

Comité bipartite de la Fédération des Cégeps
Programmes de Techniques humaines
Relations humaines et santé mentale

Portrait des rôles et tâches de l'éducateur spécialisé

Analyse par catégorie de milieux et correspondance avec les 26 compétences du cursus de formation élaboré pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en TES.

Recherche et rédaction
Martine Cinq-Mars

Ont aussi collaboré à la recherche:
Hélène Rodrigue
Guy Lemire

Mars 2009

© 2009 CÉGEP MARIE-VICTORIN ET MARTINE CINQ-MARS

Toute reproduction, partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation des auteurs.

Membres du comité bipartite

Pour la Commission des Affaires pédagogiques (CAP) de la Fédération des Cégeps

François Dauphin, directeur des études, Cégep Maisonneuve, porte-parole TID

Céline Durand, Cégep de Lanaudière à Terrebonne, porte-parole, TTS

Raymond Robert Tremblay, directeur des études, porte-parole TES

Pour l'Association provinciale des professeur(e)s en Techniques d'éducation spécialisée

Guy Lemire - Professeur d'éducation spécialisée - Cégep de Sherbrooke

Hélène Rodrigue - Professeure d'éducation spécialisée - Cégep de Jonquière

Martine Cinq-Mars (porte-parole) - Professeure d'éducation spécialisée - Cégep Marie-Victorin

Les conclusions de ce rapport représentent les positions du comité bipartite.

L'utilisation du masculin dans le texte n'a pour but que d'alléger la lecture. Le lecteur prendra note que la profession de l'éducation spécialisée est majoritairement féminine.

Remerciements

Le comité bipartite tient à remercier les divers cégeps et collèges du Québec pour leur engagement à cette cause et le soutien financier offert.

Les professeurs des départements de Techniques d'éducation spécialisée des cégeps ayant contribué à la collecte de données de la présente étude sont également sincèrement remerciés. Nous remercions particulièrement tous ceux qui ont œuvré à centraliser l'information et qui ont, d'une manière ou d'une autre, participé à la réflexion et aux travaux.

Nous remercions également les éducatrices et éducateurs des différents milieux qui ont si largement contribué à partager les documents qui définissent les rôles et tâches qu'ils réalisent dans leur quotidien professionnel.

Finalement, nous remercions les divers collaborateurs qui ont fourni des renseignements permettant d'éclairer ce portrait, notamment, les conseillers en orientation des cégeps pour les données sur les taux de placement ainsi que nos collègues de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) pour les informations transmises sur les catégories d'emploi visées par les travaux d'équité salariale.

Des remerciements particuliers à madame Sylvie Bélanger, conseillère en orientation du cégep Marie-Victorin, à madame Martine Bissonnette, professeure de TES pour la contre-vérification des liens entre les résultats décrits et les éléments de compétences particulières ainsi qu'à madame Ginette Perron pour le précieux exercice de formatage du document.

Lexique des abréviations

APPTES	Association provinciale des professeur(e)s en Techniques d'éducation spécialisée
CJ	Centre Jeunesse
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée
CHSP	Centre hospitalier de soins psychiatriques
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CPEJ	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CRDITED	Centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement
CRDP	Centre de réadaptation pour les personnes présentant une déficience physique ou neurologique
CRPAT	Centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DI	Déficience intellectuelle
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
PI	Plan d'intervention
PSI	Plan de services individualisé
SAAQ	Société de l'assurance-auto du Québec
TCC	Traumatisé crânien cérébral
TED	Trouble envahissant du développement
TES	Technicien, technicienne en éducation spécialisée
TS	Travailleur, travailleuse social(e)

Table des matières

Membres du comité bipartite.....	3
Remerciements.....	4
Lexique des abréviations.....	5
Table des matières	6
Introduction	8
1. Problématique	9
1.1 La formation en éducation spécialisée	9
1.2 La situation des TES et le projet de loi 50.....	10
2. Méthodologie et cadre d'analyse des résultats.....	13
2.1. Objectifs de l'étude et étapes de travail.....	13
2.2 Collecte de données.....	13
2.3 Inventaire et traitement des données	14
2.4 Cadre d'analyse des résultats	15
2.4.1 Présentation de la structure du programme de TES.....	15
2.4.2 Présentation du cadre d'analyse.....	18
3. Présentation des résultats.....	21
3.1 Structuration des résultats	21
3.1.1 Section 1	21
3.1.2 Sections 2, 3 ,4 ,5.....	22
3.2 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation	24
3.2.1 Présentation du milieu	25
3.2.2 Compétences liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement	27
3.2.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	29
3.2.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention	32
3.2.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	35
3.3 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres de réadaptation pour personnes présentant une déficience physique (CRDP)	38
3.3.1 Présentation du milieu	39
3.3.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement	40
3.3.3 Compétences liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	43
3.3.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention	45
3.3.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	48
3.4 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres de réadaptation pour personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (CRDITED)	52
3.4.1 Présentation du milieu	53
3.4.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement.....	55
3.4.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	58
3.4.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention.....	60
3.4.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	64
3.5 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centre de réadaptation pour	68
personnes alcooliques et toxicomanes (CRPAT)	68

3.5.1	Présentation du milieu	69
3.5.2	Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement.....	70
3.5.3	Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	72
3.5.4	Compétences générales liées aux activités d'intervention.....	73
3.5.5	Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	76
3.6	Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres hospitaliers offrant des soins psychiatriques (CH et CHSP).....	79
3.6.1	Présentation du milieu	80
3.6.2	Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement.....	82
3.6.3	Compétences liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	84
3.6.4	Compétences générales liées aux activités d'intervention.....	87
3.6.5	Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	90
3.7	Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)	94
3.7.1	Présentation du milieu	95
3.7.2	Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement.....	96
3.7.3	Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	97
3.7.4	Compétences générales liées aux activités d'intervention.....	99
3.7.5	Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	101
3.8	Analyse synthèse pour les catégories de milieux : Centres locaux de services communautaires (CLSC), Centres de la petite enfance (CPE) et organismes communautaires.....	104
3.8	Présentation des milieux.....	105
3.8.1	Les CLSC	105
3.8.2	Les Centres de la petite enfance	107
3.8.3	Lien avec les compétences du programme	108
3.8.4	Les organismes communautaires.....	109
3.9	Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : écoles, classes spéciales et commissions scolaires (milieu scolaire).....	110
3.9.1	Présentation du milieu	111
3.9.2	Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement.....	113
3.9.3	Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention.....	115
3.9.4	Compétences générales liées aux activités d'intervention.....	117
3.9.5	Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe.....	124
	CONCLUSION	126
	Annexe 1	135
	Annexe 2	139
	Annexe 3	166

Introduction

Le domaine de la relation d'aide aux populations démunies n'a eu de cesse de se transformer, suivant en cela l'évolution des divers courants sociaux et contextes législatifs des différentes époques. Le champ de ce qu'on appelle aujourd'hui l'éducation spécialisée n'a pas non plus été en reste. Reconnue en même temps que la naissance des cégeps, depuis maintenant 40 ans, la profession des techniciens en éducation spécialisée (TES), telle qu'on la connaît de nos jours, a elle-même passablement évolué au gré des réformes et politiques publiques dans le domaine du social. Aujourd'hui, à la faveur d'un projet de loi visant à moderniser l'exercice des pratiques dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (projet de loi 50¹) la nature même du champ d'exercice que constitue l'éducation spécialisée, tel qu'enseigné dans le réseau collégial, pourrait être transformé et restreint. Si, par le passé, l'éducation spécialisée s'est développée dans le souci constant des formateurs et des professionnels du domaine à assurer l'adéquation entre les pratiques requises et l'évolution des besoins des clientèles tels qu'identifiés sur le marché du travail, les transformations actuelles dans les milieux de pratique, notamment causées par la conjoncture du projet de loi 50, posent le risque de voir la profession largement déqualifiée au profit d'intervenants de niveau universitaire, membres d'un ordre professionnel.

Avec le projet de loi 50, ce sont le nombre et la qualité des emplois des diplômés des TES qui sont en jeu : par ricochet, l'intégralité des compétences enseignées dans le programme de TES sont mises à risque et les diplômes de niveau collégial, déqualifiés². Afin de parer à cette éventualité, diverses actions ont été entreprises³, parmi lesquelles s'inscrit le présent travail. La perspective de défendre l'intégralité des compétences du programme, là où le projet de loi 50 met certaines d'entre elles à risque, pose le défi de d'abord dresser un état de situation concernant l'adéquation entre les compétences du programme et les attentes des employeurs à l'endroit des éducateurs: les éducateurs utilisent-ils bel et bien les compétences pour lesquelles ils sont formés? Le cas échéant, les éléments mis à risque par le projet de loi 50 pourront mieux être mis en lumière.

La présente étude s'adresse donc à ce défi. La première partie du document présente la problématique, en situant l'évolution de la formation des techniques d'éducation spécialisée et la menace potentielle que présente le projet de loi 50 pour ce champ professionnel. Suit un chapitre sur la méthodologie empruntée pour recueillir les données et le cadre d'analyse utilisé, en lien avec le programme de formation, pour décrire les tâches des éducateurs dans les divers milieux. Les résultats de la collecte de données sont ensuite présentés et soumis à l'analyse des compétences du programme. Finalement, le document conclut par l'analyse des diverses activités du projet de loi 50 pouvant mettre à risque les compétences enseignées au programme d'éducation spécialisée et utilisées par les éducateurs dans les milieux professionnels.

¹ Projet de loi no 50 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (1er dépôt : nov. 2007)

² Le lecteur intéressé à mieux comprendre l'ensemble des enjeux identifiés est invité à consulter les comparutions et mémoires à la Commission parlementaire des institutions: <http://www.assnat.qc.ca/FRA/travaux/Debats/banquevideo/ci/santementale.html> (Mars 2008)

La Fédération des Cégeps et l'Association provinciale des professeurs en TES (APPTES) y ont notamment produit chacun mémoire.

³ Pour connaître ces démarches jusqu'au moment du premier dépôt du projet de loi : Cinq-Mars, M. (2007a). Une menace pour les TES et leur formation? Document de réflexion sur les enjeux liés à la «modernisation de la pratique dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines» à l'intention des professeurs de TES. Montréal : APPTES.

1. Problématique

1.1 La formation en éducation spécialisée

Les Techniques d'éducation spécialisée font partie d'un programme enseigné au niveau collégial depuis la naissance des Cégeps. L'émergence de ces institutions d'enseignement supérieur a permis de formaliser l'enseignement d'une pratique qui déjà, occupait un champ théorique, que la décennie précédente avaient progressivement permis de circonscrire.

Nos sociétés ont toujours développé des alternatives de tous ordres pour prendre soin des plus démunis. Au Québec, l'implication étatique auprès des moins privilégiés est relativement récente et s'inscrit dans le courant de laïcisation des institutions : c'est dans la seconde moitié du dernier siècle que l'État s'est peu à peu substitué aux communautés religieuses et aux familles, pour offrir des services aux personnes dans le besoin. L'éducation spécialisée telle qu'on la connaît aujourd'hui est née progressivement dans ce parcours.

C'est dans les années 50 que se posent les premiers jalons de l'éducation spécialisée, dans le courant de reconnaissance de la nécessité d'une intervention de l'état pour les enfants présentant des problèmes de comportements dont les parents étaient jugés « indignes »⁴. Peu à peu, les « moniteurs » et les « gardiens » que l'on retrouve dans les institutions deviennent des éducateurs. Des programmes de formation apparaissent, à l'intention des éducateurs du centre pour déficients intellectuels Val du Lac (Université de Sherbrooke), et bientôt de Boscoville, (Université de Montréal), qui reçoit des adolescents présentant des difficultés de comportement. Le programme du Centre de formation d'éducateurs spécialisés est approuvé par l'Université de Montréal en 1953⁵.

Les Centres de socio pédagogie, diplômant les finissants d'un brevet d'éducateur, sont confirmés en 59; ils développent, au cours des années 60, un programme « d'éducateurs de groupe » pour former le personnel des institutions^{6 7}

La révolution tranquille amène la laïcisation des institutions, et avec elle, un besoin croissant d'éducateurs dûment formés. Concomitamment, dans le domaine de l'éducation, le rapport Parent vient de conclure à la nécessité de créer un niveau intermédiaire d'études supérieures, précédant les études universitaires, dans l'objectif de « rendre accessible à tous les étudiants des cours qui conviennent à leurs talents »⁸ et de permettre au jeune diplômé une polyvalence dans ses choix professionnels futurs : cela implique une formation de niveau supérieur universelle à chacun, afin d'éviter les conséquences d'un « mauvais choix » ainsi qu'un parcours préparant ou bien aux études universitaires, ou bien au marché du travail, en favorisant le passage de l'un à l'autre et inversement⁹. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les cégeps et avec eux, un niveau de formation

⁴ La première loi de protection de l'enfance est apparue au Québec en 1951.

⁵ Le Blanc, A. (2003). Ces enfants qui m'ont tant appris (propos recueillis auprès de Marie-Paule Leduc). Coll. d'un risque à l'autre. Montréal : Sciences et Culture.

⁶ Brunet, J. (2004). Introduction à l'éducation spécialisée : fascicule 4. Montréal : Cégep Marie-Victorin.

⁷ Sous le régime de puissance paternelle et maritale reconnue par le Code de Napoléon (ancien code civil du Québec), l'état se conduisait en bon père de famille et prenait la charge entière des enfants dont les parents étaient jugés indignes. Conformément à cette idéologie contemporaine, les éducateurs œuvrant à cette époque exerçaient exclusivement dans des cadres institutionnels, ce qui explique les formations « d'éducateurs de groupe » ou « programme de rééducation institutionnelle ».

⁸ Rapport Parent (1963) Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Première partie ou tome 1. Les structures supérieures du système scolaire p.76

⁹ Voir pour la naissance des cégeps: Rocher, G. (2006). L'engendrement du cégep par la Commission Parent. Dans Héon, Savard et Hamel : Les cégeps : une grande aventure collective québécoise. Québec : Presses de l'Université Laval.

préuniversitaire et techniques, dont les programmes récupèrent à leur compte un bon nombre d'institutions, collèges classiques, écoles normales et de métier et autres instituts familiaux.

En éducation spécialisée, deux niveaux de formation se dessinent. Les programmes existants sont annulés tandis qu'apparaît en 1967, au sein du collégial naissant, le programme de «Techniques de rééducation institutionnelle», devenu, enfin, dès 1969 à la faveur d'une première révision, le programme de «Techniques d'éducation spécialisée». À peine plus tôt, en 1965, l'Université de Montréal, obtient pour sa part l'autorisation de créer une licence (certificat) en éducation spécialisée. Quelque temps après, au profit du sabordage des structures existantes, le programme universitaire en éducation spécialisée devient celui de la psychoéducation, lequel offre, dès le début des années 70, une formation de niveau baccalauréat. Ainsi, deux niveaux de formation apparaissent pour un seul et même champ professionnel.

Depuis la naissance du collégial, le programme se voit revisité et enrichi au fur et à mesure de l'évolution des besoins identifiés par le marché du travail. Dans un premier temps, en 1978 le programme de TES s'uniformise au sein du réseau collégial. À la faveur des nouvelles lois, Charte des droits et autre désinstitutionalisation, le programme forme un éducateur plus polyvalent, pour faire face aux clientèles diversifiées et aux contextes plus variés d'intervention¹⁰. À la fin des années 90, suivant la mise à jour des programmes de formation selon l'approche par compétences, le programme est de nouveau refondu, afin d'assurer son adéquation avec les besoins du marché du travail. Au terme d'une démarche impliquant la participation d'éducateurs spécialisés issus des milieux de pratique, une refonte du programme atterrit en 2001. Dans le but de répondre aux nouvelles demandes du marché du travail, le programme est réactualisé à nouveau en 2004, se voyant en outre enrichi d'une nouvelle compétence à enseigner.

L'enrichissement du programme des Techniques d'éducation spécialisée au fur et à mesure de l'évolution des besoins du marché du travail correspond au souci constant de former une main-d'œuvre qualifiée et capable de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil de l'entrée sur le marché du travail, les tâches et activités inhérentes à la profession, tel que le prévoient les finalités de la formation collégiale technique¹¹.

1.2 La situation des TES et le projet de loi 50

Ce souci d'adéquation avec les besoins du marché du travail s'est traduit par la formation d'un nombre croissants de diplômés dans le programme de TES. Dans les quatre dernières années seulement, l'offre de formation a été autorisée à cinq nouveaux cégeps, en raison de la demande des employeurs pour ces diplômés polyvalents et appréciés, notamment par la clientèle. À ce jour, les éducateurs et éducatrices seraient entre 16 000 et 18 000¹² à œuvrer dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, au sein des réseaux des services sociaux, de l'éducation et du secteur communautaire. Les données de placement des divers cégeps montrent un niveau très élevé de satisfaction des employeurs, conformément à la proportion de techniciens en éducation spécialisée embauchés sitôt leur formation complétée ou en voie de l'être¹³. La reconnaissance accordée à cette profession apparaît également dans le contexte récent de l'examen des fonctions des différents travailleurs dans le cadre de la loi sur l'équité salariale. Les tâches des techniciens en éducation

¹⁰ Brunet, J. (2005). *Introduction à l'éducation spécialisée : fascicule 2* Montréal : Cégep Marie-Victorin.

¹¹ MEQ (2004). *Guide d'élaboration des programmes techniques*. Québec : Gouvernement du Québec.

¹² Selon des informations trouvées dans : Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Planification de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux et de la santé mentale*. Québec : Gouvernement du Québec., on estime le ratio à ±18000 TES/3000 psycho-éducateurs dans le réseau des services sociaux.

¹³ Les données de placement des 5 dernières années, recueillies pour 9 cégeps offrant le programme de TES à travers le Québec, montre des taux d'embauche supérieurs à 85 % des diplômés disponibles à l'emploi. Dans bien des régions et selon les années, plus de 90% -et souvent, plus de 95%- des diplômés disponibles ont un emploi relié à leur domaine d'étude.

spécialisée ont été jugées suffisamment complexes pour qu'on leur accorde le rehaussement salarial le plus élevé, considérant le niveau d'exercice de leurs compétences.

Cette appréciation n'est pas inopinée : parce qu'il accompagne l'utilisateur dans son adaptation quotidienne en lien avec ses divers environnements, l'éducateur spécialisé joue, dans bien des milieux, le rôle d'intervenant pivot ou de chargé de projet. Comme nous l'avons conclu dans le rapport intermédiaire d'analyse de la situation de travail des éducateurs : «son accompagnement direct de l'individu en difficulté et de ses proches, dans les différents contextes de vie permettent une analyse dynamique du processus d'adaptation que nul autre intervenant ne peut fournir»¹⁴.

C'est ce caractère unique du spécifique de l'éducateur qui est mis en jeu par le projet de loi 50. En réservant des activités professionnelles jugées préjudiciables à des diplômés universitaires membres d'un ordre, le législateur introduit une dynamique de hiérarchisation de la relation d'aide, où se déroulent en vase clos le moment où on évalue les besoins et le moment où on y apporte une réponse. Cette conception de l'intervention, qui pourrait détacher de l'évaluation des besoins, l'exécution de l'action, de sorte à en faire des objets distincts relégués à deux catégories différentes de professionnels, vient mettre à risque ce qui constitue le cœur et le spécifique de l'éducation spécialisée, c'est à dire une approche globale et dynamique de la personne en difficulté en lien avec son environnement.

En prévision du projet de loi 50, le rapport du comité d'experts ayant examiné les divers corps d'emploi impliqués dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines¹⁵ (aussi appelé «Rapport Trudeau») a volontairement exclu les techniciens en éducation spécialisée, apparemment parce que leur champ est éclectique et prend racine dans des milieux d'intervention trop diversifiés. L'étape préliminaire de la présente recherche conclut à une situation nettement différente : «Parce qu'ils exercent depuis une grande variété de milieux, auprès de clientèles multiples et à partir de mandats diversifiés, il est vrai que cette pratique revêt un caractère éclectique, mais néanmoins loin d'être éclatée»¹⁶. L'examen préliminaire des tâches des éducateurs dans les différents milieux permet d'emblée de constater que l'éducation spécialisée constitue un champ professionnel clairement défini.

Or, il s'avère que le champ de l'éducation spécialisée, comme en témoignent tant ses origines que les conclusions préliminaires de la présente étude, est le même que celui de la psychoéducation, telle que définie dans le projet de loi 50¹⁷. Le Rapport Trudeau conclut par ailleurs que les TES, notamment, «n'exercent pas actuellement et de façon répandue les activités dont le Comité d'experts envisage la réserve»¹⁸, assurant ainsi l'exclusivité de la réalisation de ces activités, dans le champ professionnel de l'éducation spécialisée, aux seuls éducateurs de niveau universitaire pouvant être membre d'un ordre (en l'occurrence, l'Ordre des conseillers en orientation et psychoéducateurs du Québec).

Des consultations juridiques indiquent à cet effet que même si les activités réservées dans le projet de loi 50 concernent des contextes particuliers d'intervention, s'il était adopté sous sa forme actuelle, le projet de loi

¹⁴ Cinq-Mars, M. (2007b). Portrait des rôles et tâches de l'éducateur spécialisé correspondant au cursus de formation élaboré pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en TES. Bilan intérimaire préparé à l'intention du Comité bipartite de Techniques d'éducation spécialisée dans le cadre des réactions suscitées par le rapport Trudeau. Montréal : Cégep Marie-Victorin. p.13

¹⁵ OPQ (2005). Partageons nos compétences. Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines. Rapport du comité d'experts, Québec : Gouvernement du Québec.

¹⁶ Cinq-Mars, M. (2007b) op.cit. p.12

¹⁷ À partir de cette étude préliminaire, la comparaison entre les deux professions concernant le même champ de pratique a notamment été faite dans le Mémoire rédigé pour l'APPTES, à l'occasion de la Commission parlementaire sur les institutions (mars 2008) <http://www.assnat.qc.ca/FRA/travaux/Debats/banquevideo/ci/santementale.html>

¹⁸ Cité dans : Mémoire au conseil des ministres de Monsieur Jacques Dupuis, responsable de l'application des lois professionnelles concernant la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et relations humaines (Commission parlementaire sur les institutions, mars 2008)

aurait pour effet éventuel de réduire considérablement le champ d'exercice des éducateurs spécialisés, en rendant leur pratique tributaire de l'évaluation et d'objectifs d'intervention fixés par d'autres professionnels. Cette possibilité vient soulever l'inquiétude que les compétences exercées actuellement par les TES et enseignées dans la formation soient déqualifiées ou éventuellement amputées du programme scolaire. Cela aurait pour effet de restreindre largement les compétences enseignées au programme de formation de TES et réduirait dramatiquement le niveau de compétences des diplômés. L'altération du niveau ou l'amputation d'une partie importante des compétences des éducateurs spécialisés aurait pour effet non seulement de hiérarchiser l'exercice de la relation d'aide, mais également, de diminuer l'intérêt des futurs intervenants pour ce programme collégial pourtant hautement apprécié, les emplois intéressants dans le domaine devenant le fait des psychoéducateurs formés à l'université. Ce faisant, l'intention du législateur, de réserver certaines activités professionnelles à des universitaires membres d'un ordre, pourrait produire l'effet pervers d'envoyer un sérieux message de déqualification des formations de niveau collégial.

Devant ce risque potentiel que la tâche des TES et les emplois qui leur sont offerts soient déqualifiés, devant la possibilité que l'enseignement de certaines compétences du programme soient révisées à la baisse et que la formation de niveau collégial soit ainsi dépréciée, il nous apparaît essentiel de dresser un portrait de situation actuel concernant les tâches que les éducateurs réalisent effectivement dans les milieux où ils exercent. Cette démarche a pour but, dans un premier temps, de mettre en lien ces tâches, exercées par les éducateurs dans leurs divers milieux d'emploi, avec les compétences enseignées au programme de formation, et, dans un second temps, avec les activités dont le législateur entrevoit la réserve dans le projet de loi 50.

Cet exercice devrait ainsi permettre de poser un regard juste sur le niveau de compétences effectif des diplômés du programme collégial de TES, afin de favoriser que leurs soient reconnues l'entièreté de leurs activités et de leurs compétences dans le contexte de l'opération de modernisation de la pratique dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

2. Méthodologie et cadre d'analyse des résultats

2.1. Objectifs de l'étude et étapes de travail

Objectif 1

Dresser un état de situation concernant l'adéquation entre les compétences du programme et les attentes des employeurs à l'endroit des éducateurs.

Deux étapes ont permis de s'adresser au premier objectif. Dans un premier temps, une collecte de données a été effectuée afin de dresser un portrait actuel des tâches et rôles des TES dans les diverses catégories de milieux où ils exercent. Dans un deuxième temps, ces données recensées ont été soumises à une analyse, à la lumière des compétences du programme de formation collégiale. Les résultats de cette démarche sont présentés à la section 3 du présent document.

Objectif 2

À la lumière des précédents, mettre en relief le champ d'exercice, les compétences et activités professionnelles des éducateurs relativement aux activités réservées à des professionnels membres d'un ordre tel que l'avance le projet de loi 50.

Une fois les résultats compilés et analysés, les éléments du projet de loi 50 pouvant poser préjudice à l'intégralité des compétences des TES sont mis de l'avant et analysés à la lumière des résultats présentés au chapitre précédent. Cette section conclut le présent document.

2.2 Collecte de données

La première partie de l'étude consiste à recueillir des données permettant de dresser un portrait actuel de la situation de travail des techniciens et techniciennes en éducation spécialisée. Spécifiquement, cette première étape vise à documenter:

- Dans quels milieux exercent les éducateurs actuellement?
- Quelle est leur définition de tâche actuelle? Quelles sont leurs compétences spécifiques? Quelle est la nature des documents qui viennent les préciser?

Vingt-quatre collèges et établissements collégiaux offrent le programme de TES, couvrant environ 15 des 17 régions administratives du Québec. Chaque département de TES dispose d'un inventaire exhaustif (et non mutuellement exclusif) des milieux où exercent les éducateurs, milieux avec lesquels les équipes de professeurs collaborent lorsque les étudiants inscrits au programme font des stages¹⁹. Pour les fins de la présente étude, les professeurs des divers départements de TES dans les cégeps, via un représentant de chaque endroit, ont été sollicités afin qu'ils s'enquière des tâches exercées par les éducateurs auprès des différents milieux de stage que fréquentent leurs étudiants.

¹⁹ Les régions administratives Nord du Québec et Laval n'ont pas de cégeps offrant spécifiquement le programme de TES. Il va sans dire que les milieux où exercent les éducateurs dans la région de Laval font partie de la liste des milieux de stage avec lesquels les cégeps de la région de Montréal et de ses environs (Laurentides et Lanaudière notamment) font affaire.

Les documents souhaités étaient les suivants :

- la liste des divers milieux de stage de chacune des régions
- la description des tâches de l'éducateur dans chacun des milieux, cette description pouvant être rédigée sous diverses formes : descriptif des tâches pour l'embauche, libellé de la convention collective, document d'évaluation des compétences des éducateurs, rapports de recherche portant notamment sur la pratique des éducateurs, code de déontologie, etc.

Un formulaire identifiant (1) la provenance et la nature des milieux, (2) le mandat spécifique de l'éducateur ou du programme auquel il participe et (3) la nature des documents procurés, a été fourni à chacun pour faciliter l'exercice de recension (annexe 1)

Cet exercice s'est déroulé en deux étapes : une première sollicitation a été réalisée dès avril 2007 auprès de l'ensemble des cégeps. La majeure partie des données recueillies a été reçue dans les deux mois qui ont suivi ce premier appel. Une première analyse des données reçues²⁰ a permis d'identifier le type de milieux et les régions pour lesquels il manquait encore de l'information. Une relance dirigée a donc été effectuée à l'automne 2007 pour les régions et milieux manquants.

2.3 Inventaire et traitement des données

Des informations concernant les tâches des éducateurs²¹ ont été obtenues pour des milieux sis dans 14 des 17 régions administratives suivantes²² : Bas St-Laurent, Chaudières-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Les Îles, Lanaudière, Mauricie, Laurentides, Laval, Montérégie, Montréal, Outaouais, Québec et Saguenay-Lac-St-Jean. Plus de deux-cents documents ont été reçus et la plupart soumis à l'analyse. Quelques documents ont été écartés parce qu'ils manquaient d'information (ex : source) ou parce qu'ils étaient potentiellement désuets. Seuls les documents plus récents (après l'année 2000) ont été retenus, à moins qu'on ait spécifiquement indiqué d'un document antérieur qu'il soit encore à jour et pertinent. Le lecteur trouvera une liste des documents reçus et du lieu de leur provenance à l'annexe 2.

Chacun des documents reçus a d'abord été classifié par catégorie d'établissements ou de milieux, numéroté et colligé dans la «liste des documents reçus» (annexe 2). Dix catégories d'établissements ont été identifiées (présentés plus bas), pour lesquels ont été constitués des corpus de données séparés. Par la suite, pour chacun des corpus de données classé par type d'établissements, l'ensemble des documents qu'il contient a été traité individuellement, afin de codifier l'information et l'insérer dans la catégorie d'activités professionnelles appropriées (voir point 2.4.2 présentation du cadre d'analyse, étape 1). Cette codification a donné lieu à un document exhaustif²³ à partir duquel les analyses descriptives finales ont été élaborées.

Les documents permettant de dresser un portrait des rôles et tâches spécifiques de l'éducateur spécialisé correspondent bien à ceux attendus. Il s'agit de descriptifs de tâches (pour l'embauche ou autre), de cadres de référence précisant notamment la pratique des éducateurs, de processus clinique de l'établissement dans lequel est indiqué le rôle de l'éducateur, d'outils d'évaluation de la pratique en éducation spécialisée dans le milieu et

²⁰ Le détail de cette première étape d'analyse est résumé dans : Cinq-Mars, M. (2007b).Op. cit.

²¹ Pour la presque totalité des milieux, les données fournies concernent les tâches et rôles des postes «d'éducateurs», pour lesquels sont majoritairement embauchés des techniciens en éducation spécialisée mais aussi, en moins grand nombre, d'autres types de diplômés (ex : Techniciens en travail social ou en intervention en délinquance; bachelier détenant un diplôme en psychoéducation, psychologie, sciences humaines...).

²² Les données sont absentes pour les régions de l'Abitibi, Centre du Québec et Nord du Québec.

²³ Ce document, qui classe et uniformise les données brutes tirées de l'ensemble du corpus et appelé : «Synthèse des compétences par catégories d'activités et selon les milieux de travail de (de la) Technicienne en éducation spécialisée» est disponible sur demande.

autres codes de déontologie de l'éducateur. Des documents de recherche focalisant sur la pratique en éducation spécialisée ont aussi été obtenus pour quelques catégories de milieux.

Les documents varient énormément quant à leur qualité et leur exhaustivité. Les descriptions de tâches des éducateurs reposent souvent sur un libellé générique de convention collective ou sur un descriptif très sommaire pour l'embauche ou réalisé pour les fins de l'établissement. Ceci dit, ces documents sommaires viennent souvent corroborer les descriptions plus exhaustives des tâches des éducateurs recensés par ailleurs. De fait, de nombreux documents fort détaillés permettent de décrire avec précision et exhaustivité les fonctions de l'éducateur, de sorte à fournir un échantillon représentatif du type d'endroits où ils pratiquent et de dresser un portrait éloquent du rôle et des tâches qu'ils exécutent dans la plupart des catégories de milieux. Néanmoins, l'information reçue ne prétend pas rendre compte précisément de l'ensemble des endroits où exercent les éducateurs au Québec²⁴. Une appréciation du corpus de données par catégorie d'établissements sera faite de manière plus précise dans la présentation des résultats, afin de jauger l'exhaustivité des informations et la richesse et la représentativité des descriptions fournies.

2.4 Cadre d'analyse des résultats

Les données ont été traitées en deux temps : organisées selon un cadre d'interprétation dans un premier temps et soumises à l'analyse plus pointue des compétences du programme dans un deuxième temps. Afin de comprendre ce cadre d'analyse, un détour s'impose pour présenter le programme de TES.

2.4.1 Présentation de la structure du programme de TES25

Comme tout programme collégial, le programme de Techniques d'éducation spécialisée comporte une **composante de formation générale** à acquérir. Les compétences issues de cette composante couvrent divers champs professionnels (français, philosophie, anglais, éducation physique et autres compétences de domaines complémentaires à celui de l'éducation spécialisée). Les finalités de la formation générale visent à «former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture»²⁶ (voir tableau 1)

Outre cette formation générale, le programme de TES comporte une seconde composante, cette fois **spécifique** à la profession. La réussite de l'ensemble des composantes du programme permet au diplômé d'atteindre le niveau de qualification nécessaire à exercer sa profession, selon les standards attendus à l'entrée sur le marché du travail.

Le programme de TES présente 26 compétences spécifiques à atteindre. Ces compétences du programme, comme celles de la composante de formation générale, sont à développer au cours de trois années régulières de formation. Comme pour les autres programmes techniques, la portion de la composante spécifique au programme de TES a été conçue suivant un modèle établi, lequel implique la participation tant des

²⁴ La collecte de données s'est avérée souvent révélatrice des enjeux entourant la modernisation de la pratique en santé mentale et relations humaines. Par exemple, quelques milieux ont refusé de fournir le descriptif des tâches du TES, ces tâches étant actuellement soumises à modifications en raison du courant de professionnalisation. En outre, plusieurs éducateurs ont révélé ne pas disposer de description de tâches précises, étant souvent interpellés à exercer, en plus de leur rôle spécifique, «plusieurs tâches connexes à la demande du supérieur». Certains éducateurs ont profité de l'occasion pour décrire sommairement leurs tâches, tandis que d'autres ont demandé à leur supérieur de le faire. À deux ou trois exceptions près, les documents retenus ont été validés par l'établissement.

²⁵ Ces informations sont tirées du programme officiel : Ministère de l'éducation (2004) Programme d'études techniques : Techniques d'éducation spécialisée. Formation professionnelle et technique et formation continue. Direction générale des programmes et du développement. Québec : Gouvernement du Québec. (p.9)

²⁶ Ibid. (p.9)

professionnels issus du milieu de l'éducation que celle de partenaires des milieux du travail, afin d'assurer l'adéquation entre la situation de travail et les besoins de formation. Cette démarche a donné lieu à une refonte du programme en l'an 2000, afin d'adapter celui-ci aux divers besoins identifiés et de le structurer selon l'approche par compétences²⁷. Le programme a été révisé et réactualisé à nouveau en 2004, tandis qu'une nouvelle compétence y a été ajoutée.

Les **compétences spécifiques** au programme de formation en Techniques d'éducation spécialisée sont de deux ordres : les **compétences générales** et les **compétences particulières**. Chacune des compétences au programme se décompose en de multiples sous-compétences (appelées «éléments de la compétence»), lesquelles doivent être toutes atteintes pour assurer la maîtrise de la compétence globale. Des critères standards de performance sont décrits pour mesurer l'atteinte de chaque sous-compétence (ou élément de compétence).

Le tableau 1 résume la structure du programme dans son ensemble.

Tableau 1 : Structure du programme de Techniques d'éducation spécialisée

Programme des Techniques d'éducation spécialisée		
Formation générale	Champs d'expertise : français, philosophie, anglais, éducation physique, autres disciplines complémentaires	But : former la personne en elle-même, la préparer à vivre en société de façon responsable et lui faire partager les acquis de la culture
Formation spécifique (26 compétences)	Compétences générales (16) : compétences communes présentant des caractéristiques applicables à tous les milieux Compétences particulières (10) : compétences appliquées reprenant les diverses compétences générales dans des situations concrètes d'exercice de la profession. Pour 9 d'entre elles, leur libellé débute par la formule suivante : «effectuer des interventions auprès de (nom des clientèles) ...»	Chaque compétence est décomposée en éléments de compétences auxquels sont associés des standards de performance : ces éléments constituent la base d'organisation et d'analyse des données

Les **compétences générales** sont des compétences **communes**, dont les éléments portent sur des **activités de travail applicables dans tous les milieux** à diverses tâches ou situations.

Ces compétences générales de la composante spécifique sont au nombre de 16.

²⁷ Pour une description de cette approche, voir : Tardif, J. et coll. (1995). Le développement des compétences, cadre conceptuel pour l'enseignement. Dans J.P. Goulet, ed. : *Enseigner au collégial*. Montréal : Association québécoise de pédagogie collégiale. 157-168.

Tableau 2 : énoncés des compétences générales de la formation spécifique du programme de TES

No de compétence	Énoncé des compétences générales
019N	Analyser la fonction de travail des TES
019P	Rechercher des ressources et des services dans la communauté
019Q	Communiquer avec la clientèle et au sein d'une équipe de travail
019R	Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
019S	Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
019T	Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
019U	Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
019V	Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
019W	Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
019X	Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
019Y	Établir une relation d'aide
01A1	Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail
01A4	Protéger son intégrité personnelle
01A5	Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation
01A8	Élaborer un plan d'intervention
01A9	Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques

Comme nous le verrons au point suivant (cadre d'analyse des données), ces compétences ont servi de cadre de référence pour organiser les divers tâches et rôles recensés en différentes catégories d'activités professionnelles.

Les **compétences particulières** sont des compétences **appliquées**, dont les éléments de compétences reprennent à leur compte les diverses compétences générales ou communes pour les mettre en pratique, **dans des tâches ou situations rattachées directement à l'exercice de la profession**. Ces compétences particulières du programme spécifique sont au nombre de 10 :

Tableau 3 : énoncés des compétences particulières de la formation spécifique du programme de TES

No de compétence	Énoncé des compétences particulières
019Z	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle
046T	Effectuer des interventions auprès de jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
01A0	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques
01A2	Effectuer des interventions auprès des personnes âgées en perte d'autonomie
046U	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation
01A6	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie

01A7	Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes vivant l'exclusion sociale et des problématiques de violence
01AA	Effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale et professionnelle
01AB	Effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise
01AC	Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention

Sauf pour la dernière, on constate que ces compétences particulières précisent les clientèles (et parfois les mandats) auprès desquelles exercent les éducateurs spécialisés. Ce sont aussi ces clientèles que l'on retrouve dans les diverses catégories d'établissements auprès desquels des données ont été recueillies : ces compétences serviront donc à guider une première structuration et analyse des données, comme nous le verrons au point suivant. En outre, le lecteur trouvera à l'annexe (3) la présentation de tous les éléments de compétences et critères standards d'atteinte pour chacune des compétences (générales et particulières) de la formation spécifique du programme de Techniques d'éducation spécialisée.

Ce cursus académique est commun à tous les collèges et établissements collégiaux offrant le programme de TES. Les compétences et éléments de compétence du programme sont généralement répartis dans divers cours et stages au fil des trois années de formation, afin de permettre à l'étudiant de progressivement développer, assimiler et intégrer des schèmes de pensée de plus en plus élaborés face aux divers éléments de compétence et faire en sorte qu'il soit de plus en plus outillé à transférer et utiliser ses nouveaux apprentissages dans différents contextes. Contrairement au cursus de formation, commun à tous les cégeps offrant le programme de TES, le «logigramme de compétences» constitue la prérogative de chaque établissement. Ce logigramme établit un cheminement scolaire permettant à l'étudiant l'atteinte d'objectifs reliés aux compétences, répartis et réinvestis dans divers cours et stages sur une période trois ans.

2.4.2 Présentation du cadre d'analyse

Comme nous le disions, les données ont été analysées en deux temps : elles ont d'abord été soumises à un cadre d'interprétation regroupant diverses compétences générales (ou communes), afin d'organiser la description des différents rôles et tâches des éducateurs selon une logique plausible (étape 1). Une fois cette tâche terminée, les contenus décrits ont été soumis à l'analyse de l'ensemble des éléments du programme et particulièrement aux compétences particulières pertinentes (étapes 2 et 3).

Étape 1

Organisation et description des données en fonction du regroupement des compétences générales du programme

Afin de guider la classification et l'analyse des données, les différentes compétences générales (ou communes) du programme ont été regroupées **autour des tâches liées au processus d'intervention** de l'éducateur spécialisée.

Le **processus d'intervention** de l'éducateur implique des activités **d'évaluation** de la problématique (incluant l'évaluation de la demande d'aide), **de planification** de l'intervention, **de mise en œuvre** de l'intervention et **de rétroaction ou évaluation des actions planifiées** pour mener au terme du mandat d'intervention ou à une nouvelle planification. Les compétences générales de la formation spécifique du programme de TES peuvent se regrouper de la sorte autour de ces grandes activités :

Activités d'évaluation et de rétroaction

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne

- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté et
- Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation

Activités de planification : élaboration du plan d'intervention et de la programmation

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention

Activités de mise en œuvre ou d'intervention proprement dite :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*)
- Porter assistance à une personne ayant besoins de soins
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*)
- Protéger son intégrité personnelle

Il va sans dire que ces regroupements ne font pas de ces compétences des activités mutuellement exclusives : compte tenu du champ spécifique de l'éducateur spécialisé (soutenir l'adaptation de la personne à sa vie quotidienne, en relation avec son environnement), **les activités du processus d'intervention se déroulent de manière itérative** et souvent superposée. Par exemple, l'évaluation de la problématique fait souvent place à l'amorce de l'intervention et nécessite de grandes habiletés de communication et de relation d'aide, tandis que la mise en œuvre de l'action planifiée est constamment soumise à une nouvelle collecte de données (activités évaluatives) pour assurer l'ajustement à la réalité quotidienne de l'usager en lien avec son environnement.

Pour chaque catégorie de milieux, ces regroupements de compétences (et leurs éléments de compétences) dans des activités respectives **d'évaluation, de planification et d'intervention (mise en œuvre)** ont constitué des points de repère **pour classer** et décrire les différents rôles et tâches recensés dans les documents recueillis.

Quant autres compétences générales :

- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*)
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES,

elles ont de leur côté constitué des points de repère pour décrire les activités professionnelles recensées **d'autres natures que celles liées directement au processus d'intervention** (autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe).

La compétence générale

- Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques, a pour sa part été associée à la présentation des clientèles de chaque catégorie d'établissement.

Étape 2

Analyse des contenus décrits en lien avec les compétences du programme selon les compétences particulières pertinentes

Les données ainsi organisées et décrites par catégories d'activités selon les milieux ont ensuite été soumises à une seconde phase d'analyse, étoffant le lien entre les contenus décrits et les éléments du programme. Ainsi, à chacune des descriptions des tâches recensées **par catégorie d'activités**, succède un **résumé des compétences nécessaires, dont les éléments sont issus du programme**, pour réaliser les activités ici regroupées.

Étape 3

Analyse des contenus décrits selon les compétences particulières pertinentes

Par la suite, les activités décrites sont mises en lien avec **LA ou LES compétences particulières impliquées dans la réalisation de ces tâches**. Ainsi, la compétence particulière («effectuer des interventions auprès de la clientèle x) est présentée dans son intégralité (éléments de compétence et standards de performance) afin d'identifier explicitement les paramètres auxquels l'éducateur a recours pour les divers types d'activités selon le milieu où il exerce. Si plusieurs compétences particulières sont impliquées pour la catégorie de milieux, elles sont toutes présentées dans leur intégralité et les liens entre les tâches recensées et les standards de performance sont rendus explicites.

3. Présentation des résultats

3.1 Structuration des résultats

Les pages qui suivent présentent, par catégories de milieux, une analyse descriptive des tâches des éducateurs telles que recensées dans les différents documents produits par les établissements.

Les catégories de milieux pour lesquels des données ont été recueillies couvrent l'ensemble des endroits où exercent les éducateurs spécialisés. Spécifiquement, des analyses descriptives sont présentées pour les types de milieux suivants :

- Les centres de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation (centres jeunesse)
- Les centres de réadaptation pour personnes déficientes physiques (CRDP)
- Les centres de réadaptation pour personnes déficientes intellectuelles ou présentant un trouble envahissant du développement (CRDI-TED)
- Les centres de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes (CRPAT)
- Les centres hospitaliers de soins psychiatriques et les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés offrant un service de psychiatrie
- Les CSSS-CHSLD
- Les autres types de milieux où exercent les éducateurs : les CSSS-CLSC, les Centres de la petite enfance, les organismes communautaires
- Les milieux scolaires

Les résultats sont présentés en sous-chapitre, chaque catégorie de milieux faisant l'objet d'une présentation autonome, pour faciliter la consultation au besoin. Sauf pour l'avant-dernier chapitre (autres types de milieux), pour chaque type de milieu, les résultats sont présentés, suivant un même modèle en cinq sections :

- Section 1 : clientèles et mandats.
- Section 2 : les activités reliées aux tâches d'évaluation
- Section 3 : les activités reliées aux tâches de planification de l'intervention
- Section 4 : les activités reliées à l'intervention proprement dite.
- Section 5 : les autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

3.1.1 Section 1

La section 1 est divisée en trois parties (a, b et c)

A. La mission et la clientèle

Une information globale sur la catégorie d'établissements dont il est question est présentée ici : mission, clientèle et, quand c'est possible, quelques données sur le nombre d'éducateurs par type d'établissements.

Les données sur les missions sont celles que l'on retrouve officiellement dans les législations afférentes et autres documents officiels. La description des clientèles est établie à partir de l'analyse des documents reçus et appuyée par les propos de divers intervenants impliqués dans ces milieux (éducateurs œuvrant dans ces établissements, superviseurs de stage,...).

Lorsque ces données sont disponibles, le nombre d'éducateurs présents selon le type d'établissement est établi. Ces informations n'épousent pas une forme homogène : des proportions peuvent être présentées en comparaison à d'autres types d'emplois, en comparaison au nombre total d'éducateurs dans un réseau ou au total d'embauche au Québec, selon les données disponibles parmi les sources consultées. La provenance des

données concernant le nombre ou la proportion d'éducateurs par catégorie de milieux est précisée à chaque fois.

B. Sommaire des mandats et services

Cette partie propose ensuite une appréciation du corpus de données reçu, pour le type de milieu en question, concernant les rôles et tâches des éducateurs. Pour les diverses catégories de milieux, l'exhaustivité et la variété des documents reçus présentent en général une information suffisante pour conclure à une très grande cohérence quant au rôle de l'éducateur pour le type d'établissement en question, selon les diverses régions. En l'absence de saturation des données, souvent parce que celles-ci sont moins nombreuses ou manquent de substance, des nuances sont apportées quant aux interprétations finales qu'on peut en tirer, tandis que des avenues peuvent être proposées pour compléter la collecte de l'information.

Suivant cette appréciation, la description des données s'amorce sur la présentation du mandat de l'établissement, la nature des services et programmes offerts dans lesquels œuvrent les éducateurs et, lorsque c'est précisé, leurs mandats et fonctions spécifiques tels que suggérés dans les documents.

C. Liens avec les compétences du programme

La première section se termine par un lien entre ces contenus et certaines compétences enseignées dans le programme. Comme nous l'avons mentionné, les clientèles et mandats à partir desquels exercent les éducateurs sont définis essentiellement à travers les compétences particulières «effectuer des interventions...» La mise en évidence des compétences particulières impliquées pour chaque catégorie de milieux suit donc immédiatement la présentation des clientèles et mandats.

3.1.2 Sections 2, 3, 4, 5

Chacune de ces sections comporte quatre aspects, organisés de manière similaire (a, b, c et d) :

a) Présentation des activités décrites

Une définition sommaire du type d'activités est décrite pour la section. Cette description est à peu près la même pour les diverses catégories de milieux. À cette description s'ajoute l'énoncé des compétences générales (applicables à tous les milieux) sur lesquelles s'appuient la classification des tâches recensées ici pour ce type d'activités.

b) Description des activités recensées selon le type d'activités

Ensuite, vient une description étoffée des activités réalisées par les éducateurs dans cette catégorie de milieu. Cette section constitue le corps des résultats et correspond à la première étape de l'analyse. Elle présente, une description des divers rôles et tâches recensés pour ce type d'activités dans cette catégorie de milieux. Bien que structurés de manière cohérente, les éléments rapportés dans cette section épousent très fidèlement les propos recueillis dans les divers documents analysés. **Ainsi, une même idée principale est explicitée de manière exhaustive, suivant, à peu de choses près parfois, l'énoncé intégral des propos tels que formulés dans l'ensemble des documents consultés pour chaque catégorie de milieux. Le lecteur pourra y trouver une certaine redondance, laquelle met néanmoins en évidence la remarquable cohérence des tâches et rôles demandés à l'éducateur dans les divers milieux.** Lorsque certaines tâches semblent apparaître de manière plus spécifique à un seul ou quelques milieux, cette nuance est soulignée d'une quelconque façon dans le texte.

c) Liens avec les compétences du programme

Finalement, chaque section présente le lien entre cette description des activités professionnelles réalisées par les éducateurs dans les milieux et les compétences enseignées dans le programme. Il s'agit ici de la deuxième étape d'analyse. Un résumé des tâches recensées en (b) met en évidence le type de compétences nécessaires, dont les éléments sont issus du programme, pour réaliser les activités ici regroupées.

d) Tableau synthèse des compétences particulières impliquées dans ce type de milieu

Par la suite, en lien avec les clientèles et mandats de la catégorie d'établissement et selon le cas, une ou deux compétences particulières («effectuer des interventions auprès de la clientèle x») sont présentées dans leur intégralité (éléments de compétence et standards de performance) afin d'identifier explicitement les paramètres auxquels l'éducateur a recours pour chacun des types d'activités auxquels il est convié à participer.

Cette structuration des résultats, conforme à la logique d'organisation et d'interprétation des données, est résumée dans le tableau 4.

Tableau 4 : résumé de la structure de présentation des résultats Catégorie de milieu X

Titre de la section	Nature des contenus en lien avec le cadre d'analyse
Section 1: Missions et clientèles	
(a) Missions et clientèles	Missions et clientèles pour ce type d'établissements; proportion d'éducateurs y travaillant. Données tirées des documents formels et de la collecte de données
(b) Sommaire des mandats et services	Appréciation de la qualité du corpus de données pour la catégorie de milieux. Mandats, services et programmes dans lesquels œuvrent les éducateurs (si disponible); mandats et fonctions générales des éducateurs (si pertinent)
(c) Liens avec les compétences du programme	Présentation des compétences particulières impliquées dans la catégorie de milieux (compétences de type : «effectuer des interventions auprès...» (clientèles et mandats)
Section 2: activités reliées aux tâches d'évaluation	
Section 3: activités reliées aux tâches de planification de l'intervention	
Section 4 : activités reliées à l'intervention proprement dite (mise en oeuvre)	
Section 5 : autres tâches non reliées à l'intervention directe (autres types d'activités)	
(a) Présentation des activités décrites	Résumé sommaire de la nature des activités décrites pour la section. Énoncé des compétences générales du programme (applicables à tous les milieux) ayant guidé le classement des données pour ce type d'activités.
(b) Types d'activités recensées	Description de l'ensemble des activités recensées, structurée de manière cohérente et épousant les énoncés recueillis dans les divers documents (1ère étape d'analyse)
(c) Liens avec les compétences du programme	Mise en évidence du type de compétences nécessaires, dont les éléments sont tirés du programme, pour réaliser les activités décrites au point précédent (2 ^{ème} étape d'analyse)
(d) Tableau synthèse des compétences particulières impliquées dans ce type de milieu	Présentation des compétences particulières («effectuer des interventions...») impliquées dans cette catégorie de milieu tel que libellé dans le programme officiel de TES. Mise en lien entre les éléments de compétences impliqués pour les tâches décrites dans chacun des types d'activités (3 ^{ème} étape d'analyse)

3.2 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centre de réadaptation pour jeunes en difficultés d'adaptation

3.2.1 Présentation du milieu

A. Mission et clientèle

Les Centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (centres jeunesse) sont des établissements à vocation régionale qui offrent des services spécialisés de réadaptation aux jeunes de 0 à 18 ans présentant des difficultés d'adaptation ainsi qu'à leur famille; les jeunes bénéficiant des services font généralement l'objet d'un suivi en vertu des lois d'exception : loi sur la protection de la jeunesse (majoritairement) ou loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Les jeunes des centres jeunesse peuvent être victimes de négligence grave, de mauvais traitements ou d'abus sexuels; ils peuvent aussi être victimes d'abandon et/ou présenter des troubles graves de comportement. Ces jeunes peuvent en outre présenter des problématiques associées : difficultés d'apprentissage, violence et actes délictueux, troubles de toxicomanie, problématique de décrochage et d'exclusion sociale, idéations suicidaires ou troubles de santé mentale. À ce sujet, on estime que 45% des jeunes hébergés en centre jeunesse ont un diagnostic (ou une impression diagnostique) d'un trouble mental à leur dossier²⁸. Les Centres Jeunesse, surtout dans les grands centres, desservent des clientèles issues de différentes cultures.

Les éducateurs en Centre Jeunesse

Plus de 4000 éducateurs sont présents dans les centres jeunesse²⁹; ils représentent plus de 40% des éducateurs embauchés dans le réseau de la santé et des services sociaux et entre 20 et 25% du total de la main-d'œuvre «éducateur» présente au Québec. Les centres jeunesse constituent l'employeur principal des éducateurs dans le réseau des services sociaux. Les éducateurs spécialisés et les techniciens en délinquance (dans une proportion d'environ 6 :1) représenteraient plus des 2/3 des intervenants travaillant dans ces milieux³⁰.

B. Sommaire des mandats et services

Un aperçu des données

Compte tenu de leur exhaustivité, les données recueillies dans les Centres Jeunesse semblent constituer un échantillon représentatif des tâches et rôles exercés par les éducateurs dans cette catégorie de milieu. Plusieurs régions sont représentées : Lanaudière, Québec, Laval, Laurentides, Montréal (francophone et anglophone), Gaspésie/les Îles de la Madeleine, Côte Nord, Saguenay, Chaudière-Appalaches, Estrie, Bas Saint-Laurent.

Mandats et services

Tel que noté dans les documents reçus, les milieux offrent des services d'éducation et rééducation, en vue de la réadaptation ou réinsertion sociale et professionnelle ou scolaire et du développement de l'autonomie. Ces services sont offerts dans des contextes externes ou d'hébergement du jeune.

²⁸Ministère de la santé et des services sociaux (2007). Rapport du Comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis pas les centres jeunesse : proposition d'orientations relatives aux services de réadaptation pour les jeunes présentant, outre les problèmes de comportement ou un besoin de protection, des troubles mentaux et qui sont hébergés dans les ressources des centres jeunesse du Québec. Québec : Gouvernement du Québec

²⁹Ministère de la santé et des services sociaux (2008). Planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation. Québec : Gouvernement du Québec.

³⁰Association des centres jeunesse du Québec (2008). Sondage auprès de 12 centres jeunesse. Cité dans Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec présenté à la Commission des institutions sur le projet de loi 50 (2008).

Spécifiquement, les CJ sont responsables :

- des programmes d'intervention en milieu familial, substitut, famille d'accueil
- des ressources intermédiaires de réadaptation
- des unités d'hébergement (traitement régulier)
- des unités d'encadrement intensif
- des foyers de groupe
- des services de réinsertion sociale après hébergement ou
- des services de soutien et accompagnement à la vie adulte
- des familles d'accueil de réadaptation

Les éducateurs sont présents dans ces divers milieux, en intervention directe ou en soutien aux responsables présents.

Des mandats complémentaires ou spécifiques, impliquant les éducateurs, sont parfois aussi mentionnés, selon les endroits : la délégation du mandat de protection (loi sur la protection de la jeunesse), l'évaluation de la toxicomanie, le rehaussement des habiletés sociales des jeunes et familles, l'apprentissage à l'autonomie, le support aux familles d'accueil de réadaptation et ressources intermédiaires, l'accompagnement intensif de jeunes présentant des difficultés particulières (gravité, récurrence et intensité des comportements, risque suicidaire élevé, comportements autodestructeurs...), l'assistance éducative auprès des parents ou des professionnels scolaires (jeunes exclus du réseau régulier), l'action éducative personnalisée pour répondre aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation, le soutien et l'habilitation des parents et la liaison entre divers services.

C. Liens avec les compétences particulières du programme

L'éducateur qui travaille auprès d'usagers des Centres Jeunesse doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière :

effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de jeunes présentant des difficultés d'adaptation³¹, dont les éléments de compétence seront mis en relief, à la fin du chapitre, en fonction des activités professionnelles décrites pour les éducateurs en centre jeunesse.

L'intervention auprès des jeunes en difficulté d'adaptation implique aussi d'être en mesure d'utiliser les compétences particulières suivantes :

- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise le cas échéant et
- effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle (selon l'âge du jeune)

Par ailleurs, cette clientèle présentant souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières :

- effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
- effectuer des interventions de réadaptation auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et toxicomanie

³¹ Rappelons au lecteur que le libellé complet des compétences peut être consulté à l'annexe 3

- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale et des problématiques de violence

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

3.2.2 Compétences liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant l'autonomie et l'adaptation de la personne en lien avec son environnement.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales (communes) suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Partout, les éducateurs effectuent des évaluations, le plus souvent à partir des observations mais aussi en prenant appui sur des grilles, outils et instruments utilisés dans ce type de service. On mentionne notamment l'utilisation de d'instruments tels : Dep Ado (toxicomanie), MCI, ICEB, GEB, GRISE, Dominique (évaluation de la psychopathologie), ICBE (échelle comportementale), maturité interpersonnelle, carte conceptuelle-histoire de vie. Afin de compléter leur évaluation des besoins et capacités du jeune, les éducateurs peuvent faire des rencontres individuelles, familiales ou avec les parents, consulter le dossier de l'utilisateur ou recueillir une information pertinente auprès de personnes ressources et intervenants antérieurs et actuels. Au besoin, ils font des demandes d'évaluation pertinentes à la compréhension de la dynamique et de la problématique du jeune.

Les informations recueillies sont soumises à l'analyse des éducateurs. Les éducateurs doivent aussi rédiger leurs notes évolutives, résumés de présence, journal quotidien, bilan de semaine et conclusions d'évaluation. Le cas échéant, ils remplissent le rapport d'accueil et le plan transitoire.

Partout, les objets (centrations) de l'évaluation concernent les capacités et besoins des jeunes en difficulté et souvent de leur famille. On note aussi qu'on peut évaluer les besoins et le projet de réinsertion, dresser un portrait comportemental et/ou évolutif sur le fonctionnement du jeune dans les divers secteurs de sa vie. La capacité des parents à répondre aux besoins du jeune constitue une centration identifiée.

À ce sujet, l'éducateur est invité à être en lien avec le réseau de la personne et à associer l'enfant et sa famille à **l'identification et à la compréhension de la problématique développementale du jeune ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant des objectifs et moyens pour corriger la situation**: il doit rencontrer la famille ou la ressource (milieu substitut), faire l'évaluation et l'observation du milieu familial, établir des

modalités de collaboration efficaces avec la famille et impliquer les parents dans les différentes phases de l'intervention, notamment dans l'identification des besoins de réadaptation du jeune. Il doit observer et analyser les comportements du jeune aussi avec ses parents et faire des rencontres avec ceux-ci, notamment pour évaluer la capacité du milieu à répondre aux besoins de l'enfant. Il fait des téléphones et entretient des contacts réguliers avec les parents pour donner et recevoir l'information pertinente sur le jeune. En somme, comme on le note, il s'assure d'obtenir toute l'information nécessaire à la compréhension globale du jeune, de sa famille, de son milieu.

Selon son mandat, les activités d'évaluation de l'éducateur impliqueront aussi un contact avec les ressources de la communauté, dans un but de recueillir des informations ou d'orienter le jeune dans une perspective de réinsertion. Ainsi, l'éducateur peut : identifier les organismes partenaires, rencontrer les employeurs des jeunes dont il est responsable et autres partenaires extérieurs (école, centre d'emploi, responsable d'appartement supervisé...) rechercher la contribution des ressources du milieu (organismes ou employeurs....) pour offrir la meilleure réponse possible aux besoins de l'enfant, faire la recherche et la visite d'appartements, ressources et services de la communauté. Il peut aussi apporter du soutien aux ressources en étant attentif à leurs besoins et difficultés dans leur relation au jeune. Il fait aussi l'évaluation de la ressource et soumet ses recommandations en conséquence.

Lorsqu'il a la délégation du protecteur de la jeunesse, l'éducateur doit, en outre, assumer les responsabilités inhérentes à ce mandat : rédaction des rapports d'observation pour la Chambre de la jeunesse, évaluation de la situation signalée d'un enfant faisant déjà l'objet d'application de mesures et référence au réviseur pour la décision établissant que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis ou non.

C. Liens avec les compétences du programme

Ces activités reposent sur une bonne connaissance des missions, mandats et services offerts à son établissement et dans le réseau, sur une conception claire de son champ professionnel et de celui d'autres partenaires ainsi que sur une intégration appropriée du processus d'intervention de l'éducateur spécialisé; une excellente connaissance des lois est ici incontournable.

Spécifiquement, ces activités d'évaluation, menant à des recommandations pour l'orientation du jeune et/ou l'intervention auprès de lui et de sa famille, reposent sur une capacité à recueillir, rédiger et analyser adéquatement des informations complexes sur les personnes et leur réseau de soutien, sur une bonne connaissance des ressources et sur des compétences à travailler en partenariat, afin d'amener l'éducateur à faire ses recommandations pour le suivi ou l'orientation.

Par ailleurs, pour bien saisir la dynamique d'inadaptation de l'utilisateur et poser un jugement approprié, l'éducateur doit maîtriser une compréhension globale de cette problématique en lien avec la famille et les autres environnements où le jeune évolue. Cette compréhension repose notamment sur : une bonne connaissance du développement normal de l'enfant et de l'adolescent; une capacité à évaluer le réseau de soutien et une compréhension systémique (approche d'intervention) des difficultés adaptatives; une connaissance des facteurs sociaux contributifs de l'adaptation et de l'inadaptation et une bonne connaissance des autres problématiques pouvant être rencontrées chez sa clientèle (santé mentale, toxicomanie, violence,...).

Des habiletés de relation d'aide, un grand sens de l'éthique et une bonne intégration de son identité professionnelle sont ici essentiels (ex : capacité de comprendre des valeurs familiales différentes des siennes). L'éducateur doit avoir développé la compétence pour connaître et comprendre le jeune en lien avec son réseau de soutien (c'est à dire sa famille), dans le respect des différences sociales et culturelles de chacun.

3.2.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but d'aider le jeune à obtenir une meilleure réponse à ses besoins et à développer ses capacités d'adaptation dans ses divers milieux de vie, dont le milieu familial et/ou à fonctionner de manière autonome dans la société (réinsertion sociale)

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales (communes) suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des tâches recensées

Dans les Centres Jeunesse, l'éducateur exerce un **rôle central au niveau des activités liées à l'élaboration des plans d'intervention (PI)**. Outre les activités d'évaluation déjà mentionnées, on découvre dans le libellé des diverses activités réservées aux éducateurs qu'ils jouent la plupart du temps un rôle d'intervenant de première instance auprès du jeune. **Dans la plupart des cas, les éducateurs ont la responsabilité de produire un plan d'intervention**, d'assurer le suivi du jeune selon ce plan et de proposer sa révision selon les normes en vigueur. Ainsi, l'éducateur doit : préparer les analyses liées à l'évolution fonctionnelle (adaptative) du jeune, déterminer ses besoins, préparer ou élaborer le plan d'intervention, formuler des objectifs et développer des stratégies d'intervention pour réaliser les objectifs fixés; il assure la réalisation dudit plan en fonction des besoins du jeune, par exemple, «en tutorat hebdomadaire, en faisant le point avec lui sur son évolution, en discutant ses difficultés et en fixant des objectifs»; aussi, il assure la révision de ce plan.

Cette responsabilité se manifeste notamment dans l'exigence de suivre et noter l'évolution des jeunes en rédigeant tous documents appropriés associés au suivi: ainsi, l'éducateur doit rédiger des notes chronologiques ou d'évolution au dossier, préparer et rédiger les portraits de comportement, les bilans fonctionnels, les plans d'intervention, les rapports d'observation, de cheminement, d'évolution, les bilans de séjour, les rapports de révision et de fermeture. Il peut être responsable de la tenue du dossier et assure souvent la mise à jour de ces rapports et du dossier pour le suivi du jeune ou pour le tribunal, le cas échéant.

Le degré important de responsabilité des éducateurs est indiqué de diverses façons. On dit par exemple, que l'éducateur est décideur auprès de ses collègues dans le suivi de ses dossiers ou qu'il participe à l'élaboration du PI et assume la réalisation dudit plan en fonction des besoins du jeune. Parce qu'il travaille souvent avec d'autres intervenants selon leur champ professionnel respectif (principalement, les intervenants en travail social ou TS), l'éducateur peut aussi être «coresponsable de l'élaboration, de la mise en place et du suivi d'un PI révisable aux trois mois, lequel nécessite un suivi serré et interpelle directement le jeune et ses parents». Il peut convoquer les personnes pertinentes à l'élaboration du PI (jeunes, parents, autres parties), élaborer le PI conjointement avec le TS, le délégué à la jeunesse et les parties concernées (jeunes, parents, autres), établir avec eux les objectifs de travail et les moyens pour les atteindre et élaborer, avec le TS, un plan de sorties et contacts avec la famille.

Dans certains endroits, la responsabilité de l'éducateur est rendue explicite, non seulement quant à l'élaboration du plan d'intervention mais également du plan de service individualisé (PSI), impliquant

l'ensemble des intervenants. Comme le souligne un milieu : le mandat d'assistance éducative [du TES] est inscrit à l'intérieur du PI élaboré avec les clients et peut s'exercer : dans le cadre d'un PSI avec le représentant DPJ; dans le cadre du PSI avec les professionnels du milieu scolaire [et autres professionnels, le cas échéant ajouterions-nous], quand le jeune ne peut plus fréquenter les classes régulières; en tant que personne mandatée pour exercer l'autorisation en protection de la jeunesse (PJ) dans une situation de troubles sérieux de comportement. L'éducateur joue, par conséquent, à certains endroits, le rôle d'intervenant-pivot : l'éducateur conçoit et exécute un projet intégré d'intervention (PSI). Dans d'autres cas, il participe à l'établissement du PI psychosocial et/ou participe à l'élaboration du PSI. Mais même dans ces situations de collaboration, l'implication du TES peut être importante : on note qu'il peut identifier avec les autres intervenants le coordonnateur du PSI et en assumer la coordination le cas échéant.

Lorsqu'il est la personne mandatée pour exercer l'autorisation du protecteur de la jeunesse –PJ– (une responsabilité qui n'est pas le fait de tous les éducateurs en Centres Jeunesse), **l'éducateur a d'importantes responsabilités cliniques reliées à l'évaluation et l'élaboration du plan d'intervention.** Il doit notamment : s'assurer de l'application du plan de protection découlant des mesures volontaires ou ordonnées pour mettre fin à la situation de compromission; appliquer, au besoin, des mesures d'urgence ou des mesures provisoires; préparer et participer à la révision de la situation, donner suite aux mesures décidées en révision : élaborer et conclure de nouvelles mesures volontaires, saisie du tribunal, etc.

À divers endroits l'éducateur participe aux décisions concernant l'avenir du jeune. Selon le service auquel il appartient, il peut ainsi participer aux comités d'accès de l'établissement pour favoriser l'accessibilité à l'enfant et à sa famille aux services requis pour leur situation, participer à la révision concernant les décisions autour du placement, effectuer, lorsque nécessaire, le placement de l'enfant dans la ressource appropriée, s'assurer de l'exécution des modalités requises en cas de placement et préparer le plan d'intervention à l'intention de la famille d'accueil. Dans d'autres services, il peut aussi élaborer, en collaboration avec le TS notamment, le projet de réinsertion sociale, établir avec le jeune et sa famille des objectifs dans les sorties, rencontrer le jeune et une prochaine ressource pour élaborer le contrat de réinsertion sociale et s'assurer du respect du contrat auprès de la ressource.

Cette expertise clinique quant aux besoins de réadaptation ou en matière d'orientation (réinsertion) de l'avenir du jeune est mise à profit dans divers comités et rencontres auxquels on s'attend que l'éducateur participe : **selon le cas, l'éducateur peut présenter les difficultés et besoins du jeune à différents comités** (ex : guichet tripartite à la commission scolaire; comité d'expertise pour demande d'hébergement en CR, famille d'accueil ou ressource intermédiaire de réadaptation; comité CARE pour placement en famille d'accueil régulière). Il participe aux discussions cliniques au CJ, aux tables d'orientation et révision (notamment PJ), comité d'expertise et à l'extérieur au besoin : table d'orientation, table de pédopsychiatrie, table de révision, rencontre scolaire et à toutes autres rencontres avec le TS, la famille, le médecin, etc. Il est présent aux révisions du pi, comités d'organisation et comités cliniques; il participe et/ou prépare les discussions de cas, consulte ses collègues sur les stratégies d'intervention à élaborer, informe les autres éducateurs des orientations prises dans ses dossiers et leur transmet toute information pertinente concernant les jeunes dont il fait le suivi. Pour valider ses opinions cliniques, il utilise les outils cliniques prescrits par la direction de l'établissement; il peut aussi lui-même implanter des outils cliniques.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté aux besoins du jeune nécessite que l'éducateur mette en place les interventions d'adaptation ou de réadaptation appropriées à la situation. Pour ce faire, notamment, l'éducateur planifie ou organise des activités de réadaptation, individuelles ou de groupe, en fonction des besoins des jeunes et de leurs caractéristiques particulière; à un endroit, il est aussi précisé que ces activités peuvent être planifiées avec le jeune, sa famille, ses amis. L'éducateur planifie d'autre part la vie de

groupe selon la philosophie du milieu et élabore, s'il y a lieu, une programmation individuelle ajustée aux besoins du jeune. L'éducateur élabore aussi des systèmes d'émulation, un code de vie, des codes et procédures et des mesures disciplinaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'unité de vie.

Toujours dans la mise en place d'interventions adaptées à la situation, l'éducateur peut aussi permettre, favoriser, identifier, supporter et élaborer avec le jeune sa participation à des activités dans le milieu quand c'est possible et planifier des activités d'intégration et/ou de réinsertion en fonction des besoins du jeune. À un endroit, il planifie, organise et coordonne les différentes activités du comité d'usagers, conformément au mandat du service où il exerce. Il fournit partout la programmation des activités qu'il a planifiées ou de sa journée de travail. Afin de mieux répondre aux besoins du jeune, il peut aussi suggérer à l'équipe des modifications à apporter à la programmation de groupe ou prévoir et élaborer certaines activités en dehors des activités programmées. On demande finalement que l'éducateur apporte sa collaboration à l'élaboration de programmes spécialisés et accepte certaines tâches en lien avec cette activité.

C. Liens avec les compétences du programme

En Centre Jeunesse, **l'éducateur joue un rôle de premier plan dans la planification d'une intervention axée sur les besoins de réadaptation du jeune et le rétablissement d'un équilibre entre ce dernier et sa famille.** Pour exercer les diverses tâches reliées à cette activité complexe, l'éducateur doit disposer de compétences générales et diversifiées :

-Une excellente connaissance des besoins de développement des enfants et des adolescents et des problématiques d'adaptation qu'ils peuvent rencontrer, celles-ci pouvant être de divers ordres (difficultés relationnelles et manque d'habiletés sociales, décrochage scolaire, dépendance aux drogues et alcool, négligence ou abus parental, violence et criminalité, idéations ou crise suicidaire, etc.);

-Une compréhension des situations familiales complexes dans lesquelles évoluent ces jeunes et des facteurs qui contribuent aux difficultés d'adaptation du jeune et même de la famille (pauvreté, négligence et indigence, faible éducation, violence, facteurs culturels, héritage parental marqué, exclusion sociale, etc.).

-Une bonne connaissance des approches théoriques d'intervention pour planifier les mesures appropriées.

-Une bonne connaissance du contexte légal (LSSSS, Code civil, loi de protection de la jeunesse, loi sur le système de justice pénale pour adolescents) et des ressources de la communauté

-Une excellente capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires diversifiés issus de différents milieux

-Un langage et une compréhension cliniques développés, une expertise pour cibler les besoins de réadaptation du jeune en lien avec ses divers environnements, identifier et formuler des objectifs, établir, de manière créative, des stratégies d'intervention, utiliser et développer des outils cliniques.

-une excellente compréhension de l'utilisation des paramètres de l'activité dans le processus de réadaptation, afin de planifier une programmation appropriée.

-enfin, ces activités exigent de l'éducateur une identité professionnelle intégrée qui lui permette de planifier l'intervention dans le meilleur intérêt du jeune, tout en tenant compte de multiples facteurs et en composant avec des acteurs de divers niveaux (partenaires professionnels et du réseau naturel).

Le niveau de responsabilité de l'éducateur en Centre Jeunesse met à profit de nombreuses compétences générales du programme, notamment celles impliquées dans la capacité d'évaluer et d'analyser une situation complexe (précédemment mentionnées), afin de déterminer ou de planifier l'intervention appropriée (élaborer un plan d'intervention, des activités cliniques, un projet intégré d'intervention). D'autres compétences

générales, mentionnées plus bas doivent aussi être mises à profit, notamment celles liées à la relation d'aide, à la communication et aux techniques d'intervention.

3.2.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Natures des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation du jeune en lien avec son environnement ainsi que sa réinsertion sociale. La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

Dans les différents milieux et services des Centres Jeunesse, les éducateurs soutiennent l'utilisateur dans son adaptation à la vie quotidienne. Les activités recensées peuvent être recoupées en quatre grands champs :

1. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. Dans les divers milieux recensés, l'éducateur est responsable d'appliquer la programmation du milieu, d'organiser, coordonner et animer les activités pour assurer l'apprentissage d'attitudes et comportements adéquats. Planifiées sur une base individuelle ou de groupe, ces activités peuvent aussi bien s'adresser à des groupes de jeunes qu'à des groupes de parents (ou les deux concomitamment), ou à la famille et aux amis du jeune. Elles revêtent un caractère éducatif, clinique, de réadaptation et/ou de réinsertion et sont mises en œuvre et animées en tenant compte des caractéristiques et besoins des jeunes et en utilisant le moment d'activité de manière optimale. Elles sont de tout acabit: activités d'apprentissage, cognitives, affectives et sociales, d'intégration; loisirs, sports, bricolages, tâches ménagères, repas, toilette personnelle, détente, transition, temps de fumage, déplacements, etc. Elles peuvent viser le renforcement des habiletés sociales.

2. Les tâches de relation d'aide à proprement parler, ou d'accompagnement clinique au quotidien, pour soutenir le développement et la réadaptation du jeune face à ses difficultés personnelles, familiales et sociales. Peu importe qu'il œuvre auprès des jeunes hébergés ou en milieu naturel (services externes), l'éducateur utilise les actes de la vie quotidienne pour appliquer des techniques d'éducation variées, des moyens d'intervention et des stratégies d'intervention qui permettent d'assurer le suivi du jeune selon le plan d'intervention. Pour ce faire, il établit une relation d'aide ou interpersonnelle avec le jeune et ses parents (ou sa famille) pour les engager dans un processus de changement et associe l'enfant et sa famille à la mise en œuvre d'un plan d'action comprenant des objectifs et moyens pour corriger la situation. Il partage avec le jeune et son milieu des moments de la vie quotidienne et des activités; il prépare et fait des rencontres individuelles (appelées parfois tutorat) avec le jeune, généralement sur une base hebdomadaire. Il aide le jeune à identifier les aspects positifs de son fonctionnement et les points à travailler; il s'entend avec le jeune sur un défi à travailler, écoute le jeune dans l'expression de ses préoccupations et priorités et demeure disponible aux demandes d'écoute particulières et ponctuelles.

Selon le cas, il offre une aide éducative, participe à la réadaptation des jeunes à travers les moments de vie du quotidien tels que les repas, l'hygiène, période de devoirs, couchers, etc. Il surveille et/ou accompagne ces moments de vie, i.e. qu'il assiste, supporte, conseille, dirige et favorise l'initiative et l'autonomie du jeune; le cas échéant, il voit à l'application du code et des procédures de vie à l'intérieur de l'unité et applique routine et structure; il soutient les tâches et responsabilités du jeune; il intervient dans toutes situations qui nécessitent une action éducative ou d'autorité et prodigue le support que nécessite la situation. Il peut être responsable de la distribution des médicaments prescrits et des soins médicaux de base; il peut assurer temporairement l'encadrement scolaire quand le jeune est non scolarisé. Il s'assure que le jeune a tous les vêtements et le matériel dont il a besoin.

Bref, il assure au quotidien la mise en application du plan d'intervention et le suivi et voit, à travers ces moyens, à la poursuite des objectifs individuels déterminés. En tout temps, il intervient selon les objectifs mis en place.

Pour ce faire, il doit disposer de divers outils : des systèmes de renforcement qu'il conçoit et met en application; des comportements d'ouverture et compréhension et des attitudes empathiques dont il doit faire montre; des méthodes et techniques conformes à la philosophie du centre et des approches de réadaptation en lien avec les problématiques et caractéristiques des jeunes, de leur évolution, capacités, intérêts. L'éducateur doit ainsi être en mesure d'associer des approches, objectifs et techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation, connaître les approches théoriques d'intervention et les mettre en pratique.

L'éducateur est aussi appelé à intervenir en situation de crise, moins dangereuses et dangereuses (agressivité, violence, tentative de suicide, etc.). Il utilise les techniques appropriées lors d'intervention physiques et, à l'occasion, des mesures d'isolement, quand le jeune représente un danger pour lui ou pour les autres. L'éducateur se tient disponible et aux aguets pour intervenir rapidement et éviter les escalades pouvant tourner en crise majeure.

3. Les tâches de soutien aux parents, à la famille et autre réseau de soutien social. Parce qu'il travaille avec des personnes mineures sous la responsabilité parentale, l'éducateur en Centre Jeunesse travaille de concert avec les parents et la famille. L'éducateur doit donc ainsi maintenir des liens étroits avec la famille du jeune et associer l'enfant et sa famille à l'action planifiée. Il cherche à établir une relation d'aide avec eux pour les engager dans un processus de changement, impliquer les parents dans les différentes phases de l'intervention et veiller à ce que cette implication soit maximale. L'éducateur peut faire la réadaptation directement en milieu familial, mais même lorsque l'enfant est hébergé, il fait des rencontres avec la famille et/ou les parents. Ces rencontres peuvent avoir lieu dans le milieu familial. Pour donner du soutien aux parents, l'éducateur offre une aide éducative, un soutien à la communication, participe ou anime des activités avec la famille. En contexte d'hébergement, il informe les parents de l'évolution du jeune, facilite l'organisation des contacts avec la famille, prend entente avec les parents pour les achats de vêtements et d'effets personnels; il s'assure auprès des parents de l'inscription du jeune à l'école et, le cas échéant, soutient la famille dans la réintégration. Il peut assurer les visites supervisées et intervenir en situation de crise.

Lorsqu'il œuvre en contexte de protection de la jeunesse, l'éducateur doit aussi assurer l'application des mesures de protection pour faire cesser la compromission, informer le jeune et sa famille de leurs droits tout au long du processus de protection, préparer la révision, donner suite aux mesures du réviseur, proposer des mesures volontaires à l'enfant et ses parents, appliquer au besoin des mesures de protection ou des mesures provisoires, soumettre à la Cour du Québec les situations de révision judiciaires, effectuer les représentations nécessaires à la Cour, pour les jeunes sous sa responsabilité (lorsque requis) et voir à l'exécution de l'ordonnance du tribunal de la jeunesse. Le cas échéant, il effectue le placement dans la ressource appropriée. Même sans délégation du protecteur de la jeunesse, l'éducateur peut être appelé à aller et témoigner au tribunal.

4. Les tâches d'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches d'intégration sociale. L'éducateur aide l'enfant ou le jeune à trouver un équilibre adaptatif en vue d'un retour en milieu familial, l'intégration à un milieu substitut ou à un milieu plus autonome. En cours de route, il soutient le jeune dans son adaptation à ses divers environnements. À cet effet, et selon le mandat respectif du service auquel il appartient, on demande à l'éducateur de soutenir l'actualisation du projet de réinsertion sociale. Dans ce contexte, il soutient l'adaptation scolaire du jeune ou son intégration à l'emploi. Il soutient parallèlement le milieu scolaire ou professionnel. Il vérifie le fonctionnement du jeune à l'extérieur. Il prépare et supporte le jeune face à sa réinsertion, le soutient dans ses démarches et suivis extérieurs, l'accompagne dans certaines activités d'intégration et anime des activités d'intégration et réinsertion selon ses besoins. Il peut aller magasiner avec le jeune, s'assurer des rendez-vous médicaux et faire l'accompagnement médical au besoin.

Le cas échéant, l'éducateur peut soutenir l'apprentissage à la vie autonome et la recherche d'emploi, d'appartement et de ressources du milieu selon les besoins (banque alimentaire, sécurité du revenu, etc.). Il soutient le milieu d'intégration quel qu'il soit. Il soutient la famille ou la ressource dans l'intégration ou réintégration du jeune et fait le lien entre le jeune et le nouveau milieu.

En outre, il est spécifiquement souligné à un endroit que l'éducateur en Centre Jeunes interagit avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles.

C. Liens avec les compétences du programme

Les activités professionnelles liées à ces compétences montrent **la polyvalence de l'éducateur et sa capacité de jugement, pour se situer dans des contextes et selon des perspectives cliniques diversifiés.**

Une identité professionnelle solide et éthiquement établie est rendue nécessaire pour que l'éducateur soit en mesure de faire preuve de jugement et de bien se positionner dans un rôle qui fait appel à des compétences éducatives sans se substituer pour autant aux parents. La capacité d'agir comme agent de liaison entre le jeune, les diverses ressources (scolaires, loisirs, professionnelles, etc.) et le milieu familial exige une bonne maîtrise des habiletés de relation d'aide et une compréhension approfondie des enjeux de chacun.

Parce qu'il intervient souvent en situation de crise, l'éducateur doit être en mesure d'évaluer les signes précurseurs de crise et de désorganisation et d'intervenir pour accompagner adéquatement dans ces contextes. Il doit aussi développer sa capacité à protéger sa propre intégrité. En outre, l'éducateur doit avoir développé la capacité à intervenir en prenant en compte la culture spécifique des individus auprès desquels il offre un soutien.

Vu l'importante utilisation des activités dans le processus de réadaptation du jeune, une maîtrise des divers paramètres de l'activité éducative et clinique est ici incontournable. L'éducateur doit être en mesure de planifier, animer et utiliser une activité qui prenne en compte les besoins de l'utilisateur et lui permette d'évoluer sur la base du développement de ses ressources adaptatives et de son autonomie. Des contenus diversifiés pour organiser divers types d'activités sont aussi à explorer, notamment ceux liés au développement des habiletés sociales et favorisant la responsabilisation et l'estime de soi du jeune.

Pour être en mesure d'accompagner les usagers dans une relation d'aide qui soutient l'adaptation à la vie quotidienne, l'éducateur doit développer diverses habiletés et connaissances. L'accompagnement clinique que l'éducateur doit fournir doit reposer sur une compréhension juste des difficultés d'adaptation du jeune et sur l'utilisation d'un cadre clinique propre à le faire évoluer et soutenir son adaptation (habiletés de relation d'aide, intégration d'approches et techniques d'intervention, compréhension des philosophies d'intervention, etc.). Il doit pouvoir accompagner le jeune non seulement face à ses difficultés mais aussi en reconnaissant et permettant une réponse à ses besoins développementaux (apprentissage de comportements autonomes appropriés à son âge).

Des habiletés à intervenir au quotidien auprès des jeunes pour soutenir leur croissance et aider à contenir leurs difficultés ainsi que des habiletés à communiquer, soutenir et outiller les parents et/ou ressources substitués (relation d'aide, approches et techniques d'intervention) sont incontournables.

Parce qu'il travaille dans un but de réinsertion sociale de l'usager, l'éducateur se doit d'avoir une bonne capacité à reconnaître les forces et limites des famille, à soutenir l'adaptation réciproque entre le jeune et ses parents, et, le cas échéant, à accompagner le jeune dans sa réinsertion ou dans son intégration à une nouvelle ressource. Une bonne connaissance des ressources, de l'évaluation du réseau de soutien, des paramètres légaux concernant les droits et devoirs de filiation sont nécessaires. Il doit, en fait, connaître l'ensemble du contexte légal qui balise l'intervention et le processus de réinsertion de l'usager.

Ces éléments sont largement en lien avec les compétences générales présentées jusqu'à présent dans les diverses catégories d'activités professionnelles. Particulièrement, les habiletés de relation d'aide et la capacité d'utiliser des approches et techniques d'intervention, tant auprès du jeune que sa famille sont essentielles. En outre, ces activités mettent en évidence que l'éducateur en Centre Jeunesse doit avoir recours à diverses compétences : celles de protéger son intégrité personnelle, d'effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise et d'effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle.

3.2.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des tâches et activités

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à de compétences d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Dans tous les milieux recensés, **l'éducateur doit effectuer un important travail d'équipe pour assurer l'éducation et la rééducation de l'usager**. Partout, il œuvre en collaboration avec une équipe de professionnels. Ainsi, il travaille étroitement avec le chef d'unité et ses coéquipiers immédiats : il communique les informations à l'équipe, participe activement aux réunions d'équipe et discussions de cas, rencontre les éducateurs de suivi gravitant autour du jeune pour convenir d'une intervention concertée. Il travaille avec l'équipe d'intervenants de réadaptation mais aussi multidisciplinaires : par exemple, il travaille de manière rapprochée avec l'intervenant social impliqué; il détermine avec celui-ci ou le délégué à la protection de la jeunesse les rôles et mandats de chacun face au travail avec le milieu et les parents; il convient avec lui des modalités de suivi par rapport aux sorties du jeune; il informe l'intervenant social de la fréquence et du déroulement des sorties, entretient un contact régulier avec lui et l'informe de tout fait particulier. Cette collaboration étroite avec l'intervenant social n'interdit pas que l'éducateur soit le coordonnateur du PSI (intervenant pivot) si l'équipe en a décidé ainsi.

L'éducateur collabore aussi activement avec les autres partenaires impliqués auprès du jeune. Il collabore avec les partenaires scolaires, du CSSS-CLSC, du secteur pédopsychiatrique, du réseau communautaire. Il rencontre les professeurs, psychologues, etc., selon le plan d'intervention. Il entretient, le cas échéant, des contacts

réguliers (téléphones et rencontres) avec les répondants scolaires du jeune. Il fait le lien avec tous les collaborateurs externes, est le répondant auprès d'eux et peut représenter l'équipe auprès des systèmes dans lesquels évolue le jeune (famille, scolaire, travail, médical, social, etc.). Il collabore avec certains organismes extérieurs en vue d'améliorer la quantité et la qualité des services offerts aux jeunes. Il assume la responsabilité de divers comités et participe à toute réunion où sa présence est requise, à des comités internes, à des activités de concertation locale ou externe.

Dans plusieurs endroits, on note que l'éducateur exerce un rôle, d'une manière ou d'une autre, quant au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. Il collabore au développement et à la mise à jour des programmes de réadaptation; il participe à des supervisions individuelles et de groupe; il se prévaut des moyens offerts pour améliorer son rendement; il participe activement aux activités de développement professionnel. Il est responsable d'aller chercher le soutien clinique relatif aux problématiques rencontrées et mise sur ses collègues à tout moment pour recevoir l'appui exigé, le cas échéant, par le niveau d'intervention. Il évalue les éducateurs en formation et peut être responsable de tâches diversifiées : responsabilité au niveau du système clinique, du protocole en matière de suicide, des aspects liés au contexte légal (ex : LSJPA), du dossier toxicomanie, des activités/programmation, etc.

L'éducateur doit agir de manière conforme à l'éthique. Il doit connaître et respecter les valeurs du milieu et veiller au maintien de l'ordre en conformité avec les politiques et procédures de l'établissement pour lequel il travaille. Il assure le respect de ces politiques et procédures. On nomme à un endroit qu'on souhaite qu'il ait des aptitudes et soit animé par le désir d'œuvrer à la défense des droits et intérêts collectifs des usagers.

Finalement, l'éducateur est aussi appelé à exercer des activités reliées à la vie quotidienne, pour lesquelles il n'aura pas reçu de formation spécifique : gestion de la petite caisse, banque alimentaire, sécurité du revenu, responsabilité du matériel de loisir, produits de toilette, lingerie pour les jeunes, matériel de sport, responsabilité du matériel de bureau et scolaire, cahier de bord, photocopies, horaires, ménage, livres et revues, etc.

C. Liens avec les compétences du programme

Les activités professionnelles complémentaires suggèrent l'importance pour l'éducateur de développer une compétence au travail d'équipe ainsi qu'un sens clinique et éthique prononcés, permettant de poser les bases de son propre perfectionnement tout en participant à l'amélioration des services pour l'utilisateur.

Les qualités nommément attendues des éducateurs, selon les divers milieux sont les suivantes : discrétion, fiabilité, tact, capacité de travailler en équipe, disponibilité, autonomie, initiative, souci d'un bon service, grande maturité, débrouillardise, sens des responsabilités, dynamisme, bon sens de la planification, vigilance, bon équilibre personnel, force mentale, capacité à bien jouer son rôle d'autorité, bonne mobilité, nerfs d'acier et excellent moral.

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de jeunes en difficulté» et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CJ

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres Types
Détecter une situation problématique	Relevé es comportements significatifs chez le jeune	X			
	Relevé des facteurs environnementaux en cause	X			
Évaluer les difficultés ainsi que le potentiel d'adaptation du jeune	Prise en considération de l'historique des services reçus	X	X		
	Analyse juste des besoins du jeune	X	X		
	Analyse juste du profil comportement et des acquis psychodéveloppementaux	X	X		
	Appréciation juste des conséquences des difficultés d'adaptation sur le développement du jeune	X	X		
	Appréciation juste des forces et capacités du jeune	X	X		
	Appréciation juste du degré de responsabilisation et d'ouverture d'esprit du jeune	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et instruments d'observation et évaluation	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources et de la famille	X			
Planifier des interventions en fonction des besoins du jeune	Respect des limites de l'intervention professionnelle	X	X		X
	Choix des objectifs et des techniques en fonction des besoins et capacités du jeune		X	X	
	Respect des lois, mandats, politiques et règlements en vigueur	X	X		X
	Choix pertinent des ressources à utiliser	X	X		
	Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation		X		
Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés sociales du jeune	Structuration correcte du programme d'activités		X		
	Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques			X	
	Utilisation judicieuse des techniques d'animation			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement des habiletés de communication et la vie de groupe			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'entraide et le partage entre pairs			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la maîtrise de l'agressivité du jeune			X	
Exécuter des activités favorisant la responsabilisation et l'estime de soi du jeune	Souplesse et créativité dans l'application de programme d'activités			X	
	Manifestation d'attitudes empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif du jeune et l'amélioration de la perception de soi			X	
Conseiller la famille et informer les intervenants	Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités			X	
	Respect de l'éthique professionnelle		X	X	X
	Justesse et discernement dans la description du fonctionnement du jeune		X	X	
Développer les habiletés de soutien parental	Pertinence des moyens et stratégies d'éducation ou de réadaptation suggérés à la famille et aux intervenants		X	X	
	Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie du jeune	X	X		
	Entente claire sur la collaboration attendue	X	X	X	
	Exécution d'activités d'éducation et de formation appropriées aux besoins du milieu de vie			X	
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention	Manifestation d'attitudes et comportements adaptés au degré de collaboration des personnes			X	
	Relevé exact des objectifs atteints et non atteints	X	X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelle d'adaptation et de réaction socioaffective		X		X
	Proposition de moyens appropriés en vue d'améliorer la capacité d'intervention		X		X
Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées		X		X	

3.3 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres de réadaptation pour personnes présentant une déficience physique (CRDP)

3.3.1 Présentation du milieu

A. Mission et clientèle

Les CRDP offrent des services spécialisés et surspécialisés de réadaptation aux personnes ayant une déficience physique. Ils représentent une vingtaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Les clientèles des Centres de réadaptation en déficience physique sont des personnes de tous âges présentant un handicap physique (moteur, neurologique, sensoriel, organique) pouvant entraîner des incapacités significatives et persistantes: maladie dégénérative, séquelles d'un AVC ou traumatismes crâniens, etc. Certains accueillent aussi les personnes présentant un trouble du langage tandis que dans certaines régions, le centre de réadaptation offre des services aussi aux personnes présentant une déficience intellectuelle. Les CRDP offrent également des services à la famille de l'utilisateur. Certains programmes ou services s'adressent exclusivement à des enfants et adolescents, d'autres, à des adultes.

Les usagers des CRDP proviennent de différentes cultures et origines ethniques.

Les éducateurs en CRDP :

Selon des données du Ministère de la santé et des services sociaux³², plus de 400 techniciens en éducation spécialisée seraient à l'embauche des Centres de réadaptation en santé physique.

B. Sommaire des mandats et services

Un aperçu des données

Les données des CRDP présentent une bonne exhaustivité. Les documents reçus sont élaborés et présentent, malgré quelques différences, une bonne homogénéité menant à saturer les données sous divers aspects liés aux tâches de l'éducateur dans ce type de milieu. Quelques centres, surtout du Montréal francophone et anglophone, ont fourni plusieurs documents explicitant les divers aspects d'une pratique que l'on retrouve décrite ailleurs avec moins de détails. Les régions pour lesquelles nous avons obtenu des données sont les suivantes : Montréal (francophone et anglophone), Outaouais, Estrie, Laurentides, Côte-Nord, Chaudière-Appalaches et Bas du Fleuve.

Mandats et services

Les données confirment que les milieux offrent des services d'éducation et rééducation, en vue de soutenir l'adaptation, la réadaptation et la réinsertion sociale (dont on précise les niveaux : intégration sociale, résidentielle, maintien à domicile, scolaire et professionnelle). Le mandat de l'éducateur est d'assurer, par l'utilisation de situations de la vie quotidienne, des interventions d'adaptation et de réadaptation permettant d'améliorer le fonctionnement général de la personne (besoins de base, gestion du temps et de l'énergie, budget, déplacements, responsabilités, etc.) dans son environnement afin de l'aider à maintenir et développer son autonomie dans l'ensemble de ses activités (travail, loisirs, résidentielles, scolaires,...) et de favoriser sa sécurité, sa participation sociale, son bien-être global et l'augmentation de sa qualité de vie. L'action éducative vise la généralisation des acquis et la mise en application des apprentissages à travers les activités courantes de la vie quotidienne dans les différents milieux de vie (domicile, garderie, bureau...).

³² Madet, Charles (2008). Panification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation. Québec : Ministère de la santé et des services sociaux.

L'action du TES a lieu au CRDP (établissement) ou dans les milieux de vie des clients; divers programmes spécialisés sont disponibles, selon les clientèles et fonctions. En voici des exemples :

- Service d'hébergement
- Programme de réadaptation fonctionnelle intensive
- Aide et accompagnement aux familles et proches et aux ressources résidentielles
- Programme d'évaluation et orientation au travail
- Service d'intégration sociale, résidentielle et professionnelle
- Programme spécialisé pour les personnes ayant des troubles du langage
- Programme Traumatismes crâniens (TCC-SAAQ)
- Services à domicile
- etc.

C. Liens avec les compétences du programme

L'éducateur qui travaille auprès des usagers des CRDP doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière :

effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques. Parallèlement, plusieurs éducateurs en CRDP opérant dans le cadre d'un mandat ou programme spécifique de réinsertion sociale et professionnelle, ils doivent aussi mettre très largement à profit la compétence : **effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle.**

Les éléments particuliers liés à ces deux compétences seront mis en relief, à la fin du chapitre, en fonction des activités professionnelles rencontrées dans les milieux et énoncées plus loin.

Par ailleurs, cette clientèle présentant souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières :

- effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale (et des problématiques de violence)

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

3.3.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'usager dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'usager afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant l'autonomie et l'adaptation de la personne en lien avec son environnement.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des tâches et activités recensées

Les éducateurs qui œuvrent en CRDP **font des évaluations élaborées des différentes dimensions de l'adaptation de la personne en lien avec ses divers environnements, en vue de réaliser un plan d'intervention personnalisé.** Ils recueillent leurs informations à partir des observations qu'ils rédigent et analysent, mais également à partir d'instruments, de questionnaires et de grilles d'évaluation (inventaire d'intérêts, profil de loisir, questionnaire sur les habitudes de vie, grille d'observation des habiletés fonctionnelles, etc.); ils utilisent aussi l'entrevue et recueillent des informations auprès des partenaires impliqués. Dans certains contextes, ils utiliseront et organiseront des mises en situations concrètes (de travail par exemple), ou dresseront un portrait comparatif de la journée-type (pré et post accident) afin d'évaluer avec précision les capacités et besoins de la personne. Ils peuvent aussi guider l'utilisateur dans un processus d'auto-évaluation et le préparer à son plan d'intervention éventuel.

Les données recueillies pour évaluer les capacités et besoins de la personne en lien avec son environnement sont multiples et concernent autant les particularités fonctionnelles de l'individu que les facteurs environnementaux contribuant ou nuisant à son adaptation en même temps que l'adéquation entre eux. L'éducateur se renseignera donc sur les facteurs environnementaux favorables et défavorables à l'adaptation de la personne et s'intéressera au cheminement adaptatif de l'utilisateur, à ses difficultés d'adaptation, à son interprétation de la situation, à sa perception de la réalité extérieure, à ses mécanismes de résolution de problèmes. Il recueillera des données sur l'environnement (sévérité des stressors, soutien situationnel, support technologique au handicap, conditions de vie, etc.) et analysera la situation problématique et l'interaction entre les conditions en présence.

Par ailleurs, le niveau d'indépendance et d'autonomie de l'utilisateur (situation économique -vulnérabilité et respect du budget, aptitude à manier l'argent- étapes émotives où se situe l'utilisateur, situation fonctionnelle objective et subjective, relations interpersonnelles, objectifs personnels), la mesure de son fonctionnement dans ses habitudes de vie et de gestion (forces, difficultés, besoins liés à leur réalisation), son état affectif, sa disponibilité cognitive et ses comportements sont aussi des éléments essentiels qui seront pris en compte dans l'analyse, tout comme ses habiletés sociales et relationnelles dans divers milieux de vie, ses intérêts et sa personnalité, son plan de carrière, ses capacités et son fonctionnement global au travail (habitudes, attitudes, aspect physique, aptitudes, habiletés et productivité, relation avec les collègues, application des conseils et méthodes prescrits par l'ergothérapeute...). En outre, l'éducateur fait l'analyse de ses observations et données dans le contexte du développement de l'individu, particulièrement si l'utilisateur est un enfant ou un adolescent. Par exemple, il situera les diverses dimensions mentionnées en lien avec le développement global de l'enfant.

L'éducateur évalue les besoins et capacités d'adaptation de la personne au plan global dans ses divers milieux et situations de vie. Il cherche à mesurer l'écart entre le fonctionnement général souhaité par l'utilisateur et son environnement et la situation actuelle. Il fait l'observation de la personne en interaction avec le milieu social quel qu'il soit (scolaire, garderie, domicile, lieu professionnel, loisirs, etc.). Parfois en collaboration (ex : avec les neuropsychologues, travailleurs sociaux, infirmières), il analyse l'impact des habiletés du client sur lui-même et sur l'entourage. L'éducateur cherche aussi à savoir si le client est en mesure de transposer les acquis cliniques, il évalue la capacité dans les apprentissages ou réapprentissage des activités de la vie quotidienne, psychologique ou sociale. Il identifie les compétences à acquérir et les besoins, par exemple en matière d'accompagnement et

de pratiques susceptibles d'améliorer le fonctionnement général de la personne dans son environnement. Il recherche les possibilités dans le milieu de vie du client afin de soutenir son adaptation (point de vue travail, transport, loisirs, bénévolat, etc.).

Dans certains contextes, l'éducateur sera l'intervenant qui accueillera l'utilisateur en toute première instance et l'informerait sur les divers services de l'établissement. Parfois, il participe à l'accueil du client et facilite son intégration au programme approprié ou il accueille l'utilisateur dans l'unité le cas échéant. Parce qu'il agit souvent comme intervenant-pivot, l'éducateur accompagne le client pour qu'il se mobilise dès le départ dans son processus de réadaptation; il peut avoir à animer des conférences de famille concernant la situation de l'utilisateur et de l'entourage à son endroit.

En outre, son évaluation globale mène l'éducateur à parfois référer la personne vers d'autres ressources. Il peut aider à la recherche et à l'identification de ressources, fournir à l'utilisateur des informations sur les ressources pouvant le soutenir ou rediriger la personne vers les ressources appropriées. Plus encore, il peut être appelé à agir comme lien entre l'individu et les ressources en matière d'intégration. Par exemple, il peut identifier et soutenir des ressources où l'utilisateur pourrait devenir bénévole; offrir un soutien ponctuel dans la démarche de transfert de l'utilisateur vers une ressource de main d'œuvre ou occupationnelle; prendre contact avec des ressources communautaires pour planifier des activités de loisir avec le client; solliciter les milieux de vie pour l'intégration sociale de la personne (école, travail, loisirs,...).

C. Liens avec le programme

Les tâches d'évaluation de l'éducateur en CRDP sont multiples et requièrent des compétences variées. Elles font appel tant à la maîtrise du processus d'intervention qu'à des connaissances diversifiées concernant les problématiques d'adaptation des usagers, en passant par des habiletés de relation d'aide permettant d'œuvrer auprès des personnes et du réseau de soutien formel et informel.

Au niveau du processus d'intervention, l'éducateur en CRDP doit être en mesure de recueillir et rédiger efficacement des données, à partir de moyens diversifiés; il doit être en mesure d'analyser des situations complexes à partir d'outils variés et en prenant en compte une multitude de dimensions reliées à l'adaptation de la personne et à des facteurs qui contribuent ou nuisent à cette adaptation afin de faire ses recommandations.

Au niveau des connaissances sur les problématiques, l'éducateur doit pouvoir s'appuyer sur **une compréhension des difficultés d'adaptation relativement au développement et/ou du fonctionnement «normal» ou antérieur**. Il doit être en mesure d'évaluer divers paramètres contributifs à l'adaptation de l'utilisateur, tant en ce qui concerne la personne elle-même que les divers environnements physiques et humains impliqués auprès d'elle : il doit être en mesure d'évaluer l'environnement physique de la personne, les mécanismes de soutien de l'entourage, la nature et les besoins des aidants naturels de la personne (évaluation du réseau de soutien). Il doit disposer de cadres de référence (approches d'intervention) lui permettant d'analyser les problématiques rencontrées.

Au niveau de la relation d'aide, les tâches d'évaluation en contexte de CRDP exigent de l'éducateur qu'il soit en mesure d'adopter des attitudes qui favorisent l'expression du vécu affectif et permettent de définir le besoin avec la personne. Ces habiletés doivent être utilisées tant avec l'utilisateur qu'avec son réseau. Il doit, en outre, être en mesure de communiquer avec une multitude de personnes issues de contextes et occupant des fonctions variés. Il doit bien saisir la demande et les besoins des usagers, connaître les missions des établissements et être en mesure d'établir avec les intervenants de ces milieux des relations de partenariat afin de référer ou d'accompagner l'utilisateur vers ces ressources.

3.3.3 Compétences liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnées, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'individu et l'adaptation mutuelle entre la personne et ses divers environnements.

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales (communes) suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des tâches et activités recensées

En CRPD, l'intervention semble faire l'objet d'une pratique interdisciplinaire élaborée. **Dans plusieurs milieux, l'éducateur est le responsable de la planification coordonnée des interventions de l'équipe (appelé : intervenant-pivot, chargé de dossier, chargé de projet...); dans quelques autres milieux, il participe à l'élaboration de l'intervention en planifiant son intervention depuis son champ respectif et à partir des objectifs fixés en équipe multidisciplinaire. Dans ce dernier cas, à l'occasion, il peut devenir aussi l'intervenant-pivot si l'exercice de planification conclut à le désigner pour ce faire.**

Les tâches de l'éducateur liées à la détermination du plan d'intervention (PI) sont donc multiples. Lorsqu'il est «intervenant pivot ou chargé d'intervention auprès de l'utilisateur et de l'équipe multidisciplinaire», **l'éducateur coordonne l'élaboration des objectifs interdisciplinaires. Il est responsable du plan d'intervention** (plan d'intervention individuel et interdisciplinaire) **et du plan de service individualisé (PSI) au besoin**, en lien avec d'autres services. Il coordonne l'évaluation des besoins de l'utilisateur, établit avec le client ses priorités d'intervention, assiste l'utilisateur dans l'élaboration du PI en reflétant ses priorités et est le porte-parole de l'utilisateur dans les discussions multidisciplinaires. Il coordonne l'élaboration du PI, s'assure que celui-ci couvre l'ensemble des besoins du client et en fait la rédaction. Il assure la mise en œuvre du plan d'intervention, gère le dossier, fait la coordination clinique du cas et s'assure que les objectifs du PI sont privilégiés par l'ensemble de l'équipe. Il soutient ses collègues, mais aussi la famille dans la compréhension du plan d'intervention. **Il supervise et assure la révision régulière du PI et évalue les résultats de l'intervention** (critique de l'atteinte des objectifs, validité des données recueillies, pertinence des moyens et qualité des actions).

Qu'il soit nommé ou non l'intervenant pivot, **l'éducateur participe dans tous les cas à l'élaboration des plans d'intervention. Il collabore, avec le reste de l'équipe multidisciplinaire, à l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du plan d'intervention.** Il contribue aux évaluations disciplinaires de ses collègues par ses observations, transmet des informations sur le fonctionnement de l'utilisateur aux autres intervenants, ramène à l'équipe de réadaptation les contraintes ou facilitateurs observés en cours d'application et émet ses recommandations au PI. Il planifie son processus clinique en se basant sur les besoins du client et sur les objectifs recommandés en équipe multidisciplinaire. Il élabore ses objectifs et moyens d'intervention, il planifie et réalise un plan d'intervention visant le développement ou le maintien d'habiletés et de comportements de la vie quotidienne. Il assume la réalisation des objectifs élaborés au PI en fonction de son champ de compétences et selon les priorités établies en équipe, il intervient dans la poursuite des recommandations de l'équipe et dans une optique de transfert des acquis. Il fournit au client les informations sur la nature et l'impact de ses

interventions et quand il est chargé de dossier (pivot), les informations sur l'ensemble des intervenants liés au PI. Il évalue le résultat de ses interventions et les partage avec le reste de l'équipe multidisciplinaire.

Conformément à ses tâches de coordonnateur ou de participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'intervention, l'éducateur assume des responsabilités auprès de ses collègues, dans le cadre de réunions et autre. En tant qu'intervenant-pivot, il assure la coordination et l'animation des consultations et discussions de cas et s'y fait le porte-parole de l'utilisateur. Il s'assure de la préparation des membres de l'équipe pour la réunion en lien avec le PI et anime cette rencontre. En-dehors de cette responsabilité de chargé d'intervention, un milieu souligne aussi que l'éducateur joue un rôle, «comme les autres membres de l'équipe». Il participe aux discussions de cas, rencontres du PI, élaboration du PI, informations offertes au «client-famille» au même titre que tous les autres intervenants. Sinon, il participe aux rencontres multidisciplinaires et à divers comités de travail. Il bénéficie du soutien professionnel des autres intervenants et en retour, guide, influence, permet l'ajustement des interventions disciplinaires des autres intervenants de l'équipe.

Pour réaliser ces tâches, l'éducateur s'appuie sur l'analyse de sa collecte de données : il note l'évolution des usagers en rédigeant les documents appropriés et tient à jour les notes au dossier; il rédige des résumés de ses observations, en fait l'analyse et émet ses recommandations (dans une situation recensée, ce rapport sera annexé à celui d'un autre); il dresse un bilan psychosocial et rédige des rapports synthèses. Il rédige le plan d'intervention et le PSI le cas échéant. Dans des contextes de révision du plan d'intervention, il rédige un résumé des interventions effectuées et des résultats obtenus.

Finalement, l'éducateur réalise aussi d'autres tâches de planification, en lien avec le spécifique de son mandat : il planifie et met en place des activités individuelles et de groupe en éducation spécialisée pour répondre aux besoins. Il est responsable de l'organisation (préparation et création sur mesure si nécessaire) des mises en situation effectuées dans divers secteurs d'activités du centre ou dans des locaux hors de l'établissement. Dans un milieu, la planification d'activités se réalise en collaboration : l'éducateur participe à l'élaboration des activités de réadaptation en groupe et en interdisciplinarité. Ailleurs, l'éducateur conçoit et planifie des activités individuelles et de groupe visant notamment le maintien des acquis ou le développement de nouvelles habiletés du client pour améliorer sa qualité de vie et sa participation dans les milieux qu'il fréquente. Il élabore des programmes à partir d'objectifs parfois proposés par d'autres professionnels et partenaires comme la famille, les personnes significatives, etc. et fournit la programmation de ses activités.

C. Liens avec le programme

Dans plusieurs CRDP, **les activités d'élaboration de l'intervention réalisées par l'éducateur nécessitent une grande autonomie professionnelle : partout**, mais encore plus quand il est intervenant pivot, **l'éducateur doit être en mesure de bien analyser les besoins pour cibler des objectifs et stratégies d'intervention** qui conviennent à l'utilisateur. Souvent, responsable de coordonner à la fois ses objectifs et stratégies d'intervention et ceux des autres intervenants auprès de l'utilisateur, il doit disposer d'habiletés particulières afin d'harmoniser le tout dans le respect des besoins et capacités de l'utilisateur et de son entourage et de leur adaptation à la réalité quotidienne. Ainsi, **la prise en compte des besoins depuis une perspective complexe est-elle nécessaire afin de déterminer, appliquer, ajuster et évaluer des interventions pertinentes.** Une bonne maîtrise du processus d'intervention, une grande capacité d'analyser l'information pour rédiger des rapports et des plans d'intervention précis et un jugement clinique solide sont incontournables. Ces compétences doivent prendre aussi appui sur le recours à des connaissances concernant le développement humain et les problématiques d'adaptation ainsi qu'à des cadres de référence auxquels recourir pour tirer des conclusions guidant l'intervention.

L'éducateur doit aussi disposer de bonnes capacités à communiquer avec divers types de personne. **Il doit adopter un langage professionnel et s'appuyer sur des capacités d'animation et de coopération au travail d'équipe pour communiquer ses conclusions et recevoir celles des autres.** Il doit en outre être en mesure de bien traduire les besoins de l'utilisateur auprès des autres professionnels et inversement. Ses habiletés de relation d'aide et de communication ainsi que l'intégration de son identité d'accompagnant d'une personne au niveau de son adaptation quotidienne et globale à tous ses milieux de vie sont ici nécessaires.

En outre, la capacité d'élaborer des activités de développement et outils clinique est aussi nécessaire. L'éducateur doit être en mesure de cerner les besoins pour concevoir des activités cliniques favorisant l'adaptation de la personne et son intégration dans les divers environnements.

3.3.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation et favoriser le retour à un fonctionnement autonome et adapté de la personne en difficulté en lien avec son environnement. La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences générales (communes) suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*); (comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Sommaire des tâches et activités recensées

Les éducateurs en CRDP soutiennent l'utilisateur dans son adaptation à sa vie quotidienne. Les activités recensées peuvent être recoupées en quatre grands champs :

1. Les tâches de relation d'aide, pour soutenir l'adaptation au quotidien. Ces tâches occupent ici une très large part des activités de l'éducateur : l'éducateur assiste l'utilisateur dans tout le processus de réadaptation et dans le suivi du plan d'intervention en reflétant les priorités de l'utilisateur et en agissant et intervenant dans la poursuite et l'atteinte des objectifs et recommandations du PI interdisciplinaire. Dans certains milieux, l'éducateur est le principal répondant de l'utilisateur et agit comme son porte-parole dans l'expression de ses besoins. L'éducateur crée un lien de confiance et motive, stimule, active l'utilisateur. Il offre soutien, support, valorisation et renforcement. Il intervient par le biais de rencontres individuelles ou de groupe et aide le client à apprivoiser ses nouvelles réalités, faire son deuil et renforcer son estime de lui par des expériences positives. L'éducateur amène aussi le client à se confronter à ses limites; il reflète, confronte des attitudes inappropriées, renforce des comportements favorables; pour ce faire, l'éducateur fait montre d'attitudes d'empathie dans la relation d'aide.

L'éducateur applique des techniques d'éducation spécialisée en utilisant les actes de la vie quotidienne : il enseigne, démontre ou utilise des techniques et manières d'agir dans des situations sociales ou de vie quotidienne. Il agit comme généraliste dans l'action en établissement ou dans les divers milieux de vie de la personne; il soutient les apprentissages du client dans une perspective éducative. Il informe et éduque, encadre, mobilise et planifie un horaire de tâches en collaboration avec le client.

Par ses méthodes d'intervention, il apporte une assistance spéciale auprès de la personne et du milieu dans des problématiques telles que les habiletés sociales, attitudes comportementales à développer et à améliorer. Il soutient le processus de résolution de problème, pratique avec le client des techniques à ce niveau. Il crée diverses situations d'apprentissage, intervient dans toutes les sphères de développement et contribue au développement des compétences par la mise en place de moyens compensatoires. Il procède à la stimulation et l'entraînement des apprentissages dans les habitudes de vie perturbées et fournit assistance et confort dans les AVQ (apprentissage à la vie quotidienne), AVD (apprentissage à la vie domestique), dans les transferts, les déplacements, etc.

Parallèlement, l'éducateur soutient la personne dans l'application des moyens proposés par l'équipe de réadaptation; il assure le suivi des entraînements spécialisés du client, prépare celui-ci à l'acquisition des compétences préalables à l'intervention des autres intervenants et soutient par rétroaction les apprentissages de ces autres intervenants en ce qui concerne les besoins et réalités de l'utilisateur (l'éducateur poursuit par exemple, l'enseignement clinique de l'orthophoniste). Il aide l'utilisateur à intégrer les recommandations et apprentissages cliniques dans le quotidien et assure l'apprentissage et l'utilisation par l'expérience. Il soutient l'acquisition, le transfert, la généralisation et le réinvestissement des apprentissages pour la réalisation d'habitudes de vie perturbées ciblées dans le PI. Il agit comme agent intégrateur des apprentissages en réadaptation et, en tant qu'intervenant-pivot, accompagne le client pour qu'il se mobilise dans son processus de réadaptation.

2. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. Dans les divers milieux recensés, l'éducateur organise, coordonne, met en place et anime des activités, individuelles ou de groupe, pour répondre aux besoins et assurer l'apprentissage d'attitudes et comportements adéquats. Ces activités peuvent être cliniques ou éducatives et viser divers objectifs ou couvrir différents thèmes: prise de conscience des séquelles du traumatisme crânien, stimulation du langage, développement de nouvelles habiletés, mises en situation du quotidien, information sur la sexualité et la prévention des abus, gestion du stress, de la dépression, des idées suicidaires, etc. L'éducateur organise et structure la stimulation et l'entraînement des apprentissages dans les habitudes de vie perturbée, AVQ, AVD, etc. Son action vise ainsi à augmenter l'autonomie, la sécurité et le bien-être global des clients principalement dans les sphères suivantes : besoins de base, gestion du temps et de l'énergie, budget, déplacements, responsabilités, loisirs et autres occupations. Dans certains milieux, l'éducateur applique, anime ou coanime des activités à partir d'objectifs ou de programmes planifiés par d'autres professionnels (ex : programme d'exercice en orthophonie ou physiothérapie, groupe de relaxation avec l'ergothérapeute).

Le cas échéant, l'éducateur planifie et organise aussi des activités de groupe pour faire vivre des succès en vue d'une meilleure confiance et estime de soi, pour développer les habiletés sociales et personnelles et favoriser la participation sociale et l'ouverture au monde. Quand il œuvre auprès d'utilisateurs présentant un trouble du langage, il crée différentes situations pour que l'utilisateur apprivoise et utilise l'outil de communication dans différents contextes. Finalement, les activités planifiées peuvent aussi être éducatives et ludiques : jeux, sorties, pièce de théâtre, projets, etc.

3. Les tâches de soutien à l'intégration au domicile ou de soutien aux parents, à la famille et autre réseau de soutien social. La réadaptation de la personne handicapée peut s'exercer en établissement mais également dans le milieu naturel. Le cas échéant, l'éducateur outille et offre du soutien aux proches de même qu'aux personnes des milieux de vie où l'utilisateur évolue afin qu'ils interviennent selon les recommandations de l'équipe. Il anime des conférences de famille concernant la situation de l'utilisateur et de l'entourage à son endroit afin de soutenir l'adaptation mutuelle. Il aide à créer un réseau social

Lorsqu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents, l'éducateur peut mettre en situation des moyens plus adéquats pour soutenir les interactions familiales. Il sensibilise les parents à l'importance de faire des activités favorisant le développement des capacités de leur enfant et conseille le milieu au sujet des objectifs d'apprentissage et de l'approche à privilégier avec l'enfant. L'éducateur conseille les parents au regard de la stimulation de l'enfant dans les diverses sphères de développement. Il outille le parent pour qu'il travaille plus efficacement avec l'enfant et intervient en sa présence pour lui donner un modèle. Il enseigne, le cas échéant, aux jeunes et à l'entourage comment se servir de l'outil de communication. Finalement, l'éducateur guide aussi les parents pour qu'ils développent les attitudes éducatives appropriées face aux difficultés comportementales ou aux défis de développement.

4. Les tâches d'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches d'intégration sociale. L'éducateur accompagne le client dans ses démarches d'intégration sociale. Aussi, l'éducateur intervient-il notamment dans la préparation du congé de l'utilisateur en travaillant sur les pré-requis nécessaires au retour à domicile. L'éducateur peut, le cas échéant, rechercher un loyer pour l'utilisateur. Il offre un soutien à l'intégration à domicile et aide à l'organisation du milieu de vie. Il effectue des visites à domicile pour aider le client dans les activités de la vie quotidienne. Il aide à la structuration et à l'organisation du client, il intervient pour rééquilibrer l'horaire de vie, il soutient le client dans l'organisation d'un équilibre entre loisirs, vie quotidienne et vie domestique. Il supervise les démarches relatives au suivi médical. Il investigate, propose et accompagne l'utilisateur dans son intégration, par exemple, aux loisirs. Il encourage le client à participer aux diverses activités collectives et culturelles et soutient l'intégration dans les milieux de vie. Il apprend à l'utilisateur l'utilisation du transport en commun, fait des visites de ressources communautaires avec le client, accompagne le client dans l'expérimentation de nouvelles activités.

Parallèlement, l'éducateur informe les ressources et partenaires des besoins de la personne et offre du support et accompagnement pour favoriser l'intégration de la personne. Il assure le lien avec les partenaires (ex : milieu de travail, rôle de chacun dans l'intégration etc.). Il rencontre périodiquement les divers intervenants communautaires, sociaux ou autres pour coordonner les interventions. Il est le contact privilégié auprès des collaborateurs externes partenaires (SAAQ, CSST, CLSC CHSGS, etc.).

C. Liens avec le programme

Comme le soulignent quelques milieux, la capacité d'empathie et d'établir des relations interpersonnelles, tout comme des attitudes de discrétion, tact, fiabilité, attention, des habiletés de résolution de problème, un grand sens de l'organisation et une bonne créativité, sont ici nécessaires. Les attitudes de relation d'aide sont incontournables pour aider l'utilisateur face aux diverses facettes de son expérience et de son processus de réadaptation et réinsertion. Ces habiletés doivent être mises à profit dans divers contextes, compte tenu des défis diversifiés reliés à l'adaptation de l'utilisateur. **L'éducateur doit aussi disposer d'un bon jugement et d'une compréhension du caractère multidimensionnel de l'adaptation de la personne en difficulté, afin de mettre en œuvre non seulement les interventions à multiples niveaux reliés à son champ d'expertise mais également à celui d'autres types de professionnels (orthophoniste, ergothérapeutes, etc.).** Il doit s'assurer de l'harmonisation de ces interventions auprès de l'utilisateur et prendre appui pour ce faire sur une compréhension solide des difficultés d'adaptation des personnes.

La capacité à utiliser l'activité et les outils cliniques à bon escient pour soutenir le processus de réadaptation est d'une grande utilité en CRDP. L'éducateur doit concevoir et mettre en œuvre des activités et outils de toutes sortes, afin d'aider l'utilisateur dans sa réadaptation sur de multiples dimensions. L'éducateur doit aussi être en mesure d'animer des activités, de saisir les dynamiques présentes dans les groupes afin de répondre tant aux besoins individuels que collectifs.

L'éducateur doit aussi disposer d'habiletés pour soutenir le réseau naturel de l'utilisateur et l'utilisateur lui-même dans leur adaptation mutuelle. Il doit utiliser les mécanismes de soutien de l'entourage, et aider à ce que les aidants

naturels aient une réponse à leurs besoins pour être en mesure de soutenir l'utilisateur. Il doit faire l'inventaire du soutien de l'utilisateur et tenter de l'élargir au besoin. Il doit être en mesure d'associer et utiliser des approches et techniques d'intervention en lien avec les objectifs et moyens ciblés au plan d'intervention, tant pour soutenir l'utilisateur que ses proches.

L'éducateur doit disposer des habiletés nécessaires pour soutenir activement l'intégration sociale de l'utilisateur : habiletés à adapter les environnements, habiletés à travailler avec divers types de partenaires dans des contextes variés, etc. Il doit avoir une bonne intégration de son identité professionnelle et une bonne connaissance des droits des usagers et autres dimensions légales liées à l'intégration de la personne handicapée. En tous temps mais encore plus comme intervenant pivot, **il doit être en mesure de bien communiquer afin d'assurer une coordination et une harmonisation entre les diverses ressources impliquées dans l'intégration de l'utilisateur.**

Un milieu cible en outre certaines compétences complémentaires nécessaires à l'éducateur pour réaliser ses fonctions. On nomme qu'il a des champs d'expertises qui sont reconnus et non exclusifs au niveau du comportement (observe, analyse et met en place des stratégies pour renforcer les comportements attendus), de l'estime de soi, des habiletés sociales, des loisirs, de l'aide aux devoirs, etc.

3.3.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des activités et tâches recensées

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à des compétences d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail (3)
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Le travail en équipe constitue une composante incontournable des tâches de l'éducateur en CRDP. Ce travail se réalise avec de très nombreux partenaires, professionnels ou issus du milieu naturel, à même l'institution ou à l'extérieur à celle-ci. Selon le cas, l'éducateur encadre, soutient et conseille les intervenants, la famille, les pairs.

Jouant dans plusieurs cas un rôle d'intervenant pivot auprès de l'utilisateur, ses proches et l'équipe multidisciplinaire, il agit à titre de personne ressource et d'agent de liaison auprès des intervenants communautaires, sociaux ou autres, et de l'entourage immédiat de la clientèle pour favoriser un développement et une intégration maximale. Il gère en première instance la relation thérapeutique entre les membres de l'équipe et le client, il est celui qui établit le lien entre l'équipe, le client et les collaborateurs extérieurs. Conséquemment, en tant que personne pivot, **l'éducateur est au centre des interventions des autres professionnels** : ergothérapeute, orthophoniste, psychologue et neuropsychologue, physiothérapeute, travailleur social etc. Sa tâche est notamment d'informer les ressources et partenaires, de sensibiliser les divers acteurs qui interagissent avec le groupe-client aux difficultés inhérentes à une déficience physique et aux incapacités qui en découlent, d'échanger des informations lors d'un suivi conjoint (ex : communiquer avec le conseiller de la SAAQ pour donner un compte rendu du client), de **ramener à l'équipe de réadaptation les contraintes ou facilitateurs observés en cours d'application**. En outre, il participe aussi à diverses réunions administratives (programmes, services, conseil multidisciplinaire), comités et groupes de travail.

L'éducateur exerce un rôle quant au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. Il assure le développement et la mise à jour de ses connaissances et outils cliniques, il participe à des formations, conférences et congrès et à des activités d'enseignement le cas échéant. Il peut agir comme personne ressource dans des cas complexes et superviser et coordonner le personnel dans les cas où il est nommé responsable de service.

Pour agir de manière conforme à l'éthique, l'éducateur veillera au maintien de l'ordre en conformité avec les politiques et procédures de l'établissement et disposera de nombreuses qualités, outre sa capacité à travailler en équipe : discrétion, tact, fiabilité, patience, maturité, dynamisme. Il montrera un souci d'un bon service et fera preuve d'autonomie, d'initiative, de souplesse et de facilité d'adaptation. Il aura un grand sens de l'organisation et pourra répondre aux besoins dans des délais rapides.

Finalement, l'éducateur est aussi appelé à exercer diverses tâches administratives, pour lesquelles il n'aura pas reçu de formation spécifique : statistiques, photocopies, rédaction de mémos divers, réquisitions, etc.

C. Liens avec le programme

Puisqu'il joue souvent le rôle d'intervenant pivot, l'éducateur doit disposer d'excellentes habiletés à la communication et au travail d'équipe, à la collaboration et à la résolution de conflit. Il doit posséder une identité professionnelle intégrée et agir de manière conforme à l'éthique professionnelle. Il doit aussi avoir développé un sens clinique et éthique permettant de poser une appréciation juste des diverses situations et de situer les bases de son propre perfectionnement tout en participant à l'amélioration des services pour l'utilisateur.

Spécifiquement, comme le notent divers milieux il doit posséder des habiletés à la concertation, intégration, capacité de travailler en équipe, souci d'un bon service, autonomie, sens de l'initiative, souplesse et facilité d'adaptation. Il doit avoir une aisance à répondre à des demandes dans des délais rapides et une aisance à travailler parfois dans un contexte d'intervention à court terme.

L'éducateur, comme le nomment encore certains milieux, démontre disponibilité, autonomie, initiative, sens de l'organisation, patience, maturité et dynamisme.

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CRDP

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres Types
Évaluer l'incidence de la déficience ou des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.	Reconnaissance des capacités résiduelles de la personne et de son degré d'autonomie	X	X		
	Analyse juste des besoins de la personne	X	X		
	Appréciation juste des conséquences de la déficience ou du déficit sur l'adaptabilité fonctionnelle et sur la vie affective et sociale de la personne	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources	X			
	Respect des limites de l'intervention professionnelle	X	X		X
Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle	Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne		X	X	
	Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation		X		
	Choix pertinent des ressources à utiliser	X	X		
	Structuration correcte du programme d'activités		X		
	Consultation appropriée des personnes-ressources	X	X		
	Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.	X	X		X
Aider la personne à accepter ses atteintes et à définir son projet de vie	Manifestation d'attitudes et de comportement empathiques				
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu sensoriel et affectif de la personne			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Utilisation appropriées de stratégies d'intervention favorisant la responsabilisation et la motivation de la personne			X	
	Utilisation d'une approche de soutien personnalisée favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne			X	
	Utilisation appropriées de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés sociales			X	
	Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la déficience ou les déficits			X	
Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés langagières, cognitives et psychomotrices	Manifestation de conduites et de comportements empathiques			X	
	Clarté des règles et des consignes transmises à la personne			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement langagier, intellectuel et psychomoteur			X	
	Utilisation appropriée du matériel et des accessoires de réadaptation			X	
	Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités ou d'exercices			X	
	Respect de la personne et de ses limites			X	
	Respect des objectifs visés par le programme d'activités ou d'exercices			X	
Développer ou soutenir les habiletés parentales et familiales	Évaluation juste de la capacité de soutien de la famille	X	X	X	
	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Entente claire sur la collaboration attendue	X	X	X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la famille et le renforcement du lien d'attachement			X	
	Pertinence de la formation donnée à la famille			X	
	Respect de la culture familiale	X	X	X	X
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention	Relevé des objectifs atteints et non atteints	X	X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelles d'adaptation et de réaction socioaffective		X		X
	Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

Lien entre les éléments de la compétence particulière « effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle » et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CRDP

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres types
Évaluer les capacités d'insertion sociale ou socioprofessionnelle de la personne	Analyse juste des habiletés de la personne, ses besoins et de son degré d'autonomie	X	X		
	Évaluation juste des facteurs sociaux favorables et défavorables à l'intégration sociale ou socioprofessionnelle	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'intégration sociale ou socioprofessionnelle de la personne	X	X		
	Appréciation juste du degré d'ouverture d'esprit et de collaboration de la personne	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources	X	X		
	Respect des limites de l'intervention professionnelle	X	X		
Convenir avec la personne du programme et des lieux d'insertion.	Manifestation d'attitudes et de comportements d'écoute et de collaboration			X	
	Formulation d'objectifs d'insertion sociale ou socioprofessionnelle appropriés aux besoins de la personne		X		
	Choix des lieux d'insertion en fonction des besoins et des affinités de la personne		X	X	
	Utilisation d'une approche de soutien personnalisé favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne			X	
Convenir avec le milieu d'insertion des conditions du programme et de ses modalités d'application	Pertinence et clarté de l'information transmise sur les besoins et les capacités de la personne	X	X	X	
	Entente claire concernant les conditions d'accueil, les mécanismes de soutien social et les mesures de suivi		X	X	
	Formulation d'un plan et d'un calendrier d'insertion		X	X	
Mettre en œuvre des moyens favorisant l'insertion sociale ou socioprofessionnelle	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies et de techniques d'intervention favorisant le développement de la compétence sociale de la personne et l'affirmation de ses besoins			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Pertinence des mesures prises concernant la prévention des abus			X	
	Pertinence des activités et des exercices favorisant le transfert des acquis			X	
Mobiliser des réseaux d'aide	Entente claire sur l'apport des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide	X	X	X	
	Planification et exécution appropriées d'activités de formation et de soutien		X	X	
	Coordination appropriée des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide		X	X	
Soutenir et accompagner la personne dans son processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la capacité d'action et la prise en charge de la personne			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Reconnaissance des effets du travail sur la capacité d'adaptation et d'apprentissage de la personne	X	X	X	
	Formulation de solutions de rechange aux comportements problématiques		X	X	
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention	Respect de l'autonomie de la personne			X	X
	Relevé des objectifs atteints et non atteints	X	X	X	
	Consultation appropriée des personnes engagées dans le processus de réinsertion.	X	X	X	
	Vérification de la pertinence du programme et de ses modalités d'application.		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.		X	X	X
Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées		X		X	

3.4 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres de réadaptation pour personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (CRDITED)

3.4.1 Présentation du milieu

A. Mission et clientèle

Les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle offrent des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et des services de soutien et d'accompagnement à leur entourage. Ils sont à vocation régionale et représentent 22 centres répartis à la grandeur du Québec, exception faite d'une région (Nord-du-Québec).

Ces services s'adressent à toutes les populations présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées). Au moins un CRDI offre aussi des services à des personnes présentant, en outre, un problème de santé mentale sévère et persistant. Des usagers présentent aussi un double diagnostic. Les CRDITED desservent des clientèles de différentes cultures.

L'intervention en CRDITED tient compte en tout temps de l'intégration sociale et du réseau de soutien de l'utilisateur, mais il est des situations où le milieu naturel devient carrément incontournable à l'intervention. C'est le cas notamment des jeunes TED dont les parents deviennent les premiers partenaires de l'intervention. La fratrie est aussi impliquée.

Les éducateurs en CRDI

Comparativement aux autres types d'intervenants, les éducateurs constituent le groupe de professionnels les plus représentés au sein des CRDI: ils sont plus de 3 300 TES à l'embauche de ces établissements³³. Les postes d'éducateurs représentent plus de 36% du total des emplois des CRDI-TED³⁴. Cela représente également environ le cinquième de l'estimé des 16000 à 18000 éducateurs actifs au Québec. Par opposition, selon les mêmes sources, les groupes d'emplois professionnels (intervenants de niveau universitaire) occupent moins de 10% du total des emplois des CRDI (689 postes). Les psychoéducateurs sont dénombrés au nombre de 101 personnes.

Le processus d'accès aux services du CRDI prévoit que si le dossier est accepté, il sera attribué à un éducateur, montrant ici l'importance du rôle de ces intervenants dans ces milieux.

B. Sommaire des mandats et services

Un aperçu des données

Les données des CRDI sont complètes. Des rapports de recherche réalisés pour le compte de certains programmes offerts dans l'ensemble des CRDI du Québec (stimulation précoce et intégration socioprofessionnelle) décrivent de façon très exhaustive tous les rôles et tâches recensés dans les nombreux documents reçus de ces établissements, pour l'ensemble du Québec. Ces documents de recherche explicitent les divers aspects d'une pratique que l'on retrouve décrite ailleurs parfois de manière moins détaillée mais néanmoins similaire.

³³ Madet, Charles (2008). Op.cit.

³⁴ Fédération québécois des CRDI-TED (2008). Résumé du mémoire de la FQCRDITED déposé à la Commission parlementaire des institutions à la suite du dépôt du projet de loi 50. Montréal : FQCRDI

Mandats et services

Les milieux offrent des services d'éducation et rééducation, en vue de soutenir l'adaptation, la réadaptation et la réinsertion sociale et professionnelle de l'usager. L'intervention se déroule parfois en établissement mais le plus souvent en milieu externe : milieu naturel, résidentiel ou professionnel.

Différents programmes sont offerts, dans lesquels sont présents les éducateurs et dont l'appellation peut varier selon l'endroit :

- programme de stimulation précoce (visant à aider les enfants de moins de 5 ans et leur famille à évoluer de manière harmonieuse pour favoriser l'intégration sociale de l'enfant, i.e. développer ses capacités;
- programme socioprofessionnel ou d'intégration à l'emploi (centre de jour, atelier, plateau, stage, suivi à l'emploi)
- programme de soutien aux RTF (ressources de type familial) et RI (ressources intermédiaires)
- programme sociocommunautaire (soutien à la personne, à la famille et aux milieux d'intégration)
- programme résidentiel (apprentissage et maintien de l'autonomie,...)
- etc.

Les objectifs poursuivis par l'intervention de l'éducateur peuvent varier selon les divers programmes. Voici des exemples des divers mandats dévolus aux éducateurs :

- stimuler le développement de l'enfant;
- renforcer le lien parent-enfant;
- aider le développement de compétences parentales;
- préparer et soutenir les personnes à occuper un emploi en les intégrant à un milieu de travail régulier ou adapté;
- soutenir l'insertion globale et le maintien des personnes qui occupent un emploi rémunéré dans un milieu de travail rémunéré ou adapté;
- développer ou maintenir l'autonomie de la personne et développer ou restaurer ses habiletés fonctionnelles ou sociales
- développer ou restaurer le réseau social des usagers et soutenir leur intégration sociale;
- développer les capacités de l'enfant afin de maximiser son potentiel d'autonomie, l'augmentation de sa participation sociale et l'amélioration de ses interactions dans diverses ressources de sa communauté;
- sensibiliser, informer et offrir un soutien éducatif aux proches et aux ressources de la communauté en interaction avec l'usager

Enfin, il est précisé que le rôle de l'éducateur couvre toutes les activités reliées à la planification, coordination, actualisation, soutien à l'application et suivi des services d'adaptation, réadaptation, intégration sociale et support et accompagnement.

C. Liens avec les compétences du programme

L'éducateur qui travaille auprès des clientèles des CRDI doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière : **effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle»**

Parallèlement, plusieurs éducateurs en CRDI opérant aussi dans le cadre d'un mandat ou programme spécifique de réinsertion sociale et professionnelle, ils doivent aussi mettre très largement à profit la compétence : **effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle.**

Les éléments spécifiques (standards et sous-éléments de compétences) liés à ces deux compétences seront mis en relief, à la fin du chapitre, en fonction des activités professionnelles rencontrées dans les milieux et énoncées plus loin.

Par ailleurs, cette clientèle présentant souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières :

- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation
- effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale (et des problématiques de violence)
- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise le cas échéant

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

3.4.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant l'autonomie et l'adaptation de la personne en lien avec son environnement.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des tâches recensées

L'évaluation des éducateurs en CRDI est très élaborée et s'intéresse au fonctionnement adaptatif de la personne dans ses multiples dimensions et en lien avec ses divers environnements. Pour réaliser leur collecte de données, les éducateurs font des observations, des entrevues, des évaluations formelles ou des mises en situation dans le quotidien. Ils utilisent des outils d'évaluation (ex : profil fonctionnel BRIGANCE, échelle de développement de Harvey, outil TALBOT pour l'autonomie et les habiletés globales et fines), lisent le dossier et demandent des consultations auprès d'autres professionnels ou face à un problème précis relevant d'un champ de spécialité spécifique (ex : problème de langage potentiel requérant l'évaluation complémentaire de l'orthophoniste); notamment, lorsqu'il s'agit d'un enfant présentant un retard de développement, **ils s'assurent que toutes les évaluations ont été faites pour couvrir tous les aspects du développement de l'utilisateur. Ils**

s'intéressent au diagnostic posé et consultent les recommandations des autres spécialistes et éducateurs. Ils observent, comparent, écoutent, dépistent, identifient, reconnaissent, mesurent et analysent les informations qu'ils rédigent dans une synthèse d'observations, un profil comportemental ou de fonctionnement ou un rapport d'évaluation.

L'évaluation de l'éducateur en CRDI cherche à identifier les caractéristiques des diverses problématiques d'adaptation et réadaptation. Elle couvre divers aspects, en lien avec la clientèle spécifique qu'il rencontre (enfant et famille, adulte...) et le mandat du service pour lequel il travaille (stimulation précoce, intégration professionnelle, soutien résidentiel, sociocommunautaire,...). Ainsi, l'éducateur reconnaît les aspects majeurs du développement global du client sur les plans cognitif, moteur, affectif, social; selon le cas, **il dépiste les retards de développement et évalue par exemple le fonctionnement de l'enfant, ses forces et limites et son quotidien, son niveau de développement et d'autonomie fonctionnelle;** ou encore, **il évalue les habiletés et intérêts socioprofessionnels de l'adulte pour permettre sa participation et son intégration au marché du travail; il évalue le potentiel d'autonomie de l'adolescent ou de l'adulte, dont son autonomie de base et domestique.** Il identifie, avec l'utilisateur, son projet de vie. Dans tous les cas **il évalue les besoins et capacités de la personne dans toutes ses sphères de développement.** Il évalue les comportements dans les diverses dimensions (affective, cognitive, physique, sociale et sexuelle, etc.), et le fonctionnement dans diverses sphères (alimentation, habillement, interactions sociales, capacité à s'exprimer, respect des consignes,...). Il mesure les habiletés sociales, les goûts et champs d'intérêts, les habiletés professionnelles. Il évalue et développe des habiletés, aptitudes et attitudes propices à la réalisation d'un travail ou d'une occupation; il mesure les comportements adaptatifs, cherche à comprendre l'émergence des comportements plus perturbants et l'origine et les forces de l'enfant ou de l'adulte. Le cas échéant, il dépiste les cas de négligence et s'assure que les besoins fondamentaux des enfants sont répondus dans les familles à risque.

L'éducateur évalue les contraintes et opportunités à l'adaptation non seulement chez l'utilisateur mais aussi dans son environnement, dans le but de favoriser l'équilibre entre la personne et son milieu. Pour comprendre la dynamique, il observe et compare ainsi le fonctionnement de l'enfant dans ses divers milieux de vie ou précise les opportunités et contraintes de l'environnement favorisant ou défavorisant l'adaptation du client plus âgé; **il analyse les relations entre les éléments sociaux et les problématiques d'adaptation et trace le portrait du client en établissant des liens entre le contexte sociocommunautaire de celui-ci et la problématique d'adaptation.**

L'éducateur décrit l'environnement, s'assure que celui-ci correspond aux besoins des clients et qu'il favorise leur réadaptation, intégration et bien-être. **Il évalue la capacité du milieu de soutenir les personnes mais aussi le soutien du réseau lui-même.** À ce sujet, les éducateurs développent parfois un lien très étroit avec les proches soutenant la personne en difficulté. Fréquemment, l'éducateur informe la famille ou les proches concernant les services existants, il accompagne la famille pour soutenir les échanges avec les professionnels de la santé lors d'une demande pour recevoir des nouveaux services. Il pallie les besoins de l'enfant en attendant une autre expertise professionnelle : par exemple, sur une base occasionnelle, il peut faire l'évaluation ergothérapeutique.

L'éducateur favorise la participation de la famille au processus d'évaluation et d'intervention si elle le désire (et si l'utilisateur, selon son âge, le désire). Il évalue les besoins non seulement des usagers mais également des proches ou de la famille afin de tenir compte de leurs priorités et assurer leur collaboration. Dans le cas où l'enfant est l'utilisateur identifié, l'éducateur recueille par exemple des informations sur les attentes des parents face aux services et aux progrès espérés chez leur enfant; il évalue la capacité et la volonté des parents de s'engager dans l'intervention; il identifie les forces des parents et mise sur ses capacités. Il écoute les parents, les informe, évalue leur charge quotidienne vs la routine familiale. Il évalue les rôles parentaux, l'organisation des routines de vie et analyse la situation de l'enfant en interaction avec les parents et la fratrie.

Quand il s'agit d'un usager plus âgé à intégrer sur le marché du travail, l'éducateur informe la famille sur les mesures d'employabilité offertes aux personnes inscrites aux services du CRDI. Il sensibilise la famille à l'intérêt que comporte, pour la personne déficiente intellectuelle, la participation à un stage ou à un emploi sur le marché du travail et l'informe des mesures d'employabilité disponibles.

Compte tenu du mandat d'intégration sociale et professionnelle, l'éducateur exerce aussi un rôle important dans l'analyse des divers besoins menant à une référence au niveau des ressources du milieu. L'éducateur identifie les services de l'environnement immédiat, recherche des ressources et services dans la communauté, réfère la personne ou la famille aux ressources appropriées et les dirige vers les services sur la base de l'évaluation qu'il fait des besoins, de la demande de service et des ressources disponibles. Au besoin, l'éducateur réfère à d'autres professionnels également. Il informe et aide les proches dans leurs démarches en lien avec les autres services, les droits aux allocations familiales, suppléments pour enfant handicapés, crédits d'impôts, etc. Il réfère aux ressources de répit ou gardiennage selon les besoins. Enfin, en intégration professionnelle, l'éducateur contribue occasionnellement à la recherche de milieux de stage et de plateaux de travail. Il inscrit et réfère la personne aux divers programmes d'accès à l'emploi, visite, sollicite, évalue les industries et divers milieux de travail, analyse la tâche et le poste de travail de la personne intégrée.

Finalement, l'intervention des éducateurs se situent souvent à l'amorce de l'intervention. Dans ce cas, leur tâche d'évaluation implique également de recueillir des informations pertinentes concernant la demande de services, d'identifier les besoins du client dans une perspective d'offre de service et de présenter les services, mandats, lieux, etc.

C. Liens avec le programme

L'évaluation de l'éducateur en CRDI repose sur une grande maîtrise d'un processus d'intervention qui se situe au cœur de l'accompagnement des personnes, dans les diverses facettes de leur expérience. La capacité à recueillir des données de manière complète et par différents moyens est ici requise. Notamment, la capacité d'utiliser des outils ou instruments liés à diverses dimensions de la fonctionnalité ou de l'autonomie de la personne est nécessaire.

L'éducateur doit être en mesure d'analyser les informations en référant à des connaissances liées au développement et au fonctionnement normal ou optimal de la personne, à une compréhension des divers facteurs liés à l'adaptation et depuis la prise en compte de différents contextes et domaines où la personne évolue. L'éducateur doit s'adapter à ces divers contextes pour recueillir les données et tenir compte tant de l'utilisateur lui-même que de son entourage : l'analyse de l'éducateur porte tant sur les dimensions liées à la personne que celles liées aux environnements. À ce titre, **l'éducateur doit être en mesure d'établir des relations complexes entre ces éléments pour expliquer l'adaptation de la personne en lien avec les milieux de vie où elle évolue, afin que son analyse mène aux recommandations et suivi approprié.** La capacité à évaluer le réseau de soutien et à accompagner celui-ci dans la collecte d'information liée à l'utilisateur est notamment nécessaire. En outre, il doit comprendre les différents facteurs contributifs à l'adaptation de la personne avec son environnement à divers niveaux (facteurs sociaux, culturels, familiaux, etc.)

Finalement, les éducateurs doivent disposer de bonnes habiletés de communication et de relation d'aide, d'une identité professionnelle intégrée pour bien situer leur mandat et celui des autres intervenants, d'une excellente connaissance des ressources et d'une capacité à établir des liens avec une grande variété de personnes.

3.4.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'individu et l'adaptation mutuelle entre la personne et ses divers environnements.

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des activités et tâches recensées

En CRDI, l'éducateur est identifié à «l'intervenant pivot», le «traducteur», la «courroie de transmission». **Il joue un rôle de première instance pour élaborer des interventions harmonisées auprès de l'utilisateur et de sa famille.** Parce qu'il est le plus près de l'utilisateur et de son réseau, il exerce souvent les fonctions d'intervenant-pivot, c'est-à-dire qu'il «est la personne ressource pour l'évaluation, la planification et l'actualisation du projet de vie du client et du PSI».

Ainsi, **il assume souvent la responsabilité d'élaborer le plan d'intervention (PI) et le plan de services individualisés (PSI), avec l'équipe et la famille, pour déterminer les objectifs d'intervention. Il élabore et réalise le projet de vie de l'utilisateur, le PI et le PSI de tous les clients sous sa responsabilité dans le respect des forces, intérêts et besoins des personnes et en conformité avec le processus d'intervention.** Il énonce des objectifs dans des champs d'activités spécifiques et planifie des stratégies d'intervention dans le but de répondre aux besoins des personnes. Il formule des objectifs d'intervention et des moyens qui tiennent compte des besoins de la personne et des ressources de celle-ci. On s'attend aussi que l'éducateur fasse les ajustements nécessaires au PI et au PSI. Ainsi, outre les périodes prévues de révision (aux trois ou six mois), il révisé le PI selon les besoins des usagers, l'atteinte plus ou moins rapide des objectifs et la connaissance du chemin parcouru. Il révisé ce PI en évaluant le degré d'atteinte des objectifs et en y apportant des modifications au besoin, en réévaluant les stratégies et moyens utilisés; il précise aussi le niveau d'atteinte du PI et le degré de satisfaction du client et de son réseau.

À titre d'intervenant pivot, l'éducateur constitue la figure professionnelle la plus près de la famille. **Il planifie, coordonne et actualise le suivi et les différents services offerts à la personne et sa famille.** Il est le porteur principal pour identifier et faire valoir les besoins des clients dans les diverses formes de ressources qui offrent un milieu substitut résidentiel. De concert avec la famille, quand l'intervention est dans le milieu d'origine, c'est à lui plutôt qu'à d'autres intervenants que revient l'identification des besoins prioritaires et moyens d'intervention, afin que le PI fasse sens dans le contexte quotidien du milieu naturel. L'éducateur constitue une courroie de transmission entre les propos des intervenants et la famille, et les besoins de la famille et les intervenants. Il est au centre de tous les débats, questionnements et démarches entreprises et à mettre en œuvre concernant l'utilisateur.

Compte tenu des fonctions énumérées, **l'éducateur assure une responsabilité dans le suivi du PSI auprès des autres professionnels** : en contexte de stimulation précoce par exemple, l'éducateur convoque les réunions

pour le PSI afin de déterminer les responsabilités de chacun, les modalités de collaboration, les moyens pour éviter les dédoublements, assurer l'harmonisation et identifier les priorités. Il voit à ce que les autres professionnels comprennent les besoins de la famille, son contexte de vie et ses souffrances afin d'assurer l'adéquation entre la réalité vécue par la famille, sa capacité de mobilisation et la planification de l'intervention. Il consulte les autres intervenants impliqués pour déterminer le rôle de chacun et mettre le dossier à jour. Il réévalue avec l'équipe, l'atteinte des objectifs et la progression de l'utilisateur.

Ses responsabilités l'amènent aussi à exercer des tâches cléricales : il note l'évolution des usagers en rédigeant les documents appropriés, dont les rapports de planification, et assure la mise à jour des dossiers des clients.

Finalement, les éducateurs exercent aussi des tâches de planification de l'intervention par le truchement d'activités : l'éducateur doit planifier et organiser des activités de réadaptation individuelles ou de groupe selon les besoins, adapter le matériel disponible au domicile dans la famille à faible revenu socio-économique, créer le matériel et les activités d'intervention et planifier des activités d'intégration pour le client. Il planifie et met en place des moyens avec la personne et le milieu pour favoriser la participation sociale. Il fournit la programmation de ses activités.

C. Liens avec le programme

En CRDI, le rôle de l'éducateur dans la détermination de l'intervention (PI et PSI) est primordial. De fait, jouant souvent le rôle d'intervenant pivot, il doit être en mesure de planifier une intervention non seulement dans son champ spécifique d'intervention mais en plus, en prenant en compte les évaluations et objectifs des autres catégories de professionnels et en harmonisant le tout à partir des besoins immédiats des usagers, des capacités d'adaptation et le cas échéant, du projet de vie du client. Il doit pour ce faire bien maîtriser les différentes étapes menant à la détermination du plan d'intervention et être en mesure d'élaborer celui-ci. Il doit être capable de situer son action professionnelle face à celle des autres.

En tant que personne pivot, il doit disposer d'excellentes capacités de communication, de relation d'aide et de travail en équipe, afin d'être en mesure de situer clairement son rôle en prenant en compte les divers enjeux et dimensions impliqués dans la planification d'une intervention ajustée.

Ces activités font appel à la capacité de considérer les divers paramètres de situations complexes (informations recueillies sur l'utilisateur et sa problématique adaptative, son réseau, ses besoins et capacités, ses facteurs de risque et de protection, en lien avec le mandat spécifique qui lui est dévolu et en tenant compte des lois et politiques en vigueur) **et de les analyser afin de proposer des recommandations et solutions appropriées, tant pour son propre plan d'intervention que dans le cadre de l'harmonisation d'un PSI.**

Elles font également appel à la capacité de planifier, rédiger et mettre en œuvre ces solutions (objectifs et moyens au plan d'intervention, programmation d'activités) **lesquelles doivent favoriser l'autonomie et l'adaptation de la personne** (difficultés et besoins spécifiques associés à la problématique d'adaptation, paramètres de l'environnement à prendre en compte, etc.).

Une bonne compréhension des besoins pour établir sa programmation est aussi nécessaire. L'éducateur doit maîtriser les paramètres de l'activité clinique et être en mesure de les utiliser dans une planification qui fait montre de créativité et de souplesse pour s'ajuster aux capacités et besoins de l'utilisateur et de son milieu.

3.4.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation et favoriser le retour à un fonctionnement autonome et adapté de la personne en difficulté en lien avec son environnement. La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

L'action éducative de l'éducateur en CRDI s'exerce directement auprès de l'utilisateur mais aussi largement auprès de son entourage. Les tâches reliées à son champ d'intervention sont présentées en quatre catégories :

1. Les tâches reliées à la relation d'aide pour soutenir l'adaptation de la personne à sa vie quotidienne. L'éducateur favorise le développement de l'autonomie globale de la personne. Selon le mandat et sa clientèle, ce soutien se fera directement auprès des usagers ou par l'intermédiaire de l'outillage que l'éducateur fournira à ses proches. Ainsi, pour réaliser son mandat, l'éducateur crée des relations significatives avec l'utilisateur et les personnes significatives de son environnement le cas échéant; dans tous les cas, il réalise la réadaptation des clients en utilisant les actes de la vie quotidienne.

L'éducateur doit assurer la réalisation des objectifs prévus au PI. Pour ce faire, il actualise le PI en favorisant la participation et la responsabilisation du client et/ou de son entourage. Il assiste la personne dans la réalisation de ses projets, il décode ses besoins et précise avec elle des moyens pour y répondre. Il répond aux besoins identifiés à partir d'approches et techniques d'intervention. De fait, l'éducateur doit utiliser des approches d'intervention en tenant compte des besoins de la personne, du contexte d'intervention et du plan d'intervention.

Dans la réalisation du plan d'intervention et du mandat de réadaptation, l'éducateur accompagne la personne à travers diverses sphères de sa vie quotidienne. Il doit connaître et utiliser de façon judicieuse les techniques et attitudes favorisant la relation d'aide, manifester ces attitudes et conduites et les évaluer. À travers les actes de la vie quotidienne, en utilisant ses attitudes de relation d'aide et en recourant aux approches et techniques d'intervention qu'il connaît, l'éducateur intervient dans le développement des capacités de la personne dans toutes ses sphères de développement.

Ainsi, l'éducateur habilite la personne à développer les habiletés sociales nécessaires à son intégration maximale dans la communauté; il lui apprend à fonctionner au quotidien selon un cadre de vie correspondant à ses capacités et s'assure de la généralisation de ses apprentissages. Spécifiquement, l'éducateur habilite la personne à contrôler ses émotions dans des situations anxiogènes et à développer des conduites socialement valorisées. Il outille la personne à développer un réseau d'amis et à accéder à des loisirs en fonction de ses intérêts; en fait, il favorise qu'elle développe des liens significatifs et gratifiants dans son environnement. Il

outille la personne à développer son autonomie budgétaire et à utiliser les services publics tels que le transport en commun, la pharmacie, le cinéma, etc.; il favorise qu'elle développe et maintienne de bonnes habitudes de vie. Ni plus, ni moins, l'éducateur habilite la personne à exercer son rôle de citoyen, faire valoir ses droits et assumer ses responsabilités.

Selon le cas, le mandat de réadaptation ou d'intégration sociale amènera l'éducateur à encadrer et à soutenir la personne en stage de travail. Pour ce faire, il aide l'utilisateur à développer ses intérêts et ses goûts en matière de travail; il développe et consolide les compétences personnelles et sociales, il soutient le développement de toutes habiletés personnelles, sociales et professionnelles. Il supporte la personne dans ses apprentissages en milieu de travail, il l'aide à comprendre son statut d'employé salarié, ses relations et ses conditions de travail. Il la supervise dans son milieu de stage. En temps opportun, il prépare la personne à la retraite et à la cessation du travail.

L'éducateur qui exerce dans le programme de stimulation précoce a aussi de son côté, certains rôles qui lui sont spécifiques. Son action éducative vise comme les autres à développer les habiletés des enfants dans les diverses sphères pour augmenter leur autonomie, mais son spécifique l'amène à faire de la stimulation précoce auprès de l'enfant, à améliorer son estime de lui, à diminuer ses comportements inadéquats, à développer, le cas échéant, les habiletés nécessaires à communiquer par l'utilisation de pictogrammes ou langage des signes et souvent, à faire des interventions de base en ergothérapie, physiothérapie ou orthophonie.

Finalement, l'éducateur a parmi ses tâches, d'intervenir en situation de crise ou d'adapter ses interventions à des situations particulières. Il doit reconnaître les manifestations d'un client ou groupe vivant une situation de crise et connaître et appliquer avec justesse des stratégies appropriées en conséquence. Par ailleurs, il peut avoir à appliquer des principes de positionnement selon l'état du client, des techniques de premiers soins et prendre des mesures préventives en cas de contagion.

2. Les tâches de soutien aux parents, à la famille et autre réseau de soutien social. Les tâches et rôles de l'éducateur en CRDI s'exercent très souvent auprès du réseau naturel de l'utilisateur : l'éducateur offre du soutien à la famille et aux proches et s'adapte à chaque milieu. Lorsque la personne est en milieu résidentiel notamment, l'éducateur met en place des conditions pour permettre le développement et le maintien de la qualité de vie de l'utilisateur. Il collabore et soutient les responsables des ressources de type familial (RTF) ou des ressources intermédiaires (RI) de même que des autres milieux de vie. Il utilise des techniques spécialisées pour faciliter la communication de la personne et son entourage. Il favorise le développement du réseau social de la personne et soutient celui-ci. Il soutient le développement de liens significatifs et gratifiants entre la personne et son environnement.

L'éducateur soutient les membres de la famille dans leurs rôles respectifs. Il offre de l'assistance éducative à domicile et assiste les parents dans leurs rôles parentaux auprès des enfants, adolescents et adultes déficients intellectuels ou présentant un trouble envahissant du développement.

L'éducateur sensibilise les parents à l'importance de l'autonomie de l'enfant et les aide à développer certaines aptitudes; il les informe sur les étapes du développement, enseigne les attitudes adéquates à adopter et leur apprend à ajuster leurs exigences par rapport à leur enfant. Il montre comment utiliser les activités courantes pour atteindre les objectifs et garder le plaisir du quotidien. Parallèlement, il implique aussi la fratrie ou les grands-parents afin qu'ils fassent de l'apprentissage par imitation (modeling) en observant les interventions réalisées avec l'enfant. Finalement, il adapte aussi l'environnement physique aux capacités de l'utilisateur.

Compte tenu de la tâche complexe qui incombe aux proches aidants, l'éducateur issu d'un CRDI utilise ses habiletés de relation d'aide pour offrir un soutien plus large aux parents. Il est soutenant et présent envers ceux-

ci et s'adapte et réagit à la situation du moment. Il écoute le parent quand il est fatigué, en difficulté ou inquiet au regard des progrès de l'enfant. Il recadre auprès des parents les situations difficiles et leur fournit des explications au besoin. Il désamorce avec les parents les situations de crise afin de maintenir leur implication optimale auprès de leur enfant.

L'éducateur exerce aussi un rôle important au niveau du soutien des proches dans leurs démarches auprès des autres professionnels. L'éducateur traduit, auprès de la famille, les propos des autres professionnels; il vulgarise les propos des intervenants auprès de la famille. Il montre aux parents les stratégies retenues au terme des évaluations d'autres professionnels et intègre les recommandations des spécialistes à la routine à la maison et autres milieux de vie. On note aussi qu'ils pallient aux besoins de l'enfant en attendant l'expertise des autres et qu'ils effectuent souvent des tâches qui ne correspondent pas à leur mandat par manque de disponibilité des autres professionnels.

L'éducateur accompagne la famille à des rendez-vous médicaux, auprès d'instances gouvernementales ou autres organismes, dans le but de soutenir les échanges avec les professionnels de la santé selon les domaines et selon la demande pour recevoir de nouveaux services. Il accompagne les parents auprès des spécialistes pour recevoir l'information, assurer la compréhension du parent, connaître l'intervention, transférer les apprentissages dans la famille et expliquer le fonctionnement de l'enfant au professionnel. L'éducateur devient, pour les parents, un guide dans leurs démarches et décisions.

3. Les tâches d'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches d'intégration sociale. L'éducateur joue aussi un rôle important au niveau de l'intégration sociale de l'utilisateur, peu importe son âge. Il doit favoriser, dans le questionnement, l'utilisation maximale des possibilités des clients dans la communauté. S'il accompagne souvent les clients dans diverses activités d'intégration, il agit aussi auprès des ressources pour favoriser cette intégration. L'éducateur recherche, propose et crée des structures favorisant l'intégration des clients. Il sollicite les milieux d'intégration, négocie et développe des ententes ou protocoles d'entente avec eux (contrats de voisinage, de service...).

Pour soutenir les utilisateurs dans leur intégration, l'éducateur offre un soutien direct aux ressources. Par exemple, il offre du soutien à l'intervention aux éducatrices à l'enfance et aux autres enfants pour soutenir l'intégration d'un enfant TED. Ce type de soutien peut aussi être offert aux enseignants, aux responsables de loisir etc. et le cas échéant, à la personne désignée pour accompagner l'utilisateur dans ses activités d'intégration ou à toute autre personne impliquée dans l'intégration de l'utilisateur. L'éducateur outille les autres intervenants présents en leur expliquant l'importance de l'intégration, en leur transmettant des connaissances sur le diagnostic, en les sensibilisant à la différence et aux raisons des comportements de l'utilisateur. Il enseigne des méthodes d'intervention selon les divers comportements de l'utilisateur. Par exemple, il enseigne des méthodes de prévention des comportements agressifs et montre des moyens concrets d'intervention dans diverses situations. Il offre son soutien à un organisme dans la réalisation d'une activité à laquelle participent les clients de l'établissement.

Lorsqu'il œuvre dans un programme de stimulation précoce, l'éducateur fait le pont entre les divers partenaires afin d'uniformiser la routine de l'enfant dans ses divers milieux de vie, travailler des objectifs communs, harmoniser les pratiques et savoir ce que les partenaires travaillent pour généraliser partout les apprentissages dans le quotidien. L'éducateur adapte aussi les milieux et environnements pour soutenir l'intégration (ex : en classe pour le jeune, aux loisirs pour l'adulte, etc.). Il propose des outils (visuels par exemple) facilitant l'adaptation. Bref, il habilite les différents milieux et intervenants à jouer leur rôle auprès de la personne.

Le soutien offert par l'éducateur pour que les personnes déficientes intellectuelles puissent jouer leur rôle en disposant d'un travail rémunéré s'adresse aussi à la famille de l'utilisateur et au milieu qui l'emploie. L'éducateur

assure le soutien nécessaire à la famille dans l'intégration de l'utilisateur au marché du travail; parallèlement, il sensibilise les milieux de travail aux besoins et capacités des personnes et fait connaître les besoins et particularités de chacun. Il assure le soutien nécessaire à l'entreprise ou à l'organisme et aux autres employés. Il propose ou fait des adaptations à la tâche et au poste de travail conformément aux capacités de l'utilisateur.

Finalement, l'éducateur soutient l'utilisateur dans son intégration sociale dans les divers milieux : il accompagne une personne à la caisse, au restaurant ou à un autre lieu public; il soutient le développement de l'autonomie dans l'utilisation des services comme le transport public; il soutient des groupes de clients inscrits à des loisirs se déroulant dans les locaux de la municipalité.

4. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. Comme ailleurs, l'activité éducative constitue aussi un levier important de l'intervention de l'éducateur. L'éducateur organise, coordonne et anime des activités de réadaptation selon les besoins des clients. Il anime des groupes et analyse la dynamique de ces groupes mais il peut aussi réaliser ces activités sur une base individuelle.

Les activités que l'éducateur met en place servent notamment à permettre l'apprentissage d'attitudes et de comportements adéquats. De fait, l'éducateur favorise le développement de l'autonomie par le biais de programme d'apprentissage divers (habillement, hygiène, repas, entretien de la chambre, des vêtements, etc.). Il intervient directement par des activités de stimulation, d'imitation ou de modeling auprès des clients. En contexte d'intégration professionnelle, il réalise des activités spécifiques à l'obtention d'un emploi régulier (élaboration du curriculum vitae, information sur le marché du travail, etc.)

Finalement, notons que l'éducateur utilise le jeu pour créer un climat de confiance et fait des activités et jeux en lien avec le déficit de l'enfant ou du client.

C. Liens avec le programme

Les compétences qu'utilisent les éducateurs en CRDI pour réaliser leurs interventions sont multiples. Elles font d'abord appel à leur propre capacité à s'adapter à des situations différentes. L'éducateur doit donc disposer d'une bonne identité professionnelle et d'un bon sens éthique.

Ses habiletés de relation d'aide sont incontournables afin d'accueillir et accompagner non seulement l'utilisateur, mais aussi sa famille. L'éducateur se doit d'avoir une bonne capacité à reconnaître les forces et limites des familles, à soutenir celle-ci dans ses efforts pour accompagner la personne présentant un handicap. L'éducateur doit disposer dans son coffre à outils de diverses approches et techniques d'intervention qu'il utilise directement ou indirectement, quand il les communique à l'entourage. Ses habiletés de communication sont donc ici essentielles. Il doit aussi pouvoir effectuer des interventions en contexte de crise et le cas échéant, porter assistance à une personne ayant besoin de soins.

L'éducateur doit aussi être en mesure de se situer face aux diverses facettes du développement ou du fonctionnement de la personne relativement à son adaptation. Pour être en mesure d'accompagner les usagers dans une relation d'aide qui soutient l'adaptation à la vie quotidienne, l'éducateur doit développer diverses habiletés et connaissances. L'accompagnement clinique que l'éducateur doit fournir doit reposer sur une compréhension juste des difficultés d'adaptation de l'utilisateur et sur l'utilisation d'un cadre clinique propre à soutenir son intégration sociale (compréhension des mandats et philosophies d'intervention, connaissance des droits des usagers...). Il doit aussi pouvoir se situer face aux divers milieux d'intégration, notamment socioprofessionnels, afin d'apporter aussi un soutien à ces milieux. Il doit avoir développé de grandes habiletés au partenariat et travail en équipe et offrir des pistes de résolution de problèmes au besoin.

Vu l'utilisation des activités dans le processus de réadaptation de l'utilisateur, une maîtrise des divers paramètres de l'activité éducative et clinique est ici incontournable. L'éducateur doit être en mesure de planifier, animer et utiliser une activité qui prenne en compte les besoins de l'utilisateur et lui permette d'évoluer sur la base du développement de ses ressources adaptatives et de son autonomie. Des contenus diversifiés pour organiser divers types d'activités sont aussi à explorer. Il doit être en mesure d'animer des individus mais aussi des groupes et de comprendre les dynamiques auxquelles il fait face.

3.4.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des tâches et activités

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à de compétences d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des tâches recensées

Faisant souvent office d'intervenant pivot, l'éducateur en CRDI exerce diverses tâches reliées au travail d'équipe, tant avec des collaborateurs internes qu'externes, qu'ils soient professionnels ou aidants naturels.

L'éducateur collabore avec les CLSC, CPEJ, CRDP, CH, les milieux scolaires, organismes municipaux, organismes communautaires et professionnels du milieu privé. Il coordonne les liens entre les divers acteurs et personnes au sein du milieu de travail. Il participe aux diverses réunions de son service, de l'établissement et de certains organismes extérieurs quand sa présence est requise. Comme intervenant pivot, l'éducateur doit favoriser la concertation pour les périodes de transition de la personne d'une étape à l'autre de son développement et de son intégration. Il favorise l'arrimage d'un réseau de services à l'autre et la transition.

En lien avec ces tâches, on s'attend de l'éducateur qu'il favorise la collaboration et participation dans les divers contextes de travail d'équipe et manifeste des attitudes et qualités favorisant le travail en partenariat avec les réseaux familial et social. On souhaite qu'il manifeste des attitudes favorables à la communication interpersonnelle (écoute, ouverture, respect), qu'il applique des habiletés de communication dans divers contextes de travail et des stratégies de résolution de conflit. On s'attend aussi qu'il évalue sa façon de communiquer au travail, laquelle doit utiliser un langage professionnel. L'éducateur doit aussi animer des équipes de travail et évaluer sa capacité d'animation.

Dans un autre ordre d'idée, en CRDI, l'éducateur joue un rôle de premier plan dans la poursuite d'objectifs liés à la défense des droits de la personne handicapée (DI ou TED) et de la promotion de la cause, notamment pour augmenter l'accessibilité de cette clientèle aux loisirs. De manière générale, on s'attend de l'éducateur qu'il fasse des rencontres et activités de sensibilisation des droits des personnes handicapées auprès de la famille, des personnes significatives de l'entourage, des employeurs et employés partenaires et autres milieux. Il transmet continuellement de l'information aux proches et parents et joue un rôle dans le respect des droits des enfants et de leur famille. Il conscientise les parents sur les droits de se plaindre s'ils sont insatisfaits, sur le recours à une contre-expertise au besoin, etc. Il réfère ces parents à des ressources de défense des droits et les informe de leurs droits en terme de ressources (ex : supplément pour enfant handicapé, crédit d'impôt, etc.).

Il fait aussi la promotion des services disponibles pour soutenir les personnes handicapées auprès des milieux de travail diversifiés. Il soutient le droit à l'intégration des personnes handicapées en créant des liens de partenariat étroit et en s'impliquant, par exemple, sur le conseil d'administration ou en offrant une autre forme d'implication à un organisme communautaire. Il peut préparer et présenter une conférence dans le but de sensibiliser un public-cible.

L'éducateur exerce un rôle quant au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. Il collabore avec différents services de l'établissement et certains organismes extérieurs, à l'amélioration de la qualité des services. Il participe à l'énoncé des philosophies de réadaptation. Conséquemment à ces diverses tâches et celles qui précèdent, l'éducateur adopte une conduite professionnelle conforme à l'éthique de sa profession; il doit intervenir en respectant les dimensions éthiques (c'est à dire les droits des personnes, les lois, les valeurs du milieu, etc.) et l'identité professionnelle du TES. On s'attend qu'il porte un jugement éthique sur des situations vécues dans la pratique professionnelle et sur sa propre action. Il doit aussi prendre des moyens pour prévenir l'épuisement professionnel.

Finalement, selon son mandat, l'éducateur est aussi appelé à exercer diverses tâches pour lesquelles il n'aura pas reçu de formation spécifique : préparation des repas, entretien ménager quotidien, disponibilité pour les couchers des usagers. Il voit à la bonne marche de l'unité et au respect du matériel et participe aux divers travaux demandés.

C. Liens avec le programme

Les activités professionnelles complémentaires suggèrent l'importance de **développer une compétence au travail d'équipe et en partenariat. Cette compétence implique des habiletés à la communication interpersonnelle, la capacité d'animer des équipes de travail, d'appliquer des stratégies de résolution de conflits**, etc.

L'éducateur doit avoir développé un sens clinique et éthique et une connaissances des dimensions légales de l'intervention lui permettant d'assurer la défense des droits des usagers et de faire la promotion de la personne handicapée afin de faciliter et soutenir son intégration sociale. Ces compétences doivent lui permettre aussi de poser les bases de son propre perfectionnement tout en participant à l'amélioration des services pour l'utilisateur.

Outre les tâches présentées, les qualités nommément attendues des éducateurs selon les divers CRDI sont les suivantes : écoute, empathie, respect, souci de collaboration, discrétion, tact, fiabilité, capacité de travailler en équipe, souci d'un bon service, etc.

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle et des troubles envahissant du développement» et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CRDI-TED

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval	Planif	Interv	Autres Types
Évaluer l'incidence de la déficience et le degré d'autonomie de la personne.	Reconnaissance de la déficience et du degré potentiel adaptatif de la personne	X	X		
	Analyse juste des besoins de la personne	X	X		
	Appréciation juste des conséquences de la déficience sur l'adaptabilité	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources.	X			
Planifier des interventions en fonction des besoins et des capacités de la personne.	Respect des limites de l'intervention professionnelle.	X	X	X	
	Choix des objectifs et techniques d'intervention en fonction des besoins de la clientèle		X	X	
	Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation.		X		
	Choix pertinent des ressources à utiliser.	X	X		
	Structuration correcte du programme d'activités.		X		
	Consultation appropriée des personnes-ressources.	X	X		
Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés sociales.	Respect des mandats et des politiques des établissements et des	X	X		X
	Manifestation d'attitudes et de comportements d'acceptation			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés relationnelles et l'apprentissage de la vie de groupe			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression des sentiments et l'affirmation des besoins de la personne			X	
	Prise en considération des limites de l'attention de la personne			X	
	Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités			X	
Exécuter des activités favorisant le maintien des habiletés communicationnelles, cognitives et psychomotrices	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement du potentiel de la personne et la réussite des apprentissages			X	
	Utilisation appropriée du matériel et des accessoires de réadaptation			X	
	Utilisation judicieuse de l'approche personnalisée			X	
	Prise en considération des limites de l'attention de la personne			X	
	Souplesse et originalité dans l'application des programmes d'activités			X	
Soutenir la personne dans l'exécution des activités de la vie quotidienne	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Soutien adapté aux apprentissages de la vie quotidienne			X	
	Respect de l'intimité de la personne			X	
Aider la personne et la famille à accepter les atteintes	Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie de la personne	X	X	X	
	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies favorisant l'expression du vécu affectif de la personne et de la famille			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'acceptation des conséquences de la déficience			X	
	Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la déficience			X	
	Entente claire sur la collaboration attendue	X	X	X	
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention	Relevé des objectifs atteints et non atteints		X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelles d'adaptation et de réaction socioaffective		X		X
	Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle » et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CRDITED

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres types
Évaluer les capacités d'insertion sociale ou socioprofessionnelle de la personne	Analyse juste des habiletés de la personne, ses besoins et de son degré d'autonomie	X	X		
	Évaluation juste des facteurs sociaux favorables et défavorables à l'intégration sociale ou socioprofessionnelle	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'intégration sociale ou socioprofessionnelle de la personne	X	X		
	Appréciation juste du degré d'ouverture d'esprit et de collaboration de la personne	X	X		
	Consultation appropriée des personnes-ressources	X	X		
	Respect des limites de l'intervention professionnelle	X	X		
Convenir avec la personne du programme et des lieux d'insertion.	Manifestation d'attitudes et de comportements d'écoute et de collaboration.			X	
	Formulation d'objectifs d'insertion sociale ou socioprofessionnelle appropriés aux besoins de la personne.		X	X	
	Choix des lieux d'insertion en fonction des besoins et des affinités de la personne.		X	X	
	Utilisation d'une approche de soutien personnalisé favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.			X	
Convenir avec le milieu d'insertion des conditions du programme et de ses modalités d'application	Pertinence et clarté de l'information transmise sur les besoins et les capacités de la personne	X	X	X	
	Entente claire concernant les conditions d'accueil, les mécanismes de soutien social et les mesures de suivi		X	X	
	Formulation d'un plan et d'un calendrier d'insertion		X	X	
Mettre en œuvre des moyens favorisant l'insertion sociale ou socioprofessionnelle	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies et de techniques d'intervention favorisant le développement de la compétence sociale de la personne et l'affirmation de ses besoins			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Pertinence des mesures prises concernant la prévention des abus			X	
	Pertinence des activités et des exercices favorisant le transfert des acquis			X	
Mobiliser des réseaux d'aide	Entente claire sur l'apport des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide		X	X	
	Planification et exécution appropriées d'activités de formation et de soutien		X	X	
	Coordination appropriée des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide		X	X	
Soutenir et accompagner la personne dans son processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la capacité d'action et la prise en charge de la personne			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Reconnaissance des effets du travail sur la capacité d'adaptation et d'apprentissage de la personne	X	X	X	
	Formulation de solutions de rechange aux comportements problématiques		X	X	
	Respect de l'autonomie de la personne			X	X
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention	Relevé des objectifs atteints et non atteints	X	X	X	
	Consultation appropriée des personnes engagées dans le processus de réinsertion.	X	X	X	
	Vérification de la pertinence du programme et de ses modalités d'application.		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

3.5 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centre de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes (CRPAT)

3.5.1 Présentation du milieu

A. Missions et clientèles

Les Centres de réadaptation pour personnes alcooliques ou toxicomanes (CRPAT) sont au nombre de 21, répartis dans les différentes régions du Québec. Ils sont constitués de centres de réadaptation formels ou d'organismes de même acabit qui offrent des services spécialisés aux personnes, jeunes ou adultes, aux prises avec un problème de dépendance à l'alcool, aux drogues ou au jeu compulsif.

Certains usagers peuvent aussi présenter un problème de santé mentale, de violence ou criminalité et/ou être sans domicile. Certaines personnes peuvent présenter des doubles diagnostics. En fait, si «on observe un taux élevé de troubles mentaux chez les personnes présentant un problème de dépendance... on estime aujourd'hui que la grande majorité des adultes recevant des services des CRPAT présentent des troubles concomitants»³⁵

Les CRPAT offrent des services à des personnes issues de différentes communautés culturelles.

Les éducateurs en CRPAT

Les éducateurs représentent le personnel clinique le plus nombreux de ces établissements, comptant pour 42% des intervenants. Par comparaison, les psychoéducateurs comptent pour une proportion de 3,1 % des intervenants des CRPAT³⁶.

B. Sommaire des mandats et services

Aperçu des données

Les documents reçus sont issus de 3 régions seulement: Saguenay, Québec et Montréal. Les documents reçus pour Montréal sont issus du CRPAT Dollar Cormier. Selon un membre de la direction, le Centre Dollar Cormier constituerait le modèle représentatif duquel les autres régions s'inspirent, notamment en raison du soutien scientifique qu'un partenariat avec des universitaires a permis d'offrir pour améliorer la qualité des services. C'est aussi celui pour lequel la plus grande documentation existe.

Mandats et services

Les milieux offrent des services d'éducation et rééducation, en vue de la réadaptation ou de la réinsertion sociale, en hébergement ou en externe. Les services offerts montrent que le mandat d'intervention se situe depuis l'accueil de l'utilisateur en situation de crise ou non, jusqu'à sa réinsertion sociale et professionnelle. Spécifiquement, le centre Dollar Cormier offre des services dans :

- des unités d'hébergement
- des programmes généraux
- des programmes spécialisés
- des programmes pour les itinérants

Les éducateurs sont présents dans tous les services.

³⁵ Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (2008) Mémoire de la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes sur le projet de loi no 50, p.6

³⁶ Ibid.

C. Liens avec les compétences du programme

L'éducateur qui travaille auprès d'usagers des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière :

effectuer des interventions de réadaptation auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et toxicomanie dont les éléments de compétence seront mis en relief en fonction des activités professionnelles rencontrées dans les milieux et énoncées plus loin.

Compte tenu des spécificités des clientèles rencontrées et du mandat dévolu aux éducateurs en CRPAT, ceux-ci devront également être en mesure d'utiliser les compétences particulières suivantes :

- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise le cas échéant et
- effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle

Par ailleurs, selon l'âge des usagers et parce que la clientèle présente souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières

- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation
- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale et des problématiques de violence

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

3.5.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant l'autonomie et l'adaptation de la personne en lien avec son environnement.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des tâches recensées

Les données montrent que les éducateurs en CRPAT effectuent des évaluations complexes, focalisant sur diverses dimensions et prenant appui sur une analyse des facteurs en cause. Leur évaluation se réalise le plus souvent à partir des observations mais aussi en prenant appui sur des grilles, outils et instruments utilisés dans ce type de service. On mentionne notamment l'utilisation de l'IGT (indice de gravité de toxicomanie). Ils peuvent aussi, le cas échéant, consulter le dossier de l'utilisateur ou recueillir une information pertinente auprès de personnes ressources. Les informations recueillies sont soumises à l'analyse. Les éducateurs doivent aussi rédiger leurs notes évolutives, conclusions d'évaluation et toute documentation pertinente pouvant éclairer le dossier.

Partout, les objets (centrations) de l'évaluation concernent les capacités et besoins de la personne en difficulté. On note aussi qu'on peut évaluer les intérêts de l'utilisateur sur différentes dimensions et proposer des changements dans les habitudes de vie. Spécifiquement, l'éducateur se préoccupe d'évaluer les besoins et capacité dans diverses sphères : consommation, besoins sociaux, psychologiques, en matière d'hébergement, de nursing, en matière d'intégration à la communauté (emploi, loisirs, études) etc., selon la spécificité de son mandat.

À divers endroits ou services, l'éducateur est aussi invité à être en lien avec le réseau de la personne : il doit rencontrer, explorer et soutenir le réseau, maximiser le soutien social, effectuer un suivi auprès des personnes de l'entourage.

Dans les CRPAT, **le travail d'évaluation comporte aussi la capacité de référer aux ressources pertinentes, dans un but de réinsertion sociale ou de soutien à l'adaptation.** Ainsi, les éducateurs doivent notamment s'informer et connaître les ressources externes, effectuer du démarchage auprès d'elles, recruter un réseau de référents bénévoles et professionnels et établir et maintenir à jour une banque de ressources utiles aux bénéficiaires. Ils doivent aussi orienter la personne vers les ressources les plus appropriées dans les réseaux public, privé ou communautaire offrant des services sociaux, référer à des ressources d'employabilité ou scolaires ou autres ressources externes ou procéder directement aux références auprès des ressources selon les besoins (hébergement, dépannage, nursing, évaluation psychologique, criminologique ou sociale, emploi, entraide, loisirs...). En outre, ils doivent parfois soutenir les ressources (agents de probation, employeurs, CPEJ, etc.) en leur fournissant des informations sur les usagers et en aidant la ressource dans la gestion de certains cas particuliers.

Dans divers endroits, **les éducateurs sont aussi responsables d'analyser et évaluer la demande de service**, ce qui implique des activités à divers niveaux. Le cas échéant, ils sont responsables de la présentation et de l'explication des services cliniques et programmes (mission, philosophie d'intervention, sens d'une démarche de réadaptation...) et peuvent voir à la gestion des admissions : recevoir et traiter les demandes, **accueillir l'utilisateur, évaluer et analyser la demande selon les critères, étudier et orienter chaque nouvelle demande, établir un plan d'orientation, et diriger la clientèle vers le bon programme ou service, à l'interne ou à l'externe.** En outre les éducateurs ayant ces responsabilités doivent dans certains cas également gérer les listes d'attente.

C. Liens avec le programme

Le rôle de l'éducateur au niveau de l'évaluation des usagers en CRPAT semble de premier plan. Les activités d'évaluation telles que décrites reposent sur une bonne connaissance des missions, mandats et services offerts par l'établissement et dans le réseau, sur une conception claire de son champ professionnel et de celui d'autres partenaires ainsi que sur une intégration appropriée du processus d'intervention de l'éducateur spécialisé; **elles mettent à profit les habiletés nécessaires à l'accueil et l'analyse d'une demande de service et à la collecte de**

données, selon diverses méthodes et par rapport à de multiples dimensions liées à l'adaptation de la personne et facteurs associés, afin de recommander l'orientation et les solutions appropriées. Ces activités mettent aussi en lumière la nécessité de disposer de la capacité à recueillir et analyser adéquatement des informations, non seulement concernant l'utilisateur, mais également concernant son réseau de soutien.

Ces activités misent aussi sur la capacité de rechercher des ressources et de travailler en collaboration avec divers partenaires. Elles misent sur une excellente connaissance des ressources publiques, privées et communautaires. Elles font aussi appel à des habiletés de relation d'aide (capacité de recevoir l'utilisateur et son réseau dans leurs demandes et besoins) et de travail en équipe (partenariat avec les ressources). **La complexité des démarches évaluatives rapportées suggèrent aussi l'importance d'une identité professionnelle intégrée et d'une conduite éthique.**

3.5.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'individu et son adaptation en lien avec ses divers environnements.

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Dans les différents milieux et services des CRPAT, les éducateurs ont un rôle important à jouer dans la planification du plan d'intervention (PI). À divers endroits, ils sont responsables d'établir le plan d'intervention individuel en lien avec l'utilisateur, de planifier des interventions permettant de modifier les comportements, d'établir des objectifs réalistes avec eux et de planifier l'utilisation des ressources selon leurs besoins. Dans la même lignée, la capacité à actualiser un plan d'intervention, à définir des objectifs d'intervention, à bien orienter le client dans les services et à planifier des activités de réadaptation sont nommément ce qu'on attend de l'éducateur.

La planification du PI se fait ou bien sous sa seule gouverne, ou bien en concertation avec un responsable ou un intervenant-pivot. On constate aussi la responsabilité des éducateurs quant au plan d'intervention dans les activités de suivi qu'ils exercent auprès de l'utilisateur. De fait, l'éducateur doit effectuer un suivi clinique individuel de l'utilisateur et parfois même de son entourage. Il peut aussi être responsable du contrat d'engagement de l'utilisateur dans les activités de réadaptation.

L'éducateur rend compte de ce suivi en utilisant les divers outils disponibles pour suivre l'évolution du client pendant toute la durée de sa réadaptation et en complétant le dossier de l'utilisateur, par la rédaction des notes évolutives, synthèse de suivi et autres documents appropriés.

L'activité clinique, pour répondre aux besoins de réadaptation des individus et des groupes auxquels ils appartiennent, est au cœur de l'action éducative de cet intervenant. Partout, l'éducateur est responsable de fournir une programmation d'activités dont le but est de soutenir la réadaptation de l'utilisateur. Ces activités

éducatives sont conçues à partir de l'évaluation et de l'analyse des besoins de la clientèle et des orientations du programme. Elles peuvent être planifiées pour des individus ou des groupes et sont multiformes : groupes d'accueil, de sevrage, informatique, séance de groupe d'échanges sur divers thèmes spécifiques au programme, activités favorisant la vie de groupe et interactions entre les usagers (habiletés sociales), etc.

L'éducateur est considéré comme un membre actif parmi le personnel clinique. **Partout, il participe, favorise et collabore aux études de cas et autres discussions cliniques, en équipe** et au besoin, avec le supérieur clinico-administratif. Son mandat clinique est également reconnu par sa participation aux discussions lors de situations cliniques problématiques et par la responsabilité qui lui incombe de **participer à la révision, d'évaluer et d'émettre ses recommandations concernant le fonctionnement et objectifs des programmes ou services.**

C. Liens avec le programme

Les activités professionnelles liées à ces compétences montrent l'importance, pour l'éducateur, de savoir planifier une action qui soit ajustée aux besoins des usagers.

À ce sujet, une bonne connaissance du processus d'intervention, tout comme des capacités à actualiser un plan d'intervention, à définir des objectifs d'intervention, à bien orienter le client dans les services et à planifier des activités de réadaptation sont des compétences attendues chez l'éducateur, tel que le mentionne nommément un CRPAT.

Ces activités font appel à la **capacité de considérer les divers paramètres de situations complexes** (informations recueillies sur l'usager et sa problématique adaptative, son réseau, ses besoins et capacités, ses facteurs de risque et de protection, en lien avec le mandat spécifique qui lui est dévolu et en tenant compte des lois et politiques en vigueur) **et de les analyser afin de proposer des recommandations et solutions appropriées**, tant sur une base individuelle que dans une perspective d'orientation clinique d'un programme ou service.

Elles font également appel à la **capacité de planifier, mettre en œuvre et évaluer ces solutions** (objectifs et moyens au plan d'intervention, programmation d'activités) **lesquelles doivent favoriser l'autonomie et l'adaptation de la personne** (difficultés et besoins spécifiques associés à la problématique d'adaptation, paramètres de l'environnement à prendre en compte, etc.).

Parce qu'elles visent à soutenir l'adaptation de l'usager dans son quotidien et en lien avec son environnement, les interventions et activités planifiées doivent répondre à des besoins et dimensions multiples, faisant ainsi appel à la capacité, chez l'éducateur, de faire preuve de créativité et de s'adapter aux diverses situations et problématiques, individuelles et de groupe.

Elles exigent en outre une compréhension approfondie du fonctionnement normal des individus (développement humain) et des problématiques d'adaptation et l'intégration d'un point de vue clinique (cadre de référence) permettant d'aborder ces problématiques et de leur adapter des solutions appropriées.

Finalement, ces habiletés cliniques sont souvent mises à profit au sein d'une équipe de travail, ce qui implique pour l'éducateur une capacité à travailler en équipe, une bonne intégration de son identité professionnelle ainsi que la connaissance des divers mandats, services et rôles des autres intervenants.

3.5.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation de la personne et favoriser le retour à un fonctionnement autonome et adapté en lien avec son environnement.

La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

Dans les différents milieux et services des CRPAT, les éducateurs soutiennent l'utilisateur dans son adaptation à la vie quotidienne. Les activités recensées peuvent être recoupées en quatre grands champs :

1. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. Dans les divers milieux recensés, l'éducateur est responsable d'organiser, coordonner et animer les activités pour assurer l'apprentissage d'attitudes et comportements adéquats. L'activité éducative planifiée se situe donc au cœur des stratégies d'intervention de l'éducateur dans le but de soutenir et développer les capacités de la personne en relation avec son environnement et favoriser son autonomie optimale. Planifiées sur une base individuelle ou de groupe, ces activités peuvent revêtir diverses formes : atelier de motivation et groupe de soutien; ateliers thérapeutiques; activités sportives au gymnase selon les intérêts de la clientèle ou activités à caractère éducatif et de loisirs ; activités favorisant la vie de groupe et les interactions entre les usagers; séances de discussion et d'échanges sur divers thèmes. Par ailleurs, on constate que, le plus souvent, l'éducateur anime et utilise les activités dans une perspective de réadaptation mais il peut aussi accompagner certains groupes dans leur développement (groupes de soutien et d'entraide par exemple).

2. Les tâches de relation d'aide à proprement parler, ou de soutien clinique au quotidien, pour développer l'autonomie fonctionnelle et affective des usagers. Pour ce faire, l'éducateur doit notamment créer et maintenir un climat de confiance et bien-être favorable au rétablissement physique et psychologique. Les tâches éducatives de l'éducateur sont variées et épousent différentes formes, mais elles reposent la plupart du temps, sur l'utilisation, dans un but de réadaptation, des actes de la vie quotidienne. Ces tâches permettent notamment un accompagnement clinique de l'utilisateur dans sa réadaptation : l'éducateur voit ainsi à la poursuite des objectifs thérapeutiques déterminés dans le P.I. Il effectue des rencontres individuelles de suivi, propose des interventions pour modifier les comportements indésirables, offre du support et soutien thérapeutiques pour améliorer la qualité de vie, permet à l'utilisateur l'expression de la pensée et des émotions et conscientise les usagers sur les liens entre la toxicomanie et divers comportements antisociaux. Il sert aussi de support aux usagers dans leurs difficultés quotidiennes, motive la clientèle à participer aux activités de réadaptation individuelle et de groupe et agit comme personne ressource en restant disponible au téléphone pour diverses demandes des usagers.

Par ailleurs, d'autres types de tâches liées à la relation d'aide au quotidien se concentrent plutôt directement sur le développement de l'autonomie globale de l'utilisateur reliée aux activités de la vie quotidienne. Dans cette perspective, l'éducateur responsabilise l'utilisateur dans sa démarche et aide l'utilisateur au besoin à se réorganiser dans différentes sphères : habitudes de vie (ex : saine alimentation), planification d'un budget (l'éducateur peut aussi voir à l'utilisation du revenu et à l'administration de l'argent de l'utilisateur); réorganisation du temps (planification d'horaire structuré quotidiennement), amélioration des conditions de vie, santé et ressources

(résidence..) ; dans les unités de vie, l'éducateur est aussi responsable de l'application des règles de vie, de la tournée des chambres, de la gestion des départs et retours en lien avec les règles établies. Il assume la surveillance dans la prise des médicaments, assure une présence au repas et supervise les tâches attribuées aux usagers.

3. Les tâches d'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches d'intégration sociale et professionnelle. Une portion des activités d'intervention de l'éducateur visent à soutenir l'intégration de l'utilisateur : il favorise la prise en charge des usagers en les impliquant dans les démarches de réinsertion sociale. Pour ce faire, l'éducateur intègre et accompagne l'utilisateur pour le soutenir dans les diverses étapes de sa démarche au sein des ressources de la communauté. Il peut ainsi accompagner et offrir du soutien et de la supervision en matière d'intégration aux loisirs, au travail, aux études, au logement, en matière de santé, de justice,.... Il rencontre l'utilisateur dans son milieu de vie, l'accompagne dans des activités et sortie et rencontre avec lui son médecin, agent de libération, créancier, locataire, etc. Il le soutient dans la recherche d'environnement physique correspondant à ses besoins. L'éducateur soutient la réinsertion de l'utilisateur dans sa globalité, à partir de l'analyse de ses besoins.

Dans certains cas, il agit comme agent de liaison entre les divers intervenants ou comme personne ressource auprès des référents bénévoles et professionnels.

4. Les tâches de soutien au réseau social de l'utilisateur. Finalement, dans certains endroits, les activités d'intervention de l'éducateur en CRPAT visent aussi à maximiser le soutien familial et social du client pour l'amener à développer ses aidants naturels. Il travaille donc en collaboration avec les proches du client et aide à recréer les liens avec la famille et les amis; il accompagne l'utilisateur dans ses démarches auprès de son réseau de soutien.

C. Liens avec le programme

Les activités professionnelles liées à ces compétences montrent **la polyvalence de l'éducateur et la capacité de se situer dans des contextes et selon des perspectives cliniques diversifiés.** Une identité professionnelle solide et éthiquement établie, ainsi qu'une capacité à protéger sa propre intégrité semblent nécessaires pour exercer ces tâches multiples à bonne enseigne.

Dans un premier temps, vu l'importance de l'utilisation des activités dans le processus de réadaptation de l'utilisateur, une maîtrise des divers paramètres de l'activité éducative et clinique est ici incontournable. L'éducateur doit être en mesure de planifier, animer et utiliser une activité qui prenne en compte les besoins de l'utilisateur et lui permette d'évoluer sur la base du développement de ses ressources adaptatives et de son autonomie. Des contenus diversifiés pour organiser divers types d'activités sont aussi à explorer.

Pour être en mesure d'accompagner les usagers dans une relation d'aide qui soutient l'adaptation à la vie quotidienne, l'éducateur doit développer diverses habiletés et connaissances. **L'accompagnement clinique que l'éducateur doit fournir doit reposer sur une compréhension juste des difficultés d'adaptation** (la toxicomanie, la santé mentale, l'exclusion sociale...) **et sur l'utilisation d'un cadre clinique propre à faire évoluer la personne et soutenir son adaptation** (habiletés de relation d'aide, intégration d'approches et techniques d'intervention, compréhension des philosophies d'intervention, etc.). Il doit connaître et situer les normes adaptatives attendues pour aider l'utilisateur à fonctionner de manière autonome (développement normal, normes sociales et culturelles et compréhension des problématiques à la lumière de ces normes) et être en mesure de favoriser l'équilibre de l'utilisateur en lien avec ces normes.

Parce qu'il travaille en partenariat et dans un but de réinsertion sociale de l'utilisateur, l'éducateur se doit d'avoir une bonne connaissance des ressources du milieu et de la manière de les utiliser. **Il doit être situé dans son rôle afin de bien accompagner l'utilisateur en lien avec les ressources et partenaires de différentes natures.** Il doit

présenter des attitudes propres à favoriser le partenariat. Il doit aussi connaître le contexte légal qui balise l'intervention et le processus de réinsertion de l'utilisateur. Finalement, pour aider à recréer des liens entre l'utilisateur et son réseau de soutien, l'éducateur doit être en mesure d'évaluer efficacement la capacité de soutien du réseau de l'utilisateur et adopter des attitudes propices à soutenir ce réseau et à développer son propre potentiel de soutien.

3.5.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des activités et tâches recensées

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à des compétences d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des tâches recensées

Dans tous les milieux recensés, l'éducateur doit effectuer un important travail d'équipe pour assurer l'éducation et la rééducation de l'utilisateur. Partout, il œuvre en collaboration avec une équipe de professionnels de divers milieux et intervenants auprès des usagers. Cette collaboration implique un partenariat avec des intervenants internes à son service ou à son établissement, auprès desquels l'éducateur transfère des informations pertinentes lors des changements de quarts. Il participe aux réunions à l'intérieur du service, aux divers comités prévus dans le fonctionnement des services ou aux réunions d'équipe, administratives, d'affinité et d'appariement à l'intérieur du programme.

Mais le partenariat peut aussi être établi avec des collaborateurs externes à l'établissement. Par exemple, l'éducateur doit développer et maintenir des liens de collaboration avec les partenaires dans le réseau public, privé ou communautaire de la santé et services sociaux de la région, établir des liens avec les ressources de la communauté et des loisirs et travailler en partenariat ou assurer le lien ou un rôle de liaison avec les diverses ressources du milieu telles que les AA, NA, ou autres types de ressources.

En CRPAT, l'éducateur exerce aussi un rôle quant au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. Il doit lui-même participer à des projets de formation s'adressant aux intervenants et collaborateurs afin d'assurer son perfectionnement. On s'attend aussi de lui qu'il collabore avec les divers services et programmes à l'amélioration des services offerts et qu'il forme, agisse comme tuteur et/ou supervise les stagiaires et employés, selon le cas.

Finalement, l'éducateur est aussi appelé à exercer des activités reliées à la vie quotidienne, pour lesquelles il n'aura pas reçu de formation spécifique : remplir les réquisitions de matériel, préparer les repas ou transmettre les informations nécessaires à la préparation des repas, faire l'entretien ménager quotidien, assurer le suivi du budget lié au matériel des activités, etc.

C. Liens avec le programme

Les activités professionnelles complémentaires suggèrent l'importance de développer une compétence au travail d'équipe. Cette compétence implique une **capacité à communiquer avec les partenaires, à cerner les dynamiques d'équipe, à appliquer, le cas échéant, des méthodes de résolution de conflit.**

En outre, l'éducateur doit avoir développé un sens clinique et éthique permettant de poser les bases de son propre perfectionnement tout en participant à l'amélioration des services pour l'utilisateur.

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions de réadaptation auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et toxicomanie» et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CRPAT

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres Types
Évaluer l'incidence des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.	Reconnaissance de la capacité fonctionnelle, des conduites sociales et du degré d'autonomie de la personne	X	X		
	Analyse juste des besoins de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des conséquences des déficits sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des effets de la prise de médicaments et de la consommation de drogues sur le processus de réadaptation de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources.	X	X		
	Respect des limites de l'intervention professionnelle.	X	X		X
Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.	Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.		X	X	
	Choix approprié des activités de réadaptation.		X	X	
	Choix pertinent des ressources à utiliser.	X	X	X	
	Structuration correcte du programme d'activités.		X		
	Consultation appropriée des personnes- ressources.		X		
	Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.		X		X
Aider la personne à accepter sa problématique et à définir son projet de vie.	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.		X	X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la prévention des rechutes.			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention axées sur la responsabilisation et l'autodétermination de la personne.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés sociales.			X	
	Utilisation d'une approche de soutien adapté favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.			X	
Rechercher et convenir avec la personne des moyens de soutien social.	Manifestation de comportements empathiques auprès de la personne.		X		
	Analyse juste de l'apport actuel et potentiel du réseau social de la personne.	X	X	X	
	Formulation de mesures de suivi et d'encadrement appropriées aux besoins de la personne.		X	X	
Mettre en place des mécanismes de soutien à la famille ou au milieu substitut.	Évaluation juste de la capacité de soutien de la famille ou du milieu substitut.	X	X		
	Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la nature et les conséquences de la problématique.		X	X	
	Ententes claires sur la collaboration attendue.	X	X	X	
	Pertinence des activités d'éducation exécutées auprès des proches de la personne.			X	
	Respect des limites d'intervention.	X	X	X	X
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.	Relevé des objectifs atteints et non atteints		X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelles, d'adaptation et de réaction socioaffective		X		X
	Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

3.6 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres hospitaliers offrant des soins psychiatriques (CH et CHSP)

3.6.1 Présentation du milieu

A. Mission et clientèles

Les Centres hospitaliers de soins psychiatriques offrent des services spécialisés et surspécialisés à des clientèles présentant un trouble psychiatrique sévère et persistant. Selon les régions, ces services spécialisés peuvent aussi être intégrés à un centre hospitalier régulier, c'est à dire offrant des services généraux et spécialisés.

Les éducateurs œuvrant dans ces milieux agissent auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant un trouble de santé mentale nécessitant des soins psychiatriques. Certaines de ces personnes présentent aussi un trouble de toxicomanie, des difficultés d'adaptation, de l'exclusion sociale et/ou des problématiques de violence. Plusieurs de ces usagers présentent des diagnostics concomitants. La clientèle de ces centres est issue de toutes origines ethniques et culturelles.

Les éducateurs dans les services hospitaliers psychiatriques

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESS) regroupe l'ensemble des centres hospitaliers, CLSC et CHSLD du réseau de la santé et des services sociaux, incluant les hôpitaux psychiatriques. L'AQESS³⁷ estime que les éducateurs œuvrant dans ces centres spécialisés comptent pour plus de 600 des 1204 professionnels de la relation d'aide, toutes catégories confondues. Par comparaison, les psychoéducateurs (appelés-spécialistes en réadaptation psychosociale-) ne représenteraient que sept postes.

B. Sommaire des mandats et services

Aperçu des données

Dans cette catégorie, des données ont été recueillies pour 7 régions, dont la grande région de Montréal où certains établissements offrent des services spécialisés à l'ensemble des territoires. Dans cette seule région, des données ont été recueillies pour trois hôpitaux (deux francophones et un anglophone) et plusieurs types de services. Les autres régions pour lesquelles des données ont été recueillies sont les suivantes : Québec, Laurentides, Lanaudière, Outaouais, Saguenay, Montérégie. Ces données analysées donnent un aperçu relativement homogène de l'ensemble des tâches remplies par les éducateurs, les aspects les plus variables étant ceux reliés aux activités de planification (3.6.3 B). Vu ces différences, ces résultats mériteraient d'être validés par ailleurs.

Les données recueillies et intégrées à cette section incluent aussi un centre de santé mentale pour des clientèles en détention (garde fermée). Il s'agit de contrevenants incarcérés ayant une problématique de santé mentale (délinquants avec maladie mentale, trouble de la personnalité ou du comportement). Un centre hospitalier en soins psychiatriques offre aussi des services spécialisés aux jeunes contrevenants aux prises avec une problématique de santé mentale.

³⁷ Association québécoise d'établissement de santé et de services sociaux (2008). Mémoire sur le projet de loi no 50-présenté à la Commission parlementaire des institutions. Montréal : AQESS. (p. 15).

Mandats et services

Les services offerts montrent que le mandat d'intervention se situe depuis l'accueil de l'utilisateur, en situation de crise ou non, jusqu'à sa réinsertion sociale et professionnelle. Tel que stipulé dans les divers documents, les milieux ont des mandats de réadaptation et réinsertion ou réintégration sociale, professionnelle, familiale, scolaire et communautaire, Plusieurs soulignent qu'on vise à aider la personne à accéder à une plus grande autonomie résidentielle ou dans un autre milieu selon les capacités de l'utilisateur. Au niveau du mandat, on précise par ailleurs viser à atteindre de meilleures conditions de vie, un meilleur bien-être psychologique, l'amélioration de la condition de l'utilisateur et la prévention de la récidive.

Les données montrent que les éducateurs œuvrent au sein de divers services et programmes : unité d'hébergement résidentiel adulte, services externes (programme de soutien intensif à l'intégration ou de soutien intensif dans la communauté), unité ou programme de pédopsychiatrie, programmes communautaires de développement pour enfants et adolescents, foyers de groupe, programme de prévention en santé mentale, soins et traitements à domicile, programmes de réadaptation judiciaire pour les jeunes contrevenants, garde fermée (détenus), programme de réadaptation en milieu familial, en milieu scolaire, en milieu hospitalier ou en milieu communautaire; service d'hospitalisation au secteur adulte ou psychogériatrique.

Les fonctions des éducateurs dans ce type de milieu sont multiples. L'éducateur exerce une action éducative personnelle auprès des usagers, selon le cas, pour compenser, chez la personne, certains déficits à réaliser une activité dans la société, pour l'aider à améliorer ses conditions de vie, pour l'aider à identifier ses besoins et à organiser son milieu dans le but qu'elle réponde elle-même à ses besoins ou dans le but d'identifier les besoins du milieu naturel afin de l'organiser pour qu'il réponde aux besoins de la personne. L'éducateur voit aux besoins physiques, mentaux et intellectuels de l'utilisateur pour favoriser son épanouissement en vue de sa réinsertion sociale. Il aide l'utilisateur à maintenir et développer de nouvelles habiletés ou à récupérer les connaissances ou habiletés d'avant.

C. Liens avec les compétences du programme

L'éducateur qui travaille auprès d'utilisateurs en Centre hospitalier psychiatrique ou offrant des services psychiatriques doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière :

effectuer des interventions de réadaptation auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et toxicomanie dont les éléments de compétence seront mis en relief en fonction des activités professionnelles rencontrées dans les milieux et énoncées plus loin.

Compte tenu des spécificités des clientèles rencontrées et du mandat dévolu aux éducateurs œuvrant au sein des services hospitaliers psychiatriques, ceux-ci devront également être en mesure d'utiliser les compétences particulières suivantes :

- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise le cas échéant et
- effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle

Par ailleurs, selon l'âge des usagers et parce que la clientèle présente souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières :

- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation
- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale et des problématiques de violence

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques

3.6.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant le développement optimal de l'autonomie de la personne aux prises avec un problème de santé mentale.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Les éducateurs travaillant depuis un établissement ou un service psychiatrique font partout des activités d'évaluation. Ils prennent divers moyens pour connaître l'utilisateur. Partout, les évaluations sont réalisées à partir d'observations mais également, selon le cas, à partir d'activités quotidiennes et d'entrevues avec l'utilisateur et son réseau (famille et autres personnes significatives) et de rencontres avec les partenaires d'autres disciplines; l'éducateur lit aussi le dossier de l'utilisateur, utilise des outils cliniques, fiches, grilles d'évaluation et modèles théoriques dirigeant l'évaluation. Parfois, finalement, l'éducateur soutient les parents dans l'observation de leur proche ou leur fait compléter des questionnaires ou grilles.

L'éducateur consigne par écrit les éléments de son évaluation : il consigne au dossier les observations et suivi des actions proposées; il rédige des notes d'observations quotidiennes et d'évolution, les rapports quotidiens. Il compile et enregistre les résultats des interventions avec les outils appropriés, remplit des grilles d'observation et autres outils cliniques. **Les informations recueillies sont aussi soumises à l'analyse systématique des données par l'éducateur, dans le but de communiquer des recommandations ou solutions pertinentes.**

L'évaluation de l'éducateur se concentre sur l'analyse des besoins et capacités de la personne au regard de son adaptation. L'éducateur évalue les besoins d'apprentissage de la personne dans le cadre des activités quotidiennes; il observe le comportement, les forces et besoins de l'utilisateur dans une vision de rééducation, il observe la dynamique de l'utilisateur afin d'établir des objectifs. Il évalue les habiletés quotidiennes des usagers et leurs habitudes de vie. Il évalue aussi l'état de la personne, le désordre fonctionnel, le potentiel de dangerosité, il identifie les signes et symptômes précurseur d'une décompensation, il observe et communique les modifications dans le comportement de l'utilisateur ou tout incident. Il observe le langage implicite et explicite, verbal et non verbal, le langage corporel. Il recueille aussi des informations sur les réactions/réponses de l'utilisateur face aux interventions ou activités thérapeutiques, observe leur évolution, et les progrès en externe et

en interne. Il observe le comportement en contexte naturel. Il peut identifier chez l'utilisateur sa motivation, sa compréhension de la situation, les aspects souffrants vécus, le désir de changement et la capacité d'introspection. Au quotidien, dans des contextes où les usagers sont hébergés, l'éducateur observe aussi les interactions entre les usagers pour faciliter celles-ci; il évalue le potentiel de dangerosité des usagers et, dans des cas de détention des contrevenants, il observe la dynamique du délinquant.

Le cas échéant, le milieu de vie de l'utilisateur constitue aussi un objet d'évaluation : on souhaite que l'éducateur effectue une collecte de données de l'utilisateur en interdépendance avec son milieu. **L'éducateur identifie les agents stressants de l'environnement de l'utilisateur et participe à l'évaluation des conditions biopsychosociales en considérant les déficits et handicaps de l'utilisateur.** Que l'utilisateur soit jeune ou adulte, l'éducateur voit à impliquer la personne et sa famille dans la collecte de données et le plan d'intervention. **Il complète, en collaboration parfois, l'évaluation globale du milieu familial.** Le déroulement d'une journée-type devient aussi une centration (objet d'évaluation), tout comme l'observation de diverses situations vécues à la maison. Quand il s'agit de jeunes, pour certains milieux, les situations familiales sont évaluées en présence du ou des parents du jeune, séparément et ensemble. L'implication du conjoint selon les situations (monoparentalité, garde partagée, biparentalité....) devient aussi une centration afin d'harmoniser les attitudes éducatives. Finalement, **l'éducateur identifie, décrit et met à profit le réseau de soutien du client, il évalue l'environnement, les habiletés et compétences des familles.**

Dans certains cas, l'éducateur est chargé de l'admission et amorce alors son évaluation. Il accueille et informe la famille et l'utilisateur. Il **procède à l'évaluation initiale et à l'analyse de la référence du client selon les critères de service.** Il peut avoir à **compléter les évaluations demandées par le médecin, seul ou en concertation avec lui.**

Finalement, une portion des tâches d'évaluation de l'éducateur concerne les ressources du milieu. **On s'attend de l'éducateur qu'il analyse et utilise les valeurs et ressources de la communauté susceptibles de favoriser l'intégration sociale de l'utilisateur, qu'il identifie et mette à profit les ressources du milieu accessibles au client.** On souhaite qu'il décrive les ressources pouvant être utiles. L'éducateur doit établir des relations de partenariat avec les gens de la communauté pouvant aider usager, famille et proches et sensibiliser les intervenants des milieux aux besoins des clients. **Il identifie leurs besoins pour soutenir les ressources communautaires dans l'intégration de l'utilisateur et offre un soutien aux ressources dans leur action vis-à-vis de l'utilisateur.**

C. Liens avec le programme

L'éducateur qui travaille auprès des personnes psychiatriquées en milieu hospitalier a la responsabilité de réaliser des évaluations complexes, à partir de diverses sources, en prenant en compte des dimensions multiples relativement aux besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement. Pour réaliser ces activités, l'éducateur doit bien comprendre la fonction de l'évaluation dans le processus d'intervention; il doit connaître et être en mesure d'utiliser différents moyens permettant de recueillir les données : grilles, partenaires, dossiers et surtout, observations et entrevues. L'éducateur doit être capable de réaliser des observations claires, objectives et pertinentes et de les rédiger convenablement. Il doit aussi être en mesure de réaliser des entrevues de relation d'aide, avec la personne et sa famille, afin d'identifier les besoins, difficultés et capacités.

Les divers aspects que l'éducateur doit prendre en compte pour faire l'évaluation de l'adaptation de la personne en lien avec son environnement nécessitent des compétences à divers niveaux : l'éducateur doit ainsi **maîtriser les notions d'adaptation, de normalité, de facteurs sociaux associés aux problématiques d'adaptation,** etc. Il doit être en mesure de **situer la personne dans ses difficultés et besoins tout en identifiant les capacités à utiliser afin de soutenir son adaptation.** Il doit maîtriser les divers paramètres de l'adaptation au quotidien. Il doit bien **connaître les facteurs environnementaux contributifs à la situation problématique et à sa résolution;** il doit avoir une bonne **connaissance des problématiques de santé mentale et autres difficultés associés et leur**

effet sur l'adaptation et l'intégration sociale de la personne. L'éducateur doit aussi être en mesure de **situer ces difficultés dans le contexte psychosocial** de l'usager. Il doit pouvoir évaluer le réseau et sa capacité de soutien, les compétences parentales, etc. L'éducateur doit aussi bien **connaître les dynamiques de groupe et être en mesure d'identifier les indices précurseurs et actuels d'une situation de crise**. Il va sans dire que des habiletés de relation d'aide sont incontournables, tout comme **les diverses facettes de la communication afin de bien recueillir ses informations, rédiger ses conclusions et faire ses recommandations**.

Finalement, ces activités misent sur une bonne connaissance des missions, mandats et services offerts, tant dans son établissement que parmi les ressources externes. La capacité de travailler en partenariat est de mise : l'éducateur doit disposer d'une conception claire de son champ professionnel et de celui d'autres partenaires ainsi que sur une intégration appropriée du processus d'intervention de l'éducateur spécialisé.

3.6.3 Compétences liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'individu et son adaptation en lien avec ses divers environnements. Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention

B. Sommaire des tâches recensées

La nature des activités de planification de l'intervention dans les milieux psychiatriques ne semble pas uniforme. Les milieux parlent de plan de soin, de plan de service individualisé, de programme d'intervention, de plan d'action, de plan de réadaptation individualisé et autre plan d'intervention. **À ces différentes appellations semble correspondre des conceptions diversifiées du modèle théorique sous-jacent à l'intervention auprès des personnes atteintes d'un trouble mental. Selon la manière dont sont rédigées les tâches d'une part, et dont, plus largement, les rôles sont définis dans les divers documents, on peut suggérer que la nature de la participation des éducateurs à ces activités varie et est fonction de ces conceptions ou cadres théoriques.**

Selon le cas, **l'éducateur participe à élaborer ou élabore un plan d'intervention** (aussi appelé plan d'action, plan de réadaptation individualisé, plan de programme individualisé). **Parfois, les activités de planification se réalisent en collaboration avec l'équipe interdisciplinaire et l'usager**, tandis que l'éducateur exerce, nommément à un endroit, des activités de planification des soins **sous l'autorité fonctionnelle de l'infirmière clinicienne**. Ici, l'éducateur respecte le plan d'intervention et en assure la continuité. **Il élabore, en collaboration avec l'équipe, des programmes d'éducation et rééducation individualisés pour les usagers, selon le programme d'intervention établi et planifie des programmes de rééducation individuels. L'éducateur collabore alors à la rédaction des plans d'intervention conjoints selon sa spécialité.** À un autre endroit, l'éducateur collabore avec l'infirmière-chef à l'évaluation du plan de soins et précise les raisons de la non atteinte de l'objectif planifié. Il peut avoir à communiquer des rapports à l'infirmière concernant l'état des usagers. Ces formulations suggèrent que le modèle sous-jacent à l'intervention donne préséance à une vision bio-psycho-sociale de la maladie mentale, sous l'autorité du personnel médical.

Ailleurs, la place de l'éducateur comme «faisant partie intégrante de l'équipe multi» est davantage reconnue. À certains endroits, il est nommément identifié comme l'intervenant-pivot ou intervenant principal. Ainsi, l'éducateur peut avoir une grande responsabilité quant à la coordination de l'intervention. Selon les milieux, **il peut coordonner la mise en œuvre et le suivi du PSI quand il est désigné ou créer des buts pour le PSI et suggérer à l'équipe interdisciplinaire des stratégies, s'assurer que les PSI sont élaborés dans le respect des différences culturelles, recommander des changements au PSI et interventions planifiées, s'assurer que chaque usager a un plan de programme individualisé, participer activement à l'élaboration du PSI, coordonner les ressources prévues au plan d'intervention.** Dans ces situations, le modèle sous-jacent semble reconnaître le rôle de l'éducateur comme intervenant de première instance auprès de l'utilisateur et des ressources (formelles et informelles) qui le soutiennent. L'adaptation de la personne se conçoit davantage dans une perspective systémique où la centration est moins l'individu malade dans ses diverses dimensions que son équilibre systémique et fonctionnel avec ses divers environnements. Ces hypothèses, formulées essentiellement sur la base de l'analyse des divers contenus des documents recensés, mériteraient d'être corroborées.

Dans divers milieux, le modèle sous-jacent d'intervention ne peut véritablement être dégagé. Néanmoins, **on note que les éducateurs exercent partout des activités de planification de l'intervention, depuis un rôle vraisemblablement significatif.** Ainsi, concernant les plans d'intervention (PI), l'éducateur élabore et rend opérationnel un PI individuel et/ou de groupe, établit, fixe ou formule des objectifs généraux et/ou spécifiques d'après les besoins identifiés, élabore ou planifie, dans certains cas de concert avec le client et sa famille, (ou avec le délinquant le cas échéant), le plan d'intervention, les buts et objectifs du programme, les objectifs spécifiques et les interventions favorisant le maintien de l'autonomie.

Il élabore des moyens et stratégies d'intervention à inclure au PI et des stratégies d'apprentissage aux plans socio-affectif, psychologique, résidentiel, socioprofessionnel et récréatif; il choisit avec le client des moyens pour répondre à ses besoins; il identifie des moyens pour diminuer les stressés de l'environnement de l'utilisateur, il cible, élabore, planifie les interventions pertinentes (techniques rééducatives) à l'atteinte des objectifs (auprès de l'utilisateur et des parents). Selon le cas, il applique, évalue, réévalue et révisé le PI régulièrement en fonction l'évolution des besoins.

Parmi ses activités d'élaboration de l'intervention, l'éducateur joue aussi partout un rôle de premier plan dans la conception et l'implantation d'activités, programmes et environnements planifiés : l'éducateur **élabore et planifie, parfois en collaboration avec l'équipe, des programmes et activités de rééducation, éducation et réadaptation**, en fonction des besoins, limites, forces du client et en tenant compte du plan d'intervention. Il planifie, organise, coordonne des programmes d'activités thérapeutiques pour tous, élabore une grille d'activités et fournit sa programmation, tout comme des informations relatives au contenu des activités et programmes d'éducation spécialisée. Il collabore, planifie ou initie des groupes de thérapie ou activités thérapeutiques selon les besoins, les capacités physiques et psychologiques, les ressources du milieu, le plan de soins. Pour procéder à sa planification, l'éducateur analyse les comportements et besoins pour offrir des activités de support et de suivi et une programmation du quotidien appropriée. Il planifie et organise l'environnement de l'utilisateur en fonction des buts thérapeutiques poursuivis et prépare les activités de la journée et celles spécifiques aux usagers (jeunes) qui lui sont assignés. Il organise et évalue les activités en lien avec ce PI.

Ces activités visent à répondre aux besoins ciblés et/ou exprimés ainsi : l'éducateur élabore, planifie organise et évalue des activités permettant l'acquisition de comportements quotidiens plus satisfaisants et valorisants pour préparer le retour à l'extérieur, des activités qui placent l'utilisateur dans une situation où il peut faire face à ses actions, sentiments, trouver du soutien dans ses apprentissages, des activités thérapeutiques visant à répondre aux besoins rééducatifs et psychologiques des usagers et des activités pour renforcer les habiletés sociales et

résidentielles. D'autres activités visent aussi à mobiliser le patient à répondre aux exigences du retour à l'extérieur après l'hospitalisation, à améliorer son implication pendant son séjour, à le sortir de son isolement, à diminuer les effets régressifs de l'hospitalisation. Enfin, certaines activités s'adressent à l'environnement de l'utilisateur.

Finalement, l'éducateur exerce diverses activités d'évaluation de sa programmation ou du plan d'intervention : il révisé l'objectif de chaque intervention et évalue la pertinence des interventions; il établit des critères objectifs d'évaluation, réévalue les objectifs et programmes cliniques, éducatifs et de réadaptation à la lumière de son analyse de données et apporte les correctifs nécessaires à la poursuite des objectifs. Il évalue les effets et résultats d'apprentissage des activités thérapeutiques, évalue annuellement les groupes de thérapie et modifie les activités au besoin. À l'occasion, ces activités d'évaluation se réalisent en collaboration avec le reste de l'équipe.

Au regard de la planification de l'intervention, **l'éducateur est aussi responsable de transmettre des informations à ses collègues, verbalement ou par écrit, et à participer activement aux échanges cliniques** : ainsi, il rédige et insère au dossier ses notes, synthèses hebdomadaires des observations et interventions, collecte de données, rapports d'évaluation, d'évolution, de traitement, rapports d'événement ou tout autre rapport. Il consigne au dossier les programmes cliniques et rédige les plans de modification de comportement et autres grilles d'observation selon les besoins de l'équipe. **Il porte ses conclusions au plan conjoint d'intervention.** Il rédige sa programmation clinique en déterminant et priorisant les objectifs d'intervention, il élabore et utilise divers outils cliniques.

Quant à la participation de l'éducateur aux décisions cliniques, on s'attend de lui qu'il contribue et participe activement aux réunions où se décide la conceptualisation d'un plan d'action, réunions cliniques, rencontres bilan, rencontres multi et autres discussions de cas. On souhaite qu'il transmette à l'équipe ses informations, partage ses observations ou changement pertinent au PI ou même, quand il est intervenant pivot, qu'il convoque les discussions interdisciplinaires pour révision dès qu'un changement d'orientation majeur survient. Dans le même ordre d'idée, il doit faire part à l'équipe des échéanciers de révision et modifications à apporter au PI, préparer l'étude de cas en recueillant et consultant les divers rapports sur le client et en s'assurant de la présence et de la collaboration des divers partenaires. Dans cet esprit, il se rend responsable de la cohérence de l'équipe au PI et s'assure auprès des professionnels interdisciplinaires que les soins les plus appropriés soient rendus. Dans certains milieux, on précise enfin que l'éducateur participe aux rencontres avec le psychiatre ou le consulte concernant l'arrêt des services.

Pour présenter ses points de vue clinique, l'éducateur prépare et fait des exposés dans les réunions multidisciplinaires, présente les résultats de son évaluation et ses opinions et recommandations pour le plan d'intervention, les contrats d'engagement avec l'utilisateur, etc. Il apporte des propositions comme solution et communique ses plans de traitement et programmes cliniques à l'équipe dans une perspective de plan d'intervention.

C. Liens avec le programme

Bien que variant quelque peu selon les milieux, l'implication clinique des éducateurs dans l'élaboration de l'intervention dans des contextes psychiatriques montre qu'ils sont le plus souvent étroitement impliqués dans les décisions cliniques. Aussi, il importe pour eux de savoir bien planifier une intervention sur la base des besoins et capacités des individus et dans une perspective d'autonomie de la personne. **Prenant appui sur une maîtrise du processus d'intervention, l'éducateur doit disposer de bonnes habiletés à recueillir des données, à planifier des objectifs et moyens d'intervention appropriés et à réviser ces paramètres, dans des contextes où des champs disciplinaires variés sont complémentaires.** Aussi, l'éducateur doit-il disposer d'une bonne intégration de son identité professionnelle et être ouvert à des modèles théoriques variés pour bien participer

au travail clinique de l'équipe. **Il doit être en mesure de communiquer adéquatement ses points de vue clinique, dans un langage professionnel approprié, tant de manière orale qu'écrite. Lorsqu'il est intervenant pivot, il doit aussi disposer des habiletés à orchestrer l'intervention avec les divers partenaires formels et informels impliqués.**

L'éducateur en centre hospitalier psychiatrique doit aussi bien maîtriser les paramètres de l'organisation et de la planification de l'environnement et des activités. Il doit être en mesure de référer, dans sa planification à des approches d'intervention permettant d'élaborer des mesures cliniques appropriées aux difficultés et capacités des usagers. L'élaboration de ces mesures repose aussi sur une bonne compréhension des problématiques de santé mentale, problématiques et facteurs associés, en vue de favoriser l'adaptation de la personne avec ses divers environnements.

Parce que la planification se réalise avec l'utilisateur et parfois son réseau de soutien, il doit disposer de bonnes aptitudes à la relation d'aide et un sens éthique élevé, afin d'établir des paramètres de collaboration pertinents.

3.6.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des tâches et activités recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation de la personne et favoriser le retour à un fonctionnement autonome et adapté de la personne en difficulté en lien avec son environnement. La recension des activités professionnelles relativement à la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

Dans les différents hôpitaux et services psychiatriques, les éducateurs soutiennent l'utilisateur dans son adaptation à la vie quotidienne en lien avec l'environnement. Les activités recensées peuvent être recoupées en quatre grands champs :

1. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. L'organisation et l'animation d'activités et du milieu de vie constituent des stratégies d'intervention centrales utilisées par l'éducateur dans le but de favoriser l'actualisation maximale du potentiel, le maintien des acquis de la personne en relation avec son environnement et son autonomie optimale. Dans les divers milieux recensés, l'éducateur est responsable d'organiser, coordonner, animer et utiliser les activités pour assurer l'apprentissage d'attitudes et comportements adéquats. Ces activités sont éducatives, rééducatives, de réadaptation, cliniques ou thérapeutiques. Elles sont individuelles ou collectives et visent, selon le cas, à développer des comportements sociaux et culturels «normalisants», à expérimenter des situations sociales, à traiter les déficiences au niveau des comportements et de la pensée et à enseigner comment combler les besoins spécifiques dans diverses sphères : psychologiques, habiletés quotidiennes (budget, cuisine, ménage, etc.) relation interpersonnelles, vie de groupe, habiletés sociales, expression, confiance en soi et estime de soi, renforcement des intérêts. Elles peuvent être sociales, sportives, de loisirs ou créatives, et animées ou utilisées à l'interne ou à l'extérieur selon

le milieu. Elles sont parfois préventives, souvent curatives, par exemple pour dépister ou intervenir auprès d'élèves présentant des besoins particuliers, individuellement ou en groupe. Elles s'inscrivent dans la perspective du plan d'intervention et peuvent être utilisées pour soutenir la mobilisation et l'engagement dans le milieu de vie afin de contrer les symptômes négatifs de la maladie.

2. Les tâches de relation d'aide à proprement parler, ou de soutien clinique au quotidien, pour développer l'autonomie optimales des usagers dans le contexte des problématiques présentes et favoriser la réinsertion sociale. Les tâches éducatives de l'éducateur sont variées et épousent différentes formes, mais elles reposent la plupart du temps, sur l'utilisation, dans un but de réadaptation, «des actes de la vie quotidienne». Il s'agit d'intervention quotidiennes et continues, d'accompagnement individuel ou de groupe, mais aussi d'une relation éducative, d'une relation d'aide et de techniques d'intervention favorisant des apprentissages dans le but de développer des comportements prosociaux et pour réaliser le plan d'intervention .

Pour ce faire, l'éducateur accueille l'utilisateur, favorise le maintien d'un climat thérapeutique et sécuritaire, développe une relation significative avec lui (à partir des activités quotidiennes et intérêts du client) et utilise des modes d'intervention adaptés aux besoins. Il crée une relation d'aide au moyen de rencontres ou d'entrevues pendant lesquelles il communique respect et chaleur, utilise des habiletés d'écoute et de confiance, fait montre d'attitudes empreintes d'empathie pour que le client se sente compris.

Ces rencontres ou entrevues favorisent l'expression de l'expérience de la personne et permettent un retour sur le vécu, une écoute active, un soutien dans les démarches de l'utilisateur et dans la structuration de son plan de traitement. Par son lien privilégié et l'utilisation des actes de la vie quotidienne, l'éducateur intervient sur les comportements, attitudes, apprentissages et handicaps de l'utilisateur, développe ses habiletés sociales, stimule sa participation sociale et évite son isolement, l'informe, le soutient, le conseille. L'éducateur stimule et encourage l'utilisateur à assumer ses responsabilités et à développer son potentiel. Par exemple, il accompagne et soutient l'utilisateur en tenant compte de son seuil de tolérance et de ses droits, il procure à l'utilisateur certaines techniques de gestion du stress et de relaxation en tenant compte de ses limites, il aide l'utilisateur à planifier son emploi du temps et objectifs personnels, accompagnement communautaire, etc.

Selon le cas, l'éducateur peut aussi faire des entrevues thérapeutiques supervisées ou offrir un counselling individualisé concernant l'évaluation par la personne de ses comportements et le choix d'attitudes plus appropriées dans les diverses situations de la vie quotidienne. Selon les milieux, il utilise au besoin un modèle de gestion de problème pour aider le client, une approche d'intervention prise dans le milieu, des principes relatifs au traitement, la valorisation des rôles sociaux, etc.

L'accompagnement clinique des éducateurs vise aussi à aider la personne à développer les habiletés de fonctionnement et d'acquisitions de base et les saines habitudes de vie. L'éducateur participe ainsi activement à la vie quotidienne de l'utilisateur. Le cas échéant, il structure le milieu de vie et assure le bien-être physique des usagers et leur sécurité. Il accompagne et stimule le client dans les activités de la vie quotidienne et de la vie domestique et assure la réalisation des moments de vie du lever au coucher. Ainsi, il soutient l'utilisateur dans la réponse à ses besoins de base, assiste et participe aux repas et collations, surveille l'alimentation de la diète. Il accompagne l'utilisateur dans les activités d'hygiène quotidienne, stimule sa participation et l'accompagne dans le service, la vaisselle, le rangement, etc. Il supporte la prise de médicament, explique les effets escomptés de même que la manifestation des effets secondaires indésirables, il renseigne l'utilisateur concernant sa maladie et répond à ses questions.

Finalement, au quotidien, l'éducateur doit aussi parfois intervenir en contexte de crise réelle ou potentielle. L'éducateur doit donc assurer la surveillance et la sécurité des usagers et parfois, leurs allées et venues. Il doit être particulièrement attentif aux usagers à risques spécifiques tels que problèmes psychiatriques, idées suicidaires, agitation et agressivité, fugue, etc. et doit évaluer le potentiel de dangerosité des usagers dont il est

responsable. Le cas échéant, il intervient dans des situations d'agressivité et de crise et doit connaître et appliquer les procédures auprès des personnes en perte de contrôle et les codes d'urgence; il intervient pour minimiser les risques pour le client et les autres et a recours à des contentions raisonnables au besoin.

3. Les tâches d'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches d'intégration sociale. Une portion des activités d'intervention de l'éducateur visent à préparer, planifier, accompagner et soutenir l'utilisateur dans son processus d'intégration. Pour ce faire, l'éducateur identifie et met à profit les ressources du milieu accessibles au client, qu'il s'agisse de ressources formelles ou informelles. Il analyse et utilise les valeurs et ressources de la communauté susceptibles de favoriser l'intégration sociale et établit des relations de partenariat avec les gens de la communauté pouvant aider l'utilisateur, sa famille ou autres proches significatifs. Il s'assure d'une communication efficace et harmonieuse entre les diverses ressources de l'hôpital et celles de la communauté, il fait le lien entre les services et le client, par exemple, en assurant la communication et la continuité de l'intervention entre l'école, la maison, l'établissement, ou autres milieux de vie de l'utilisateur et ressources de la communauté. Si nécessaire, il peut identifier les besoins des ressources du milieu pour leur offrir un soutien dans leur action ou dans l'intégration de l'utilisateur. Parce qu'il est en première instance pour soutenir le quotidien des usagers, l'éducateur doit être à l'écoute pour maintenir aussi le bon voisinage.

Parallèlement, l'éducateur participe avec l'utilisateur à des activités de réinsertion dans le milieu, collabore à l'organisation ou anime des activités sociales extérieures, accompagne et supervise les usagers dans les sorties, les accompagne à leurs rendez-vous et les inscrit à divers endroits. L'éducateur accompagne l'utilisateur dans des démarches juridiques, sociales, médicales, familiales, scolaires, de recherche d'emploi. Au besoin, il négocie avec les propriétaires, concierges, pharmacies, services de police ou personnes du système judiciaire pour aider l'utilisateur dans son intégration sociale; il supporte et représente le client auprès des différents organismes et ressources.

L'éducateur doit s'assurer que les interactions soient conformes à la Charte des droits et libertés, s'assurer, en fait, que l'ensemble des droits des usagers soient respectés. On souhaite qu'il représente un modèle de normalité aux usagers et qu'il contribue à améliorer les perceptions et attitudes de la population en les sensibilisant à la clientèle et ses besoins, tout en faisant montre de discrétion et de respect de la confidentialité. En outre, il peut sensibiliser les intervenants et les milieux aux besoins de l'utilisateur et défendre si nécessaire les besoins et les droits des clients dans la communauté.

4. Les tâches de soutien au réseau social de l'utilisateur. Finalement, selon le cas, pour favoriser l'insertion de l'utilisateur et le développement optimal de son autonomie, les activités d'intervention de l'éducateur visent aussi à maximiser le soutien familial et social du client. Pour ce faire, il entretient de bonnes relations avec les personnes significatives de l'utilisateur (famille, amis, thérapeute, employeur et autre réseau de soutien du client) et établit une relation d'aide avec eux. Dans certains cas, il intervient en milieu naturel, scolaire ou hospitalier, auprès de l'utilisateur ET de son réseau. Le cas échéant, il aide le patient à se reconstituer un réseau social, favorise le développement de relations significatives entre la famille, le patient et autres membres de la communauté et offre de la guidance (modeling) aux parents et du soutien à leurs interventions; il offre un encadrement permettant d'améliorer la relation parent-enfant. Il favorise une cohésion entre les parents, l'école, et les autres milieux de vie du jeune le cas échéant (famille élargie, famille d'accueil, famille de répit, ressources de la communauté, etc.).

C. Liens avec le programme

Les activités d'intervention de l'éducateur en milieu psychiatrique font appel à des compétences variées. **La souplesse d'adaptation à diverses situations est de mise, tout comme la capacité à accompagner et intervenir dans pour des contextes et problématiques diversifiés.** Comme le souligne un milieu, **la profession de l'éducateur est unique parce qu'elle représente une synthèse d'un certain nombre de disciplines connexes.**

Comme on le retrouve dans divers documents, les éducateurs doivent avoir une connaissance approfondie des théories liées au comportement humain et à l'apprentissage social; **il doit avoir une bonne capacité à communiquer avec des personnes de milieux culturels différents des résultats d'évaluation, de rapports, de recommandations, etc. Il doit avoir des habiletés à faire des entrevues et écoute active, à interpréter et adapter les théories et pratiques d'éducation spécialisée aux problématiques de comportement humain.**

L'éducateur doit donc disposer de bonnes habiletés de relation d'aide et être en mesure de les utiliser tant avec l'utilisateur qu'avec le réseau de soutien. Pour être en mesure d'accompagner les usagers dans une relation d'aide qui soutient l'adaptation à la vie quotidienne, l'éducateur doit développer diverses habiletés et connaissances. L'accompagnement clinique que l'éducateur doit fournir doit reposer sur **une compréhension juste des difficultés d'adaptation de l'utilisateur et sur l'utilisation d'un cadre clinique propre à faire évoluer la personne et soutenir son adaptation** (habiletés de relation d'aide, intégration d'approches et techniques d'intervention, compréhension des philosophies d'intervention, etc.). Il doit connaître et situer les normes adaptatives attendues pour fonctionner de manière autonome (développement normal, normes sociales et culturelles et compréhension des problématiques à la lumière de ces normes) et être en mesure de favoriser l'équilibre de l'utilisateur en lien avec ces normes.

L'éducateur doit aussi avoir une bonne maîtrise des paramètres de l'activité, à utiliser de manière clinique, dans l'accompagnement quotidien ou planifié. Il doit faire preuve de créativité pour développer des manières appropriées d'intervenir en fonction de buts variés, selon des contextes et problématiques multiples.

L'éducateur doit être en mesure de se situer dans des contextes et selon des perspectives cliniques diversifiées. Il doit disposer d'une identité professionnelle solide et éthiquement établie, ainsi qu'une capacité à protéger sa propre intégrité. L'éducateur doit être en mesure de gérer efficacement des situations de crise (repérer les signes avant-coureurs, accompagner la personne de manière sécuritaire, etc.). Il doit être en mesure de situer et appliquer son intervention dans une perspective d'intégration sociale de l'utilisateur en prenant en compte ses besoins et capacités et ceux de l'environnement. Il doit être en mesure de travailler de manière polyvalente avec divers types d'intervenants. L'intégration de son identité professionnelle est nécessaire pour assurer le respect des droits des usagers tout en tenant compte de leurs difficultés et des contextes d'intervention, particulièrement lorsqu'il s'agit de milieux d'intégration. Une bonne connaissance du contexte légal d'intervention est aussi incontournable.

3.6.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des activités et tâches recensées

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à des compétences d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Dans tous les milieux recensés, l'éducateur doit effectuer un important travail d'équipe pour remplir son mandat. Dans son établissement, il participe activement aux réunions administratives, cliniques, rencontres de bilans, discussions de cas, rencontres multidisciplinaires, etc., pour lesquelles il est sollicité. **Il se doit d'utiliser**

les outils de communication disponibles, d'informer les partenaires professionnels significatifs de sa programmation clinique, d'échanger, transmettre et recevoir des informations avec tous les autres collaborateurs et professionnels concernés. Occupant parfois des fonctions de responsable, il peut lui incomber d'assurer le fonctionnement d'équipe et d'animer et coordonner les autres intervenants sur le plan clinique.

En contexte psychiatrique, le travail d'équipe implique une importante composante multidisciplinaire : l'éducateur doit donc œuvrer et collaborer avec les autres disciplines. Pour ce faire, une bonne connaissance des rôles et tâches des divers professionnels de l'organisation et partenaires externes est nécessaire; **l'éducateur doit développer des habiletés à communiquer ses points de vue cliniques et travailler en équipe interdisciplinaire et autres partenaires.** Comme on l'explique à un endroit, **on s'attend qu'il fasse des interventions reposant sur son autonomie professionnelle dans des contextes de soins intégrés.** L'éducateur doit donc tenir compte des autres types d'intervention en travaillant avec les équipes multidisciplinaires et autres départements. Il doit connaître les principes éthiques qui régissent les interactions d'équipe et de partenariat et contribuer au maintien d'un climat de respect, d'entraide et d'harmonie au sein de l'équipe de soins. Le cas échéant, il s'assure de la collaboration des différents partenaires à l'intervention.

Ces habiletés de partenariat se déroulent souvent hors des murs de l'institution. Ainsi, l'éducateur doit par exemple participer à des réunions inter-établissements. Ses relations de partenariat doivent être établies avec toute l'équipe interdisciplinaire, ses collègues du milieu de suivi externe, les gens de la communauté contribuant à aider l'utilisateur et ses proches, etc.

L'éducateur en milieu psychiatrique exerce un rôle notable quant au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. De manière générale, il collabore à la promotion et à l'amélioration de la qualité des soins et applique ou respecte les politiques en vigueur dans l'établissement. **On s'attend par exemple, qu'il participe à la définition et à l'actualisation de la mission, philosophie d'intervention etc.,** de son service, département ou de l'organisation, à la conception et au développement des services et programmes, au développement des ressources humaines de son équipe, ou qu'il fasse des suggestions pour améliorer les services ou les conditions de vie des usagers en fonction des objectifs poursuivis. Spécifiquement, **on attend de lui un traitement et une analyse critique des questions et informations afin qu'il propose des solutions possibles en lien avec les politiques et procédures.**

Parallèlement, l'éducateur peut être appelé à exercer des activités d'enseignement, de recherche, de consultation, de promotion. On s'attend ainsi qu'il contribue à l'évolution des connaissances et de la pratique, qu'il collabore aux activités de recherche proposées, qu'il réalise des évaluations formatives ou de résultats pour évaluer la performance « client/équipe » ou son service, et même, le cas échéant, qu'il participe à l'écriture d'articles dans des ouvrages spécialisés en lien avec sa profession ou qu'il présente des conférences au personnel ou étudiants (il aura alors développé l'habileté à parler en public). Il élabore, modifie, évalue et fournit du matériel de traitement ou de programme en lien avec les besoins. **Il peut assurer un leadership dans le développement de la pratique de réadaptation et pour ce faire, par exemple, faire la promotion de son expertise dans l'établissement, partager son expertise avec les autres intervenants en les sensibilisant aux principes éducatifs ou promouvoir la prestation du programme d'éducation spécialisée en encourageant les personnes à accorder un intérêt actif à ce programme et à la façon dont il répond aux besoins des usagers.** Il utilise ses ressources de TES, assure la représentation de sa fonction et sensibilise la communauté et les professionnels au rôle du technicien en éducation spécialisée.

Ses tâches d'enseignement et de soutien au développement de l'expertise sont importantes. L'éducateur partage son expertise et expérience et assimile celles des autres. **On s'attend de l'éducateur qu'il offre, selon le cas, supervision, consultation, formation, support, accompagnement, assistance et suivi aux nouveaux éducateurs et stagiaires en éducation spécialisée et psychoéducation, (collégiaux et universitaires), à des**

collègues, aux intervenants du milieu, bénévoles et autres agents d'éducation et établissements. Il participe à l'orientation et l'intégration du nouveau personnel et des stagiaires; il les aide à s'adapter, les aide à se familiariser à leurs fonctions et prend part aux évaluations des stagiaires. Il collabore à l'enseignement à titre de personne ressource et donne de la formation en éducation spécialisée en encadrant des stagiaires. Il apporte aide, soutien et assistance à ses collègues et autres membres de l'équipe.

L'éducateur assure aussi son propre développement professionnel : il assure sa mise à jour clinique et professionnelle, il participe aux rencontres de son regroupement professionnel, il assiste à des congrès, ateliers, réunions, etc.

L'éducateur doit finalement faire montre d'une attitude conforme à l'éthique et respectueuse des droits et valeurs des usagers. Conséquemment, on s'attend qu'il démontre une bonne autonomie professionnelle et des capacités organisationnelles.

Finalement, l'éducateur est aussi appelé à exercer des activités reliées à la vie quotidienne, pour lesquelles il n'aura pas reçu de formation spécifique : veiller à l'entretien ou être responsable de la qualité physique des lieux et sécurité, gérer la petite caisse, préparer l'épicerie, les horaires de travail. Il peut être responsable de certains achats, voir au bon ordre et à la bonne condition du matériel, livres et autres tâches complémentaires.

C. Liens avec le programme

Les activités recensées ici montrent que les éducateurs doivent, dans ce type de milieu, bien maîtriser les divers paramètres du mandat de réadaptation en éducation spécialisée, afin d'être en mesure d'en faire la promotion. L'éducateur doit avoir développé un sens clinique et éthique permettant de poser les bases de son propre perfectionnement tout en participant à l'amélioration des services pour l'utilisateur. **La pensée réflexive, développée dans la formation est un atout incontournable.**

Comme le souligne divers documents, l'éducateur doit : montrer des habiletés de savoir et savoir-être avec les usagers et les ressources ainsi qu'une bonne autonomie professionnelle.

Les activités professionnelles complémentaires suggèrent aussi l'importance de développer **une compétence au travail d'équipe. Cette compétence implique de bonnes habiletés de communication et de résolution de problèmes, et une capacité à bien saisir et analyser les dynamiques afin de se positionner dans son rôle tout en collaborant avec les autres.**

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie» et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CHSP et CH

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres Types
Évaluer l'incidence des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.	Reconnaissance de la capacité fonctionnelle, des conduites sociales et du degré d'autonomie de la personne	X	X		
	Analyse juste des besoins de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des conséquences des déficits sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des effets de la prise de médicaments et de la consommation de drogues sur le processus de réadaptation de la personne.	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources.	X	X		
Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.	Respect des limites de l'intervention professionnelle.	X	X		X
	Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.		X	X	
	Choix approprié des activités de réadaptation.		X	X	
	Choix pertinent des ressources à utiliser.	X	X		
	Structuration correcte du programme d'activités.		X		
	Consultation appropriée des personnes- ressources.		X		
Aider la personne à accepter sa problématique et à définir son projet de vie.	Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.		X		X
	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la prévention des rechutes.			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention axées sur la responsabilisation et l'autodétermination de la personne.			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés sociales.			X	
Rechercher et convenir avec la personne des moyens de soutien social.	Utilisation d'une approche de soutien adapté favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.			X	
	Manifestation de comportements empathiques auprès de la personne.			X	
	Analyse juste de l'apport actuel et potentiel du réseau social de la personne.	X	X	X	
Mettre en place des mécanismes de soutien à la famille ou au milieu substitut.	Formulation de mesures de suivi et d'encadrement appropriées aux besoins de la personne.		X	X	
	Évaluation juste de la capacité de soutien de la famille ou du milieu substitut.	X	X		
	Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la nature et les conséquences de la problématique.		X	X	
	Ententes claires sur la collaboration attendue.	X	X	X	
	Pertinence des activités d'éducation exécutées auprès des proches de la personne.			X	
Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.	Respect des limites d'intervention.		X	X	X
	Relevé des objectifs atteints et non atteints.	X	X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelles, d'adaptation et de réaction socioaffective.		X		X
	Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

3.7 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)

3.7.1 Présentation du milieu

A. Missions et clientèles

On le sait, les CHSLD sont maintenant affiliés aux CSSS des régions, tout comme les CLSC. Compte tenu de la diversité des clientèles rencontrées et des mandats dans ces deux types de service (CLSC/CHSLD), les tâches et rôles de l'éducateur sont présentés selon ces deux catégories de services, même s'ils appartiennent au même établissement.

Les CHSLD offrent des services hospitaliers de soins de longue durée à des clientèles en perte d'autonomie, principalement des personnes âgées. La perte d'autonomie est considérée tant sur le plan fonctionnel (locomotion, dextérité, etc.) que sur le plan cognitif (maladie d'Alzheimer, démence sénile, etc.). Ces personnes peuvent aussi présenter un problème de santé mentale, un handicap physique ou autre déficience. Elles peuvent provenir de différentes origines culturelles ou ethniques.

Les éducateurs en CHSLD

Les données concernant la présence des éducateurs en CHSLD et services apparentés exclusivement ne sont pas disponibles. Cependant, des données concernant la présence des éducateurs en CHSLD ET CLSC indiquent qu'ils seraient près de 1500 à œuvrer dans ces établissements, représentant un peu moins de 14% de l'ensemble des éducateurs embauchés dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, toutes catégories confondues³⁸ et un peu moins de 10% du nombre estimé d'éducateurs au total. Par comparaison, les psychoéducateurs compteraient pour environ 500 personnes.

B. Sommaire des mandats et services

Un aperçu des données

Les données recueillies pour les CHSLD proviennent des régions suivantes : Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Montréal (francophone et anglophone), Québec, Saguenay. La plupart des régions ont envoyé des documents issus de plusieurs CHSLD.

Les données issues de ces milieux se recoupent sous divers aspects, pour lesquels elles constituent un échantillonnage suffisamment représentatif des tâches et rôles des éducateurs dans ces milieux. Néanmoins, les descriptions retenues sont relativement succinctes et beaucoup moins riches que pour l'ensemble des autres établissements des services sociaux (exception faite des CLSC), probablement parce que les éducateurs y sont embauchés depuis plus récemment et en moins grand nombre. Pour cette raison, la collecte de données auprès d'éducateurs de ces milieux mériterait d'être approfondie, d'autant plus que la tendance semble être à l'embauche de ce type d'intervenants. Malgré qu'elles soient succinctes, les données suggèrent une forte cohérence quant au rôle de l'éducateur dans ce type d'établissement.

³⁸ Association québécoise d'établissement de santé et de services sociaux (2008). Mémoire sur le projet de loi no 50 -présenté à la Commission parlementaire des institutions. Montréal : AQESS. (p. 3).

Mandats et services

Les personnes en perte d'autonomie auprès desquelles exercent les éducateurs spécialisés évoluent essentiellement en ressource d'hébergement institutionnel et en Centre de jour. Certains éducateurs exercent néanmoins auprès de cette clientèle dans le milieu naturel de la personne âgée. Les principaux mandats concernent le maintien des acquis et l'intégration sociale des aînés en perte d'autonomie, l'accroissement et le maintien de leurs capacités résiduelles et cognitives. Les éducateurs ont des fonctions de prévention, éducation, rééducation, adaptation et intégration dans la communauté.

C. Liens avec les compétences du programme

L'éducateur qui travaille auprès des clientèles des CHSLD doit mettre à profit essentiellement la compétence particulière : **effectuer des interventions auprès des personnes âgées en perte d'autonomie**, dont les éléments de compétence seront mis en relief, à la fin du chapitre, en fonction des activités professionnelles rencontrées dans les milieux telles que décrites dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, parce que la clientèle présente souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également ces compétences particulières :

- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience ou des déficits physiques ou neurologiques
- effectuer des interventions auprès des personnes présentant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie
- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise le cas échéant

Finalement, en raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques

3.7.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer d'un plan d'intervention favorisant le maintien de l'autonomie ou des acquis, l'adaptation de la personne en lien avec son environnement et son intégration sociale.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des tâches recensées

Les éducateurs en CHSLD ont des tâches d'évaluation dans tous les endroits pour lesquels des données ont été recensées. De manière générale, ils doivent observer et analyser les comportements et évaluer l'ensemble des besoins et capacités des personnes. On précise aussi à certains endroits qu'ils doivent évaluer aussi les forces, intérêts et limites des usagers, leurs capacités résiduelles, les fonctions cognitives. **Ils révisent périodiquement le profil d'autonomie des clients** et font le suivi de la grille d'évaluation pour les journées multi-clientèles. L'éducateur peut avoir à évaluer les méthodes de travail pour les adapter en fonction de l'autonomie de l'utilisateur. On nomme aussi à un endroit qu'ils font une évaluation psychosociale, tandis qu'ailleurs, ils rencontrent la famille pour établir l'histoire de vie de l'utilisateur. L'évaluation peut se faire à domicile (service d'aide à domicile), au centre de jour ou en établissement, selon le service dans lequel œuvre l'éducateur.

L'évaluation de l'éducateur implique aussi dans certains cas l'accueil et le traitement de la demande. Alors, il doit élaborer et appliquer les modalités d'accueil. Son rôle peut aussi impliquer d'informer la famille sur la maladie et les ressources disponibles et de faire des références au besoin. L'éducateur informe le client et sa famille sur les ressources et services reliés à l'adaptation, sur les organismes de soutien présents dans le milieu. Il contacte les ressources extérieures adaptées aux besoins de la clientèle afin de favoriser la participation du client aux activités de son milieu. Il recrute des collaborateurs en s'associant à des organismes partenaires.

L'éducateur exerce aussi un rôle dans l'évaluation quotidienne, non seulement des individus mais des groupes. Il observe le fonctionnement du groupe dans les situations de la vie courante. Il doit connaître et comprendre la dynamique des groupes.

C. Liens avec le programme

L'éducateur doit posséder une bonne compréhension du processus d'intervention et maîtriser diverses habiletés pour recueillir des données, à partir de différentes méthodes et sur diverses dimensions. Pour procéder, il doit disposer de bonnes habiletés de relation d'aide et de communication afin d'établir un climat d'accueil avec l'utilisateur et ses proches. **La connaissance des différentes problématiques et facteurs associés est essentielle à l'éducateur en CHSLD, pour lui permettre, dans son évaluation, de poser un jugement sur ce qui appartient au vieillissement et à la perte d'autonomie et faire ses recommandations pour prévenir ou ralentir celle-ci.** L'éducateur doit être en mesure d'analyser ses informations et les mettre en relief afin de **communiquer ses conclusions et recommandations cliniques** dans des situations multidisciplinaires.

Finalement, l'éducateur doit aussi être bien situé dans son mandat et celui d'autres organismes, afin de référer au besoin vers les ressources appropriées.

3.7.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu, le maintien de son autonomie ou de ses acquis et son intégration sociale.

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des activités et tâches recensées

Dans tous les CHSLD où ils pratiquent et pour lesquels nous avons recueilli des données, **les éducateurs ont des activités de planification et exercent un rôle dans l'élaboration du plan d'intervention. Le degré d'implication dans les activités reliées au plan d'intervention semble néanmoins varier selon les milieux : cette implication va de la participation à l'élaboration du plan d'intervention à sa totale responsabilité en tant qu'intervenant pivot.**

Ainsi, selon les milieux, l'éducateur participe, d'office ou sur demande, à l'élaboration et l'évaluation périodique des plans d'intervention et à l'établissement et à la mise à jour des dossiers des usagers. Il peut aussi participer à l'élaboration des PSI et le cas échéant, voir à la poursuite des objectifs thérapeutiques individuels. Selon le cas, il élabore des plans d'intervention adaptés ou détermine des objectifs thérapeutiques. Il planifie, structure et révisé le plan d'intervention et voit à sa mise à jour. Il expérimente, évalue et ajuste les interventions. Il développe, élabore et adapte différentes stratégies d'intervention auprès de la clientèle, selon ses besoins. Dans certains cas, l'éducateur conçoit et dirige des plans d'intervention particuliers pour les clients qui présentent des comportements perturbateurs. Il assume la responsabilité du dossier ou joue le rôle d'intervenant pivot.

Des tâches cléricales sont associées aux activités d'élaboration du plan d'intervention. L'éducateur rédige des notes d'observation et notes aux dossiers communs et uniques, il enregistre les données et les consigne au dossier. Il élabore aussi des notes d'évolution pour le fonctionnement du groupe. Il rédige un sommaire de l'histoire de vie de l'utilisateur et des rapports d'observation, d'évaluation et de synthèse de comportement; il rédige un rapport sur la réalisation de son intervention ou toute autre documentation exigée. En outre, il tient à jour des rapports statistiques de ses interventions et participe à la fiche d'identité en cas de fugue.

Le rôle de l'éducateur dans des activités de planification de l'intervention est aussi décrit à travers sa participation aux activités cliniques d'équipe. Ainsi, selon le cas, l'éducateur prépare, participe et anime les études de cas ou participe à des réunions multidisciplinaires concernant le PI. Il assiste aux réunions d'équipe et fait part de toute information pertinente. Il présente l'histoire de vie de l'utilisateur à l'équipe, informe le personnel des difficultés rencontrées chez les clients et tient informés les collaborateurs des particularités environnementales du client. Il présente le plan d'intervention à l'équipe et veille à son application. À un endroit, on souligne qu'il intègre le client à partir de l'information clinique de l'ergothérapeute tandis qu'ailleurs, il est responsable de faire suivre le plan d'intervention à la ressource qui accueille l'utilisateur.

L'éducateur a finalement des tâches de planification d'une programmation adaptée aux besoins des usagers. Ainsi, il élabore des programmations de milieu selon les besoins du groupe et conçoit, planifie, adapte et anime des activités auprès de la clientèle. Il élabore et réalise des programmes d'activités visant la prévention et le maintien en favorisant les capacités d'adaptation dans le but de faciliter l'intégration et l'épanouissement de l'ainé.

Selon le cas, il planifie, coordonne et anime le volet loisir, culturel et ludique de l'établissement ou il évalue les activités thérapeutiques et récréatives à mettre en place selon les besoins, intérêts, compétences et capacités de la clientèle. En fait, selon le cas, l'éducateur planifie, prépare, organise, adapte et élabore le contenu d'activités, de programmes ou d'ateliers, individuels ou de groupe pouvant, selon le cas, être préventifs, éducatifs, thérapeutiques, spéciaux, thématiques, récréatifs, occupationnels, pastoraux, de stimulation globale ou stimulation sur les plans cognitif, physique ou ludique. Il planifie et organise aussi des activités et sorties à l'extérieur. Parallèlement, il vérifie et ajuste au besoin les activités, évalue les programmes et mesure l'atteinte des objectifs prévus. Il participe aux réunions de programmation des activités et assure la responsabilité et la prise en charge d'un projet. Il complète la planification d'activités sur les calendriers et encadre les activités proposées.

C. Liens avec le programme

Bien que la responsabilité de l'éducateur en CHSLD quant au plan d'intervention semble être à géométrie variable, on s'attend de lui qu'il y joue un rôle dans tous les milieux. Par conséquent, la maîtrise du processus d'intervention s'avère incontournable. **L'habileté à bien cibler les besoins en fonction des capacités et difficultés adaptatives de la personne en lien avec son environnement est essentielle, tout comme la capacité d'identifier des objectifs, stratégies et moyens permettant de répondre au mandat défini et à la demande d'aide.** Il doit avoir une bonne connaissance des problématiques particulières pour planifier une intervention ajustée (ex : problème de comportement); une bonne connaissance de certaines approches et techniques d'intervention peuvent aussi l'aider dans cette compréhension.

L'éducateur doit être en mesure d'élaborer et rédiger un plan d'intervention, de présenter ses conclusions à l'équipe et de collaborer avec eux dans l'exercice de planification de l'intervention.

Ces activités nécessitent aussi que l'éducateur dispose d'une bonne maîtrise des divers aspects liés à l'activité clinique. Les capacités de planifier des activités en fonction des besoins des usagers et groupes, de faire preuve de créativité et souplesse pour adapter les contenus selon les défis de la clientèle et la maîtrise de contenus de différente nature apparaissent essentielles.

Les tâches identifiées dans cette catégorie d'activités mettent donc à profit diverses compétences générales du programme.

3.7.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation de la personne en lien avec son environnement. Dans le cas de la clientèle des CHSLD, il s'agit d'activités professionnelles permettant le maintien des acquis de l'utilisateur ainsi que l'harmonisation des rapports avec son entourage.

La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

Les éducateurs en CHSLD ont des tâches de différents ordres pour réaliser leur intervention. Celles-ci s'exercent principalement autour de l'animation du milieu de vie et des activités, mais elles concernent aussi la relation d'aide à l'utilisateur et le soutien au réseau naturel. Les activités professionnelles des éducateurs au niveau de l'intervention sont présentées selon ces catégories :

1. Les tâches de relation d'aide à l'utilisateur pour soutenir l'adaptation au quotidien. Comme ailleurs, pour réaliser son intervention, l'éducateur applique les techniques d'éducation en utilisant les actes de la vie quotidienne. Par

son action, il vise à favoriser le maintien et le développement de l'autonomie fonctionnelle des personnes et il participe à leur réadaptation à travers les moments de vie quotidienne. Pour ce faire, l'éducateur établit des relations significatives, chaleureuses, aidantes et adaptées auprès des usagers afin notamment d'augmenter leur qualité de vie. Il assure un suivi adéquat et de qualité lorsqu'il est en présence des usagers et pratique l'intervention individuelle et de groupe, spontanée et planifiée. L'éducateur voit à l'adaptation des méthodes de travail en fonction de l'autonomie de la personne et dans la plupart des milieux, il fait des rencontres individuelles et de suivi avec les usagers.

La relation d'aide au quotidien prend aussi d'autres formes. À bien des endroits, l'éducateur est responsable d'animer et dynamiser le milieu de vie des usagers. Il implique les résidents dans l'organisation des services et dans les décisions relatives à qualité de vie de leur milieu et crée parfois des sous-services pour répondre aux besoins. Le cas échéant, il participe aux réunions des usagers, il agit comme membre d'office au comité des résidents, il recrute les usagers pour combler les postes disponibles. L'éducateur stimule et valorise la clientèle, suscite et stimule la participation des usagers et va les chercher à leur chambre. Il aide les usagers dans leurs déplacements et assure que ceux-ci soient sécuritaires. Il organise des fêtes thématiques et des sorties à l'extérieur dont il fait l'accompagnement.

2. Les tâches de mise en œuvre et d'animation d'activités. Ces activités occupent une place importante dans les tâches des éducateurs en CHSLD. L'éducateur réalise des programmes d'activités visant la prévention et le maintien de l'autonomie en favorisant les capacités d'adaptation, dans le but de faciliter l'intégration et l'épanouissement de l'aîné. Il conçoit et développe de nouveaux projets, il organise, anime et adapte des activités individuelles et de groupe dans le but d'assurer l'adaptation de la personne et en fait la promotion ou la diffusion. Ces activités sont dirigées (elles ont un but et une planification) en fonction des besoins. Dans plusieurs cas, l'éducateur anime les groupes d'usagers mais il peut aussi co-animer avec un autre professionnel quand il s'agit, par exemple, d'activités thérapeutiques. Il peut aussi mettre en application des plans de traitement élaborés par d'autres professionnels (ex : orthophoniste). Dans un milieu, il assure la continuité du programme de zoothérapie, dans un autre, celui de musicothérapie. Finalement, l'éducateur peut aussi encadrer les activités animées par d'autres, tels des bénévoles.

3. Les tâches de soutien au réseau familial Dans plusieurs milieux, des précisions sont apportées à ce sujet concernant le rôle de l'éducateur. Si l'on sait qu'il est parfois l'intervenant pivot, on note aussi par exemple qu'il établit et maintient des liens avec les réseaux social et familial de l'usager afin de les soutenir dans les difficultés d'adaptation. Comme intervenant pivot, il travaille en complémentarité avec l'équipe multidisciplinaire, les ressources du milieu et le réseau familial de l'usager. Avec un usager hébergé, il peut être responsable de recueillir l'autorisation des familles lors de la planification de sorties extérieures. Il tient aussi informés les collaborateurs des particularités environnementales du client et assure, auprès des proches, le suivi des informations sur une feuille de route. L'éducateur peut aussi recueillir des informations pour renseigner la clientèle sur divers sujets : par exemple, il fournit de l'information à la famille concernant la maladie d'Alzheimer, ou il renseigne et réfère la famille aux personnes ressources et organismes de soutien du milieu. L'éducateur établit un partenariat avec la famille du client.

C. Liens avec le programme

Les habiletés de relation d'aide et de communication sont essentielles à l'éducateur pour exercer ses activités d'intervention auprès de la clientèle et soutenir la famille tel qu'attendu. L'éducateur doit présenter des attitudes accueillantes et empathiques afin d'aider la personne à améliorer sa qualité de vie. Pour faire face aux difficultés d'adaptation des usagers, il doit disposer d'approches d'intervention et de techniques appropriées.

L'éducateur joue aussi un rôle important dans l'animation des activités et des moments de vie. **Sa maîtrise de l'animation est essentielle mais aussi la capacité d'utiliser à bon escient l'activité éducative et clinique.**

L'éducateur **doit être en mesure de collaborer avec diverses catégories d'intervenants**. Il doit pouvoir porter assistance à une personne dans le besoin.

3.7.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des activités et tâches recensées

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à des compétences d'autres natures, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail

B. Sommaire des tâches recensées

Même si la nature du travail d'équipe semble variable selon les milieux recensés, les activités de coopération avec d'autres professionnels et ressources constituent une partie inhérente des tâches des éducateurs en CHSLD.

L'éducateur travaille ainsi tant avec des collaborateurs internes qu'externes à son établissement. Il travaille en complémentarité avec l'auxiliaire familiale et sociale et les bénéficiaires pour le bon déroulement de la journée. Il participe aux divers comités multidisciplinaires, rencontres d'équipe, réunions du milieu de vie et des services à la clientèle. Il travaille en partenariat avec le réseau et participe aux rencontres réseaux. Il recrute des collaborateurs en s'associant à des organismes partenaires. Comme intervenant pivot, **il travaille en complémentarité avec les ressources et les familles**. Le cas échéant, il applique le protocole de transfert d'un client avec la ressource qui accueille l'utilisateur. L'éducateur entretient, avec les autres intervenants et organismes, les relations nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

En contexte de CHSLD, le travail d'équipe de l'éducateur implique parfois aussi le soutien des groupes de bénévoles venant visiter ou animer les personnes du milieu de vie. L'éducateur agit alors comme personne ressource auprès des bénévoles. **Dans plusieurs milieux, il oriente, supervise et anime une équipe de bénévoles et leur fournit un soutien.** Il collabore avec eux et encadre les activités qu'ils proposent et animent. Dans un milieu, l'éducateur est aussi responsable d'organiser la fête annuelle durant la semaine d'action bénévole au mois d'avril.

L'éducateur en CHSLD participe aussi au développement de la qualité clinique du personnel, des programmes et des services. **Il participe au conseil multidisciplinaire. Il participe à l'évaluation et l'élaboration des programmes du service en relation avec les objectifs fixés sur une base continue et selon des critères et soumet des recommandations à son équipe** et à son supérieur immédiat. Il évalue les programmes et les services ou participe à l'évaluation des programmes : **il évalue les résultats recherchés, mesure l'atteinte des objectifs, procède à l'analyse et à l'interprétation des données, il explique les écarts et propose des ajustements au besoin.**

L'éducateur joue aussi un rôle important dans la formation et le soutien au personnel et stagiaires. Il exerce des tâches de «gestion des ressources humaines» comme on le note dans quelques milieux. Il entraîne un employé, établit des horaires, détermine des besoins en terme de ressources humaines, matérielles et financières pour assurer le bon fonctionnement de divers comités. Il participe à l'analyse de l'étage du service en recommandant l'effectif et le matériel nécessaire au bon fonctionnement. Parfois, l'éducateur agit comme personne-ressource

auprès des autres membres de l'équipe. L'éducateur offre un support à l'équipe dans le choix et l'application des activités prothétiques et intégratives. Il supporte le personnel dans l'approche de la clientèle pour l'application d'interventions de type validation, diversion, réminiscence,... Par ailleurs, il accompagne des élèves de TES en formation ou en stage, il oriente, encadre, supervise et évalue des stagiaires.

Finalement, l'éducateur remplit d'autres tâches pour lesquelles il n'a pas reçu de formation spécifique. Dans un milieu, il est responsable du programme vestimentaire. Ailleurs, il voit à la réquisition de matériel et d'équipements nécessaires. Il tient à jour l'inventaire de son matériel et veille à ce que l'équipement et le matériel soient bien entretenus et sécuritaires. Il fait les achats de matériel pour les activités et cadeaux et transporte le matériel. L'éducateur établit les opérations nécessaires à la gestion des locaux et voit à l'aménagement des salles d'activités. Il fait les inventaires, approvisionnement, aménagement. Il complète la feuille de contrôle budgétaire et gère le budget des comités. Il entre des statistiques et compile les présences. Il tient à jour ces statistiques et rédige des rapports mensuels. Il conduit le véhicule pour les déplacements. Il effectue toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur immédiat

C. Liens avec le programme

Ici comme ailleurs, la capacité à travailler en équipe est incontournable : l'éducateur doit être bien situé dans son rôle et doit disposer de bonnes capacités à communiquer avec les autres membres du personnel ses points de vue cliniques et recommandations sur la clientèle et les programmes. Il doit faire preuve d'ouverture et de respect dans ses attitudes.

L'éducateur en CHSLD doit présenter aussi une **bonne intégration professionnelle et un sens éthique** aigu puisqu'il œuvre au centre de diverses catégories d'intervenants, aidants naturels et stagiaires. Il doit faire montre d'ouverture et de créativité.

Lien entre les éléments de la compétence particulière «effectuer des interventions auprès des personnes âgées en perte d'autonomie» et les différentes activités recensées pour l'éducateur en CHSLD

Éléments de compétence	Niveaux de standards attendus	Liens avec les activités décrites			
		Éval.	Planif.	Interv.	Autres types
Évaluer l'incidence des déficits et le potentiel adaptatif de la personne	Reconnaissance des acquis fonctionnels, des conduites sociales et du degré d'autonomie de la personne	X			
	Analyse juste des besoins de la personne	X	X		
	Appréciation juste des effets du processus de vieillissement sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne	X	X		
	Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne	X	X		
	Appréciation juste du degré d'ouverture d'esprit et de collaboration de la personne	X	X		
	Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation	X			
	Consultation appropriée des personnes-ressources	X	X		
Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle	Respect des limites de l'intervention professionnelle	X	X		X
	Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne		X	X	
	Choix approprié des activités de développement		X	X	
	Choix pertinent des ressources à utiliser	X	X	X	
	Structuration correcte du programme d'activités		X		
	Consultation appropriée des personnes-ressources		X		
	Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes		X		
Aider la personne à accepter les pertes liées au processus de vieillissement	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu sensoriel et affectif de la personne			X	
	Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'acceptation des conséquences du processus de vieillissement			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Justesse et discernement dans la transmission d'information sur les pertes liées au processus de vieillissement			X	
	Respect des valeurs de la personne			X	X
Soutenir le maintien des acquis fonctionnels de la personne	Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques			X	
	Clarté des règles et des consignes transmises à la personne			X	
	Utilisation appropriée du matériel et des accessoires			X	
	Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités ou d'exercices			X	
	Soutien adapté à l'apprentissage ou au maintien des activités de la vie quotidienne			X	
	Respect des objectifs visés par le programme d'activités ou d'exercices			X	
	Respect de la personne et de sa capacité fonctionnelle			X	X
Exécuter des activités favorisant le développement des interactions sociales	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de techniques d'intervention favorisant la prise de conscience de l'importance de l'entraide et du partage			X	
	Utilisation appropriée de techniques d'animation			X	
	Souplesse et créativité dans l'application du programme d'activités			X	
Aider la famille à accepter les pertes liées au processus de vieillissement	Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie de la personne	X	X		
	Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques			X	
	Utilisation appropriée de stratégies favorisant l'expression du vécu affectif de la famille			X	
	Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide			X	
	Utilisation appropriée de stratégies favorisant le lien d'attachement entre la famille et la personne			X	
	Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur les pertes liées au processus de vieillissement			X	
	Ententes claires sur la collaboration attendue	X	X	X	
Évaluer l'atteinte des objectifs	Relevé des objectifs atteints et non atteints	X	X	X	
	Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre		X	X	
	Analyse juste de ses capacités relationnelles d'adaptation et de réaction		X		X
	Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention		X		X
	Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.		X		X

3.8 Analyse synthèse pour les catégories de milieux : Centres locaux de services communautaires (CLSC), Centres de la petite enfance (CPE) et organismes communautaires

3.8 Présentation des milieux

Les données concernant les éducateurs opérant dans les CLSC, les CPE et les organismes communautaires font l'objet d'une présentation différente, essentiellement en raison de la pauvreté des données recueillies. Néanmoins, il est possible de dégager quelques constats concernant les tâches et rôles des éducateurs dans les CLSC et dans les CPC. Compte tenu de la variété des clientèles rencontrées, des liens explicites entre les tâches recensées et le programme ne seront réalisés qu'à partir des compétences générales (et non particulières) du cursus de formation.

3.8.1 Les CLSC

A. Présentation du milieu

Les centres locaux de services communautaires (CLSC) constituent le dernier type d'établissement présenté appartenant au réseau de la santé et des services sociaux. Administrativement, ils sont inclus dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS), avec les CHSLD et les CH. Comme pour les CHSLD, les tâches et rôles des éducateurs sont présentés séparément en raison de la diversité des mandats et des clientèles touchées.

La mission des CLSC est d'offrir des services de santé et des services sociaux courants préventifs ou curatifs ainsi que des services de réadaptation et de réinsertion à l'ensemble de la population.

Les éducateurs en CLSC

Aucune donnée concernant la représentation des éducateurs dans ces établissements n'a été accessible. L'AQESS³⁹ estime à environ 1500 les éducateurs présents dans les CLSC ET les CHSLD, comparativement à environ 500 psychoéducateurs.

B. Sommaire des mandats et services

Aperçu des données

Les données recensées auprès de ces établissements sont rares et ne peuvent prétendre à une représentativité adéquate de la nature des rôles joués par les éducateurs dans ces milieux. Des données papier ont été recueillies pour seulement deux milieux. D'autres CLSC ayant des éducateurs à leur embauche ont été contactés, mais les éducatrices présentes à ces endroits ont exprimé ou bien ne pas disposer de documents formels concernant leur emploi, ou bien ne pouvoir diffuser ces documents, à la demande de leur employeur. La question de la reformulation des tâches et des rôles des éducateurs dans le contexte de la loi 50 expliquerait apparemment cette position. Néanmoins, des éducatrices en CLSC de la région de Montréal et des environs (N=4) ont accepté de rendre compte verbalement des fonctions qu'elles occupent. Les informations qui suivent sont un résumé de l'ensemble de leurs propos et des informations manuscrites colligées. Elles offrent un aperçu sommaire des tâches et rôles des éducateurs embauchés en CLSC, informations qui devront être largement complétées et corroborées dans un deuxième temps.

³⁹ Association québécoise d'établissement de santé et de services sociaux (2008). Mémoire sur le projet de loi no 50 -présenté à la Commission parlementaire des institutions. Montréal : AQESS. (p. 3).

Mandats et services

Les éducateurs en CLSC sont appelés à intervenir dans trois types de services ou programmes :

- Programme enfance-famille
- Services scolaires ou cliniques jeunesse
- Services de soutien à domicile (programmes enfant-adolescent)

La majorité des éducateurs opérerait dans le service enfance-famille. Le mandat de l'éducateur en est un d'adaptation, de réadaptation et de réinsertion sociale. Les services sont fréquemment rendus dans le milieu naturel de l'utilisateur et de sa famille, mais peuvent l'être aussi en établissements ou autres types de milieux d'intégration, dont le milieu scolaire, le CPE, etc. Les services à l'enfance et l'adolescence constitueraient un complément de première ligne aux services offerts en centre jeunesse sous la LPJ et la LSJPA. La tâche des éducateurs s'apparenterait alors à celle exercée par les éducateurs en centres jeunesse, sauf pour le lieu où sont donnés les services (milieu naturel exclusivement) et le contexte légal encadrant la pratique, celui-ci étant défini par une demande volontaire des usagers (sous la LSSSS). Dans une région éloignée (Côte-Nord), les éducateurs en CLSC exerceraient le mandat de la protection de la jeunesse en tant que personne autorisée par le DPJ.

C. Les tâches et les rôles des éducateurs en CLSC

L'intervention des éducateurs en CLSC repose sur un processus clinique parfois explicite, parfois implicite. Dans la plupart des quelques endroits recensés, **les éducateurs réalisent une collecte de données (évaluation) qu'ils analysent et de laquelle ils tirent des conclusions afin d'élaborer, seul ou de concert avec un autre intervenant (le plus souvent, travailleur social), un plan d'intervention. Sur la base de leur évaluation, ils orientent les personnes vers les ressources ou services appropriés.** Le cas échéant, leur action semble aussi s'inscrire dans le cadre d'un plan de service individualisé (PSI) auquel ils participent. Lorsqu'ils disposent de la délégation du protecteur de la jeunesse, ils évaluent aussi les signalements. En services volontaires comme c'est le cas la plupart du temps (LSSSS), ils évaluent aussi la situation de l'utilisateur, au moment de la demande et dans le cadre de la révision d'un plan d'intervention. Ils signalent, le cas échéant, toute situation de compromission.

L'éducateur en CLSC réalise et rédige un plan d'intervention, seul ou en collaboration. Il développe et met en application des moyens pour atteindre les objectifs concernés. **Dans certains milieux, la formalisation systématique de cette démarche est laissée à la discrétion de l'éducateur, qui la réalise la plupart du temps.** Que le processus clinique soit formalisé ou non, apparemment tous les éducateurs doivent remplir des notes au dossier ou notes chronologiques faisant état de leur suivi et des objectifs qu'ils poursuivent.

Sauf dans le milieu scolaire, l'intervention de l'éducateur en CLSC semble se réaliser essentiellement dans le cadre d'un contexte familial et implique à tout le moins un parent et un enfant ou adolescent. **L'éducateur apporte un soutien éducatif à l'ensemble de la famille et restaure l'autorité parentale.** Il appuie et écoute les parents afin de les aider à surmonter leurs difficultés; il développe les compétences parentales reliées aux soins d'un enfant ou à son éducation. Il utilise des stratégies permettant que le jeune renoue avec le milieu familial dans un contexte harmonieux. **Ces interventions se réalisent dans le contexte familial mais également dans le cadre d'activités variées s'adressant aux parents ou conjointement, aux parents-enfants. L'éducateur est ici responsable de planifier et animer ces activités, en fonction des besoins identifiés.**

L'éducateur en CLSC opère aussi directement auprès des enfants et des jeunes. C'est le cas notamment quand il exerce en milieu scolaire, mais également dans les autres services. L'éducateur planifie et anime par exemple des groupes de stimulation précoce auprès des tout-petits. Il **planifie des activités en lien avec la problématique.** Il offre une aide éducative directe auprès des enfants et des adolescents. Il accompagne les usagers dans diverses activités et soutient leur intégration sociale.

Finalement, **l'éducateur travaille de concert avec les ressources du milieu**. Il offre du soutien aux intervenants, par exemple, aux éducatrices des centres de la petite enfance ou autres professionnels du milieu scolaire.

3.8.2 Les Centres de la petite enfance

A. Présentation du milieu

Les Centres de la petite enfance offrent des services éducatifs, en installation ou en milieu familial aux tout petits qui ne sont pas encore en âge d'être scolarisés. Parmi la clientèle fréquentant ces CPE, certains enfants peuvent présenter des difficultés d'adaptation de tous ordres : trouble envahissant du développement, trouble du langage, retard de développement, déficience physique ou intellectuelle ou difficultés de comportement. Les milieux de la petite enfance embaucheraient de plus en plus des éducateurs spécialisés afin d'offrir un soutien spécifique à ces clientèles.

Les éducateurs en CPE

Aucune donnée n'est disponible au sujet de la représentativité des éducatrices spécialisées dans les CPE. Comparativement aux éducatrices en service de garde, leur proportion est nettement moindre, quoiqu'apparemment en croissance.

B. Sommaire des mandats et services

Aperçu des données

Très peu d'informations ont pu être colligées concernant les éducateurs dans ce type de milieu. Aussi, la description qui suit des tâches et rôles des TES en CPE reste-t-elle à être validée, celle-ci reposant sur un nombre trop restreint de documents pour conclure à la saturation des données.

Mandats et services

L'éducateur en CPE œuvre dans le milieu familial ou dans l'établissement. Son mandat varie : il fait la stimulation des enfants atteints de déficits physiques en milieu familial; il est responsable d'un groupe d'enfants vivant des limitations fonctionnelles; il soutient et intègre en groupe régulier les enfants handicapés ou TED et fait de la stimulation précoce auprès d'eux; il soutient les enfants ayant obtenu un diagnostic et fait de l'intervention éducative auprès de ceux-ci en visant le développement de leur plein potentiel; il fait la stimulation développementale.

C. Les tâches et les rôles des éducateurs spécialisés en CPE

En vue d'élaborer le plan d'intervention, pour réaliser l'évaluation des besoins et capacités adaptatives des tout petits dont il s'occupe, l'éducateur consulte les rapports des autres professionnels, observe le comportement de l'enfant et apprécie l'évolution de son développement et de ses besoins. Il rédige des notes de suivi. **L'éducateur assure un service d'observation, de dépistage et de référence aux ressources externes ou collabore au dépistage des enfants en difficulté.**

Selon les milieux, l'éducateur en CPE assure ou collabore à l'évaluation, l'élaboration, à la conception et à l'application des plans d'intervention individualisés pour les enfants ayant des besoins particuliers auprès desquels il œuvre. Il voit à la mise en place de mesures spécifiques selon les besoins et les particularités des enfants et veille ou voit à la mise en place des plans d'intervention, et assure le cas échéant, la formation du personnel dans l'application. L'éducateur assure aussi la gestion des dossiers pour les enfants intégrés : il rédige les différents rapports et dossiers et élabore des documents relatifs à l'intégration.

Dans ses activités de planification de l'intervention, l'éducateur en CPE peut aussi être responsable d'élaborer et mettre en application un programme éducatif comportant des activités ayant pour but le développement global des enfants et la stimulation développementale des enfants. Il élabore des activités selon le niveau des capacités de ceux-ci. Il planifie et organise des activités éducatives, selon les orientations et les valeurs véhiculées par le milieu. Il développe et prépare le matériel et des activités pédagogiques permettant le soutien du développement des enfants, il crée du matériel spécialisé en fonction des objectifs à rencontrer dans les divers plans d'intervention.

L'éducateur en CPE anime aussi les différentes activités de groupe auprès des enfants; il réalise aussi des activités spécialisées en période individuelle. Le cas échéant, l'éducateur intervient de façon à réaliser l'inclusion de l'enfant dans les activités de groupe. Il promeut l'insertion et l'acceptation sociale auprès des autres enfants. Il accompagne et encadre les enfants dans les différentes activités, les guide dans les gestes quotidiens et favorise une approche de résolution de problème. L'éducateur assure des lieux sécuritaires et applique les procédures d'hygiène.

L'éducateur doit aussi démontrer une capacité de travailler en équipe. **Il participe aux rencontres d'équipe et, dans certains milieux, on s'attend aussi de lui qu'il offre un support éducatif aux éducatrices en service de garde lors de problèmes spécifiques, qu'il soutienne le personnel dans leur travail d'intégration et/ou qu'il le sensibilise à l'insertion sociale. Il possède le rôle de personne ressource aux autres éducatrices et aux démarches à réaliser.**

L'éducateur en CPE travaille aussi avec les parents : on s'attend de lui qu'il développe une relation de partenariat avec le parent afin de l'impliquer dans le processus d'intervention. Il assure les communications entre le personnel, les parents et la direction du centre.

3.8.3 Lien avec les compétences du programme

Les quelques données recueillies concernant l'éducateur en CLSC et en CPE permettent d'identifier qu'ils doivent faire appel, comme les autres, aux diverses compétences du programme. Ainsi, **dans la plupart des cas, les éducateurs doivent disposer de bonnes habiletés à recueillir des données et d'un cadre théorique permettant de les analyser. Ils doivent en outre pouvoir évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne et rechercher des ressources et services dans la communauté pour orienter aux services appropriés le cas échéant.**

Ces éléments font référence aux diverses compétences générales du programme regroupées pour identifier les activités dévaluation, selon le cadre théorique utilisé dans cette étude. Par ailleurs, les éducateurs en CLSC et en CPE élaborent aussi des plans d'interventions, activités et projets pour l'utilisateur et son entourage, le cas échéant. Ils doivent faire preuve de créativité afin de développer des stratégies et activités adaptées aux besoins et capacités d'adaptation. **Ces divers éléments font appel aux compétences générales regroupées, selon le cadre théorique, sous l'appellation des activités liées à la planification de l'intervention.**

Pour réaliser leurs interventions et mettre en œuvre leur processus clinique, les éducateurs doivent disposer de bonnes habiletés de communication et de relation d'aide. Ils doivent bien connaître et utiliser les différentes composantes des activités et être en mesure de les animer. Le caractère clinique de leur intervention exige qu'ils soient en mesure d'associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation. **Ces éléments font référence aux compétences générales identifiées sous le vocable des activités d'intervention.** Finalement, les éducateurs en CLSC et CPE travaillent aussi en équipe, apportent du soutien aux collègues et collaborent avec les différentes ressources. **La diversité de leur mandat et l'importante variété des personnes avec lesquelles il opère exige aussi l'intégration d'une identité professionnelle intégrée et un bon**

sens éthique. Ces éléments font référence aux compétences générales identifiées dans la catégorie « autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe ».

3.8.4 Les organismes communautaires

Des données ont été reçues pour 30 organismes communautaires embauchant des éducateurs spécialisés. Ce nombre semble bien en-deçà de la représentation réelle des éducateurs dans ces milieux, en comparant avec le nombre de milieux de stage où les étudiants de TES sont envoyés.

La recension des milieux communautaires où évoluent les éducateurs révèle que ces organismes ont des mandats diversifiés réalisés auprès de toutes les clientèles en difficulté : personnes handicapées physiques, sensorielles, intellectuelles, traumatisées crâniennes ou souffrant d'une maladie dégénérative; les enfants souffrant d'un retard ou de troubles envahissants du développement ou de troubles du langage; les aînés en perte d'autonomie ou souffrant de déficit cognitif; les personnes souffrant d'un problème de santé mentale; les personnes exclues socialement, toxicomanes ou victimes de violence; les nouveaux arrivants et les ex-détenus.

Les mandats et services de ces organismes sont de tous ordres : insertion sociale (hébergement temporaire, soutien au logement, maisons de transition ou appartements supervisés); entraide, via, par exemple, les maisons de la famille; accompagnement à des démarches de tous genres (démarches juridiques, aide sociale, démêlés avec la justice, intégration professionnelle, etc.); soutien aux proches ou aux victimes d'actes criminels; loisirs éducatifs et thérapeutiques; stimulation et développement global; aide aux devoirs; intervention en situation de crise; travail de rue.

Compte tenu de la grande variété des milieux, des missions des organismes et des mandats des éducateurs qui y exercent, compte tenu aussi de la pauvreté générale des informations recueillies dans les divers endroits, les tâches et les rôles des éducateurs dans le réseau communautaire restent à mieux cerner⁴⁰. Ces organismes, par leur nature même, disposant apparemment moins d'information structurée et formalisée dans des données manuscrites, une méthode de collecte de données différente (entrevues individuelles, focus-group, observation participante) serait assurément plus adaptée à leur contexte. Le caractère souvent alternatif de ces ressources mériterait qu'on s'attarde au spécifique des éducateurs dans ces milieux, depuis une méthodologie appropriée à mieux faire valoir l'ensemble des activités professionnelles qu'ils y exercent.

⁴⁰ L'annexe 2 présente néanmoins les organismes communautaires pour lesquels de l'information a été obtenue.

3.9 Analyse synthèse pour la catégorie de milieu : écoles, classes spéciales et commissions scolaires (milieu scolaire)

3.9.1 Présentation du milieu

A. Mission et clientèle

Le milieu scolaire a pour mandat *d'instruire, socialiser et éduquer* les enfants du Québec. Les éducateurs sont présents dans ces milieux pour soutenir la réalisation de cette mission auprès des clientèles présentant des besoins particuliers.

Les clientèles auprès desquelles travaille le TES sont très diversifiées. Il s'agit de jeunes qui présentent une déficience physique, intellectuelle, neurologique, déficience auditive et visuelle. Ce sont également des jeunes qui peuvent avoir des difficultés d'apprentissage scolaire, un trouble du langage, un trouble envahissant du développement, des problèmes de décrochage et de comportement. Certains peuvent présenter des problèmes de psychopathologie ou de santé mentale. Ils peuvent être victimes d'exclusion sociale et vivre des problématiques de violence. Certains jeunes présentent des problématiques de toxicomanie et de dépendance.

Les interventions des éducateurs peuvent être adaptées à toutes tranches d'âge, enfants, adolescents et adultes, lorsqu'ils offrent un soutien aux parents de l'enfant scolarisé par exemple ou lorsqu'ils œuvrent auprès de clientèles adultes scolarisées (présentant un handicap, retour à l'école après un décrochage, etc.).

Les éducateurs en milieu scolaire

Peu de données spécifiques sur les éducateurs en milieu scolaire sont actuellement disponibles. Des informations sur le marché du travail (IMT), trouvées sur le site d'Emploi Québec,⁴¹ suggèrent qu'ils seraient un peu plus de 6000 éducateurs à l'embauche du réseau scolaire. Cela représenterait entre 30 et 40 % de l'ensemble des 16000 à 18000 éducateurs estimés au Québec dans le marché de l'emploi. Il s'agit de la catégorie de milieu qui réalise le nombre le plus élevé d'embauches de ce type d'intervenants.

B. Sommaire des mandats et services

Aperçu des données

En milieu scolaire, des données ont été recueillies pour plus de 50 endroits, offrant un éventail étoffé des tâches et rôles exercés par les éducateurs. Plusieurs régions sont représentées : Bas Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie/Iles de la Madeleine, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Montréal, Outaouais, Québec, Saguenay/Lac St-Jean. Nonobstant l'exhaustivité des données, on constate un niveau d'implication variable de l'éducateur dans les tâches d'évaluation et de planification notamment, tel que l'illustrera la synthèse de l'analyse qui suit. Une étude plus fine des facteurs expliquant cette variation devra être réalisée.

Des documents ont été reçus pour 5 grandes catégories de milieux scolaires, déterminant du mandat de l'éducateur:

- Les commissions scolaires
- Les classes spéciales ou ressources
- Les classes régulières (soutien à l'intégration)
- L'école régulière (soutien préventif ou face aux situations problématiques)
- Les écoles spéciales

⁴¹ <http://imt.emploiquebec.net>

Mandats et services

Le mandat des éducateurs en milieu scolaire est donc varié. De manière générale, il offre des services d'éducation et rééducation, en vue de soutenir l'adaptation, la réadaptation et la réinsertion sociale et professionnelle.

En classe ou en école spéciale, il offre du soutien aux enseignants et directement auprès des enfants TED, présentant des difficultés de comportement, un trouble du langage, un problème de santé mentale, une déficience physique ou intellectuelle ou autres problématiques.

Il offre aussi un soutien à l'intégration d'un enfant en classe régulière ou à un jeune en intégration professionnelle.

Lorsqu'il offre un soutien à l'école entière, l'éducateur fait de la prévention et de l'accompagnement individualisé au besoin. Il est souvent un acteur principal auquel on réfère quand un enfant présente des difficultés.

C. Liens avec les compétences du programme

Selon son mandat, l'éducateur qui travaille auprès des différentes clientèles en milieu scolaire doit mettre à profit de nombreuses compétences particulières :

- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation
- effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle
- effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des personnes présentant une déficience ou des déficits physiques ou neurologiques
- effectuer des interventions de réadaptation auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et toxicomanie

Contrairement aux autres milieux pour lesquels l'information discrimine clairement une ou deux compétences particulières et compte tenu de la variété des problématiques rencontrées en milieu scolaire, aucun lien n'est fait spécifiquement entre les activités recensées et les éléments de compétences liées à la capacité d'effectuer des interventions auprès de l'une ou l'autre des clientèles identifiées. Nous suggérons néanmoins au lecteur de consulter les libellés de ces compétences (annexe 3) afin d'établir lui-même les liens entre les contenus décrits et les éléments de compétences et standards pour chacune des compétences particulières concernées.

Par ailleurs, compte tenu des spécificités des clientèles rencontrées et du mandat dévolu aux éducateurs en milieu scolaire, ceux-ci devront également être en mesure d'utiliser les compétences particulières suivantes :

- effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise et
- effectuer des interventions auprès des personnes en processus de réinsertion sociale ou professionnelle (selon l'âge du jeune et le mandat de l'éducateur)

Finalement, parce que la clientèle présente souvent des problématiques associées, l'éducateur doit, secondairement et le cas échéant, être en mesure d'utiliser également la compétence particulière :

- effectuer des interventions auprès des personnes vivant de l'exclusion sociale et des problématiques de violence

En raison du caractère multiculturel de la clientèle, les éducateurs doivent aussi avoir développé la compétence générale suivante :

- interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

3.9.2 Compétences générales liées aux activités d'évaluation des besoins et capacités d'adaptation de la personne en lien avec son environnement

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités se situent à l'amorce de l'intervention de l'éducateur auprès de la clientèle, puis tout au long de son accompagnement. Elles permettent dans certains cas d'accueillir l'utilisateur dans sa demande afin de l'orienter vers les services ou ressources appropriés. Elles visent aussi à amorcer une collecte d'information qui permettra de bien situer les besoins et capacités de l'utilisateur afin éventuellement de déterminer un plan d'intervention favorisant l'autonomie et l'adaptation de la personne en lien avec son environnement.

Les activités recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Analyser les relations entre phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation et
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté

B. Sommaire des tâches recensées

Les éducateurs en milieu scolaire réalisent des évaluations ou participent à celles-ci, ainsi qu'au dépistage précoce des difficultés. Ils appuient leur évaluation sur des observations qu'ils rédigent et analysent mais également, selon les milieux, sur des rencontres avec le jeune, les parents et le personnel enseignant et sur les recommandations d'autres intervenants : orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, physiothérapeute, psychoéducateur, travailleur social,... Il utilise aussi l'activité pour connaître le jeune. Il consulte le dossier du client et recueille des informations auprès des personnes ressources. Dans certains cas, l'éducateur évalue aussi l'évolution de l'enfant par des notes évolutives, grilles d'observation, graphiques. **Il fait des évaluations périodiques permettant d'assurer le suivi du client.**

L'éducateur peut observer les comportements de l'élève dans son environnement scolaire, familial et social. Il observe le jeune dans les situations de vie quotidienne, dans des activités et des rencontres. Lorsque l'élève est en stage de travail, l'éducateur prend des notes sur les progrès et besoins du jeune.

L'éducateur consigne ses observations, ses informations et ses interventions, il prépare les rapports d'activités quotidiennes et hebdomadaires, il note les observations sur les progrès réalisés dans les comportements. Il prend note des comportements qui entraînent des conséquences, il consigne ses données au dossier, il remplit le cahier d'observation et l'agenda. Il tient à jour ses notes évolutives. **Il dresse le portrait du jeune et aide à comprendre sa dynamique.**

Les objets d'analyse (centrations) de l'éducateur en milieu scolaire concernent les attitudes et les comportements, les caractéristiques du jeune, ses besoins particuliers, ses capacités, ses habitudes de vie mais également les dimensions de l'environnement, afin de voir ce qui favorise et entrave son adaptation. L'éducateur cueille de l'information sur l'univers du jeune ou sur une problématique particulière. Il observe également le fonctionnement des groupes et étudie les comportements. Il évalue les situations afin de jauger la crise potentielle.

Dans plusieurs milieux, l'éducateur établit une communication avec les parents, par téléphone, en rencontre ou au moyen de notes quotidiennes ou hebdomadaires, de l'agenda. **Il favorise la communication entre l'école et le milieu familial**, répond aux demandes et réfère, au besoin, les parents aux ressources appropriées.

L'éducateur est parfois responsable des modalités d'accueil et de départ des clients, par exemple, en école spéciale. Alors, il élabore et applique ces modalités, informe le client sur les ressources liées à l'adaptation et **procède à l'orientation nécessaire vers les personnes ressources**.

L'éducateur dépiste les situations problématiques et au besoin, signale et réfère en cas d'abus ou négligence parentale. Il collabore le cas échéant avec la protection de la jeunesse et autres intervenants externes. Il informe les élèves, les conseille et les **aide et les réfère à des ressources spécialisées au besoin** (ex : en cas de toxicomanie). Il collabore avec les différentes ressources du milieu (hôpitaux, CLSC,...). Il participe à la recherche de milieux de stage de travail en entreprises. Il cherche des ressources pour l'intégration au travail et réfère à ces ressources. Il collabore à l'organisation des stages en milieu de travail pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation. Il connaît les modes de référence des clientèles et les responsabilités des différents intervenants. Il fournit les références pertinentes.

C. Liens avec le programme

Même si le degré d'implication de l'éducateur en milieu scolaire semble varier selon les milieux, on s'attend partout qu'il exerce des tâches à ce niveau. Aussi, l'éducateur en milieu scolaire doit avoir une bonne maîtrise du processus d'intervention et des habiletés à recueillir des données pertinentes par différentes méthodes.

Il doit être en mesure de connaître les différentes dimensions associées au développement du jeune et disposer d'une bonne connaissance des diverses problématiques d'adaptation et facteurs associés, afin de poser un jugement clinique.

Par ailleurs, pour bien saisir la dynamique d'inadaptation du jeune, l'éducateur doit maîtriser une compréhension globale de cette problématique en lien avec l'environnement scolaire mais aussi social et familial. Cette compréhension repose notamment sur une bonne connaissance du développement normal de l'enfant et de l'adolescent; une compréhension des difficultés adaptatives; une connaissance des facteurs sociaux contributifs de l'adaptation et de l'inadaptation et une bonne connaissance des autres problématiques pouvant être rencontrées chez sa clientèle (difficultés d'apprentissage, trouble lié au développement, santé mentale, toxicomanie, violence,...).

Des habiletés de relation d'aide, un grand sens de l'éthique et une bonne intégration de son identité professionnelle sont ici essentiels afin qu'il soit en mesure de se situer parmi d'autres collaborateurs. L'éducateur doit avoir développé la compétence pour connaître et comprendre le jeune dans le respect des différences sociales et culturelles de chacun.

Une bonne connaissance des lois, particulièrement celle liée à la protection de la jeunesse est ici incontournable. **Ses tâches évaluatives reposent sur sa capacité à recueillir des informations pertinentes, à en faire la synthèse et à en tirer des conclusions appropriées, surtout lorsque son jugement clinique est impliqué dans l'orientation du jeune ou sa référence vers les services appropriés. À ce titre, l'éducateur doit connaître les diverses ressources** et leur fonctionnement afin d'être en mesure de référer quand nécessaire et collaborer avec ces ressources le cas échéant.

3.9.3 Compétences générales liées aux activités d'élaboration et de révision du plan d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles visent à planifier et mettre sur pied des solutions, traduites en objectifs et moyens d'intervention, qui, sur la base de l'évaluation des besoins et capacités précédemment mentionnés, favorisent la réadaptation de l'individu et sa réinsertion sociale. Ces activités professionnelles sont conçues dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'individu et l'adaptation mutuelle entre la personne et ses divers environnements.

Les activités professionnelles recensées dans cette section sont celles qui reflètent les compétences générales suivantes, développées dans le programme :

- Élaborer un plan d'intervention
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions

B. Sommaire des tâches recensées

L'éducateur est actif dans l'élaboration du plan d'intervention, quoique son degré d'implication ne semble pas uniforme. **Selon le cas, il est responsable de l'élaboration d'un plan d'intervention ou y participe avec d'autres intervenants. Il peut être appelé à participer à l'orientation du jeune, en complétant les documents nécessaires à la validation, au classement, à la présentation du jeune au comité d'expertise à l'équipe d'intervention jeunesse.**

À divers endroits, **l'éducateur fait partie d'une équipe interdisciplinaire pour développer le plan d'intervention personnalisé.** Parce qu'il travaille en équipe, il partage ses observations avec l'enseignant et les partenaires multidisciplinaires au besoin. Il analyse les besoins spécifiques de l'élève et apporte les correctifs nécessaires. **On s'attend qu'il émette différentes hypothèses et les vérifie avec l'aide de l'enseignant. Il diffuse de l'information sur l'univers du jeune** ou sur une problématique particulière. On s'attend dans divers milieux qu'il participe aux discussions de cas et autres rencontres multidisciplinaires, en faisant part de ses observations ou de manière plus active. Dans certains cas, **il prépare, participe et anime des études de cas avec les personnes ressources. Dans certains milieux, l'éducateur coordonne les interventions entre les différents intervenants en participant aux rencontres des services complémentaires.** Il peut être responsable de noter les résumés de rencontres de détermination des plans d'intervention (PI) et peut aussi assumer le suivi du plan de service et autres plans d'actions. Il fait des rencontres multidisciplinaires avec la direction, les enseignants, les psychologues, les pédopsychiatres. Il participe et collabore aux rencontres avec le personnel professionnel des services aux élèves, avec les parents concernés et les partenaires extérieurs.

Selon le cas, l'éducateur participe à l'élaboration et à la rédaction du plan d'intervention, ou élabore et met lui-même en place le plan d'intervention ou son plan d'action. Il rédige certains plans d'intervention à partir des informations obtenues des professionnels et lors des rencontres. Il élabore des objectifs de rééducation du comportement à mettre au PI, il choisit des objectifs et moyens à mettre en place, il sélectionne des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont déterminés. Il élabore et a une implication active dans les plans de motivation et de modification de comportements. Il recherche des techniques ou moyens d'intervention efficaces auprès des élèves en difficulté, il prévoit les interventions à prioriser pour faciliter l'intégration des élèves. On peut lui demander d'implanter dans l'école de nouvelles stratégies d'intervention ou de réaliser la planification d'un plan d'intervention s'adressant à un groupe.

L'éducateur est aussi actif dans l'évaluation du plan d'intervention. Il fait des évaluations périodiques permettant d'assurer le suivi du client. **Il évalue l'atteinte des objectifs du PI ou collabore à cette évaluation en**

analysant les résultats obtenus. Il participe à l'évaluation du plan, à la réévaluation des interventions et à leur poursuite. Il collabore à la détermination des correctifs à apporter au PI. **Il participe à l'évaluation du plan de services.** L'éducateur peut participer aussi à l'élaboration du bulletin. Il se concerta avec l'enseignante pour établir et remplir le bulletin. Il collabore aussi avec le titulaire afin d'évaluer et d'ajuster les objectifs de la feuille de suivi. Il appelle et rencontre les parents avec la direction et les enseignants pour le PI, les contrats, la remise de bulletin.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'intervention, l'éducateur tient des dossiers et rédige des rapports concernant la situation de l'élève. **Il rédige des rapports de suivi, d'évolution ou de progrès, des plans de rétablissement, des plans d'intervention, des contrats.** Il tient à jour les dossiers d'activités de l'élève et gère le dossier relatif au service d'éducation spécialisée.

Les tâches de planification de l'éducateur en milieu scolaire concernent aussi l'élaboration d'activités individuelles et de groupe. La programmation que le TES préconise est basée sur les événements de la vie quotidienne. Dans bien des cas, il planifie les périodes d'accueil, de récréation, de dîner, de sieste, de temps de loisir, de déplacement. Il développe et adapte divers programmes et activités en collaboration ou non avec l'enseignant. Selon le cas, il monte, structure et adapte des ateliers sur les habiletés sociales, la gestion de conflit, l'estime de soi, l'impulsivité, etc. en petits groupes et des activités en groupe classe sur différents sujets à traiter (rejet, différences culturelles, sensibilisation à la sexualité ou autres demandes spécifiques). Il organise et structure des activités individuelles et de groupe pour développer les compétences personnelles et sociales de la personne, ou il élabore, planifie et organise des activités éducatives, de soutien pédagogique, culturelles, ludiques et sportives visant à développer des habiletés cognitives, psychomotrices, sociales, de communication ou autres, ainsi que des activités d'expression corporelle ou créatrice à l'intention des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Il planifie, réalise et évalue des ateliers portant sur différents sujets durant les journées pédagogiques. Il est aussi responsable de la planification de certains programmes d'activités (paiement prudent, programme Attentix, Viraj, Vers le Pacifique, etc.). L'éducateur organise et adapte des activités ou apprentissages vécus dans la programmation. Il élabore des projets en lien avec la réussite éducative et prépare une banque d'activités pour l'élève.

Dans l'ensemble, l'éducateur organise des activités pour une meilleure intégration sociale. Il participe à la planification des programmes et activités étudiantes dans les classes ou à l'extérieur de l'école comme les visites éducatives, les classes vertes en vue de contrer le décrochage scolaire. Il participe à l'organisation d'activités préventives visant à contribuer au développement socioaffectif des élèves et organise des activités parascolaires qui permettent à des élèves handicapés de s'intégrer à la clientèle de l'école. Dans certains cas, l'éducateur détermine aussi des activités éducatives telles que l'organisation et la supervision des stages en milieu de travail. Il peut finalement collaborer à la détermination des autres activités éducatives de la commission scolaire.

On s'attend de l'éducateur qu'il recherche, conçoive, choisisse, prépare, réalise, fabrique, adapte du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des différents mandats. L'éducateur élabore des outils et des méthodes de travail pour développer l'autonomie, la rééducation en lecture et écriture, en mathématiques, des méthodes de travail pour l'autocorrection, il adapte le matériel académique. Il monte et modifie si nécessaire du matériel adapté aux besoins de l'élève en difficulté (routine, pictogramme, aide-mémoire, matériel de manipulation, matériel académique adapté, adaptation des exercices académiques). Le cas échéant, il adapte tout support visuel (calendrier, horaire de la semaine, de la journée, affiches des grammaires dans la classe, etc.). Il adapte les jeux de société pour que l'enfant handicapé (visuel par exemple) puisse jouer avec ses pairs. L'éducateur participe à la création d'outils favorisant l'intégration d'élèves en classe régulière. On s'attend aussi qu'il élabore des outils favorisant le développement ou le maintien de comportements adéquats en milieu scolaire : feuille de

route personnalisée, tableau de renforcement, mise en situation, jeux de rôles, cahier de suivi, système d'émulation, scénarios sociaux, défis, système de motivation, procédure d'arrêt de comportement.... Finalement, l'éducateur peut être responsable d'adapter un programme de rééducation s'adressant aux élèves présentant des besoins spécifiques entre autre dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, de la locomotion et de la motricité.

C. Liens avec le programme

Même si son niveau d'implication semble variable, la mise en place du processus d'intervention de l'éducateur en milieu scolaire implique qu'il dispose d'une bonne habileté d'analyse des besoins et capacités adaptatives prenant en compte de multiples dimensions, tant individuelles qu'environnementales. Il doit pouvoir saisir des dynamiques complexes pour comprendre les difficultés et capacités adaptatives du jeune en lien avec ses divers milieux de vie. Comme le souligne un milieu : « l'éducateur dispose d'une vision dynamique et interactive de la personne et des environnements dans lesquels elle évolue ».

L'éducateur doit être en mesure de faire ses recommandations cliniques et de proposer des objectifs et actions appropriées. Il doit pouvoir rédiger et réviser un plan d'intervention. Il doit être en mesure de bien situer les difficultés d'adaptation du jeune et comprendre ses besoins, afin de proposer des approches et stratégies d'intervention appropriées.

L'éducateur en milieu scolaire doit aussi disposer d'une identité professionnelle intégrée et d'un langage clinique approprié afin de partager ses impressions et hypothèses avec ses collègues. Des habiletés de travail d'équipe sont aussi requises pour participer aux tâches d'élaboration et de révision du plan d'intervention.

L'éducateur en milieu scolaire doit faire preuve d'une grande créativité et d'une bonne souplesse pour être en mesure de **développer et d'adapter des activités et outils cliniques appropriés au soutien du développement** du jeune. La maîtrise des paramètres de l'activité éducative et rééducative est aussi nécessaire afin de bien planifier et utiliser son action. **Il doit maîtriser divers contenus cliniques pour être en mesure de s'adresser aux multiples problématiques qu'il rencontre, tant dans un esprit préventif que rééducatif** (estime de soi, habiletés sociales, soutien aux apprentissages divers, etc.). La polyvalence et la capacité d'adaptation à des contextes et exigences multiples sont de rigueur.

3.9.4 Compétences générales liées aux activités d'intervention

A. Nature des activités et tâches recensées

Ces activités professionnelles définissent les moyens et stratégies utilisés par l'éducateur pour soutenir le processus de réadaptation et favoriser le retour à un fonctionnement autonome et adapté de la personne en difficulté en lien avec son environnement. La recension des activités professionnelles en lien avec la catégorie «intervention» a été effectuée sur la base des compétences suivantes :

- Établir une relation d'aide
- Communiquer avec la clientèle (*et au sein d'une équipe de travail*; cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Animer (*des groupes de clientèles*) (*et des équipes de travail*; comme pour le précédent, cette dernière portion du libellé de la compétence sert de référent pour les activités de la catégorie suivante)
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Protéger son intégrité personnelle

B. Types d'activités recensées

L'éducateur en milieu scolaire a une importante responsabilité au niveau de l'application du plan d'intervention ou plan de traitement. Il est souvent responsable de réaliser le suivi de ce plan au quotidien. Si la responsabilité est partagée, il collabore à la mise en place du PI et participe à sa réalisation et au suivi des recommandations. Il met en place le plan d'action par des interventions individuelles, en sous-groupes et en grand groupe, en lien avec les objectifs du PI.

Les tâches qu'implique la réalisation du PI notamment, ainsi que les autres tâches d'intervention de l'éducateur en milieu scolaire sont multiples. Elles sont ici regroupées en six grandes catégories.

1. Les tâches reliées à la relation d'aide pour soutenir l'adaptation de la personne à sa vie quotidienne.
L'éducateur en milieu scolaire applique, en collaboration, des techniques et méthodes d'éducation spécialisée dans le cadre des «programmes thérapeutiques». Il intervient auprès des personnes ou des groupes en difficulté d'adaptation à travers les situations de la vie quotidienne en lien avec les plans d'intervention. Pour ce faire, il offre du soutien individuel, en sous-groupe et en grand groupe. Il intervient auprès des élèves, rencontre individuellement les jeunes ciblés, exerce un suivi des interventions, en utilisant les moyens retenus : feuille de route, système de renforcement, système de communication école/services sociaux, conseil de coopération, tutorat, etc. Il applique et adapte des techniques et méthodes rééducatives, visant l'entraînement à la vie de groupe, aux loisirs et autres aspects de l'éducation des jeunes. Il offre présence et accompagnement dans le quotidien.

L'intervention de l'éducateur, qu'on qualifie dans un milieu de «psychosociale», est basée sur la relation à l'élève. Ainsi, l'éducateur en milieu scolaire crée un lien significatif avec l'élève et lui procure une relation d'aide. Il favorise le développement personnel des élèves, il les accompagne et les guide dans une démarche personnelle pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs. Il les accueille et offre une relation d'aide face à des besoins particuliers. Il offre une écoute et, en tant que personne significative et digne de confiance, les assiste et les conseille.

L'éducateur fait le suivi des élèves ayant perdu leur motivation. Il offre un lieu et service spécialisé pour aider le jeune à cheminer à travers ses difficultés scolaires, mieux comprendre ses besoins et trouver un meilleur cheminement. Il fournit le support nécessaire pour permettre aux élèves en difficulté d'expérimenter et vivre des succès. Il valorise l'élève et l'aide à se percevoir de façon réaliste tant dans ses forces que dans ses difficultés. Il aide le jeune à faire des choix. Il agit comme motivateur, facilitateur, entraîneur. Il assiste et conseille les élèves, il fournit de l'information pour les sensibiliser aux diverses déviations ou dépendances et au besoin, les rencontre pour les conseiller, les aider ou les référer à des ressources spécialisées. Il les informe et leur fournit aussi la documentation et les références pertinentes.

Dans les situations de conflit, l'éducateur accompagne l'élève dans la recherche de solutions; il l'aide à décompresser, à réfléchir à ses comportements, à se prendre en main. Il tente d'amener l'élève à reconnaître, verbaliser et exprimer ses émotions de façon adéquate, il favorise l'extériorisation et la verbalisation des sentiments de l'enfant. Il éclaire les faits et agit à titre de médiateur. Il recherche avec l'élève des moyens qui lui permettraient de résoudre ses problèmes, ou de réparer les torts causés à autrui. Il l'accompagne dans l'application des gestes de réparation.

L'éducateur supporte les jeunes dans leurs activités de la vie quotidienne, il fait de la prévention et de la rééducation. Il observe les situations et intervient auprès des élèves en réaction à leur environnement. Il évalue et intervient sur des attitudes et comportements inadéquats et guide les enfants dans leur résolution de conflits.

L'éducateur accompagne les élèves dans leur modification de comportement. Il fait des rencontres hebdomadaires avec une feuille de suivi pour soutenir le changement de comportement. Il outille les enfants à ce niveau, il les encourage à l'aide d'un système d'émulation, il renforce ou diminue un comportement. Il fait des retours sur les réflexions écrites d'un enfant retiré afin d'évaluer la perception qu'il a de lui, et l'aider à mieux se situer par rapport à ses comportements.

L'éducateur offre aussi fréquemment un soutien à l'encadrement du comportement. Ce soutien se présente de différentes façons. Souvent, l'éducateur assure l'encadrement, le suivi et la gestion du local de réflexion. Il peut être celui qui prévoit ce coin de retrait dans le but de permettre à l'élève de reprendre son contrôle, de se sécuriser et de se reposer. Il participe à la gestion du local de retrait en prenant en charge les élèves qui s'y trouvent. Il accueille les élèves lors des sorties de cours et suspensions. Il les accueille en situation de retrait et accompagne leur réintégration en classe. Le cas échéant, il assure aussi l'encadrement des élèves qui, à la suite d'une sanction, doivent suivre leur cours dans une salle séparée; il les aide à poursuivre les travaux et convient avec les élèves et intervenants concernés des conditions de retour en classe.

Dans le même ordre d'idée, dans certains milieux, l'éducateur exerce une responsabilité importante dans le respect des règles du milieu et la gestion du code de vie de l'école. Il offre un soutien à l'encadrement en appliquant les sanctions prévues si par exemple, le jeune n'a pas sa feuille de suivi. Il accueille l'élève qui perturbe le fonctionnement scolaire en lui offrant une démarche disciplinaire. Il dépiste les élèves à risque et fait le suivi des élèves intimidateurs. Il applique les conséquences reliées aux gestes d'intimidation et s'assure du retour des comptes rendu d'intimidation et fiches de réflexion. Il signale les infractions majeures à la direction ou au responsable de l'encadrement, il assiste la direction lors de la fouille d'élèves. Il met à jour le babillard « les mesures d'encadrement à l'école » pour favoriser la gestion des comportements au niveau de l'établissement.

Finalement, l'éducateur exerce des tâches d'encadrement en accompagnant les élèves dans leurs déplacements. Il assume les accueils et les départs des élèves aux autobus de façon sécuritaire; il assume l'encadrement des élèves pendant diverses périodes de la journée : les heures de dîner, les récréations et les sorties, les loisirs, les siestes et l'habillement le cas échéant, avec, dans certaines écoles, un objectif de surveillance. Ailleurs, il encadre ces moments, à la récréation et à l'heure du dîner par exemple, en organisant des jeux structurés. Il peut aussi être en soutien à l'équipe présente au dîner et à l'encadrement des élèves.

Au-delà des seules mesures d'encadrement, l'éducateur encourage aussi l'élève à développer ses habiletés sociales et les lui enseigne si nécessaire. Il utilise des outils pour ce faire au besoin. Il développe non seulement les habiletés sociales mais aussi affectives, de la vie quotidienne et le sens moral de l'enfant. Il aide l'enfant à développer des interactions sociales positives et à interagir avec ses pairs de manière appropriée. L'éducateur joue un rôle de modèle dans les attitudes sociales.

Dans son accompagnement quotidien, l'éducateur est très souvent appelé à intervenir en situation de crise et à répondre aux urgences. Selon les milieux, il intervient auprès des jeunes ayant de très grandes complexités (crises) lorsqu'ils vivent des désordres majeurs et rédige un protocole spécifique à chacun, ou il offre de l'aide à l'enseignante quand un élève se désorganise. À ce titre, il est souvent présent en classe pour permettre à l'enseignant d'intervenir directement auprès d'un ou des élèves dans le but de désamorcer une situation qui s'envenime. Souvent, l'éducateur gère les crises, pendant et après; il utilise des techniques spécifiques lui permettant de faire des arrêts d'agir sécuritaires et des techniques d'intervention pouvant favoriser le retour au calme et à l'ordre. Il fait de l'intervention de sécurité et aide l'élève à retrouver son calme. Il fait du dépistage

des situations problématiques et émet un signalement auprès du DPJ si nécessaire. Dans certains milieux, l'éducateur fait aussi l'intervention en prévention du suicide et autres crises.

Par ailleurs, lorsqu'il agit auprès de clientèles présentant un retard quelconque, l'éducateur veille à favoriser le développement de l'autonomie personnelle et sociale de l'étudiant, souvent en collaboration avec l'enseignant. L'éducateur amène le client à identifier et satisfaire ses besoins primaires et à améliorer ses activités de la vie quotidienne. Il développe des moyens pour outiller le jeune vers l'autonomie et favorise l'intégration de stratégies lui permettant de réaliser les activités attendues de manière autonome. L'éducateur apporte de l'aide en même temps qu'il promeut l'autonomie. Il travaille avec le jeune l'organisation et la planification. Il stimule l'expression verbale, développe les habiletés sociales et des stratégies d'adaptation et leur réinvestissement. Il aide à la reconnaissance de symboles domestiques et sociaux, il donne des trucs à l'enfant pour identifier son matériel et l'aide à s'organiser dans le temps et l'espace, son horaire, ses déplacements. Le cas échéant, il fournit l'assistance nécessaire à l'autonomie fonctionnelle (déplacement extérieur, usage du micro-ondes, commande au restaurant...) et applique les programmes pour la locomotion, l'hygiène, etc.

2. Les tâches reliées au soutien académique L'éducateur soutient le développement académique du jeune de diverses façons. Il apporte d'abord un support académique direct auprès de l'enfant. Par exemple, dans une classe TEACCH, auprès des autistes, l'éducateur peut être en présence constante dans une même classe. Dans d'autres situations, il peut exercer une présence en classe en bloc de demi-journée avec chaque groupe classe à tour de rôle par exemple. Il peut aussi faire faire des apprentissages en individuel ou en petits groupes, à l'extérieur de la classe, pour réviser avec l'enfant des notions académiques vues en classe ou travailler des notions de base, des pré-requis. Son rôle est de donner un appui à l'élève dans ses apprentissages dans la mesure de ses compétences, d'être en soutien un niveau de la cognition, en tenant compte du processus d'apprentissage de l'élève et de son diagnostic. L'éducateur permet à l'enfant de participer à toutes les activités de bricolage, découpage, peinture, collage, projets collectifs, etc. Il aide l'élève dans ses travaux, l'aide à s'installer, à s'organiser. Il prépare les devoirs et les leçons et il les inscrit à l'agenda; il aide dans l'apprentissage des leçons et l'exécution des devoirs.

L'éducateur aide à comprendre le domaine d'apprentissage; il aide individuellement l'élève, fournit des explications, rappelle ou gradue des consignes, modifie les tâches au besoin pour permettre leur exécution. Il travaille la compréhension de l'enfant (repandre, redire, réexpliquer, reformuler) et adapte des objectifs. Il développe l'intérêt de l'enfant lors des activités plus difficiles; l'éducateur fait pratiquer une habileté avant sa présentation et applique cette habileté quand elle est enseignée. L'éducateur aide dans la lecture et l'écriture et fournit des explications, il fait la rééducation en lecture. Il aide le jeune à structurer son langage. Le cas échéant, l'éducateur permet à l'enfant d'avoir accès au langage non-verbal (comptines, art dramatique) où l'on retrouve souvent des gestes ou mimiques auxquels l'enfant n'a pas accès. Dans quelques endroits, il interprète les messages parlés aux malentendants. En fait, il utilise des techniques de communication adaptées aux élèves.

L'éducateur aide aussi aux apprentissages en adaptant l'environnement et le matériel selon la capacité de participation du jeune en classe. Il utilise divers supports techniques (ex : pictogrammes) et différents logiciels disponibles. Au besoin, il adapte les travaux nécessitant le développement moteur fin. Si la clientèle l'exige, il donne accès à une banque d'objets qui permet de faire des mathématiques sans crayon, papier ou dessins et avec lequel il encourage l'enfant à devenir autonome.

Par ailleurs, l'éducateur aide au développement académique de l'enfant également par l'intermédiaire du soutien apporté au professeur, quand le milieu le permet. Il soutient l'enseignant pour assurer un environnement propice aux apprentissages, le supporte dans ses fonctions et propose des interventions. Par

exemple, il fournit à l'enseignant des pistes d'adaptation pour des activités ponctuelles. Il développe des activités en collaboration avec lui. Il aide l'enseignant à préparer du matériel ou prépare le matériel sous sa direction. Il apporte une aide technique au personnel enseignant et de soutien face aux élèves en difficultés d'adaptation.

Finalement, l'éducateur soutient le développement académique en appliquant les programmes d'intervention élaborés par d'autres professionnels. Il applique par exemple les plans d'intervention en ergothérapie, il reprend certaines activités spécifiques planifiées par l'orthophoniste⁴². Dans quelques milieux, il applique également le programme du psychoéducateur.

3. Les tâches reliées à l'animation et l'utilisation des activités Comme ailleurs, l'éducateur en milieu scolaire utilise beaucoup l'activité et son animation, sous toutes ses formes. Il crée et utilise des activités signifiantes, il anime des activités de rééducation et de prévention dans le cadre du projet éducatif de l'école et du PI. L'éducateur anime et utilise des activités individuelles, de petits groupes ou de groupes plus substantiels, des ateliers, des programmes d'intervention, des projets particuliers, etc. Il anime des activités en classe, en sous-groupe et avec tous les enfants; il fait aussi des activités école en soutien des enseignants. Il anime le milieu, par exemple, en soulignant l'anniversaire des jeunes. Ce faisant, il est attentif à favoriser la participation, en groupe, de la personne en besoin.

Les activités que l'éducateur anime peuvent être éducatives ou de soutien pédagogique, culturelles, ludiques et sportives; elles visent par exemple, à stimuler l'enfant et à développer sa psychomotricité. D'autres visent à développer les compétences personnelles et sociales, les habiletés sociales, cognitives, de communication, l'estime de soi, la résolution de conflit, la reconnaissance, l'expression et la gestion des émotions, etc. D'autres encore visent la motivation, la valorisation, le sentiment d'appartenance (ex : tableau d'honneurs, certificats,...).

Des animations individuelles ou de groupe sur différentes problématiques ou thèmes se réalisent aussi : sensibilisation à la sexualité ou autres et de programmes d'intervention (ex : sur la violence dans les relations amoureuses –VIRAJ) ou autres thèmes demandés. L'éducateur est responsable de l'animation de divers programmes dans le milieu de vie (ex : Vers le Pacifique, programme de résolution des conflits par les pairs aidants). Parfois, il invite et collabore avec des ressources spécialisées pour animer certains thèmes (ex : pièce de théâtre sur l'intimidation).

L'éducateur anime des activités parascolaires qui permettent à des élèves handicapés de s'intégrer à la clientèle de l'école. Il anime également des projets particuliers : récupération du papier et production du papier recyclé, projet pop-pause (cuisine et vente des produits cuisinés), fabrication des cartes de Noël avec du papier recyclé, service de traiteur, mise sur pied d'une mini entreprise, troupe de théâtre, etc. L'éducateur réalise des programmes et activités étudiantes dans les classes ou à l'extérieur (visites éducatives, classes vertes) pour contrer le décrochage scolaire; il anime des sorties plein air ou sportives, des dîners récompense, des activités de quilles, de show de fin d'année, etc.

⁴² C'est pour répondre à la demande des commissions scolaires, dans le contexte de pénurie d'orthophonistes, que le programme de TES s'est vu ajouté en 2004 la compétence : «effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage», permettant désormais aux TES de dépister les difficultés et appliquer un programme d'intervention à ce niveau.

Selon sa clientèle, l'éducateur réalise aussi des activités visant l'autonomie fonctionnelle et sociale en collaboration avec l'enseignant soit en groupe ou en sous-groupe. Parmi les activités privilégiées qu'il développe et anime, on retrouve par exemple, l'autonomie dans l'alimentation, dans les soins de base pour l'hygiène corporelle, dans la sécurité physique à l'extérieur de l'école etc. Il anime aussi des activités visant une plus grande autonomie en lien avec l'orientation, la socialisation, les sorties et démarches autonomes (restaurants, achats, épicerie, ménage, etc.) À un endroit, on nomme qu'il participe et anime aussi un camp d'autonomie avec les jeunes.

4. Les tâches reliées à la santé des enfants et des jeunes L'éducateur en milieu scolaire est très fréquemment responsable de la gestion de la médication des élèves. Il administre, selon les prescriptions fournies à cette fin, la médication requise conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents. Il supervise les prises de glycémie, injection d'insuline et situation d'hypoglycémie. Parallèlement, on lui demande dans divers milieux d'être responsable, occasionnellement, de répondre aux demandes de premiers soins, de faire un accompagnement à l'hôpital si nécessaire. Par ailleurs, l'éducateur applique les règles d'hygiène, de santé et de sécurité. Il assure l'hygiène personnelle des élèves (en cas de maladie ou d'accident), il répond aux besoins primaires des enfants, il s'occupe des transferts de positionnement. Au besoin, il aide l'enfant à s'habiller, manger, à s'entraîner à la toilette.

5. Les activités de soutien à l'intégration L'éducateur joue un rôle important dans le soutien de l'élève en intégration ou en voie de l'être. L'éducateur accompagne l'élève handicapé ou à risque dans son cheminement scolaire, dans son intégration d'une classe régulière à une classe d'adaptation ou classe spéciale et inversement. Il accompagne la clientèle en voie d'intégration scolaire et sociale dans une nouvelle école ou une nouvelle classe. Il soutient le jeune pour faciliter son passage de la maison à l'école et les transitions primaires/secondaires. Il permet l'intégration sociale et la participation sur le marché du travail. Il collabore à l'organisation et à la supervision des stages en milieu de travail pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation. Il supervise les stages d'insertion sociale. Il organise et supervise des stages internes, externes, contractuels, ateliers, milieu de travail, etc. Le cas échéant, l'éducateur accompagne les jeunes dans la recherche d'un travail; il soutient l'intégration dans une présence formelle permettant de développer des relations significatives, d'évaluer et d'agir de façon préventive, le tout centré sur la responsabilisation du jeune.

Le soutien de l'éducateur à l'intégration permet de redonner un sens à l'environnement de la personne et favorise les conditions d'accès à l'apprentissage et à l'intégration. L'éducateur aide à l'intégration sociale et sensibilise le personnel et les autres élèves aux problématiques des jeunes qu'il accompagne. Il offre un soutien lors de l'intégration en classe régulière, il fait alors des rencontres individuelles par exemple. L'éducateur accompagne les élèves handicapés en éducation physique et lors des situations d'apprentissage en classe et dans tous les déplacements. Il accompagne le jeune dans des sorties dans la communauté. Il fait l'accompagnement des cours à l'extérieur. Il organise divers ateliers sur divers thèmes en partenariat avec la communauté (ex : violence dans les relations amoureuses). Il travaille de concert avec de multiples ressources, dont les centres d'emploi Québec. Il accueille et travaille également de concert avec les bénévoles, le cas échéant.

6. Les activités de soutien aux parents et autres Dans la plupart des milieux scolaires où il exerce, l'éducateur établit un lien avec les parents et joue un rôle auprès d'eux, de près, ou de loin. Dans certains cas, il communique au besoin avec les parents, suite à certains problèmes ou à certaines observations en classe, dans les déplacements et le transport par exemple; ou encore, il établit un contact téléphonique ponctuel avec eux. Dans d'autres situations, son rôle est plus actif et l'éducateur collabore alors avec le réseau social, familial et

toutes autres personnes impliquées en lien avec l'élève en difficulté. Dans bien des milieux, l'éducateur établit une communication régulière avec les parents, il échange et communique avec eux afin de faire un suivi adéquat des interventions mises de l'avant. Il participe aux diverses rencontres avec eux à l'occasion du plan d'intervention et du bulletin. Il implique le parent afin de développer le sentiment d'appartenance et la confiance en l'école. Il fait dans certaines occasions le lien entre les parents, la famille d'accueil et l'enseignant. Il rencontre les élèves et les parents pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes. Il accompagne les enfants, les adolescents et leur famille sur le plan affectif et social à travers les situations de vie quotidienne. Dans divers endroits, il renforce les habiletés parentales, il aide les parents dans l'adoption d'attitudes et de pratiques éducatives qui favorisent une meilleure adaptation sociale et scolaire de leur enfant. Il supporte ou améliore l'encadrement parental (discipline familiale, aide aux devoirs et leçons, attention positive, système de récompenses, etc.). Il communique aux parents des notes quotidiennes ou hebdomadaires.

C. Liens avec le programme

Les compétences utilisées par les éducateurs en milieu scolaire pour réaliser leurs interventions sont multiples. Elles font d'abord appel à une très grande capacité à s'adapter à des situations variées, à répondre à des demandes et mandats diversifiés, à œuvrer dans divers contextes avec des personnes différentes. L'éducateur doit donc disposer d'une très bonne identité professionnelle et d'un grand sens éthique.

Ses habiletés de relation d'aide sont incontournables afin d'accueillir et accompagner les jeunes dans des situations souvent très complexes, impliquant des contextes variés et des attentes normatives à leur endroit, propres à générer leur anxiété. L'éducateur doit connaître les diverses problématiques et facteurs associés et disposer d'approches et référents cliniques bien définis pour être en mesure de réaliser son intervention. Il doit pouvoir cibler des besoins rapidement, en contexte spontané (et non seulement dans le cadre de la réalisation de ce qui est prévu au plan d'intervention) et disposer de techniques d'intervention variées pour accompagner le jeune. L'éducateur doit être en mesure de se situer face aux diverses facettes du développement ou du fonctionnement de la personne en lien avec son adaptation.

Tout en gardant ses attitudes de relation d'aide (accueil, empathie, chaleur), l'éducateur doit être en mesure de bien encadrer les jeunes de manière à les sécuriser. Il doit pouvoir effectuer des interventions en situation de crise : il doit pouvoir évaluer le niveau de désorganisation d'un jeune, offrir des mesures sécuritaires pour le protéger et protéger les autres, des moyens pour désamorcer la charge et accompagner le retour au calme. Il doit pouvoir recourir à des manières d'aider le jeune à obtenir une réponse à ses besoins.

L'éducateur doit aussi connaître les mesures d'assistance à une personne en danger ou en besoin particulier (ex : déplacement de la personne handicapée). Il doit pouvoir protéger son intégrité personnelle.

L'éducateur doit aussi être habile à bien communiquer. Il doit montrer des attitudes de respect et d'ouverture à l'égard des jeunes, mais aussi des parents et des autres intervenants. Il doit bien maîtriser son mandat afin d'offrir le soutien approprié, quel qu'il soit : soutien aux attitudes éducatives, sensibilisation des autres intervenants à l'importance de l'intégration pour une personne en difficulté, etc. Il doit être capable d'examiner les dynamiques en présence et les facteurs qui y contribuent.

L'éducateur doit aussi connaître et bien se situer par rapport aux mandats des autres professionnels et des ressources avec lesquelles il coopère. Il doit être en mesure de travailler en équipe.

La place qu'occupent les activités dans les milieux scolaires exige de l'éducateur une très bonne maîtrise quant à la manière dont elles peuvent être animées et utilisées d'un point de vue éducatif, rééducatif et en soutien au développement du jeune sur les différents plans (cognitif, affectif, social,...). En outre, l'éducateur en milieu scolaire doit disposer d'excellentes habiletés d'animation.

3.9.5 Autres compétences et tâches non liées à l'intervention directe

A. Nature des activités et tâches recensées

Les activités professionnelles de l'éducateur font appel à de compétences générales d'une autre nature, moins en lien avec l'intervention immédiate ou planifiée auprès des usagers mais néanmoins essentielles.

Ces activités ont été recensées à partir des libellés de compétences suivants :

- Communiquer (*avec la clientèle*) et au sein d'une équipe de travail
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Analyser la fonction de travail des TES.
- Animer (*des groupes de clientèles*) et des équipes de travail.

B. Sommaire des tâches recensées

L'éducateur en milieu scolaire exerce partout de nombreuses activités reliées au travail d'équipe. Il collabore avec le personnel enseignant et les autres agents d'éducation aux démarches éducatives auprès des élèves à risque et des élèves handicapés. On dit qu'il doit utiliser à bon escient les avis et expertises des ressources du milieu. À l'interne, outre les enseignants, l'éducateur collabore avec les directions, le personnel des services complémentaires (travailleurs sociaux, psychologues, orthophonistes, etc.), les autres TES, le policier éducateur (celui-ci peut aussi être à l'externe), les accompagnatrices du service de garde, le personnel d'encadrement et de soutien. Il travaille en collaboration avec une équipe multidisciplinaire.

L'éducateur collabore aussi avec les différentes ressources du milieu : hôpitaux, CLSC, DPJ, et autres intervenants externes. Il collabore au suivi que font ces partenaires auprès du jeune et de sa famille. L'éducateur participe à diverses réunions, tant à l'école qu'à l'extérieur : réunions générales, du conseil d'établissement, de l'équipe multidisciplinaire, comités divers, tables de concertation avec les services complémentaires, assemblées générales.

L'éducateur est aussi très souvent une personne de référence dans l'école. À ce titre, il agit souvent en soutien. Ainsi, dans bien des endroits, l'éducateur apporte du soutien à l'enseignant. Il rencontre les membres du personnel enseignant pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes. Il supporte l'enseignant lors de conflits entre élèves. Il collabore avec l'enseignant dans la gestion de la classe pour répondre aux besoins des élèves. L'éducateur soutient les enseignants, leur donne des pistes d'intervention et moyens d'action.

L'éducateur constitue aussi une personne de référence pour d'autres membres du personnel. Dans divers cas, il agit comme personne-ressource dans l'école en cas de besoin en rapport avec l'élève. Il supervise et soutient l'équipe du dîner à l'encadrement. Il coordonne le travail du personnel de soutien, dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont il est responsable. L'éducateur joue aussi dans certains cas un rôle dans la gestion des ressources humaines; par exemple, il oriente un nouvel employé, il fait un jumelage éducateur-tuteur à titre de personne ressource, il participe à la sélection et à l'évaluation du personnel.

L'éducateur collabore également à l'organisation et à la supervision des stages. Il peut être appelé à initier des TES moins expérimentés et à accompagner le travail des stagiaires en TES.

À certains endroits, on précise que l'éducateur a une responsabilité quant aux programmes et mandats de l'établissement. Il connaît le fonctionnement et les politiques du milieu, les modes de références des clientèles, des programmes, les rôles et responsabilités des différents intervenants, les particularités des clientèles, des règles d'éthique propres au milieu. Il évalue les programmes et services pour les personnes et les groupes en

difficulté d'adaptation ou de fonctionnement et propose les modifications nécessaires. Il participe à l'élaboration du code d'éthique.

Finalement, on s'attend à certains endroits que l'éducateur dispose d'attitudes particulières. On demande qu'il s'applique à être un **praticien réflexif, capable de se questionner et de réfléchir sur son action**. Il agit aussi à partir de certaines valeurs; ainsi, l'éducateur doit préserver l'intégrité de l'élève, i.e. son droit à la différence en évitant les préjugés, les abus, la surprotection.

C. Liens avec le programme

Les activités professionnelles complémentaires suggèrent **l'importance de développer, de manière importante, une compétence au travail d'équipe et au partenariat**. Cette compétence implique **des habiletés à la communication interpersonnelle, la capacité d'animer des équipes de travail, la reconnaissance des dynamiques de groupe, la possibilité d'appliquer des stratégies de résolution de conflits**, etc. L'éducateur doit disposer d'attitudes propres à favoriser l'accompagnement de ses collègues. **Lorsqu'il agit à titre de ressource auprès du personnel il doit aussi pouvoir recourir à diverses connaissances cliniques pour faciliter la compréhension des difficultés** : besoins du jeune, facteurs nuisant ou contribuant à son adaptation, étapes de développement, caractéristiques spécifiques de diverses problématiques, etc. Il doit pouvoir recourir à des approches et techniques d'intervention appropriées pour intervenir mais aussi pour soutenir ses collègues le cas échéant.

L'éthique et l'intégrité de l'éducateur sont incontournables, afin de se situer depuis une identité professionnelle bien intégrée, permettant le travail d'équipe dans divers contextes internes et externes, l'amélioration de la qualité clinique des programmes et des outils du milieu, la défense des droits des usagers, la réflexion sur sa propre pratique, etc.

CONCLUSION

Le projet de loi 50 présente-t-il un danger pour les compétences de l'éducateur spécialisé?

Trente-cinq ans après l'adoption du Code des professions et de la création des institutions régies par cette loi, le législateur entend «suggérer une vision renouvelée des champs de pratique et des conditions d'exercice des professions de la santé et des relations humaines». Il s'appuie sur l'idée que le système professionnel permet de «veiller à la qualité de l'ensemble des services professionnels offerts, en s'assurant des qualifications des candidats aux professions et en contrôlant, par des mécanismes précis, l'intégrité et la compétence des professionnels ».⁴³

Ce faisant, le législateur introduit un nouveau niveau d'imputabilité, rendant chacun des professionnels du domaine redevable de ses actions auprès d'un ordre, avec l'intention de mieux protéger le public. Malgré cette intention louable, l'introduction d'une telle dynamique dans des contextes de pratique interdisciplinaire déjà balisée par diverses lois et où doit se partager un cadre clinique commun, pose des interrogations, tel que nous l'avons largement discuté ailleurs⁴⁴. À ce stade, les principales préoccupations relèvent de l'impact qu'aurait cette réforme sur les compétences enseignées au programme de Techniques d'éducation spécialisée et sur la qualité des emplois ultérieurs auxquels les diplômés du programme pourront avoir accès. De fait, à ce stade, il est avancé que la réserve d'activités prévues au projet de loi pourrait déqualifier l'exercice de la profession et venir amputer le programme d'une portion de ses compétences. La présente étude doit servir d'argumentaire pour éclairer cette question.

Cette étude visait notamment à dresser un bilan des tâches professionnelles des éducateurs afin de les mettre en lien avec les compétences enseignées dans le programme de formation en Techniques d'éducation spécialisée. Les activités professionnelles recensées ici viennent confirmer que les éducateurs occupent un champ professionnel précis, celui de l'adaptation de la personne en lien avec son environnement, afin de favoriser son autonomie optimale. Spécifiquement, ces activités permettent de rendre compte que l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé implique *«d'évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement»*⁴⁵, à la manière de ce que le projet de loi 50 précise pour le psychoéducateur. Les activités recensées confirment par ailleurs une forte adéquation entre les tâches et rôles réalisés par les éducateurs dans les milieux et les compétences enseignées dans le programme.

Le projet de loi 50 prend appui notamment sur le principe «d'accessibilité compétente», lequel assure que diverses activités jugées préjudiciables et réservées aux professionnels membres d'un ordre soient partagées et

⁴³ Gouvernement du Québec (2007) op.cit. p.1

⁴⁴ Nous avons discuté des impacts du projet non seulement sur les éducateurs et la formation collégiale mais également sur la qualité des services publics et leur accessibilité. Cet argumentaire peut être lu dans le mémoire de l'APPTES (2008), remis à l'occasion de la Commission parlementaires des institutions : <http://www.assnat.qc.ca/FRA/travaux/Debats/banquevideo/ci/santementale.html>

⁴⁵ Cette définition est le libellé exact utilisé pour préciser le champ professionnel du psychoéducateur dans le projet de loi 50. On peut constater à quel point les deux professions exercent depuis un même champ de pratique.

exercées en fonction du champ de pratique ou du domaine d'expertise respectif à chacun. À partir du moment où l'on convient que l'éducation spécialisée et la psychoéducation occupent un seul et même champ d'exercice et que les deux professions partagent des activités de même nature, force est de constater qu'en venant préciser le champ professionnel des psychoéducateurs et en leur assurant la réserve de certaines activités, le projet de loi 50 risque éventuellement d'amputer les éducateurs de la possibilité d'exercer certaines activités pour lesquelles ils sont dûment formés, qu'ils réalisent actuellement et pour lesquelles on les embauche.

La même problématique apparaît au regard de certaines activités qui seraient réservées au champ professionnel des conseillers en orientation. Le projet de loi définit les activités génériques du conseiller en orientation de la sorte : «évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de la vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement» (Projet de loi 50, p.3). Bien qu'il s'agisse d'un champ d'expertise différent de celui de l'éducation spécialisée, lorsqu'elles incluent un mandat d'intégration socioprofessionnelle, les activités des éducateurs, en CRDI et CRDP notamment, montrent qu'une portion importante de leur tâche incluent certaines activités réservées aux C.O. (ex : évaluer les ressources personnelles et les conditions du milieu,...), la principale différence se situant au niveau de la clientèle desservie, celle des éducateurs se concentrant exclusivement sur l'intégration socioprofessionnelle de personnes en difficulté d'adaptation dues à un trouble ou une déficience quelconque. En réservant, pour le champ socioprofessionnel, des activités d'évaluation aux conseillers en orientation, les éducateurs pourront-ils encore réaliser leur mandat de la même manière et offrir aux personnes en difficulté d'adaptation l'expertise dont elles ont besoin dans leur intégration au travail?

Dans le projet de loi 50, la très grande majorité des activités qu'on entend réserver à des professionnels membres d'un ordre concernent l'évaluation de la personne en difficulté et, dans une moindre mesure, la détermination du plan d'intervention, deux types d'activités exercés par les éducateurs dans tous les milieux où ils pratiquent (et pour lesquels des données sont disponibles), comme le montrent les résultats précédents. Bien que le projet de loi 50 ne présente pas d'explication sur ce qui distinguerait une activité d'évaluation réservée d'une autre forme d'activité évaluative, le comité d'experts s'étant penché sur la question et ayant mené à l'élaboration du dit projet de loi suggère la définition suivante :

«L'évaluation implique de porter un jugement clinique sur la situation d'une personne à partir des informations dont le professionnel dispose et de communiquer les conclusions de ce jugement» (p.7)

Le comité d'expert ajoute par ailleurs que : «Les professionnels procèdent à des évaluations dans le cadre de leur champ d'expertise respectif. Les évaluations qui sont réservées ne peuvent être effectuées que par les professionnels habilités» (p.8).

Sans autre distinction, l'introduction de ce niveau clinique d'évaluation, réservé à des professionnels membres d'un ordre, met à risque de déqualification l'exercice de certaines activités actuellement réalisées par les éducateurs spécialisés : existe-t-il, dans le champ spécifique de l'adaptation de la personne à son environnement, un autre niveau d'évaluation que celui énoncé dans le projet de loi 50? Les éducateurs spécialisés réalisent-ils des évaluations différentes des autres professionnels qui exercent dans un champ d'expertise similaire? À ce stade et à la lumière de nos résultats, rien ne permet de conclure à une telle hypothèse.

Les compétences à risque : examen des activités réservées selon le projet de loi 50

Afin de mieux identifier quelles sont les tâches des éducateurs les plus à risque de déqualification dans le présent contexte, un examen des activités réservées incluses dans le projet de loi 50 pour le champ professionnel de l'éducation spécialisé, (ou de la psychoéducation), est maintenant présenté, à la lumière des données qui précèdent.

Rappelons le champ d'expertise de la psychoéducation (ou de l'éducateur spécialisé), tel que libellé au projet de loi 50 :

«évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement»

Le projet de loi 50 prévoit la réserve des activités suivantes au psychoéducateur :

1. **Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.**

Les éducateurs sont susceptibles de rencontrer parmi leur clientèle une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation dans les divers milieux où ils exercent. Tel que le confirment les données, ils font l'évaluation des difficultés d'adaptation et capacités adaptatives de ces personnes et élaborent pour/avec elles des plans d'intervention. En outre, le programme de formation leur permet par ailleurs d'avoir développé, au terme de la formation, les compétences requises pour exercer adéquatement cette activité, comme on l'a vu au précédent chapitre.

Compte tenu que les éducateurs spécialisés exercent des activités d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives dans différents contextes auprès des personnes atteintes d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité et qu'ils sont dûment formés pour ce faire, *la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre, tel que le prévoit le projet de loi 50, pose préjudice à l'exercice de la profession d'éducateur dans son intégralité.*

2. **Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse.**
3. **Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.**
4. **Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation.**

Plus de 4000 éducateurs œuvrent auprès de la clientèle des Centres Jeunesse, dans le cadre des services offerts sous le couvert des lois particulières (LPJ et LSJPA). Ils représentent la majorité des intervenants de ces établissements. Les centres jeunesse constituent le principal employeur des éducateurs, avec les milieux scolaires.

Les données témoignent que, conformément à l'importante proportion d'employés cliniques qu'ils représentent dans ces établissements, les éducateurs ont des responsabilités imposantes, notamment quant à la mise en œuvre d'un processus d'intervention répondant aux besoins du jeune et de sa famille. Conformément à ce qui est enseigné dans le programme de formation, ce processus d'intervention implique sans équivoque des activités d'évaluation et d'élaboration d'un plan d'intervention, activités que s'incarnent notamment auprès de personnes qui reçoivent de l'aide dans le cadre des lois d'exception justifiant l'offre de services. Dans ce contexte, les énoncés précédents traitant de l'évaluation pourraient éventuellement restreindre le champ de pratique de l'éducateur : une interprétation large de ces énoncés dans le contexte, par exemple de litige, pourrait amener éventuellement une jurisprudence favorable à ce que toutes activités d'évaluation exercées auprès de personnes recevant des services dans le cadre de ces lois d'exception soient l'affaire exclusive de professionnels membres d'un Ordre.

En outre, les éducateurs assument dans certains cas la fonction du délégué du DPJ. Le cas échéant, ils ont, dans le cadre de leurs fonctions, à «évaluer la situation signalée d'un enfant faisant l'objet d'application de mesures et référence au réviseur pour la décision établissant que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis ou non» (point 3.2.2 B) et à «s'assurer de l'application du plan de protection découlant des mesures volontaires ou ordonnées pour mettre fin à la situation de compromission, à appliquer, au besoin, des mesures d'urgence ou des mesures provisoires, à préparer et participer à la révision de la situation et à donner suites aux mesures décidées en révision (élaboration de nouvelles mesures volontaires, saisie du tribunal, etc.)» (point 3.2.3 B). Ici, l'énoncé même du deuxième article cité plus haut rendrait les éducateurs spécialisés mandataires du DPJ clairement en situation d'illégalité dès l'entrée en vigueur de la loi.

Finalement, au sujet du 4^{ème} article cité, et conformément aux propos tenus précédemment concernant la clientèle des centres jeunesse, il importe de rappeler qu'un très grand nombre des jeunes desservis présentent des problématiques associées. Les troubles mentaux et le risque suicidaire sont si élevés parmi cette clientèle que l'ACJQ (2008) conclut que l'activité de détermination du plan d'intervention concernant ces jeunes s'appliquerait à la presque totalité de la clientèle hébergée en centres jeunesse⁴⁶. La réserve de cette activité à des professionnels membres d'un ordre aurait donc pour effet immédiat d'amputer les éducateurs d'une large part des tâches qu'ils exercent actuellement à bon escient et pour lesquelles, on l'a vu, ils ont reçu la formation appropriée.

Par ailleurs, les données présentées sur les tâches des éducateurs dans ces établissements indiquent clairement qu'ils jouent un rôle de premier ordre dans l'accompagnement du jeune et de sa famille au quotidien : l'expertise dont ils disposent dans ce contexte pour élaborer les plans d'intervention est essentielle au processus de réadaptation; c'est pourquoi dans tous les centres jeunesse pour lesquels des données ont été recueillies, les activités d'élaboration du plan d'intervention occupent une place incontournable parmi les tâches de l'éducateur. Réserver la détermination d'un plan d'intervention dans le champ de l'adaptation à un autre professionnel et limiter du même coup la marge de manœuvre de l'éducateur, premier accompagnant du quotidien des jeunes et des familles, contribueraient à diminuer largement la qualité des services qui sont offerts à ces derniers. C'est pourquoi, sans doute, l'ACJQ tient elle aussi à ce que les effets du projet de loi 50 ne viennent pas entraver la possibilité que les éducateurs déterminent du plan d'intervention auprès de toutes les clientèles des centres jeunesse; à propos du rôle des éducateurs, les auteurs notent : «Il ne nous apparaît pas souhaitable que la personne qui détermine le plan d'intervention soit une personne différente de celle qui

⁴⁶ ACJQ (2008). Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec présenté à la Commission des Institutions sur le projet de loi 50 – loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines .

accompagne le jeu et sa famille au quotidien. Nous privilégions que la personne [i.e. l'éducateur] accompagnant le jeune puisse continuer à planifier l'intervention auprès de ce jeune et de sa famille, à préciser les objectifs et les moyens envisagés dans le plan d'intervention et à assurer la continuité du lien, facteur essentiel à la qualité et aux résultats de l'intervention» (ACJQ, 2008, p.9).

Compte tenu que les éducateurs en centres jeunesse exercent leurs activités, dont celles liées à l'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives, auprès de personnes qui reçoivent généralement des services dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse ou dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et compte tenu qu'ils sont dûment formés pour ce faire, à moins que des précisions ne soient apportées dans la formulation des articles traitant de ces aspects pour assurer que le contexte ne vienne éventuellement produire un tel effet, *la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre risque éventuellement de poser préjudice à l'exercice de la profession d'éducateur dans son intégralité.*

En outre, même si certains éducateurs spécialisés exercent des activités d'évaluation dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse notamment, la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre, tel que le prévoit le projet de loi 50, *amènera l'interdiction aux TES d'exercer de telles fonctions.*

Finalement, compte tenu que les éducateurs spécialisés exercent très largement des activités pour déterminer le plan d'intervention d'une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation et qu'ils sont dûment formés pour ce faire, *la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre, tel que le prévoit le projet de loi 50, pose préjudice à l'exercice de la profession d'éducateur dans son intégralité.*

5. Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique.

Les données montrent que les éducateurs embauchés dans les milieux scolaires exercent très largement leur mandat auprès des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation. Les données montrent qu'ils exercent auprès de ces personnes notamment des activités d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique et qu'ils sont dûment formés pour ce faire. Les activités d'évaluation du TES vont bien au-delà du dépistage des difficultés; leurs conclusions participent fréquemment à la détermination du plan d'intervention. Par conséquent, compte tenu que les éducateurs spécialisés exercent des activités d'évaluation des difficultés d'adaptation et des capacités adaptatives des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique, *la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre, tel que le prévoit le projet de loi 50, pose préjudice à l'exercice de la profession d'éducateur dans son intégralité.*

6. **Évaluer un enfant qui n'est encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins.**

Selon le Rapport du comité d'experts ayant mené au projet de loi 50⁴⁷ (2005), «la réserve [de cette activité] vise à assurer aux enfants qui éprouvent des difficultés majeures de développement l'accès à une évaluation compétente et à une orientation précoce vers les services adéquats» (p. 56). Cette évaluation se veut donc complémentaire à celle d'autres intervenants, notamment celle du diagnostic médical statuant sur le retard de développement.

Les éducateurs sont susceptibles de rencontrer parmi leur clientèle un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans les milieux suivants : centres jeunesse; CRDI; CRDP; CLSC; CPE. Tel que le confirment les données, ils font l'évaluation des difficultés d'adaptation et capacités adaptatives de ces personnes et élaborent pour elles, de concert avec les parents, des plans d'intervention. Dans divers milieux, les éducateurs procèdent à l'évaluation de la demande de services afin d'orienter la personne vers les services les plus adéquats. En outre, en CRDITED par exemple, les éducateurs qui œuvrent spécifiquement dans des programmes de stimulation précoce représentent le pivot qui permet à l'ensemble des évaluations et interventions de constituer un tout harmonisé. Comme le souligne la Fédération québécoise des CRDITED: «c'est majoritairement ce personnel qui élabore le plan d'intervention, le détermine, coordonne les divers services dispensés à l'utilisateur et en assure la mise en œuvre. Dans les CRDITED, la personne qui détermine le plan d'intervention est la même qui en assure le suivi individualisé auprès de l'utilisateur. Lorsque le plan d'intervention requiert la contribution d'autres intervenants (infirmière, ergothérapeute, psychologue, physiothérapeute, etc.), il revient à la personne qui est chargée de son élaboration et de sa détermination d'assurer la coordination de ces interventions auprès de l'utilisateur et de leur mise en œuvre. C'est elle qui en est imputable⁴⁸ ». À ce titre, la possibilité que les éducateurs réalisent des évaluations de manière autonome est incontournable. Rappelons quelques propos du précédent chapitre, tirés de la synthèse des tâches des éducateurs au sein des CRDITED :

«... lorsqu'il s'agit d'un enfant présentant un retard de développement, [les éducateurs] s'assurent que toutes les évaluations ont été faites pour couvrir tous les aspects du développement de l'enfant. Ils s'intéressent au diagnostic posé et consultent les recommandations des autres spécialistes et éducateurs. Ils observent, comparent, écoutent, dépistent, identifient, reconnaissent, mesurent et analysent les informations, qu'ils rédigent dans une synthèse d'observations, un profil comportemental ou de fonctionnement ou un rapport d'évaluation...

[En outre], l'éducateur reconnaît les aspects majeurs du développement global du client sur les plans cognitif, moteur, affectif, social; selon le cas, il dépiste les retards de développement et évalue par exemple le fonctionnement de l'enfant, ses forces et limites et son quotidien, son niveau de développement et d'autonomie fonctionnelle;» (point 3.4.3 B).

La proportion importante des éducateurs en CRDITED (les TES sont les intervenants y occupant le plus grand nombre d'emplois, représentant une proportion de 36,25% de ceux-ci) et leur investissement majeur dans les

⁴⁷ Rapport du Comité d'experts (2005). Partageons nos compétences : modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines. Québec : Gouvernement du Québec.

⁴⁸ FQRDITED (2008). Mémoire de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement déposé à la Commission parlementaire des institutions à la suite du dépôt du projet de loi 50. p.13. Montréal : FQRDITED

activités d'évaluation amènent d'ailleurs la Fédération québécoise des CRDITED à souligner que «la mission [de déterminer du plan d'intervention des usagers en en assurer la mise en oeuvre] est impossible à réaliser sans la contribution expresse du personnel éducateur et des professionnels, non-membres d'un ordre professionnel»⁴⁹. Par ailleurs, les données confirment que ces activités font appel notamment aux ressources développées dans le cadre de l'enseignement de plusieurs compétences du programme.

Conséquemment, compte tenu que les éducateurs exercent des activités qui débordent largement le cadre du dépistage et consistent en une évaluation globale et précise auprès d'enfants d'âge préscolaire, étant donné que «ce personnel... accomplit avec satisfaction ce travail depuis au moins seize ans»⁵⁰ et qu'il est dûment formé pour ce faire, *la réserve de cette activité aux professionnels membres d'un ordre, tel que le prévoit le projet de loi 50, pose préjudice à l'exercice de la profession d'éducateur dans son intégralité.*

7. **Décider de l'utilisation des mesures de contention ou d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.**
8. **Évaluer une famille d'accueil visée à la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et une famille d'accueil destinée à prendre en charge un enfant visée à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.**

À quelques exceptions près (ex : CJ, CHSP, milieux scolaires), les données réfèrent rarement explicitement à ces activités. Cela ne signifie pas nécessairement que les éducateurs ne les exercent pas mais bien que ces activités ne sont pas spécifiquement nommées parmi les documents recueillis définissant la pratique des tâches et rôles des éducateurs.

L'utilisation des mesures de contention ou d'isolement faisait jusqu'à ce jour l'objet d'une procédure particulière auquel tous les membres du personnel des établissements devait se conformer, incluant les éducateurs. Concernant cette activité, une interrogation s'impose quant à la pertinence d'autoriser un nombre croissant de professionnels à l'exercer, dans le contexte où ces mesures sont trop souvent utilisées dans les établissements pour d'autres motifs que la protection d'une personne à risque de causer des blessures à autrui ou à elle-même⁵¹; à ce sujet, le gouvernement lui-même a adopté des orientations ministérielles⁵² et un plan d'action afin de «réduire de façon substantielle et si possible d'éliminer»⁵³ le recours aux mesures de contrôle. Or, comme le souligne un représentant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (1999)⁵⁴ : «vouloir prévenir l'utilisation de l'isolement et des mesures qui s'en rapprochent sans tenir compte du contexte organisationnel dans lequel ces mesures sont utilisées constitue un projet voué à l'échec... D'un point

⁴⁹ FQRDITED (2008). Résumé du mémoire de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement déposé à la Commission parlementaire des institutions à la suite du dépôt du projet de loi 50. p.11. Montréal : FQRDITED.

⁵⁰ Ibid. P. 15

⁵¹ Voir à ce sujet : Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) (2006). Ensemble, pour s'en sortir et s'en défaire. Montréal : AGIDD-SMQ.

⁵² MSSS (2002). Orientation ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques». Québec : Direction des communications.

⁵³ MSSS (2002). Plan d'action. Orientation ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques». Québec : Direction des communications (p.5).

⁵⁴ Bélanger, Marc (1999). Actes du colloque isolement et contention : pour s'en sortir et s'en défaire. Cité dans : AGIDD-SMQ (2006) : Ensemble, pour s'en sortir et s'en défaire. Montréal : AGIDD-SMQ.

de vue systémique, la prévention de l'isolement... constitue une partie intégrante de la gestion d'un organisme ou d'un établissement respectueux de sa clientèle, redevable à sa communauté et à ses bailleurs de fonds».

En cautionnant le recours à de telles mesures par l'élargissement de l'autorisation à exercer cette activité à un plus grand nombre d'intervenants que ceux déjà impliqués dans les procédures des établissements, le législateur contredit les orientations et le plan d'action gouvernementaux et risque d'encourager ou renforcer une culture d'intervention axée sur le contrôle, tout en dédoublant le système organisationnel dans lequel elle s'inscrit. Ce faisant, on risque l'utilisation abusive de telles contraintes sans égard aux mesures légales prescrites dans le Code civil concernant le consentement libre et éclairé de l'adulte ou la reconnaissance de l'autorité parentale quand il s'agit d'un enfant.

Si néanmoins, tel que le prévoit le projet de loi 50, l'autorisation à exercer une telle activité est bel et bien élargie à diverses catégories de professionnels membres d'un ordre, il importe *qu'un examen plus approfondi soit réalisé concernant l'impact de cette réserve sur la tâche des éducateurs et qu'une vigie soit exercée, afin d'éviter la multiplication des interventions menant à une utilisation abusive de ces mesures.*

L'impact de la réserve de l'activité portant sur l'évaluation des familles d'accueil sur la tâche des éducateurs pourra aussi être examiné, bien que nos conclusions suggèrent à ce stade que les TES ne sont que rarement impliqués dans cette tâche.

En définitive...

Au regard des dangers présentés par le projet de loi 50 sur l'intégralité des compétences des éducateurs, la présente étude fait la démonstration qu'à ce jour, les éducateurs exercent plusieurs tâches qu'on prévoit réserver à d'autres et qu'ils sont dûment formés pour le faire. En introduisant par une réserve un niveau clinique d'évaluation (et même dans certains contextes, la détermination du plan d'intervention) pour différentes situations sans avoir qualifié ou distingué a priori la nature des activités évaluatives exercées par d'autres intervenants non considérés dans ce projet de loi, nommément les éducateurs, le projet de loi 50 instaure dans les services une hiérarchie de la relation d'aide qui subordonne potentiellement au rang d'exécutants des ressources humaines pourtant actuellement largement qualifiées pour réaliser les activités que l'on souhaite voir dispenser par d'autres. Ce faisant, ce projet vient dénaturer l'essence même de ce que constitue l'éducation spécialisée : une action éducative dont la pierre d'assise est d'approcher la personne en difficulté dans une relation personnalisée et depuis une perspective globale, c'est à dire dans le rapport dynamique qui existe entre elle et son environnement. En séparant l'activité évaluative du contexte de réalisation de l'action, et en partageant ces activités à deux types de professionnels différents, le projet de loi pose le risque que se perde une expertise unique et bonifiée au fil des décennies concernant l'accompagnement des personnes dans leur adaptation à la réalité quotidienne dans les divers milieux.

Dans un autre ordre d'idée, le législateur semble tenir pour acquis que les divers corps professionnels conviendront harmonieusement de l'introduction de la réserve d'une nouvelle catégorie d'activité professionnelle, celle de l'évaluation clinique, et accepteront du même coup le déclassement d'activités du même ordre, actuellement efficacement réalisées par d'autres. On ne peut pourtant ignorer que malgré son intention rationnelle de mieux protéger le public, cette loi sera implantée dans une arène où les intérêts et la vision des ordres professionnels risquent de primer sur la reconnaissance des compétences de chacun à exercer

diverses activités évaluatives⁵⁵. Ce faisant, cette hiérarchisation met en place les conditions pour créer une nouvelle pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé mentale, en réservant et relayant l'exercice de certaines activités de la relation d'aide à des professionnels moins nombreux et plus coûteux.

Finalement, en réservant à des intervenants de niveau supérieur des tâches que les éducateurs ont efficacement exercées jusqu'ici, le législateur envoie un message de déqualification à l'endroit des programmes d'études collégiales. La dépréciation du métier de l'éducateur risque d'entraîner le détournement des futurs étudiants vers les niveaux supérieurs d'éducation, là où la formation mène vers des professions de l'intervention réellement reconnues. La nécessité pour les employeurs d'embaucher des professionnels imputables présente le risque que diminue largement, en nombre et en qualité, les emplois intéressants pour les éducateurs diplômés des collèges.

Cet aspect soulève l'enjeu de l'accès aux études supérieures, dont les collèges ont largement permis la démocratisation depuis près de 40 ans. L'idée d'offrir un niveau intermédiaire de formation avant le parcours universitaire, rendu possible avec l'apparition des cégeps, n'était pas fortuite. Comme le souligne Guy Rocher, ex-commissaire de la Commission Parent à propos de ces établissements : «La voie tracée par la Commission [Parent] était celle qui a le plus favorisé la scolarisation de la jeunesse québécoise et ses succès scolaires»⁵⁶. Ainsi, depuis 40 ans, le caractère unique des cégeps confère à un plus grand nombre de jeunes du Québec la possibilité d'accéder à des études de niveau supérieur et d'obtenir par conséquent des emplois intéressants. Cette démocratisation de l'éducation constitue la pierre angulaire des valeurs ayant érigé nos institutions depuis 40 ans. La surenchère observée, en ce qui a trait aux niveaux de formation devenant nécessaires pour exercer certaines activités professionnelles, discrimine le collégial en lui réfutant sa capacité d'offrir des programmes techniques aptes, tel que stipulé dans l'énoncé des buts généraux⁵⁷, à former des travailleurs outillés à faire face aux défis et standards du marché du travail. Notre société a-t-elle renoncé à rendre accessible l'éducation supérieure au plus grand nombre? Est-elle en voie de troquer la démocratisation de l'éducation au profit d'un modèle plus élitiste qui réserverait les métiers intéressants aux seuls universitaires capables de les exercer, en abandonnant aux autres des postes et des tâches de second ordre, moins bien rémunérés?

La présente étude, qui dresse un portrait étoffé du grand niveau de compétences des éducateurs, qui montrent parallèlement l'adéquation entre les attentes professionnelles à leur endroit et le programme de formation, constitue la démonstration qu'une telle déqualification serait outrancière. Espérons que ces conclusions pourront permettre une meilleure reconnaissance de l'expertise des éducateurs en assurant l'intégralité de leurs compétences et en même temps, la reconnaissance de la croyance collective dans l'accessibilité à l'éducation supérieure au plus grand nombre.

⁵⁵ Dans le domaine de la santé, l'exemple du débat actuel concernant l'acte évaluatif en physiothérapie montre l'influence des ordres dans la définition des champs de compétences des différents niveaux d'intervenants: certaines compétences jusqu'à récemment enseignées dans le programme collégial de Techniques de réadaptation physique se voient aujourd'hui modulées par la réserve exclusive d'activités d'évaluation clinique à une autre catégorie de professionnels, les physiothérapeutes. Cela présente déjà le risque d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et augmente les coûts de prestation des services, l'échelle salariale des physiothérapeutes étant plus élevée que celle des techniciens.

⁵⁶ Rocher, G. (2006). Op.cit.. p. 16

⁵⁷ MEQ (2004). Op. cit.

Annexe 1

Formulaire d'identification des documents

Documentation des tâches des TES

Dossier modernisation de la pratique en santé mentale et relations humaines

Section 1 : Identification du type d'organisme ou d'établissement

Réseau	Scolaire (précisez Commission scolaire)	Services sociaux	CPE (privé/ public)	Communautaire
Type d'établissement ou de mandat	Exemple : primaire, secondaire, adulte, spécialisé (Précisez)	Exemple : CR -JDA, MDA, PAT, PDI, PDM CLSC CHSLC CSSS	Exemple : Milieu familial Installation	Exemple : Maison de la famille Maison de jeunes Femmes violentées Centre de crise s. mentale Etc. Préciser
Mandat TES	Exemple : Soutien école régulière Classe spéciale TED, TC, etc Soutien intégration, etc. Précisez	Exemple : Intégration au travail, Éduc communautaire, Hébergement (précisez) ETC. Précisez	Exemple : Soutien intégration enfants TED, handicapés, etc Stimulation précoce régulier au groupe Etc. Précisez	Exemple: Stimulation précoce halte-garderie Accompagnement des mères Intégration au travail des décrocheurs, Etc. Précisez

Section 2 : nature des documents fournis

Type de document (convention collective, descriptif de tâches pour l'embauche, document pour l'évaluation des TES, rapport de recherche ou cadre de référence précisant les rôles de chacun, etc. - précisez)

Produit par (MSSS, organisme, Commission scolaire)

En date de : _____ **Révision prévue** (si disponible) _____

Savez-vous si le milieu considère cette information à jour? Précisez :

Section 3 : identification du répondant

Nom de l'organisme : _____

Coordonnées (adresse complète, téléphone) :

Document fourni par (répondant au Cegep, etc.) _____

Coordonnées : _____

Annexe 2
Liste des documents reçus

1. Centres Jeunesse

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
1.1 Descriptif de tâches pour l'embauche (2007)	Jeunes en difficultés 6-17 ans Milieu institutionnel ou externe selon les programmes d'intervention en vue de réadaptation et réinsertion	Lanaudière Centres Jeunesse de Lanaudière Points de Service Campus Jeunesse à Joliette et des 4 Vents à St-Donat	Cégep de Joliette	
1.2 Descriptif des tâches fait par la ressource (2001?)	Jeunes en difficultés d'adaptation de 0-8 ans Ressource intermédiaire d'hébergement	Laval Lanaudière? Foyer de Groupe Les Petits Pas Laval; RI en contrat de service avec CJ de Laval	Cégep de Joliette	
1.3 Descriptif de la convention collective (2004?)	Jeunes en difficulté Réadaptation et réinsertion	Québec Centre Jeunesse de Québec	Cégep Ste-Foy	
1.4 Description des tâches pour l'embauche (2006)	Jeunes en difficultés d'adaptation de 6-12 ans (mixte) Ressource intermédiaire d'hébergement	Laurentides (Blainville) Foyer de groupe L'Entracte), RI, en contrat de service avec CJ des Laurentides	Cégep de St-Jérôme	
1.5 Description du processus clinique du programme (2006)	Jeunes en difficultés ados Programme de réinsertion sociale (intégration après le placement)	Montréal CJ de Montréal Programme de réinsertion sociale	Id	Le document précise certains rôles des éducateurs à la réinsertion, mais aussi ceux de l'hébergement
1.6 Description des tâches et rôle de l'éducateur en réinsertion sociale (2001?)	Jeunes en difficultés ados Programme de réinsertion sociale (intégration après le placement)	Id	Id	Document non daté, accompagné de courriels précisant des rôles et datés de 2005
1.7 Cahier d'organisation (issu d'une unité de vie, valable pour toutes les unités de réadapt) (2007)	Jeunes en difficulté d'adaptation Unité de vie	Gaspésie/Iles de la Madeleine CJ Gaspésie/Les Iles Unité La Rade	Cégep de Gaspésie	Le doc précise clairement que les TES sont responsables de éval et élab des pi. Prise en charge des dossiers (porteurs). Font éval des toxicomanies par formulaire (RISQ)
1.8 Description de la convention collective (2007). Le même document pour quatre unités de vie différentes Voir 1.19 et 4.9	Jeunes en difficulté d'adaptation- en milieu institutionnel ou externe	Côte-Nord Centre de protection et de réadaptation de la Côte Nord. Inclut : les CJ Côte-Nord; le Centre de réadaptation l'Émergent; le Centre le Canal.	Cégep de Baie-Comeau	Précise que les TES observent et analysent le comport, participent à l'évaluation de leurs besoins et notent leur évol dans doc appropriés. Collaborent à rehausser habil sociales des jeunes et FAMILLES Organisat, coordin et animat d'activités

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
1.9 Description des tâches faite par le point de service ou les TES (2007?)	Jeunes en difficulté d'adaptation 0-18 ans et leurs parents	Saguenay/Lac St-Jean Point de service de Chibougameau	Cégep de Jonquière	Doc succinct et précis qui décrit que les TES font prise en charge pr réadap en mil familial, ress interm. fa. tes font pi.
1.10 Description compilée par la professeure (2007) noté : document produit par Association des personnes handicapées de la Chaudière???	Jeunes en difficulté d'adaptation	Chaudière.-Appalaches Centre jeunesse Chaudière-Appalaches	Cégep Beauce-Appalache	Tâches répertoriées par profes. TES participent au pi et doivent faire l'analyse des comp et diffics et identifier les besoins du jeune.
1.11 Description des tâches pour l'embauche (offre d'emploi) (2007)	Jeunes en difficulté d'adaptation	Montréal Batshaw youth and Family Centres/Centres de la jeunesse et de famille Batshaw	Cégep Vanier	Convention collective
1.12 Description compilée par l'intervenante (2007) noté : document interne et convention collective	Jeunes en difficulté d'adaptation 6 -17 ans? Hébergement et services de réadaptation externes	Etrie Centres jeunesse de l'Etrie	Cégep de Sherbrooke	Ce document et ceux qui suivent offrent un aperçu exhaustif de l'offre de services dans laquelle les éduc exercent et de leurs tâches
1.13 Description des titres d'emploi (convention collective)	id	Id	Id	Les Tes peuvent être délégués pour la protection de la jeunesse
1.14 Analyse des postes de TES (CSST, 2000)	Id	Id	Id	Id
1.15 L'approche tutorale	Id- unité d'hébergement	Id	Id	Id
1.16 Le travail en unité de traitement régulier	Id- unité d'hébergement	Id	Id	Id
1.17 Profil de poste d'éducateur	Is- hébergement	Id	Id	id
1.18 Travail en encadrement intensif	Id- encadrement intensif	Id	Id	Id
1.19 Responsabilités dévolues à un TES dans le cadre d'un	Id- services externes	Id	Id	id

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
mandat en réadaptation externe				
1.20 Description de l'emploi «éducateur ou éducatrice en unité de réadaptation»	Jeunes en difficulté d'adaptation Unité d'hébergement	Bas du Fleuve Centre Jeunesse du Bas-St- Laurent	Cégep de Rimouski	Semblable aux précédents
1.21 Description de l'emploi «éducateur en milieu naturel»	Jeunes en difficulté d'adaptation Services externes			Les TES sont délégués pour la protection de la jeunesse
1.22 Descriptif des tâches pour l'embauche	Recherche d'un agent de liaison pour le comité des usagers	Côte Nord Centre de protection et réadaptation de la Côte Nord	Cégep de Baie-Comeau	Un TES pourrait être pressenti pour ce poste

2. CRPDP

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
2.1 Présentation Power Point sur «intervention en éducation» (non daté)	Adultes avec déf physi(motrice ou neurolog) qui entraîne ou peut entraîner des incapacités significatives et persistantes	Montréal (et ouest du Qc) Centre de réadaptation Lucie Bruneau	éducateur	
2.2 Document : »Évaluation initiale en éducation (2006)	Id. Divers programmes selon les clientèles et fonctions (ex : intégration au travail)	id	id	Décrit les sphères d'évaluation sous la responsabilité de l'éducateur
2.3 Rapport d'une petite étude sur : «Les gestes professionnels de l'éducateur spécialisé» (mai 2003)	id adapt-réadapt, intégrt sociale, résidentielle et profess; serv de soutien à intégrat, aide et accomp aux fam et proches et ress résid alternatives	id Produit pour le CRLB Auteurs : Trudel, G. et al. (2003)	CRLB	Document de base pour décrire champ TES. Repose sur recension des écrits. Voir fiche descriptive
2.4 «Protocole d'administration : Priorités d'Intervention du Client. Inventaire des habitudes de vie (2001?)	id	Montréal (et ouest du Qc) Centre de réadaptation Lucie Bruneau	id	Instrument faisant l'évaluation du niveau d'autonomie de l'usager (autonomie fonctionnelle?) joint à la fiche
2.5 Libelle Convention collective de 1998...	Personnes déficientes physiques ou sensorielles Programme de réad fonctionnelle intensive(ou hébergement???)	Outaouais Centre de réadaptation La Ressource	Cégep de l'Outaouais	
2.6 Descriptif de tâches pour l'embauche (2004) *Fonction : Coordonnat. Clinique	id	id	id	La personne actuellement en poste à ce titre d'emploi est une TES de la Coalition
2.7 Cadre de référence : «document synthèse comité rôles et fonctions des éducateurs spécialisés» (2006) et commentaires sur ce document(2007)	Personnes déficientes physiques ou sensorielles Programme pour les personnes ayant des troubles du langage	Laurentides (St-Jérôme) CRDP Le Bouclier	Cégep de St-Jérôme	*Le document écrit que les TES «ne font pas d'évaluation disciplinaire en tant que tel» mais qu'ils y contribuent par leurs observations. On ajoute :«la contribution du TES au processus d'évaluation disciplinaire soit reconnue bien que les ordres professionnels fassent de l'éval une activité réservée»
2.8 Description de tâches (2007) voir 1.23	Personnes avec déf motrice, organique, psychique, visuelle, auditive, du langage et intell.	Etrie Centre de réadaptation de l'Etrie	Cégep de Sherbrooke	Évaluation et analyse dans les divers milieux de vie

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
	Programme enfants et adolescents			
2.9 Dépliant sur les services du TES au CR (2007) (voir aussi 7.9 et 1.19)	id	Id	id	id
2.10 Description des services fonctionnels	id	Id	id	id
2.11 Description des tâches et assignation d'activités cliniques aux TES (doc de travail)	Personnes avec déf motrice, organique, psychique, visuelle, auditive, du langage et intell. Services d'hébergement interne	Id	id	id
2.12 Description des tâches (convention collective 2006)	id	Id	id	id
2.13 Description des tâches de la convention collective (2007) (voir aussi 7.9 et 1.19)	DI et DP*	Côte Nord Centre de protection et de réadaptation de la Côte Nord Centre de réadapt l'Émergent	Georges Audit Cégep de Baie-Comeau	Le même descriptif des tâches que 7.9 et 1.19(CJ et CRDI). *Les 3 centres sont regroupés
2.14 Descriptif des tâches pour l'embauche (95-96-97)	Adultes souffrant d'un handicap physique Programme TCC-SAAQ Insertion sociale (externe : à domicile, activités de loisir ou dans la communauté)	Montréal Centre de réadaptation Constance-Lethbridge	Cégep Marie-Victorin	Sont en révision du rôle du TES Observe et évalue le comportement et l'autonomie de la personne pour identifier les besoins. Planifie et réalise un pi pour le développement et maintien d'habiletés et compts de la vie quotid.
2.15 Document d'évaluation des besoins en éducation spécialisée au programme TCC (1999)	id	Id	Cégep Marie-Victorin	id
2.16 Descriptif des tâches (99)	Adultes souffrant d'un handicap physique Programme évaluation et orientation au travail	Id	Cégep Marie-Victorin	id Participe à l'évaluation et au développement des capacités au travail Analyse et rédige des rapports annexé au rapport de l'ergo et fait le lien entre la p et les ressources pour intégration socio-professionnelle
2.17 Document d'analyse des besoins en éducation spécialisée pour le programme TCC	id	Id	id	

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
2.18 Document : approche en éducation spécialisée (2005)	Adultes souffrant d'un handicap physique Intégration Services externes	Chaudière-Appalaches Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches	Cégep Marie-Victorin	L'éducateur identifie et accompagne la personne dans sa réhabilitation sur les divers plans. On ne mentionne pas l'idée du pi.
2.19 Dépliant décrivant le rôle des TES	Jeunes souffrances d'un handicap physique Programme de déficience motrice et parole/langage	Bas du Fleuve Centre de réadaptation l'interAction	Cégep de Rimouski	

3. CRDITED

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
3.1 .Rapport de recherche «Les effets des programmes d'intervention pour les enfants de la naissance à sept ans présentant un retard global de développement et recevant des services d'un centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI)	Stimulation précoce	National Auteurs : Pépin, G. et al. (2006)	Site internet de la Fédération québécoise des Centre de réadaptation en déficience intellectuelle FQCRDI	Document de base
3.2. Cadre de référence «guide de la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisée»	Trois clientèles : - DI (Filandières - p ayant des troubles de santé mentale graves et persistants (Parcours) - TED . (Émergence) Clientèle de tous âges. 3 programmes : - résidentiel - socioprofessionnel - sociocommunautaire (soutien à la p, proches et milieux d'intégration -dont stim précoce	La Myriade, Lanaudière/Montréal/Laurentides	Cégep de Joliette	Document de base Non daté mais semble actuel; est cité dans des documents récents.
3.3. Descriptif de tâches pour l'embauche- 2001	Id	Comme le précédent point de service Base de Roc à Joliette	Id	
3.4. Descriptif des tâches pour l'embauche - 2001	Stimulation précoce/ intégration en CPE	Comme le précédent - Les Filandières à Mascouche	Cégep Marie-Victorin	
3.5. Document d'évaluation des compétences professionnelles «Outil d'autoévaluation éducateur spécialisé» 2006	Voir no 2	Voir no 2	Cégep Marie-Victorin	Document de base Développé à partir du profil des compétences du programme de formation en TES

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
3.6. Code d'éthique	Voir no 2	Voir no 2		Non daté
3.7. Rapport de recherche : «Évaluation des services pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement» - Phase 1 Étude qualitative (2004); Phase 2 Étude quantitative(2006)- Phase 3 rapport synthèse (2006)	DI 16-21 et adultes, Di légère, moyenne et sévère	National Auteur : Ministère de la santé et des services sociaux (2006)	Éducateur regroupement des agents d'intégration	Source de données importantes sur le nb d'éducs réalisant ces tâches
3.8. Rapport de recherche : «réalité impacts et compétences : un état de situation portant sur le travail de l'éducateur en milieu communautaire (1995)	DI et déficience auditive	National Confédération québécoise des Centre d'hébergement et de réadaptation (1995)	Cégep Marie-Victorin	document âgé (95)
3.9. Grille d'éval des éducateurs «Élaboration d'un profil de développement de compétences : un atout stratégique pour les éducateurs en milieu communautaire» (1995)	Id	Id	id	Id
3.10. Cadre de référence, chapitre portant sur «le programme de soutien à la personne, à la famille et aux milieux d'intégration (2003)	TED et DI petite enfance	Saguenay Centre de réadaptation du Saguenay-Lac-St-Jean	Cégep de Jonquière	Document auquel référer si besoin de précision complémentaire sur les tâches du TES
3.11. Description des tâches (2003)	id	Id	id	id
3.12 Descriptions des tâches pour le TES et pour le RUV (2005)	DI, tous les services	Id	id	id

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
3.13 Cadre de référence (2003)	TED et DI, petite enfance	Saguenay -Lac-St-Jean Centre de réadaptation Résidence des Lilas	id	Le même document qu'en 1.10
3.14 Descriptif de tâches pour l'embauche	DI en résidence	Id	id	Le document semble un peu âgé, il n'est pas daté
3.15 Descriptif de tâches pour l'embauche fonction : responsable d'unité de vie	id	Id	id	id
3.16 Code de déontologie de l'éducateur (2005)	DI adultes	Montréal Services de réadaptation de l'Intégrale	Éducateur	Document récent et important qui réitère la responsabilité centrale du TES dans l'éval et l'élaboration du pi
3.17 Description de tâches	DI adultes avec troubles de comportement	Lanaudière- Montréal Ressource intermédiaire située à Joliette; contrat de service avec le CRDI la Myriade	Cégep de Joliette	
3.18 Document interne et convention collective.(2007)Le doc est non officiel et on préciser qu'on est en période de redéfinition des tâches et rôles des TES	DI	Estrie Centre Notre-Dame de l'enfant/Dixville	Cégep de Sherbrooke	Les grandes catégories de tâches sont les suivantes : accueil et intégration de la personne; identification des besoins de la personne; conception et élaboration des progr d'interv; réalisation du prog d'interv; éval des programmes. Le TES a des tâches d'éval. d'anal etc.
3.19 Description des tâches de la convention collective (2007) (voir aussi 7.9 et 4.9)	DI et DP*	Côte Nord Centre de protection et de réadaptation de la Côte Nord Centre de réadaptation l'Émergent	Cégep de Baie-Comeau	Le même descriptif des tâches que 7.9 et 4.9 (CJ et CRDP). *Les 3 centres sont regroupés
3.20 Descriptions des tâches issus de la convention collective (à jour)	DI	Chaudière-Appalches CRDI Chaudière-Appalaches	Cégep de Beauce-Appalaches	
3.21 Description des tâches réalisés par l'établissement (considéré comme à jour en 2007)	TED, mais on précise que le document s'applique à tous les TES de l'organisation (DI et divers services)	Mauricie Centre du Québec Service régional pour personnes présentant un TED (SRPTED)	Collège Laflèche	Les TES sont considérés comme <i>responsables</i> du dossier même si on note qu'ils <i>participent</i> l'évaluation des besoins et élaboration du pi etc.

3.22 Descriptif des tâches : document de travail produit par l'établissement (99)	DITED	Mauricie Centre du Québec Service régional pour personnes présentant un TED (SRPTED)	Collège Laflèche	On note que «l'essentiel des tâches apparaît valide» bien que le descriptif soit en cours de révision
3.23 Descriptif des tâches pour l'embauche (clientèles multiples voir 4.8)	Personnes avec déf motrice, organique, psychique, visuelle, auditive, du langage et intell.	Estrie Centre de réadaptation de l'Estrie	Cégep de Sherbrooke	Évaluation et analyse dans les divers milieux de vie
3.24 Descriptif de la convention collective	DI	Bas du Fleuve CRDI du Bas-Saint-Laurent	Cégep de Rimouski	

4. CRPAT

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
4.1 Descriptif des tâches pour l'embauche (2007)	Personnes alcooliques et toxicomanes. Services de tes offerts dans : Ress. Interméd., d'hébergement, ress comm et institutionnelles, appart chambres et pensions, milieu de travail, famille naturelle et élargie et loisirs ds comm	Saguenay Centre de réadaptation en alcoolisme et autres toxicomanies	Cégep de Jonquière	TES observe et analyse le compo, et élabore le pi en collaboration avec l'interv pivot. Planifie et anime des activités indiv et de groupe.
4.2 Offre de services (doc non daté)	Personnes alcooliques et toxicomanes Unité d'hébergement	Montréal Centre de réadaptation Dollar-Cormier	Cégep Marie-Victorin	Doc qui décrit les phases du suivi en hébergement. On parle d'un plan de soin individualisé. Le type d'intervenant n'est pas identifié mais les TES y sont.
4.3 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Unité d'hébergement adultes	Id	Id	Document étoffé décrivant les tâches de TES dans les divers types de service offerts dans ce secteur
4.4 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Unité d'hébergement adolescents	Id	Id	Id
4.5 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Services généraux	Id	Id	Id
4.6 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Programme spécialisé	Id	Id	Id
4.7 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Programme itinérance/SDF	Id	Id	Id
4.8 Description d'emploi (2003)	Personnes alcooliques et toxicomanes Services internes ou externes	Centre du Québec Centre de réadaptation toxicomanie/jeu pathologique Domrémy Mauricie	Cégep de Laflèche	Libellé assez détaillé

5. Hôpitaux psychiatriques

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
5.1. Descriptif du profil des compétences 2001	Personnes adultes présentant des troubles de santé mentale sévères et persistants Services d'héberg et services de sout intensif dans milieux de vie	Grand Montréal Hôpital LHLafontaine Hôpital psychiatrique	Cégep du Vieux-Montréal	Document de base
5.2. Descriptif d'emploi pour l'embauche (1995)	Adultes présentant des troubles de santé mentale Service d'hébergement (ress)	Id	id	Le milieu considérerait cette information à jour
5.3. Descriptif d'emploi pour l'embauche *Fonction : responsable d'unité de vie ou de réadaptation	Id	Id	id	Pour obtenir l'emploi : être reconnu éducateur à LHL Non daté mais le milieu considérerait cette information à jour
5.4. Descriptif d'emploi pour suivi intensif dans le milieu (1998)	Adultes présentant des troubles de santé mentale Service de suivi intensif dans le milieu. Intervention se fait uniquement dans la communauté	Id	id	Postes attribués indifféremment à TES ou Dec en soins infirmiers. Le milieu considérerait cette information à jour
5.5. Descriptif de la tâche	Adolescents souffrant de troubles psychiatriques Unité de pédopsychiatrie (unité ados, bloc 2C)	Lanaudière Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRL)	Cégep de Joliette	Document semble avoir de l'âge
5.6. Descriptif de tâche pour l'embauche 2006	Adolescents souffrant de troubles psychiatriques En hébergement	Outaouais Centre hospitalier Pierre-Janet	Cégep de l'Outaouais	
5.7 Charte de compétences des éducatrices et éducateurs (2000)	Enfants, ados et adultes Soins à l'enfance et éducation, éducation parentale et soutien aux famille, programmes en milieu scolaire, programmes de jour et résidentiels, centres psychiatriques et soins de santé	Montréal Hôpital Douglas	Cégep Marie-Victorin	Le niveau d'expertise exigé augmente selon les niveaux de performance de chaque intervenant. Voir pi
5.8 Description des tâches pour l'embauche et du contexte de travail (2007)	Clientèle d'adultes masculins incarcérés	Laurentides (Ste-Anne des Plaines) Centre régional de santé mentale (pénitencier)	St-Jérôme	Il s'agit d'un pénitencier où on demande spécifiquement des TES. Le document est détaillé

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
5.9 Plan d'organisation de services, module des TES (document modifié en 2007)	Enfants en pédopsychiatrie Intervention en milieu scolaire et en milieu familial Hébergement?	Saguenay CSSS de Chicoutimi Pavillon Rolland Saucier	Cégep de Jonquière	Documents très étoffés et modèle d'encadrement à consulter. Les TES jouaient un rôle central quant au soutien à l'adaptation. Évaluation et pi, dans perspect familiale et envir. Ils avaient aussi des rôles de supervision, formation, recherche, évaluation. Le service comptait 14 TES, il n'en reste que 4. Les TES notent qu'ils subissent actuellement une révision de leur tâche. Ils appartenaient à un module de TES qui n'existe plus. Ils étaient supervisés par un TES de ce module et travaillait en interdisc avec d'autres modules
5.10 Dépliant sur les services de TES en milieu scolaire (consultant en éd spéc du service de pédopsychiatrie du Pavillon Rolland Saucier) (2007)	Enfants référés à l'éducateur en milieu scolaire associé au Pavillon Rolland Saucier (pédopsy) Enfants avec diff psychiatri occasionnant retard de développement ou probls de comportement plan scolaire et social	Id Aide éducative en milieu scolaire (PRS) du programme pédopsychiatrie	id	
5.11 Protocole d'intervention du TES en milieu familial et dépliant à l'intention des parents (2007)	Enfants présentant des difficultés psychiatriques	Id Aide éducative en milieu familial	id	
5.12 Description des tâches pour l'embauche (2002)	Enfants et adultes en psychiatrie Programme de pédopsychiatrie Programme de troubles neurodéveloppementaux Programme de l'insertion sociale	Montréal Hôpital Rivière-des-Prairies	Cégep Marie-Victorin	Les TES évaluent les besoins de personnes au niveau de la réadaptation et font les pi. Ils participent à l'évaluation et élaboration du PSI.
5.13 Cadre de référence pour l'éducateur spécialisé de l'Hôpital Rivière-des-Prairies (non daté)	Enfants et adultes en psychiatrie Intervention en milieu fermé, semi ouvert et ouvert	Montréal Hôpital Rivière-des-Prairies	Cégep Marie-Victorin	Les TES évaluent les besoins de personnes et doivent rédiger des synthèses d'évolution et pi. Est indiqué ailleurs qu'ils participent à la planification de l'intervention dans un cadre interdisciplinaire.
5.14 Description des tâches pour l'embauche (2001)	Personnes en psychiatrie Services ambulatoires en vue de la réinsertion (programme de suivi intensif dans la communauté)	Rive-Sud (Longueuil) Hôpital Charles-Lemoyne	Cégep Marie-Victorin	Les TES observent, analysent et son responsable de l'élaboration et du suivi du pi. Font de la réadaptation à partir d'entrevues et d'activités planifiées. Soutien à l'intégration vs organismes
5.15. Descriptif des tâches pour l'embauche (2005?)	Adultes souffrant de troubles psychiatriques	Québec Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Lévis		

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
5.16 Descriptif des tâches pour l'embauche (1999)	Enfants psychiatisés Centre d'évaluation et traitement intensif pour les jeunes enfants (service externe ou court séjour)	Québec Hôpital Hôtel-Dieu de Lévis	Cégep Marie-Victorin	Les TES observent et évaluent mais centrés sur planification et animation d'activités adaptés. Ils collaborent à l'élaboration du plan de soin ma
5.17 Descriptif des tâches pour l'embauche (1999)	Enfants et ados psychiatisés Centre d'évaluation et traitement intensif pour les jeunes enfants (service externe ou court séjour) et unité de pédopsychiatrie (hébergement)	Québec Hôpital Hôtel-Dieu de Lévis	Cégep Marie-Victorin	Utilisation très clinique
5.18 Document de réflexion dirigée par les TES	2.18 Document de travail sur les tâches des TES (non-daté, semble peu récent?)	Adultes et aînés psychiatisés Réinsertion en cours d'hospitalisation	Québec Hôpital Hôtel-Dieu de Lévis	Martine Cinq-Mars (Caroline Simoneau) Cégep Marie-Victorin Copie papier
5.19 Document de travail sur les tâches des TES (non-daté, semble peu récent?)	Adultes et aînés psychiatisés Réinsertion en cours d'hospitalisation	Québec Hôpital Hôtel-Dieu de Lévis	Cégep Marie-Victorin	Id

6. CHSLD, CSSS, CENTRE DE JOUR, personnes âgées

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
6.1 Descriptif de tâches pour l'embauche d'un TES (2007)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de Jour Maintien des acquis et intégration	Montréal, Résidence Berthiaume-du-Tremblay, CHSLD	Cégep Marie-Victorin	Document qui décrit clairement les tâches du TES dans ce type de milieu
6.2 Descriptif de tâches pour l'embauche (2006)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de Jour	Lanaudière CLSC-CHSLD Carrefour de la santé et des services sociaux de la Matawinie	Cégep Joliette	Description complète
6.3 Offre de service décrivant les tâches du TES (2005)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de Jour Et à domicile	Id	Id	Beaucoup d'éléments d'évaluation
6.4 Descriptif de tâches rédigée par l'éducatrice	Personnes âgées en perte d'autonomie Hébergement	Lanaudière CLSC-CSLD d'Autray Ste-Élizabeth	Id	Non daté Descriptif complet
6.5 Descriptif de tâche (2006)	Personnes âgées en perte d'autonomie -problèmes cognitifs Centre de Jour	Lanaudière (Repentigny) Centre de jour La Chaumière CHSLD Le Meilleur	Id	Tâches /rôle TES
6.6 Descriptif de tâches pour l'embauche (2002)	Personnes âgées en perte d'autonomie Hébergement en milieu de vie hospitalier	Saguenay-Lac-St-Jean CHSLD Domaine du Roy-Roberval Secteur longue durées p âgées	Cégep Jonquière	clair
6.7 Descriptif de tâches pour l'embauche	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de jour	Saguenay / La Baie CSSS Cléophas Claveau Centre de jour Foyer de Bagotville	Id	Non daté Supervision par CSSS
6.8 Descriptif de tâches fait par l'éducatrice (récent)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de jour	Saguenay Centre Bonne Entente Québec à Jonquière (Ress PRIVÉE)	Ida	Particularité : ressource privée
6.9 Descriptif de tâches (1998)	Personnes âgées en perte d'autonomie Hébergement	Saguenay CHSLD de Chicoutimi (5 CHSLD regroupés?)	Id	Ici, la description de tâche, qui date déjà, ressemble plus à un technicien en loisir qu'en TES. On parle d'éduc et d'animation de loisirs

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
6.10 Descriptif de tâches fait par l'éducatrice (récent)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de jour	Québec Centre de Jour de la Haute-Saint-Charles CSSS de Québec-Nord	Éducatrice	
6.11 Descriptif de tâches pour l'embauche (?)	Personnes âgées en perte d'autonomie Centre de services intégrés (hôpital de jour) CHSLD d'Youville	Laurentides St-Jérôme	St-Jérôme	Document non daté
6.12 Descriptif des rôles, fait par l'établissement (?)	Personnes âgées en perte d'autonomie Milieu de vie CHSLD (clientèle hébergée)	Laurentides (St-Jérôme) Auberge St-Jérôme (ressource publique???)	St-Jérôme	Document non daté
6.13 Document interne et convention collective (récent)	Personnes âgées Centre de jour	Estrie CSSS Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke	Cégep de Sherbrooke	Les TES font les pi et coordonnent les rencontres avec les intervenants (porteurs?)
6.14 Cadre de référence produit par l'établissement (?)	Personnes âgées. Type de ressources non précisées, semble être une ressource d'hébergement	Chaudière-Appalaches CSSS des Étchemins	Cégep Beauce-Appalaches	TES analysent les besoins et participent au pi. Participe aussi à l'évaluation des programmes La recension des tâches est complète
6.15 Descriptif des tâches pour l'embauche (2002)	Personnes âgées Centre de jour	Saguenay Hôpital Hôtel-Dieu de Roberval	Cégep de Jonquière	Évalue aussi les fonctions cognitives? Fait d'autres types d'observations, notes d'évolution, suivi de grilles d'évaluation mais «met en application» des plans de traitements élaborés par d'autres professionnels (Ex : ortho)
6.16 Descriptif des tâches produit par l'équipe pour l'établissement (approuvé) dans le but d'embaucher TES(2007,)	Personnes âgées Unité de gériatrie de courte durée	Lanaudière Lachenaie Centre hospitalier Pierre Le Gardeur	Cégep de Joliette	TES évalue la p et conçoit les pi. TES embauché pour les personnes présentant des «comportements perturbateurs».
6.17 Description des tâches pour l'embauche (2007)	Personnes âgées Centre de jour	Montréal CHSLD St-Margarets de Westmount	Cégep Vanier	Évalue la p et fait pi concernant les besoins de réadaptation à l'aide de loisir Développe et fait programmation adaptée aux besoins
6.18 Description de fonctions pour l'embauche (2007)	Personnes âgées Centre de jour et résidence	Montréal Résidence Angelica	Cégep Marie-Victorin	Évalue le fonctionnement global; participe à l'élaboration du pi et programmation; p-ressource pour l'équipe

7. CLSC

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
7.1 Description sommaire de l'aide éducative (2007)	Enfance/famille Interv avec les parents et enfants, habiletés parentales, encadrement, habiletés sociales et psychosociales	Saguenay (La Baie) CLSC de la Baie	Cégep de Jonquière	Nouveau poste ouvert depuis peu
7.2 Description des tâches faites par l'établissement (récent)	Jeunes en difficulté Réadaptation en milieu naturelle	Sept-Iles CSSS Uauitshitun Serv de réadap en milieu naturel	Cégep de Jonquière	Description pertinente Intervention habituellement aux CJ (LSSS et LPJ)

8. CPE

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
8.1 descriptif de tâche pour l'embauche (?)	Enfants handicapés, Groupe d'enfant vivant avec des limitations fonctionnelles Fonction de soutien et intégration	Outaouais (Gatineau) CPE Les enfants d'abord (Installation et milieu familial)	Cégep d'Outaouais	Non daté Demande une TES
8.2 Descriptif de tâches (on dit de la convention collective mais ressemble à déf par l'organisme)	Enfants TED, handicapés Soutien, intégration, stimulation précoce...	Lanaudière (Le Gardeur) CPE Les Pandamis	Cégep de Joliette	Non daté Précise TES
8.3 Descriptif de tâches fait par l'éducatrice (Ressemble à convention collective) (2007)	?	Saguenay (Jonquière) CPE La Sagamie	Cégep de Jonquière	TES dit qu'il s'agit de ses tâches en tant qu'éduc spécialisée, ressemble à des tâches d'une éducatrice régulière
8.4 Descriptif des tâches pour l'embauche (2007?)	Enfants diagnostiqués, en attente de diagnostic ou à risque de diagnostic (sit famil etc.)	? Québec??? CPE Allô mon ami et Allô mon ami II	conseillère-cadre aux services à la famille	Description claire
8.5 Descriptif des tâches pour l'embauche (pour la convention collective) (2007)	Enfants réguliers et enfants ayant des besoins particuliers	Montréal, CPE La Vigie	Cégep Marie-Victorin	La description est la même que pour les éduc en service de garde mais on y ajoute le spécifique des TES : remplir dossiers et pi, établir collab entre partents et professionnels et soutenir le personnel pour intégr des enfants.
8.6 Descriptif des tâches pour l'embauche (2007)	Enfants réguliers sans mention d'enfants avec des besoins particuliers CPE en installation	Côte-Nord Le CPE Les Gamins d'ici inc.	Cégep de Baie Comeau	Recherche des éduc en service de garde avec un DEC dans ce domaine ou dans domaine connexe

9. Organismes communautaires

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
9.1 Outil de réflexion pour préciser la nature de l'organisme (valeurs et philosophie)	Jeunes en difficulté de 16-20 ans Maison d'hébergement (alternative au réseau)	Montréal (Laval) Auberge du cœur L'Envolée	Cégep Marie-Victorin	Non daté Les tâches des intervenants sont précisés mais on ne parle d'intervenant et non d'éducateur spécifiquement
9.2. Présentation Recherche-acétates*«études sur les pratiques d'affiliation» (2006)	Id	Id	id	id
9.3. Code de vie (2007)	Id	Id	id	id
9.4. code d'éthique (2005)	Id	Id	id	id
9.5 Définition des tâches des intervenants (?)	Id	Lanaudière (Joliette) Auberge du Cœur Maison Roland Gauvreau	Cégep de Joliette	Id Non daté. Précise le déroulement de la journée et les fonctions spécifiques
9.6 Descriptif des tâches pour l'embauche(récent)	Jeunes sdf en difficulté Maison d'hébergement	Outaouais (Gatineau) Avenue des Jeunes :héberge-Ados	Cégep de l'Outaouais	Id Document non daté mais indiqué récent
9.7 Rapport statistique de l'organisme (2007)	Jeunes en difficulté (majoritairement) SDF, Travail, de rue, prévention MTS-Sida; aide, écoute, référence...	Montréal (Laval) L'Oasis, Unité mobile d'intervention	CMV	
9.8 «Cadre de référence pour le travail de proximité en Montérégie» (2001)	Jeunes et adultes en rupture sociale On distingue deux formes : travail de rue et travail de milieu	Montérégie Cadre dont se sert Le Carrefour Jeune Longueuil Rive-Sud	Cégep Marie-Victorin	Id
9.9 «Le travail de rue tel que pratiqué à Carrefour Jeunesse Longueuil Rive-Sud» (2006 document de travail inédit)	Jeunes et adultes en rupture sociale. Deux formes : Travail de rue et Unité mobile d'interv. (Le Troc)	Id Auteur : Alain Martel, 2006	Id	Id Le Troc reçoit plusieurs stagiaires en TES depuis plusieurs années
9.10 Descriptif de tâches pour l'embauche (annonce parue dans un journal en nov 2003)	Jeunes à risque de décrochage Programme d'enrichissement éducatif	Outaouais (Pontiac) Jardin Éducatif Pontiac	Cégep de l'Outaouais	L'organisme demande spécifiquement un TES - ont des PI
9.11 Descriptif de tâches pour l'embauche	Maison de Jeunes qui se mandate à «donner une meilleure qualité de vie aux jeunes et familles»	Outaouais (Gatineau) M-Ado Jeunes	Id	non daté mais identifié comme récent Demande DEC en TES., TTS ou connexe Demande «animateur» et «intervenant»
9.12 Description des tâches par	Jeunes	Saguenay	Cégep de Jonquière	La description est rédigée par une TES

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
l'éducatrice (2007)	Maison de Jeunes	?à compléter		
9.13 Description des tâches par l'éducatrice(2007)	Id	Id	id	Id
9.14 Description des tâches pour l'embauche (?)	Organisme oeuvrant auprès des p TED, syndrome de Rett, etc. et famille	Outaouais Trait-d'Union d'Outaouais	Cégep d'Outaouais	Demande un TES, technique de réadaptation ou autre domaine d'intervention spécialisée Non daté
9.15 Description des tâches (?)	Enfants de 3-5 ans avec difficultés d'apprentissage ou retards de développement (et parents?) Centre de jour	Lanaudière (Joliette) Les Ateliers éducatifs les Petits Mousses	Cégep de Joliette	Non daté On fournit aussi les tâches de la coordonnatrice mais il n'est pas précisé s'il s'agit d'une éducatrice
9.16 Description des tâches, document réalisé pour l'organisme (2006)	Personnes handicapées intellectuelles ou physiques Association	Saguenay Association pour personnes handicapées ABCS	Cégep de Jonquière	
9.17 Description des tâches réalisée par l'organisme (?)	Femmes violentées et enfants témoins ou victimes de violence	Saguenay (Alma) La Passerelle d'Alma	id	
9.18 Dépliant de l'organisme décrivant l'offre de service des TES (2006)	Services aux familles et aux enfants spécifiquement Entraide et accompagnement	Laurentides (St-Jérôme) L'Amie-e du Quartier	Cégep de St-Jérôme	Services des TES spécifiés mais description des tâches peu précise
9.19 Dépliant de l'organisme et sommaire des tâches (?)	Services aux familles et aux enfants spécifiquement Entraide et accompagnement	Laurentides (St-Jérôme) Entre-Nous	Id	TES spécifié Non daté
9.20 Description du rôle et des tâches du TES	Personnes handicapées intellectuelles Éducation populaire	Laurentides (St-Jérôme) Laurentides (Lieu spécifique à compléter) Atelier Altitude	id	TES spécifié
9.21 Description des tâches pour l'embauche	Enfants et adolescents avec déficience physique, intellectuelle, sensorielle ou TED Ress externe	Chaudière-Appalches Association des personnes handicapées de la Chaudière	Cégep Beauce-Appalaches	TES spécifié
9.22 Description des tâches (Recueilli par le prof)	Personnes présentant un trouble de santé mentale Groupe d'entraide	Chaudière-Appalches Le Murmure Beauceville	id	TES non spécifié non daté
9.23 Description des tâches pour l'embauche (2007) Offre d'emploi	Jeunes de 3 à 16 ans présentant des difficultés d'adaptation Stim précoce, prévention enfants-ados, accomp des	Côte-Nord Le Comité Gendron	Cégep de Baie-Comeau	Éducateur spécifié

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
	jeunes, parents, familles, école			
9.24 Descriptif des tâches pour l'embauche	Enfants de 3-5 ans et leur famille Stimulation précoce	Côte-Nord Grains de Soleil Côte Nord	id	TES ou éduc en serv de garde Intervention auprès de enfants et parents - pour aider parents à apprendre stimulation (bâtir activ etc)
9.25 Offre d'emploi	Jeunes 12-25 ans Travail de rue Prévention	Côte-Nord Défi-Jeunesse Sept-Iles	id	Diplôme universitaire ou DEC avec expériences
9.26 Offre d'emploi (2007)	Enfants avec handicap physique ou intellectuel Intégration sociale au terrain de jeux	Côte-Nord Ville de Baie-Comeau	id	TES spécifié ou expérience pertinente «accompagner, superviser, adapter les activités et concevoir le matériel approprié»
9.27 Offre d'emploi (2007)	Femmes violentées Ressource d'hébergement	Côte-Nord La Maison des femmes de Sept-Iles	id	TES non spécifié
9.28 Offre d'emploi (2007)	Toxicomanes Unité Domrémy Réinsertion sociale par le biais de stage de travail	Côte-Nord	id	TES spécifié ou sc humaines ou TTS avec expér en interv soc ou dév de projet.Veulent développer un projet de réins sociale. Initiative et capa de diriger des équipes
9.29 Descriptif des tâches pour l'embauche	Toxicomanes Hébergement, unité adulte, unité ados	Lanaudière Pavillon du Nouveau Point de vue	Cégep de Joliette	Description comparable à celles des conventions collectives. TES évaluée, analyse, planifie...
9.30 Descriptif par code informatisé. Pas d'accès au fichier TES annexé et complet	Ressource pour santé mentale	Jonquière L'escale		Descriptif informatisé TES à la fin du document
9.31 Descriptif de tâche lié à l'aide au transport.	Service de transport adapté (Aide au transport)	id	id	
9.32 Descriptif de tâches		Centre de jour Brise d'espoir	id	
9.33 Offre d'emploi; Intervenant en milieu résidentiel	Centre de jour pour déficience intellectuelle Insertion sociale I	Baie- Comeau Centre de jour l'Entre-Amis	Cégep de Baie-comeau	Publication d'emploi par Service Canada
9.34 Offre d'emploi	Centre de jour pour personnes ayant une déficience intellectuelle	Chute Aux Outardes	id	Offre d'emploi publié par l'organisme

10. Milieu scolaire

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
101 Descriptif de tâches Oct. 1997	Troubles de comportement Handicap intellectuel, léger, moyen et sévère, classe retrait	École Irénée Lussier Mtl.		Très bonne description des rôles, fonctions et interventions du tes
10.2 descriptif de tâches sept. 06	Difficulté d'adaptation et d'apprentissage, déficience motrice et intellectuelle. TED, psychopathologie, déf. langagière	Commission scolaire des navigateurs Mtl.	Éducatrice	Document très complet, inspirant pour la reconnaissance des tes
10.3 inventaire des tâches 2006	Secondaire, décrocheur secondaire et classe d'adaptation	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries Mtl. Rive Sud	Éducatrice	Document présentant les rencontres, la coopération, les interventions, les écritures et les activités du tes
10.4 cadre de référence fait il y a quelques années	Primaire, soutien école régulière	École St-René de Mercier Commission scolaire des Grandes Seigneuries Mtl. Rive Sud	Id	Document présentant le soutien, l'observation, l'animation, l'accompagnement et la participation dans le milieu école
10.5 cadre de référence il y a quelques années	Primaire et régulier	École Vinet Souigny Commission scolaire des Grandes Seigneuries Mtl. Rive Sud	Éducatrice	Convention collective
10.6 descriptif de tâches pour l'embauche nov. 04 oct. 05	primaire	École Notre Dame des Victoires Commission Scolaire de Montréal	Cégep de Jonquière	Document présentant le soutien, l'observation, l'animation, l'accompagnement et la participation dans le milieu école
10.7 descriptif de tâches pour l'embauche, document pour l'évaluation du tes	Élèves avec handicaps, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Commission scolaire de la Jonquière Saguenay	Cégep de Jonquière	Convention collective En détails
10.8 descriptif de tâches	primaire	École Félix Antoine Savard Commission scolaire des Rives du Saguenay	Cégep de Jonquière	Convention collective
10.9 fait par l'éducatrice	secondaire	École secondaire Charles- Gravel Commission scolaire des Rives du Saguenay	Cégep de Jonquière	Document très succinct
10.10 convention collective	secondaire	Polyvalente Jean Dolbeau Dolbeau	Cégep de Jonquière	Convention collective

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
10.11 convention collective	secondaire	Polyvalente d'Arvida Saguenay	Cégep de Jonquière	Convention collective
10.12 rencontre des tes pour élaborer une description de tâches 2007	primaire	École St-Isidore Commission scolaire des Rives du Saguenay	Cégep de Jonquière	Description des services directs à l'élève et le niveau clinique
10.13 descriptif de tâches 2006-07	primaire	École St-Pierre Alma	Cégep de Jonquière	Document présentant les différents soutiens offerts à l'école, soutien direct à l'élève, aux enseignants, aux autres intervenants, parents et à la direction (planification, intervention et évaluation) très intéressant
10.14 descriptif de tâches	???	Commission scolaire des Rives du Saguenay	Cégep de Jonquière	Document très succinct
10.15 descriptif de tâches	secondaire	École secondaire Charles-Gravel Commission scolaire des Rives du Saguenay	Cégep de Jonquière	Document très succinct
10.16 descriptif de tâches	primaire	École Ste-Bernadette Jonquière Saguenay	Cégep de Jonquière	Document très succinct
10.17 descriptif de tâches	primaire	École du Parc, Beauport, Québec	Cégep Ste-Foy	Document présentant les tâches du tes sous forme de volets : intimidation, intervention, parent, prévention, communauté et tâches connexes
10.18 Description faite par les tes	Primaire	École Orée des Bois Val Bélair	Cégep Ste-Foy	Document portant sur l'organisation et l'animation d'activités, intervention en situation de crise supervision et accompagnement,
10.19 Convention collective	Classe TED	École de Maricourt Mtl.	Éducatrice	Convention collective
10.20 Descriptif de tâches pour l'embauche	Primaire Classe en dysphasie et déficience langagière	École du Soleil Levant Mascouche	Cégep Lanaudière à Joliette	Document amenant les tâches d'organisation et d'animation d'activités, intervention en situation de crises, participe à l'élaboration du pi et à son application. Programme Attentix, suivi...

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
10.21 Convention collective	Primaire et Secondaire	Commission Scolaire des Affluents Repentigny	Cégep Lanaudière à Joliette	Convention collective
10.22 Descriptif de tâches pour l'embauche	École spécialisée DI et TED	École Espace Jeunesse Joliette	Cégep Lanaudière à Joliette	Document présentant les rôles, tâches et les activités privilégiées du tes. Les compétences ressortent, classe TEACCH
10.23 Convention collective	Soutien intégration		Cégep de St-Jérôme	Convention collective
10.24 Convention collective	Secondaire	École Secondaire des Patriotes	Cégep de St-Jérôme	Convention collective
10.25 Convention collective	Secondaire	École Secondaire Cap-Jeunesse	Cégep de St-Jérôme	Convention collective
10.26 Convention collective	Primaire	École primaire Horizon Soleil	Cégep de St-Jérôme	Convention collective
10.27 Descriptif de tâches	Commission Scolaire	Commission Scolaire des Laurentides	Cégep de St-Jérôme	Document succinct
10.28 Descriptif de tâches	École St-Stanislas	Commission Scolaire Rive Nord	Cégep de St-Jérôme	Document succinct
10.29 Rédaction par les enseignantes??	Primaire	École des Érables	Cégep de St-Jérôme	Document amenant le rôle de l'enseignant comme étant le principal intervenant dans le vécu de l'élève, participe à la réalisation du pi
10.30	Secondaire	École secondaire Henri-Dunant Commission Scolaire des La Seigneurie des Milles Îles		Document les tâches du tes beaucoup reliées à l'organisation et à l'animation d'activités éducatives. participe aux rencontres du pi

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
10.31	Primaire, Secondaire Déficience intellectuelle	Commission Scolaire des Affluents		Très bonne description des tâches et types d'intervention faites par le tes codes 21-24- 33-34-36-42-50-53 très intéressant pour l'analyse
10.32 Convention collective	Soutien école	Commission Scolaire des Saumares ??? St-Félix de Valois	Cégep Lanaudière à Joliette	Convention collective
10.33 Cadre de référence	Commission Scolaire	Commission Scolaire des Chic-Chocs	Cégep Marie-Victorin	Document très complet à utiliser pour analyse
10.34 Descriptif de tâches	Primaire-Secondaire	??? Le directeur a tenu à ne pas identifier son école	Cégep Vanier	Document s'inspirant de la convention collective
10.35 Descriptif de tâches	Commission Scolaire	Commission Scolaire Riverside	Cégep Vanier	Document totalement en anglais
10.36 Convention collective & descriptif d'emploi	Primaire	École St-Sylvestre	Sherbrooke	Document succinct
10.37 Offre d'emploi	Commission Scolaire	Commission Scolaire Lester B. Pearson Beaconsfield	Cégep Vanier	Document totalement en anglais
10.38 Descriptif de tâches	Commission Scolaire	Commission Scolaire Beauce Etchemins	Cégep Beauce-Apalaches	Document succinct
10.39 Document de travail	Commission Scolaire	Commission Scolaire des Hautes-Rivières Francine Grimard (rédactrice)	Cégep Marie-Victorin	Document décrivant la tâche du tes à travers des activités, activités reliées aux soins de l'enfant, cléricales, de support, complémentaires et développement du PIP
10.40 Grille d'évaluation du tes	Primaire	École Lionel Groulx Mtl.	Cégep Marie-Victorin	Document succinct

Type de document	Clientèles/programmes	Organismes	Source des données	Commentaire
10.41 Convention collective	Primaire	École La Mennaie Mtl. Mascouche	Cégep Marie-Victorin	Document relatant plusieurs tâches en lien avec les compétences d'observation, d'évaluation, d'élaboration de pi, premiers soins, intéressant!!
10.42 Descriptif de tâches	Primaire	École Le Tournesol Mtl.	Étudiante Cégep Marie-Victorin	Document complet amenant de nombreuses tâches du tes
10.43 Document pour l'évaluation du tes	École secondaire (Santé Mentale)	École secondaire Le Prélude	Cégep Marie-Victorin	Document très complet, intéressant car décrit de nombreuses tâches en lien plusieurs compétences
10.44 Convention Collective	Primaire, école régulière	Cs Des Draveurs Gatineau	Cégep de l'Outaouais	Convention collective seulement
10.45 Description de tâches pour l'embauche	Primaire, classes langagières	École St-Michel Gatineau	Cégep de l'Outaouais	Document apportant une bonne description des tâches du tes, plan académique, comportemental et social
10.46 Convention collective	Commission Scolaire, primaire	Commission scolaire des Phares Des Hauts Cantons Primaire	Cégep de Sherbrooke	
10.47				
10.48 Convention collective	École secondaire	Commission scolaire, école secondaire Le Transit Magog	Cégep de Sherbrooke	Convention collective et document de travail
10.49 Convention collective et document de travail	École Secondaire	École du Phare Sherbrooke	Cégep de Sherbrooke	Convention collective et document de travail
10.50 Convention collective	École primaire	École Louis St-Laurent Compton	Cégep de Sherbrooke	Convention collective et document de travail

Annexe 3
Libellé des compétences générales et spécifiques
du programme de Techniques d'éducation spécialisée
(Éléments de compétences et standards)

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser la fonction de travail de technicienne et de technicien en éducation spécialisée.

Contexte de réalisation

- À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la fonction de travail ainsi que sur les établissements et les organismes du secteur.
- À l'aide de lois, de règlements, de normes et de codes en vigueur.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Caractériser la fonction de travail et ses conditions d'exercice.

- Pertinence de l'information recueillie.
- Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et de ses conditions d'exercice.
- Reconnaissance des possibilités de pratique entrepreneuriale.

2 Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail.

- Examen convenable des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches.
- Détermination exacte de l'importance relative des tâches.
- Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail.

3 Examiner des plans d'intervention.

- Relevé des aspects principaux des plans d'intervention.
- Mise en relation de la fonction du plan d'intervention à l'intérieur du processus d'éducation spécialisée.

4 Examiner les habiletés et les comportements socioaffectifs nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.

- Pertinence des liens établis entre les habiletés et les comportements socioaffectifs et les différentes tâches de la fonction de travail.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Rechercher des ressources et des services dans la communauté.

Contexte de réalisation

- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de la documentation appropriée et d'outils informatiques.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Prendre connaissance de la demande de services.

- Examen complet des motifs propres à la demande.
- Relevé des principaux éléments constituant la demande.
- Vérification appropriée des lois régissant la demande.

2 Examiner les missions des établissements et des organismes.

- Relevé des services offerts.
- Relevé des lois régissant les établissements ou les organismes.
- Description claire des mandats des établissements ou des organismes.
- Description claire des rôles et des champs de pratique professionnelle des personnes-ressources.
- Classification des établissements et des organismes en fonction des problématiques d'adaptation.

3 Effectuer la référence.

- Choix approprié de la ressource.
- Description claire du mode d'accès à la ressource.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec la clientèle et au sein d'une équipe de travail.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie professionnelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Se situer au regard des objectifs de communication.

- Reconnaissance du contexte de la communication.
- Détermination du degré de participation des personnes.

2 Reconnaître et analyser les éléments favorables ou défavorables à la communication.

- Relevé des indices gestuels.
- Relevé des messages verbaux pertinents.
- Relevé de l'état émotionnel et des attitudes en présence.
- Appréciation juste de son état émotionnel et de ses attitudes.
- Formulation d'explications concernant les attitudes et les réactions socioaffectives de la personne ou du groupe.

3 Mettre en pratique des techniques de communication.

- Démonstration de conduites d'acceptation et de respect.
- Application judicieuse des techniques d'approche.
- Respect des règles de transmission de l'information.
- Utilisation d'un langage professionnel approprié.
- Utilisation adéquate de ses émotions.
- Manifestation d'attitudes et de comportements d'affirmation de soi.

4 Évaluer sa façon de communiquer.

- Relevé de ses points forts et de ses points faibles dans la communication.
- Mention de ses réactions socioaffectives.
- Analyse juste de sa capacité de réaction socioaffective.
- Proposition de moyens en vue d'améliorer sa façon de communiquer.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale.

Contexte de réalisation

- Avec toutes les clientèles.
- À l'aide du dossier de la personne.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de la classification internationale des déficiences et des handicaps.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Situer la personne dans son développement.

- Reconnaissance des facteurs psychodéveloppementaux.
- Prise en considération des composantes de la dynamique de l'adaptation humaine.
- Relevé des conduites significatives propres au processus de développement de la personne.

2 Associer la condition ou les comportements de la personne à une problématique d'adaptation biopsychosociale.

- Relevé des manifestations de déficiences physiques, neurologiques et intellectuelles.
- Relevé des manifestations de déficits psychomoteurs et cognitifs.
- Relevé des indices de troubles psychologiques et psychopathologiques.
- Relevé des manifestations des conduites sociales fonctionnelles et dysfonctionnelles.
- Relevé des indices de troubles d'apprentissage.
- Établissement de liens pertinents entre les manifestations et les indices.
- Classification appropriée de l'information.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.
-

3 Rechercher les facteurs d'influence liés à la compréhension de la problématique.

- Relevé des facteurs environnementaux, intrapersonnels et interpersonnels.
- Relevé des effets des comportements de la personne sur son entourage immédiat.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Pertinence des variables explicatives retenues.

- 4 Définir les caractéristiques de la problématique d'adaptation biopsychosociale.
- Pertinence, clarté et objectivité dans la présentation de l'information.
 - Établissement de liens pertinents entre l'information recueillie et la dynamique d'adaptation de la personne.
 - Description claire du profil d'adaptation de la personne.
 - Utilisation appropriée de la terminologie.
 - Respect des limites de l'intervention professionnelle.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation.
- À l'aide de la documentation appropriée.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Observer et décrire les comportements de la personne dans son environnement physique.

- Relevé des caractéristiques de l'environnement physique de la personne.
- Relevé de l'influence de l'environnement physique sur le comportement de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles d'observation.

2 Observer et décrire les interactions sociales de la personne.

- Relevé des attitudes et des comportements significatifs.
- Relevé des messages verbaux pertinents.
- Relevé de l'influence de l'environnement social sur le comportement de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles d'observation.

3 Observer et décrire les comportements socioaffectifs de la personne.

- Relevé du degré d'ouverture d'esprit et des réactions socioaffectives de la personne.
- Relevé des indices de santé mentale et de santé affective.
- Utilisation appropriée de grilles d'observation.

4 Dresser un profil comportemental préliminaire de la personne.

- Établissement de liens pertinents entre les différentes observations.
- Formulation d'observations sur des comportements indicateurs de difficultés d'adaptation biopsychosociale.
- Formulation d'observations sur une séquence de comportements de la personne.
- Formulation d'observations sur le niveau de conscience de la personne concernant ses comportements.
- Pertinence, cohérence et clarté de l'information consignée.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Élaborer des activités de développement et des outils cliniques.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par les clientèles.
- À l'aide du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de la documentation appropriée, de matériel adapté et d'outils informatiques.
- À l'aide de codes d'éthique.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Cerner le besoin d'activités de développement et d'outils cliniques.

- Inventaire des principales activités de développement et des principaux outils cliniques.
- Distinction claire de l'apport de l'activité ou de l'outil au regard de la communication, de l'affectif, du social, du cognitif, du psychomoteur et du jugement moral.
- Analyse juste du degré d'adéquation entre les activités ou les outils et la problématique d'adaptation.
- Justification de la place et de la fonction de l'activité ou de l'outil à élaborer dans le programme d'adaptation, de réadaptation ou de réinsertion.
- Description claire du projet d'élaboration d'activités ou d'outils.
- Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 2 Concevoir le projet d'activités de développement et les outils cliniques.
 - Utilisation judicieuse de la documentation et du matériel existants.
 - Utilisation judicieuse des activités artistiques et culturelles.
 - Utilisation judicieuse des activités de loisirs et de sports.
 - Utilisation judicieuse de l'informatique et de l'audiovisuel.
 - Adéquation entre l'activité de développement ou l'outil clinique et les objectifs d'adaptation, de réadaptation ou de réinsertion.
 - Description claire des conditions d'application du programme d'activités et d'utilisation des outils.
 - Démonstration de créativité et d'originalité.
 - Respect des limites de l'intervention professionnelle.

- 3 Expérimenter l'activité de développement et l'outil clinique.
 - Organisation correcte des lieux et du matériel.
 - Exécution correcte du projet d'activités.
 - Utilisation correcte de l'outil.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements favorisant l'attention et la participation de la personne.

- 4 Évaluer l'adéquation des activités de développement et des outils cliniques en fonction des objectifs poursuivis.
 - Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Analyse juste de ses attitudes et de ses comportements socioaffectifs lors de l'expérimentation.
 - Évaluation juste des points forts et des points faibles de l'activité et de l'outil.
 - Proposition de modifications à apporter à l'activité ou à l'outil.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne.

Contexte de réalisation

- Au domicile de la personne, en établissement ou dans un milieu de substitution.
- À l'aide du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'environnement physique de la personne.

- Relevé des conditions de salubrité et d'accessibilité physique du milieu.
- Appréciation juste des conditions environnementales favorables à l'adaptation, à la réadaptation ou à la réinsertion.

2 Évaluer les mécanismes de soutien des personnes immédiates.

- Manifestation d'attitudes et de comportements d'empathie et de collaboration.
- Description juste du système de valeurs et de la culture du milieu.
- Relevé des facteurs de risques intrafamiliaux.
- Analyse juste du rôle et de l'apport actuels des personnes immédiates.
- Appréciation juste de l'apport potentiel des personnes immédiates.
- Pertinence et justesse de l'information transmise aux personnes immédiates.

3 Faire l'inventaire du réseau d'entraide et des aidants naturels de la personne.

- Mention des personnes significatives offrant un soutien psychosocial.
- Description claire des formes d'aide offertes par le réseau d'entraide et les aidants naturels.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

- 4 Formuler des recommandations ou émettre un signalement.
- Formulation de mesures pertinentes concernant le soutien et la formation des personnes immédiates.
 - Justesse et discernement dans la décision concernant le signalement du cas.
 - Pertinence du recours à des mesures de répit adaptées.
 - Pertinence des recommandations sur l'adaptation de l'environnement physique.
 - Respect des lois en vigueur.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter assistance à une personne ayant besoin de soins.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie professionnelle.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- À l'aide de protocoles d'intervention d'urgence.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'état de la personne.

- Reconnaissance de la gravité de la déficience, du déficit ou des déficits de la personne.
- Appréciation juste de l'état physique de la personne.
- Reconnaissance de l'état de conscience de la personne.
- Choix approprié des actions à faire.
- Pertinence des références effectuées.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Mettre en pratique des techniques de positionnement et de déplacement de la personne.

- Application des techniques de positionnement et de déplacement en fonction de l'état de la personne.
- Respect de la personne.
- Respect des règles d'ergonomie.

3 Appliquer des techniques de premiers soins.

- Communication efficace en vue de réconforter et de rassurer la personne.
- Application des techniques d'intervention appropriées à l'état physique et mental de la personne.
- Application efficace des techniques de réanimation cardio-respiratoire.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation.

Contexte de réalisation

- À l'aide du dossier de la personne.
- À l'aide de la documentation appropriée.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Situer les approches d'intervention au regard des problématiques d'adaptation.
- 2 Associer des objectifs et des techniques d'intervention à des approches d'intervention.
- 3 Préciser l'apport des approches d'intervention et des techniques d'intervention au regard des besoins de la personne.
- 4 Donner de l'information concernant des approches, des objectifs et des techniques d'intervention.

- Relevé des caractéristiques et des spécificités des principales approches utilisées en éducation spécialisée.
- Relevé des fondements et des concepts propres aux approches d'intervention.
- Relevé des caractéristiques d'application des approches d'intervention.
- Mise en relation des principales approches d'intervention utilisées avec des problématiques d'adaptation.
- Relevé des objectifs et des techniques d'intervention propres aux approches.
- Analyse juste des similitudes et des différences des approches d'intervention au regard des objectifs et des techniques d'intervention.
- Description claire de l'apport des approches et des techniques d'intervention au regard des besoins de communication, affectifs, sociaux, cognitifs, psychomoteurs et moraux de la personne.
- Description claire des facteurs favorables et défavorables à l'application des approches.
- Utilisation d'un langage professionnel approprié.
- Pertinence et clarté de l'information transmise.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession.

Contexte de réalisation

- À partir du plan d'intervention et du plan de services individualisé.
- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide de la documentation appropriée.
- À l'aide du code d'éthique de l'établissement, de lois et de règlements.
- En collaboration avec des spécialistes des services de santé, des services sociaux, du milieu de l'éducation et des organismes communautaires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Situer l'intervention au regard du code d'éthique et du mandat de l'établissement ou de l'organisme.
- 2 Intervenir en accord avec l'éthique.
- 3 Évaluer ses comportements compte tenu des exigences professionnelles.

- Relevé des lois et des règlements régissant le cadre d'intervention.
- Description claire de l'intervention en techniques d'éducation spécialisée au regard des autres champs de pratique professionnelle.
- Manifestation d'attitudes et de comportements socioaffectifs adaptés à la clientèle et au contexte d'intervention.
- Respect du code d'éthique et des règlements de l'établissement ou de l'organisme.
- Respect de la diversité des compétences des différents spécialistes.
- Relevé des attitudes et des comportements appropriés et non appropriés à l'intervention.
- Analyse juste des conséquences des comportements fautifs et non appropriés.
- Description juste de sa contribution et de son intégration professionnelle.
- Proposition de moyens en vue d'améliorer sa qualité de contact avec les personnes et son intégration professionnelle.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Établir une relation d'aide.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide de plans d'entretien.
- À l'aide du dossier et du plan d'intervention.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Accueillir la personne.

- Manifestation d'attitudes et de comportements favorisant l'établissement d'une relation de confiance.
- Relevé des indices verbaux et non verbaux significatifs de l'état émotionnel de la personne.
- Relevé du contexte et des événements associés au vécu immédiat de la personne.
- Application judicieuse des règles de proxémique.

2 Explorer avec la personne l'aspect émotionnel de son vécu.

- Manifestation d'attitudes et de comportements d'acceptation et d'adaptation favorisant le maintien de la relation de confiance.
- Choix judicieux des dimensions du vécu à explorer.
- Utilisation judicieuse d'une démarche d'entretien.
- Utilisation judicieuse de techniques permettant de soutenir et d'encadrer l'expression des affects de la personne.
- Utilisation appropriée des techniques de reformulation, de reflet ou de confrontation.
- Utilisation d'une démarche centrée sur les émotions de la personne.
- Analyse des émotions et des attitudes de la personne en fonction de la situation.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

- 3 Définir le besoin d'aide avec la personne et convenir des suites à donner.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la prise de conscience par la personne de son besoin d'aide.
 - Description précise des attentes et des besoins d'information, de soutien et de référence de la personne.
 - Vérification appropriée de la capacité de la personne à se prendre en charge.
 - Pertinence et formulation claire des suites à donner.
 - Respect de ses limites d'intervention en relation d'aide.
- 4 Évaluer sa capacité d'entrer en relation.
- Relevé de ses attitudes et de ses comportements.
 - Analyse juste de sa capacité de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité en matière de relation d'aide et de distanciation émotionnelle.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé de la personne.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'incidence de la déficience et le potentiel adaptatif de la personne.

- Reconnaissance de la déficience et du degré d'autonomie de la personne.
- Analyse juste des besoins de la personne.
- Appréciation juste des conséquences de la déficience sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.

- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.
- Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Structuration correcte du programme d'activités.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 3 Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés sociales.
- Manifestation d'attitudes et de comportements d'acceptation.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés relationnelles et l'apprentissage de la vie de groupe.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression des sentiments et l'affirmation des besoins de la personne.
 - Prise en considération des limites de l'attention de la personne.
 - Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités.
- 4 Exécuter des activités favorisant le maintien des habiletés communicationnelles, cognitives et psychomotrices.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement du potentiel de la personne et la réussite des apprentissages.
 - Utilisation appropriée du matériel et des accessoires de réadaptation.
 - Utilisation judicieuse de l'approche personnalisée.
 - Prise en considération des limites de l'attention de la personne.
 - Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités.
- 5 Soutenir la personne dans l'exécution des activités de la vie quotidienne.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Soutien adapté aux apprentissages de la vie quotidienne.
 - Respect de l'intimité de la personne.
- 6 Aider la personne et la famille à accepter les atteintes.
- Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie de la personne.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies favorisant l'expression du vécu affectif de la personne et de la famille.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'acceptation des conséquences de la déficience.
 - Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la déficience.
 - Entente claire sur la collaboration attendue.

- 7 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions auprès de jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage.

Contexte de réalisation

- À partir d'un plan d'intervention.
- À partir de situations de la vie courante vécues par le jeune.
- À l'aide du dossier ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de lois, de codes d'éthique ou de politiques scolaires.
- À l'aide d'instruments et de grilles d'observation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des intervenantes et intervenants des réseaux de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Détecter une situation problème.

- Reconnaissance des indicateurs de développement normal du langage et de difficultés.
- Relevé des comportements indicateurs liés à la manifestation de difficultés d'apprentissage.
- Reconnaissance des indices d'aggravation des difficultés de langage et d'apprentissage et d'apparition de problèmes connexes.
- Relevé des éléments contextuels liés à la manifestation de difficultés de langage et d'apprentissage.

2 Planifier des interventions.

- Respect des paramètres du plan d'intervention.
- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités du jeune.
- Choix approprié d'activités permettant le développement d'habiletés ainsi que le transfert et la généralisation des acquis.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Production de matériel adapté.
- Consultation des personnes-ressources appropriées.

- | | |
|---|--|
| 3 Exécuter des activités favorisant la stimulation du langage chez le jeune. | <ul style="list-style-type: none"> • Application de stratégies de base favorisant le développement du langage ainsi que le transfert et la généralisation des acquis. • Réalisation d'une action concertée avec la famille ainsi que les autres intervenants et intervenantes. • Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques. • Souplesse et créativité dans l'application du programme d'activités. • Respect des limites de l'intervention professionnelle. |
| 4 Exécuter des activités favorisant les apprentissages scolaires chez le jeune. | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant un comportement adapté en contexte scolaire ainsi que la motivation et la persévérance scolaires. • Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'acquisition ou le développement d'habiletés sociales et de communication. • Réalisation d'une action concertée avec la famille ainsi que les autres intervenants et intervenantes. • Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques. • Souplesse et créativité dans l'application du programme d'activités. • Respect des limites de l'intervention professionnelle. |
| 5 Transmettre de l'information concernant l'évolution du jeune. | <ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un climat d'échange propice au développement d'une relation de confiance. • Justesse et discernement dans la description du fonctionnement du jeune. • Pertinence de l'information transmise à la famille et aux autres intervenantes et intervenants. |
| 6 Évaluer les moyens et les stratégies mis en œuvre. | <ul style="list-style-type: none"> • Vérification rigoureuse de la conformité des moyens et stratégies avec le plan d'intervention. • Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre. • Analyse juste de ses capacités relationnelles, d'adaptation et de réaction socioaffective. • Détermination de moyens appropriés en vue d'améliorer son intervention. • Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées. |

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé de la personne.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de tests particuliers portant sur la nature de la déficience et des déficits.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'incidence de la déficience ou des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.

- Reconnaissance des capacités résiduelles de la personne et de son degré d'autonomie.
- Analyse juste des besoins de la personne.
- Appréciation juste des conséquences de la déficience ou du déficit sur l'adaptabilité fonctionnelle et sur la vie affective et sociale de la personne.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.

- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.
- Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Structuration correcte du programme d'activités.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 3 Aider la personne à accepter ses atteintes et à définir son projet de vie.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu sensoriel et affectif de la personne.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la responsabilisation et la motivation de la personne.
 - Utilisation d'une approche de soutien personnalisée favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés sociales.
 - Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la déficience ou les déficits.
- 4 Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés langagières, cognitives et psychomotrices.
- Manifestation de conduites et de comportements empathiques.
 - Clarté des règles et des consignes transmises à la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement langagier, intellectuel et psychomoteur.
 - Utilisation appropriée du matériel et des accessoires de réadaptation.
 - Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités ou d'exercices.
 - Respect de la personne et de ses limites.
 - Respect des objectifs visés par le programme d'activités ou d'exercices.
- 5 Développer ou soutenir les habiletés parentales et familiales.
- Évaluation juste de la capacité de soutien de la famille.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Entente claire sur la collaboration attendue.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la famille et le renforcement du lien d'attachement.
 - Pertinence de la formation donnée à la famille.
 - Respect de la culture familiale.

6. Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail.

Contexte de réalisation

- À l'aide de la documentation appropriée.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'animation et d'évaluation.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Analyser la dynamique du groupe.

- Relevé des principales caractéristiques et de la structure de fonctionnement du groupe ou de l'équipe.
- Reconnaissance de la phase de développement de groupe.
- Relevé des rôles et des contributions des personnes.
- Prise en considération des enjeux inhérents au groupe ou à l'équipe.
- Analyse juste du réseau de communication et de relations interpersonnelles.
- Choix approprié d'une stratégie d'animation.

2 Favoriser la collaboration et la participation des personnes.

- Utilisation appropriée de stratégies et de techniques d'animation favorisant l'interaction et la motivation des personnes.
- Adaptation des modalités d'animation en fonction des besoins et des capacités du groupe ou de l'équipe.
- Respect des procédures d'animation.
- Manifestation de comportements et d'attitudes traduisant l'engagement.

3 Appliquer des stratégies de résolution de conflits.

- Relevé des faits, des comportements et des attitudes en cause dans la situation conflictuelle.
- Mention des solutions potentielles de résolution du conflit.
- Choix d'une stratégie appropriée au contexte.
- Utilisation appropriée de techniques d'animation favorisant la cohésion, le consensus et l'acceptation des différences.
- Respect des personnes.
- Manifestation de comportements et d'attitudes d'acceptation.

4 Évaluer sa capacité d'animation.

- Relevé de ses attitudes et de ses comportements.
- Description de son aisance dans l'utilisation des techniques d'animation.
- Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'animation.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé de la personne.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'incidence des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.

- Reconnaissance des acquis fonctionnels, des conduites sociales et du degré d'autonomie de la personne.
- Analyse juste des besoins de la personne.
- Appréciation juste des effets du processus de vieillissement sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.
- Appréciation juste du degré d'ouverture d'esprit et de collaboration de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.

- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.
- Choix approprié des activités de développement.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Structuration correcte du programme d'activités.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 3 Aider la personne à accepter les pertes liées au processus de vieillissement.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu sensoriel et affectif de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'acceptation des conséquences du processus de vieillissement.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Justesse et discernement dans la transmission d'information sur les pertes liées au processus de vieillissement.
 - Respect des valeurs de la personne.
- 4 Soutenir le maintien des acquis fonctionnels de la personne.
- Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques.
 - Clarté des règles et des consignes transmises à la personne.
 - Utilisation appropriée du matériel et des accessoires.
 - Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités ou d'exercices.
 - Soutien adapté à l'apprentissage ou au maintien des activités de la vie quotidienne.
 - Respect des objectifs visés par le programme d'activités ou d'exercices.
 - Respect de la personne et de sa capacité fonctionnelle.
- 5 Exécuter des activités favorisant le développement des interactions sociales.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de techniques d'intervention favorisant la prise de conscience de l'importance de l'entraide et du partage.
 - Utilisation appropriée de techniques d'animation.
 - Souplesse et créativité dans l'application du programme d'activités.

- 6 Aider la famille à accepter les pertes liées au processus de vieillissement.
- Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie de la personne.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies favorisant l'expression du vécu affectif de la famille.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Utilisation appropriée de stratégies favorisant le lien d'attachement entre la famille et la personne.
 - Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur les pertes liées au processus de vieillissement.
 - Ententes claires sur la collaboration attendue.
- 7 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de jeunes présentant des difficultés d'adaptation.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par le jeune.
- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de lois, de codes d'éthique ou de politiques scolaires.
- À l'aide d'instruments et de grilles d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des spécialistes des réseaux de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Détecter une situation problème.

- Relevé des comportements significatifs chez le jeune.
- Relevé des facteurs environnementaux en cause.

2 Évaluer les difficultés ainsi que le potentiel d'adaptation du jeune.

- Prise en considération de l'historique des services reçus.
- Analyse juste des besoins du jeune.
- Analyse juste du profil comportemental et des acquis psychodéveloppementaux.
- Appréciation juste des conséquences des difficultés d'adaptation sur le développement du jeune.
- Appréciation juste des forces et des capacités du jeune.
- Appréciation juste du degré de responsabilisation et d'ouverture d'esprit du jeune.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources et de la famille.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

- 3 Planifier des interventions en fonction des besoins du jeune.
 - Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités du jeune.
 - Choix approprié des activités d'adaptation et de réadaptation.
 - Choix pertinent des ressources à utiliser.
 - Structuration correcte du programme d'activités.
 - Consultation appropriée des personnes-ressources et de la famille.
 - Respect des lois, des mandats, des politiques et des règlements en vigueur.

- 4 Exécuter des activités favorisant le développement des habiletés sociales du jeune.
 - Manifestation de comportements et d'attitudes empathiques.
 - Utilisation judicieuse des techniques d'animation.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement des habiletés de communication et la vie en groupe.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'entraide et le partage entre pairs.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la maîtrise de l'agressivité du jeune.
 - Souplesse et créativité dans l'application du programme d'activités.

- 5 Exécuter des activités favorisant la responsabilisation et l'estime de soi du jeune.
 - Manifestation d'attitudes empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif du jeune et l'amélioration de la perception de soi.
 - Souplesse et originalité dans l'application du programme d'activités.

- 6 Conseiller la famille et informer les intervenantes et intervenants sur les caractéristiques de la problématique du jeune.
 - Respect de l'éthique professionnelle.
 - Justesse et discernement dans la description du fonctionnement du jeune.
 - Pertinence des moyens et des stratégies d'éducation ou de réadaptation suggérées à la famille et aux intervenantes et intervenants.

- 7 Développer les habiletés de soutien parental.
- Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu de vie du jeune.
 - Entente claire sur la collaboration attendue.
 - Utilisation de stratégies d'intervention et d'activités d'habilitation favorisant le développement des compétences parentales.
 - Exécution d'activités d'éducation et de formation appropriées aux besoins du milieu de vie.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements adaptés au degré de collaboration des personnes.
- 8 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé exact des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens appropriés en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Protéger son intégrité personnelle.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie professionnelle.
- À l'aide de documentation appropriée.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de protocoles d'intervention d'urgence.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer les risques d'une situation.

- Reconnaissance des indices de risques de contagion.
- Reconnaissance rapide et précise des signes précurseurs de désorganisation d'une personne.
- Reconnaissance des indices d'épuisement professionnel.
- Analyse juste des menaces à son intégrité physique et psychologique.

2 Prendre des mesures préventives en cas de risques de contagion.

- Pertinence des mesures de protection adoptées.
- Respect des règles de l'hygiène.
- Respect de la personne.

3 Prendre des mesures en cas de menaces physiques.

- Utilisation appropriée de techniques de contrôle physique.
- Utilisation judicieuse d'un scénario de protection.
- Utilisation de stratégies de communication adaptées à la situation.
- Manifestation de comportements et d'attitudes de maîtrise de soi.
- Respect des règles de proximité.
- Utilisation judicieuse de matériel de contention.

4 Prendre des moyens pour prévenir l'épuisement professionnel.

- Utilisation appropriée de techniques de gestion du stress.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation.

Contexte de réalisation

- À l'aide de la documentation appropriée.
- À l'aide de chartes des droits.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Reconnaître les caractéristiques sociales d'une personne ou d'un groupe présentant des problématiques d'adaptation.

- Relevé des particularités socioéconomiques de la personne ou du groupe.
- Description judicieuse des valeurs de la personne et du groupe social.

2 Associer des phénomènes d'inégalités et de différenciations sociales à des problématiques d'adaptation.

- Description claire des phénomènes d'inégalités et de différenciations sociales à l'origine d'une problématique d'adaptation sociale.
- Description claire des principaux effets sociaux, économiques et culturels propres à la problématique d'adaptation psychosociale.
- Relevé des principaux éléments de la réponse sociale et politique aux problématiques d'adaptation psychosociale.

3 Analyser les relations entre les inégalités sociales, les différenciations sociales et la dynamique d'adaptation.

- Analyse juste des conséquences des inégalités sociales et des différenciations sociales sur les problématiques d'adaptation des personnes ou des groupes.
- Mention des facteurs sociaux favorables ou défavorables à la dynamique d'adaptation.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie.

Contexte de réalisation

- À partir de situations de la vie courante vécues par la personne.
- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer l'incidence des déficits et le potentiel adaptatif de la personne.

- Reconnaissance de la capacité fonctionnelle, des conduites sociales et du degré d'autonomie de la personne.
- Analyse juste des besoins de la personne.
- Appréciation juste des conséquences des déficits sur l'adaptabilité affective et sociale de la personne.
- Appréciation juste des effets de la prise de médicaments et de la consommation de drogues sur le processus de réadaptation de la personne.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'apprentissage de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Planifier des interventions en fonction des besoins de la clientèle.

- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction des besoins et des capacités de la personne.
- Choix approprié des activités de réadaptation.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Structuration correcte du programme d'activités.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 3 Aider la personne à accepter sa problématique et à définir son projet de vie.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la prévention des rechutes.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention axées sur la responsabilisation et l'autodétermination de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant le développement d'habiletés sociales.
 - Utilisation d'une approche de soutien adapté favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.
- 4 Rechercher et convenir avec la personne des moyens de soutien social.
- Manifestation de comportements empathiques auprès de la personne.
 - Analyse juste de l'apport actuel et potentiel du réseau social de la personne.
 - Formulation de mesures de suivi et d'encadrement appropriées aux besoins de la personne.
- 5 Mettre en place des mécanismes de soutien à la famille ou au milieu substitut.
- Évaluation juste de la capacité de soutien de la famille ou du milieu substitut.
 - Justesse et discernement dans la transmission de l'information sur la nature et les conséquences de la problématique.
 - Ententes claires sur la collaboration attendue.
 - Pertinence des activités d'éducation exécutées auprès des proches de la personne.
 - Respect des limites d'intervention.
- 6 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelles, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions auprès de personnes vivant l'exclusion sociale et des problématiques de violence.

Contexte de réalisation

- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À l'aide d'instruments et de grilles d'observation et d'évaluation.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Détecter une situation problème.

- Relevé des comportements significatifs ou à risque d'une personne.
- Relevé des facteurs d'agression en cause.

2 Évaluer la condition de la personne et la dangerosité de la situation.

- Promptitude dans l'établissement du contact avec la ou les personnes.
- Prise en considération de l'historique des services reçus.
- Analyse juste de l'adaptation sociale de la personne et de son degré d'autonomie.
- Analyse juste des besoins de la personne.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'adaptation sociale de la personne.
- Utilisation appropriée de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

3 Déterminer des stratégies et des priorités d'intervention en fonction de la problématique de la personne.

- Choix des objectifs et des techniques d'intervention en fonction de la vulnérabilité de la personne et de ses besoins.
- Choix approprié du programme d'intervention.
- Choix pertinent des ressources à utiliser.
- Structuration correcte du programme d'intervention.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des lois, des politiques et des règlements en vigueur.

- 4 Prendre des mesures visant à protéger la personne des agissements contre elle-même et autrui.
- Manifestation d'attitudes et de comportements d'écoute et de soutien.
 - Respect des règles de proxémique.
 - Utilisation appropriée de stratégies et de techniques d'intervention favorisant la diminution de la tension.
 - Pertinence des mesures de protection.
 - Pertinence des suites convenues avec la personne.
- 5 Favoriser la diminution des comportements d'exclusion et de violence de la personne.
- Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'estime de soi, l'affirmation sociale et le sentiment de maîtrise de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies favorisant la résolution de problème et l'insertion sociale.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Utilisation d'une démarche de centration sur la capacité d'agir de la personne.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'établissement d'un lien entre la personne et son réseau social.
- 6 Mettre en place des moyens de soutien social avec la personne victime de violence.
- Évaluation juste des capacités de soutien du milieu de vie de la personne.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Utilisation appropriée de stratégies favorisant l'établissement d'un lien entre la personne et son réseau social.
 - Pertinence des références effectuées.
 - Respect du cheminement de la personne.
- 7 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Vérification de la pertinence de l'intervention choisie et de sa mise en œuvre.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Élaborer un plan d'intervention.

Contexte de réalisation

- À partir d'une demande de services.
- À partir de mandats, de politiques et de codes d'éthique d'établissements ou d'organismes.
- À l'aide de lois et de règlements.
- À l'aide de notes évolutives et du dossier clinique.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- 1 Prendre connaissance d'une demande de services.

- 2 Reconnaître les aspects juridiques de la demande de services.

- 3 Rédiger le plan d'intervention.

- 4 Présenter le plan d'intervention à une équipe de travail.

- Relevé de l'information pertinente sur les caractéristiques et les besoins de la personne et de son environnement.
- Prise en considération de l'historique des services reçus.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.

- Relevé des lois et des règlements en cause.
- Reconnaissance précise du cadre juridique dans lequel s'inscrit la demande de services.

- Description claire et objective de la situation et de la problématique.
- Formulation des objectifs d'intervention sous forme de résultats attendus.
- Formulation claire des moyens et des modalités d'intervention.
- Utilisation appropriée des termes cliniques.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.
- Respect des règles grammaticales, orthographiques, syntaxiques et de ponctuation.
- Respect des règles de présentation.

- Manifestation d'attitudes et de comportements favorisant l'expression et la reconnaissance de la position de chaque personne.
- Communication efficace du plan.
- Participation active au travail d'équipe.
- Respect des limites de l'intervention.
- Respect de la confidentialité.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.

Contexte de réalisation

- À l'aide de chartes des droits et libertés.
- À l'aide de la documentation appropriée.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|---|--|
| <p>1 Interpréter des façons de penser et d'agir de personnes selon leur appartenance culturelle et ethnique.</p> <p>2 Reconnaître des manifestations d'intolérance à l'égard de communautés culturelles et ethniques.</p> <p>3 Collaborer avec des personnes appartenant à des communautés culturelles et ethniques.</p> <p>4 Évaluer sa capacité d'entrer en relation avec des personnes appartenant à différentes cultures.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Relevé des particularités des communautés culturelles et ethniques auxquelles appartiennent les personnes. • Pertinence des explications fournies quant aux façons de penser et d'agir des personnes en fonction de leur appartenance culturelle et ethnique. • Relevé des principaux obstacles à la communication interculturelle. • Relevé d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes. • Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques. • Application de stratégies de communication interculturelle adaptées aux caractéristiques de la communauté en cause. • Relevé des facteurs favorables et défavorables à une intervention interculturelle efficace. • Mention de ses réactions spontanées et de ses valeurs personnelles au regard de différents types de comportements culturels. • Appréciation juste de sa capacité relationnelle et de son degré d'ouverture d'esprit. • Proposition de moyens en vue d'améliorer sa façon d'agir auprès de personnes appartenant à différentes communautés. |
|---|--|

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle.

Contexte de réalisation

- À l'aide du dossier, du plan d'intervention ou du plan de services individualisé.
- À l'aide de lois et de codes d'éthique.
- À partir de mandats et de politiques d'établissements ou d'organismes.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de matériel et d'accessoires adaptés.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer les capacités d'insertion sociale ou socioprofessionnelle de la personne.

- Analyse juste des habiletés de la personne, de ses besoins et de son degré d'autonomie.
- Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu d'insertion.
- Analyse juste des facteurs sociaux favorables et défavorables à l'intégration sociale ou socioprofessionnelle.
- Appréciation juste des forces et des capacités d'intégration sociale ou socioprofessionnelle de la personne.
- Appréciation juste du degré d'ouverture d'esprit et de collaboration de la personne.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Respect des limites de l'intervention professionnelle.

2 Convenir avec la personne du programme et des lieux d'insertion.

- Manifestation d'attitudes et de comportements d'écoute et de collaboration.
- Formulation d'objectifs d'insertion sociale ou socioprofessionnelle appropriés aux besoins de la personne.
- Choix des lieux d'insertion en fonction des besoins et des affinités de la personne.
- Utilisation d'une approche de soutien personnalisé favorisant la définition des champs d'intérêt et des aspirations de la personne.

- | | |
|---|--|
| <p>3 convenir avec le milieu d'insertion des conditions du programme et de ses modalités d'application.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et clarté de l'information transmise sur les besoins et les capacités de la personne. • Entente claire concernant les conditions d'accueil, les mécanismes de soutien social et les mesures de suivi. • Formulation d'un plan et d'un calendrier d'insertion. |
| <p>4 Mettre en œuvre des moyens favorisant l'insertion sociale ou socioprofessionnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques. • Utilisation appropriée de stratégies et de techniques d'intervention favorisant le développement de la compétence sociale de la personne et l'affirmation de ses besoins. • Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide. • Pertinence des mesures prises concernant la prévention des abus. • Pertinence des activités et des exercices favorisant le transfert des acquis. |
| <p>5 Mobiliser des réseaux d'aide.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Entente claire sur l'apport des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide. • Planification et exécution appropriées d'activités de formation et de soutien. • Coordination appropriée des aidants naturels et des personnes du réseau d'entraide. |
| <p>6 Soutenir et accompagner la personne dans son processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques. • Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant l'expression du vécu affectif de la personne. • Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la capacité d'action et la prise en charge de la personne. • Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide. • Reconnaissance des effets du travail sur la capacité d'adaptation et d'apprentissage de la personne. • Formulation de solutions de rechange aux comportements problématiques. • Respect de l'autonomie de la personne. |

- 7 Évaluer l'atteinte des objectifs d'intervention.
- Relevé des objectifs atteints et non atteints.
 - Consultation appropriée des personnes engagées dans le processus de réinsertion.
 - Vérification de la pertinence du programme et de ses modalités d'application.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Formulation de recommandations et de mesures de suivi appropriées.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise.

Contexte de réalisation

- À l'aide de codes d'éthique.
- À l'aide de grilles et d'instruments d'observation et d'évaluation.
- À l'aide de protocoles d'intervention d'urgence.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Évaluer le degré de dangerosité de la situation.

- Relevé des indicateurs de passage à l'acte ou des signes précurseurs d'une crise.
- Relevé des facteurs environnementaux et personnels déclencheurs.
- Analyse juste des besoins ponctuels de la personne.
- Appréciation juste du niveau de risque et de l'état de détresse de la personne.
- Appréciation juste des facteurs de risques inhérents au milieu de vie de la personne.

2 Déterminer des stratégies et des priorités d'intervention.

- Choix d'une stratégie d'intervention en fonction de la capacité de la personne à répondre à ses besoins ou du niveau de risque.
- Discernement et rapidité de la prise de décision.

3 Appliquer les mesures de protection et de sécurité nécessaires.

- Pertinence des mesures prises pour protéger la santé et la sécurité physique de la personne.
- Pertinence des mesures prises pour protéger la sécurité physique de l'entourage de la personne.
- Pertinence des mesures prises pour protéger son intégrité personnelle.
- Utilisation appropriée de techniques d'approche.
- Respect des règles de proximité.
- Application judicieuse du protocole d'intervention du milieu.
- Respect des règles de l'éthique.

- 4 Favoriser l'expression des sentiments.
- Promptitude dans l'établissement du contact avec la personne.
 - Utilisation appropriée de techniques de communication.
 - Pertinence des questions sur le vécu immédiat et situationnel de la personne.
 - Utilisation appropriée de techniques d'expression des sentiments.
 - Adaptation de son comportement en fonction de l'évolution de la situation.
 - Manifestation de maîtrise de soi.
 - Utilisation appropriée de stratégies d'intervention favorisant la gestion du stress par la personne.
- 5 Convenir avec la personne d'un scénario de protection.
- Évaluation juste de la capacité de soutien du milieu.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Choix approprié des ressources de soutien.
 - Formulation de moyens et de stratégies de protection adaptés à la situation.
 - Pertinence des références effectuées.
- 6 Soutenir et accompagner la personne dans ses démarches.
- Manifestation de disponibilité, d'ouverture d'esprit et de respect de la personne.
 - Pertinence des suites convenues avec la personne.
 - Utilisation appropriée des techniques de relation d'aide.
 - Entente claire sur la collaboration attendue des proches de la personne.
- 7 Évaluer son intervention.
- Relevé de ses attitudes et de ses comportements.
 - Analyse juste de ses capacités relationnelle, d'adaptation et de réaction socioaffective.
 - Vérification de la pertinence des stratégies d'intervention et des priorités.
 - Proposition de moyens en vue d'améliorer sa capacité d'intervention et de distanciation émotionnelle.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Concevoir et exécuter un projet intégré d'interventions.

Contexte de réalisation

- À l'aide de la documentation et des données pertinentes.
- À l'aide de lois, de règlements et de codes d'éthique.
- En collaboration avec des personnes-ressources.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1 Analyser une problématique sociale.

- Analyse juste de la problématique d'adaptation biopsychosociale vécue par des personnes ou des groupes.
- Analyse juste des phénomènes sociaux liés à la problématique d'adaptation.
- Analyse juste des besoins des personnes et des groupes.
- Consultation appropriée des personnes-ressources.

2 Concevoir un projet intégré d'intervention.

- Consultation appropriée des personnes-ressources.
- Formulation d'objectifs d'intervention en fonction des possibilités et des contraintes du milieu.
- Description claire de la mise en œuvre du projet.
- Justification du caractère intégré du projet.
- Entente claire sur la collaboration attendue.
- Respect des limites et des champs d'intervention professionnelle.

- 3 Exécuter des activités favorisant le maintien des personnes dans leur milieu de vie.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements empathiques.
 - Pertinence des activités exécutées.
 - Utilisation de stratégies et de techniques d'intervention appropriées aux objectifs du projet.
 - Utilisation judicieuse des techniques de relation d'aide.
 - Coordination efficace avec les personnes-ressources.
 - Manifestation d'attitudes et de comportements de souplesse et d'ouverture d'esprit.
 - Respect des limites de l'intervention professionnelle.
 - Respect des lois et des règlements.
 - Respect du code d'éthique.
 - Respect des mandats et des politiques des établissements et des organismes.

- 4 Exécuter des activités de prévention.
 - Pertinence des activités exécutées.
 - Utilisation appropriée de techniques d'animation.
 - Démonstration d'originalité et de créativité.

- 5 Évaluer le projet.
 - Évaluation juste des retombées du projet pour les personnes.
 - Évaluation juste de l'efficacité du projet.